



**HAL**  
open science

# **Travailler l'espace international de l'économie sociale et solidaire. Contribution à une sociologie des politiques mondiales**

Marion Pouzoulet

## ► To cite this version:

Marion Pouzoulet. Travailler l'espace international de l'économie sociale et solidaire. Contribution à une sociologie des politiques mondiales. Science politique. Université de Bordeaux, 2025. Français. ⟨NNT: 2025BORD0508⟩. ⟨tel-05543495⟩

**HAL Id: tel-05543495**

**<https://theses.hal.science/tel-05543495v1>**

Submitted on 9 Mar 2026

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

THÈSE PRÉSENTÉE  
POUR OBTENIR LE GRADE DE

**DOCTEUR EN SCIENCES POLITIQUES  
DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX**

École doctorale n°545 : Sociétés, Politique, Santé Publique (EDSP2)

**Travailler l'espace international de l'économie sociale  
et solidaire. Contribution à une sociologie des  
politiques mondiales**

Par Marion **POUZOLET**

Sous la direction de Xabier **ITÇAINA** et Antoine **ROGER**

Soutenue le 18 décembre 2025

**Membres du jury :**

**Gilles CAIRE**, Maître de conférences HDR, LÉP, Université de Poitiers, *Rapporteur*

**Xabier ITÇAINA**, Directeur de recherche CNRS, Centre Émile Durkheim, Sciences Po Bordeaux, *Co-directeur de thèse*

**Marieke LOUIS**, Maitresse de conférences HDR, CERAPS, Sciences Po Lille, *Rapportrice*

**Nadine RICHEZ-BATTESTI**, Maîtresse de conférence, LEST, Aix-Marseille Université, *Examinatrice*

**Antoine ROGER**, Professeur des universités, Centre Émile Durkheim, Sciences Po Bordeaux, *Co-directeur de thèse*

**Andy SMITH**, Directeur de recherche FNRS, Centre Émile Durkheim, Sciences Po Bordeaux, *Président du jury*

**Membre invité :**

**Alain COHEUR**, Président, ESS Forum International, *Invité*

## **Travailler l'espace international de l'économie sociale et solidaire. Contribution à une sociologie des politiques mondiales**

### **Résumé**

Ces dernières années, plusieurs organisations internationales ont adopté des politiques mondiales dédiées à l'économie sociale et solidaire (ESS). L'adoption de ces politiques permet le développement d'un espace mondial de l'ESS. Ce dernier, composé d'acteurs hétérogènes (États, organisations internationales et réseaux transnationaux), se caractérise par sa dispersion, son instabilité et sa marginalité.

L'analyse porte sur les référentiels, les pratiques, et plus particulièrement le travail politique qui permettent aux promoteurs de l'ESS de mettre à l'agenda, négocier et adopter de politiques mondiales. Elle s'appuie sur une enquête ethnographique de quatre ans au sein d'ESS Forum International, l'un des principaux réseaux transnationaux de promotion de l'ESS. L'observation participante permise par cette immersion sur le terrain, a été complétée par 38 entretiens avec des promoteurs de l'ESS et par l'étude de plus de 300 documents de travail, publics ou internes.

Cette thèse révèle que les processus d'élaboration de politiques mondiales (*global policymaking*) influencent la composition et les interactions de l'espace international de l'ESS, sans pour autant le consolider durablement. Elle contribue ainsi à une sociologie des politiques mondiales, en révélant notamment que l'asymétrie entre acteurs conditionne les pratiques de travail politique et que la recherche de consensus caractérise de façon décisive les processus d'élaboration de ces politiques.

**Mots clés :** politiques mondiales, économie sociale et solidaire, travail politique

## **Working the international space of the social and solidarity economy. Contribution to a sociology of global policies**

### **Abstract**

In recent years, several international organizations have adopted global policies dedicated to the social and solidarity economy (SSE). The adoption of these policies has enabled the development of a global SSE space. This space, composed of heterogeneous actors (states, international organizations, and transnational networks), is characterized by its dispersion, instability, and marginality.

The analysis focuses on the frameworks, practices, and, more specifically, the political work that enable SSE promoters to set the agenda, negotiate, and adopt global policies. It is based on a four-year ethnographic study conducted within SSE International Forum, one of the main transnational networks promoting the SSE. The participant observation made possible by this immersion in the field was supplemented by 38 interviews with SSE promoters and the study of more than 300 public and internal working documents.

This thesis reveals that global policymaking processes influence the composition and interactions of the international SSE space, without necessarily consolidating it in the long term. It thus contributes to the sociology of global policies, revealing in particular that asymmetry between actors conditions political working practices and that the search for consensus decisively characterizes the processes of developing these policies.

**Keywords:** global policies, social and solidarity economy, political work

**Laboratoire : Centre Émile Durkheim (UMR 5116)**

Sciences Po Bordeaux

11 allée Ausone | Domaine universitaire

F-33607 Pessac Cedex



## Remerciements

Je souhaite tout d'abord remercier mes directeurs de thèse : Xabier Itçaina et Antoine Roger. Leur accompagnement, entre bienveillance et rigueur, a été essentiel pour concrétiser mon projet de recherche et rédiger cette thèse.

Je souhaite ensuite remercier mes collègues d'ESS Forum International, salariés, administrateurs et partenaires, pour la confiance qu'ils m'ont accordée. Leur intérêt pour mes travaux et le respect qu'ils ont témoigné à l'égard de mon autonomie de recherche ont créé un cadre propice à la conduite de cette thèse en contrat Cifre.

Je remercie également mes autres collègues universitaires pour nos riches échanges et partages d'expériences. Je pense notamment aux doctorants et chercheurs que j'ai rencontré à Sciences Po Bordeaux, dans la Chaire TerrESS, mais aussi lors des congrès du RIUESS et du CIRIEC. J'ai aujourd'hui, grâce à eux, le sentiment d'appartenir à cette communauté des chercheurs sur l'ESS.

A l'heure des remerciements, je pense aussi aux circonstances favorables dont j'ai bénéficié dans ma recherche. Les temporalités de l'agenda mondial et de ma thèse ont été exceptionnellement concomitantes. Je suis consciente de la chance d'avoir pu vivre l'adoption des politiques mondiales et continentales de l'ESS de l'intérieur. C'est assurément un élément clé dans l'accomplissement de ce projet de recherche.

Enfin, je remercie ma famille et mes proches pour leur soutien sans faille pendant ces quatre années, y compris lorsqu'ils ne comprenaient pas toujours très bien « ce que je faisais concrètement au travail ». Merci d'avoir porté en moi la confiance que je n'ai pas toujours su trouver.

# Table des matières

<b>Remerciements .....</b>	<b>IV</b>
<b>Liste des acronymes .....</b>	<b>X</b>
<b>Frise chronologique .....</b>	<b>XIII</b>
<b>CHAPITRE INTRODUCTIF • Étudier l'espace mondial de l'économie sociale et solidaire depuis le terrain. Enjeux théoriques et empiriques .....</b>	<b>1</b>
<b>Section 1 – Saisir l'espace mondial de l'économie sociale et solidaire : éléments de cadrages à partir de la littérature existante .....</b>	<b>4</b>
I. Définir l'économie sociale et solidaire : enjeux de conceptions autour du contre-modèle .....	4
II. Promouvoir l'économie sociale et solidaire : des activités diverses menées par des acteurs hétérogènes depuis une vingtaine d'années.....	11
III. Reconnaître l'économie sociale et solidaire : des politiques mondiales aux enjeux multiscalaires et multiniveaux .....	15
IV. Comprendre l'espace mondial de l'économie sociale et solidaire .....	29
<b>Section 2 - Participer à son terrain d'étude : une méthode avec ses avantages et ses limites .....</b>	<b>31</b>
I. Le contexte de la Cifre : une nécessité de documenter le travail de promotion de l'ESS à l'international .....	31
II. La richesse des données collectées : une conséquence de la participation au terrain de recherche .....	41
<b>Conclusion et structure de la thèse .....</b>	<b>50</b>
<b>PARTIE 1 • POSITIONNER L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE COMME UN ENJEU MONDIAL : UN OBJECTIF COMMUN PORTÉ PAR DES ACTEURS PLURIELS .....</b>	<b>52</b>
<b>CHAPITRE 1 • Le déploiement de réseaux transnationaux de promotion de l'ESS : une première ouverture au niveau mondial entre politisation et dépolitisation .....</b>	<b>55</b>
<b>Section 1 – La formation de réseaux transnationaux autour d'un référentiel commun mais justifié par des valeurs divergentes.....</b>	<b>57</b>
I. Cadres politiques autour des courants de l'économie sociale et solidaire .....	62
II. Une rivalité persistante entre le RIPESS et ESS Forum International .....	65
<b>Section 2 – Pratique de politisation et dépolitisation dans le développement de réseaux transnationaux.....</b>	<b>73</b>
I. Contraintes de formalisation juridique et enjeux de gouvernance.....	74
II. Recherche de légitimité auprès des organisations internationales .....	81
<b>Conclusion .....</b>	<b>85</b>

**CHAPITRE 2 • La France comme promotrice de l'ESS au niveau mondial : résultat d'une conjoncture politique particulière .....87**

**Section 1 – Des rôles étatiques contrastés dans la promotion de l'ESS ..... 89**

- I. Des inégales trajectoires nationales d'institutionnalisation de l'ESS ..... 89
- II. Les cadres institutionnels et politiques des États promoteurs de l'ESS ..... 93

**Section 2 - Une interministérialité de l'ESS bricolée en France : les conséquences de sa transversalité ..... 98**

- I. Les questions internationales dans l'institutionnalisation de l'ESS en France : un enjeu à la marge ..... 99
- II. Le manque de lisibilité de la politique internationale française en matière d'ESS ..... 101

**Section 3 - La nécessaire expertise technique pour traduire les ambitions politiques française dans le langage des espaces internationaux ..... 106**

- I. Les circuits diplomatiques « au cas par cas » des négociations internationales liées à l'ESS 106
- II. Quand l'État délègue : la gestion française d'espaces multilatéraux informels ..... 113

**Conclusion ..... 116**

**CHAPITRE 3 • Travailler sur l'ESS sans travailler sur l'ESS : une institutionnalisation progressive mais marginale dans les organisations internationales..... 118**

**Section 1 – Une ESS portée par l'ONU ? Entre engagements affichés et réalité des pratiques ..... 120**

- I. L'UNTSSE, un révélateur de l'intérêt de l'ONU pour l'ESS ? ..... 121
- II. Des approches variées mais marginales : l'ESS à l'épreuve de la diversité des mandats des agences onusiennes ..... 127

**Section 2 – De l'engagement individuel à la reconnaissance institutionnelle : un changement d'échelle laborieux ..... 130**

- I. Le rôle clé des agents onusiens dans la mise en avant de l'ESS dans leur mandat ..... 131
- II. L'institutionnalisation progressive de l'ESS par l'engagement des mandants..... 135

**Conclusion ..... 140**

**Conclusion de la partie 1 ..... 142**

**PARTIE 2 • L'ESPACE MONDIAL DE L'ESS : UN ESPACE POLITIQUE DISPERSÉ, INSTABLE ET MARGINAL ..... 145**

**CHAPITRE 4 • Cartographier l'espace mondial de l'ESS : entre coopération affichée et rapports de pouvoir sous-jacents ..... 147**

**Section 1 – Coopérations affichées dans les espaces multilatéraux ..... 148**

- I. 2013-2018 : l'émergence de coopérations dans un espace politique segmenté ..... 158

II.	2019-2023 : un espace politique mondial dispersé mais engagé .....	162
III.	Depuis 2024 : la dispersion post-résolution .....	167
	<b>Section 2 – Relations bilatérales et rapports de force asymétriques .....</b>	<b>171</b>
I.	États et organisations internationales : entre contrôle stratégique et dépendance réciproque ... .....	171
II.	États et réseaux transnationaux : entre alliances opportunistes et dépendances incertaines..... .....	175
III.	Organisations internationales et réseaux transnationaux : des partenaires stratégiques en quête de reconnaissance.....	177
	<b>Conclusion .....</b>	<b>182</b>
	<b>CHAPITRE 5 • Le travail politique de légitimation de l’ESS auprès des acteurs périphériques .....</b>	<b>184</b>
	<b>Section 1 – La production de données, un enjeu central du travail politique discursif et symbolique .....</b>	<b>186</b>
I.	L’enjeu complexe de la production de données quantitatives sur l’ESS .....	186
II.	La multiplication des rapports sur des données qualitatives .....	191
	<b>Section 2 – Les <i>side-events</i>, une vitrine du travail politique relationnel.....</b>	<b>194</b>
I.	Hétérogénéité et tendances des <i>side-events</i> liés à l’ESS.....	195
II.	Investir les <i>side-events</i> pour nouer des relations et mettre l’ESS à l’agenda .....	200
III.	Une influence perçue des <i>side-events</i> contrastée.....	202
	<b>Conclusion .....</b>	<b>204</b>
	<b>Conclusion de la partie 2.....</b>	<b>206</b>
	<b>PARTIE 3 • LA NÉGOCIATION ET L’ADOPTION DE POLITIQUES MONDIALES DÉDIÉES A L’ESS : UNE VICTOIRE À NUANCER.....</b>	<b>208</b>
	<b>CHAPITRE 6 • Quand négocier une politique mondiale sur l’ESS sort du cadre de l’ESS .....</b>	<b>210</b>
	<b>Section 1 – Contexte mondial et enjeux procéduraux au cœur de la mise à l’agenda international de l’ESS .....</b>	<b>211</b>
I.	Différences entre une résolution à l’AGNU ou à la CIT .....	212
II.	S’inscrire dans l’agenda international : le cas de la résolution AGNU .....	215
	<b>Section 2 – Division du travail politique entre promoteurs de l’ESS selon leurs compétences et mandats .....</b>	<b>219</b>
I.	Division du travail politique selon le type d’acteur et le lieu de la négociation.....	219
II.	Trajectoires et caractéristiques des États engagés .....	224

Conclusion .....	229
<b>CHAPITRE 7 • La recherche de consensus comme ligne directrice des négociations sur l'ESS.....</b>	<b>230</b>
<b>Section 1 – La responsabilité partagée mais limitée de la rédaction de politiques mondiales de l'ESS.....</b>	<b>231</b>
I. Les aller-retours du projet long terme de la résolution à l'AGNU .....	231
II. Les contraintes d'une négociation en un temps réduit à la CIT .....	235
III. La consultation sans co-construction de la recommandation de l'OCDE.....	240
<b>Section 2 – De la nécessité à la multiplication de définition(s) internationale(s) de l'ESS .....</b>	<b>241</b>
I. La réponse technique au défi de l'adoption d'une « définition universelle » de l'ESS .....	241
II. La cohabitation de plusieurs définitions internationales de l'ESS.....	244
<b>Section 3 – L'équilibre des compromis polysémiques dans la recherche de consensus.....</b>	<b>253</b>
I. Reconnaissance des contributions de l'ESS « pour un monde meilleur » .....	254
II. Des paragraphes opérationnels ambitieux mais non contraignants.....	260
<b>Conclusion .....</b>	<b>264</b>
<b>CHAPITRE 8 • Entre résultats attendus et effets induits : analyse de la période post-résolutions.....</b>	<b>266</b>
<b>Section 1 – Les <i>policy outputs</i> entre résultats attendus et difficultés de mise en œuvre .....</b>	<b>268</b>
I. Conditions défavorables de mise en œuvre des politiques dans les organisations internationales : le cas de l'OIT .....	268
II. L'absence de responsabilité dans la mise en œuvre .....	273
III. L'intégration de l'ESS au système de l'ONU limitée par la transversalité de l'ESS.....	276
<b>Section 2 – La désillusion des <i>policy outcomes</i> .....</b>	<b>279</b>
I. Effets politiques variables dans les États selon le contexte national.....	279
II. Reconfiguration des rapports de forces dans l'espace mondial de l'ESS .....	282
III. Des effets politiques difficiles à évaluer pour les acteurs locaux de l'ESS .....	286
<b>Conclusion .....</b>	<b>287</b>
<b>Conclusion de la partie 3.....</b>	<b>289</b>
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE.....</b>	<b>291</b>
<b>Résultats sur l'espace international de l'économie sociale et solidaire et ses politiques mondiales .....</b>	<b>291</b>

<b>Enseignements du niveau mondial pour l'économie sociale et solidaire .....</b>	<b>295</b>
<b>L'analyse des pratiques au service d'une sociologie des politiques mondiales .....</b>	<b>296</b>
<b>Pistes de recherche futures .....</b>	<b>299</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>301</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>318</b>
Annexe A – Communiqué de presse d'ESS France, du GSEF (Global Forum for Social and Solidarity Economy) et ESS Forum International, le 19 avril 2023 à Paris.....	318
Annexe B – Liste des documents analysés .....	319
Annexe C – Liste des entretiens .....	333
Annexe D – Analyse de réseau de l'espace politique mondial de l'économie sociale et solidaire de 2013 à 2025 .....	336
Annexe E – Définitions internationales de l'ESS .....	345
<b>Index.....</b>	<b>349</b>
Index des tableaux .....	349
Index des figures.....	351

## Liste des acronymes

<b>ACI</b>	– Alliance coopérative internationale
<b>AGNU</b>	– Assemblée générale des Nations unies
<b>AIM</b>	– Association internationale de la mutualité
<b>ASETT</b>	– <i>Arizmendiarieta Social Economy Think Tank</i>
<b>BIT</b>	– Bureau international du travail
<b>CEPALC</b>	– Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
<b>CESE</b>	– Conseil Économique et Social Européen
<b>CIESS</b>	– Coalition internationale de l'économie sociale et solidaire
<b>CIFRE</b>	– Convention industrielle de formation par la recherche
<b>CIRIEC</b>	– Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative
<b>CIT</b>	– Conférence internationale du travail
<b>CNDSI</b>	– Conseil National du Développement de la Solidarité Internationale
<b>CNUCED</b>	– Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
<b>CSESS</b>	– Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire
<b>DESA</b>	– Département des affaires économiques et sociales
<b>DGM</b>	– Direction Générale de la Mondialisation (ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères)
<b>ECOSOC</b>	– Conseil économique et social des Nations unies
<b>ESS</b>	– économie sociale et solidaire
<b>ESS FI</b>	– ESS Forum International
<b>EURICSE</b>	– <i>European Research Institute on Cooperatives and Social Enterprises</i> (Institut européen de recherche sur les coopératives et les entreprises sociales)
<b>FAO</b>	– <i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i> (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)

<b>FMDV</b>	– Fonds mondial pour le développement des villes
<b>FMI</b>	– Fonds Monétaire International
<b>GECES</b>	– <i>Commission Expert Group on the Social Economy and Social Enterprises</i> (Groupe d'experts de la Commission sur l'économie sociale et les entreprises sociales)
<b>GPIESS</b>	– Groupe pilote international pour l'économie sociale et solidaire
<b>GRULAC</b>	– Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes
<b>GSEF</b>	– <i>Global Social and Solidarity Economy Forum</i> (Forum Mondial de l'économie sociale et solidaire)
<b>HLPF</b>	– <i>High-level Political Forum on Sustainable Development</i> (Forum politique de haut niveau pour le développement durable)
<b>ICMIF</b>	– <i>International Cooperative and Mutual Insurance Federation</i> (Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurances)
<b>INAISE</b>	– <i>International Association of Investors in the Social Economy</i> (Association internationale des investisseurs dans l'économie sociale)
<b>INSEE</b>	– Institut national de la statistique et des études économiques
<b>LEED</b>	– <i>Local Economic and Employment Development</i> (Programme Emploi local et développement économique de l'OCDE)
<b>M(E)AE</b>	– ministère (de l'Europe et) des Affaires Étrangères
<b>MERCOSUR</b>	– Marché commun du Sud
<b>OBNL</b>	– Organisation à But Non-Lucratif (Québec)
<b>OCDE</b>	– Organisation de coopération et de développement économiques
<b>ODD</b>	– Objectifs du développement durable
<b>OHADA</b>	– Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
<b>OI</b>	– Organisation internationale
<b>OIT</b>	– Organisation internationale du travail
<b>ONG</b>	– Organisation non-gouvernementale
<b>ONU</b>	– Organisation des Nations unies
<b>PAM</b>	– Programme alimentaire mondial

<b>PESSII</b>	– Pôle Économie Sociale et Solidaire et Investissement à Impact (ministère de l'Économie)
<b>PFUE</b>	– Présidence française de l'Union européenne
<b>PME</b>	– Petite ou moyenne entreprise
<b>PNUD</b>	– Programme des Nations Unies pour le développement
<b>RIFESS</b>	– <i>Red Iberoamericana de Fomento a la Economía Social y Solidaria</i> (Réseau Ibéro-Américain pour la Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire)
<b>RIPESS</b>	– Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire
<b>RSE</b>	– Responsabilité sociétale des entreprises
<b>UA</b>	– Union africaine
<b>UE</b>	– Union européenne
<b>UEMOA</b>	– Union économique et monétaire ouest-africaine
<b>UN-NGLS</b>	– <i>United Nations Non-Governmental Liaison Service</i> (Unité de Liaison avec les ONG)
<b>UNRISD</b>	– Institut de recherche des Nations unies pour le développement social
<b>UNTFSSSE</b>	– <i>United Nations Interagencies Taskforce on Social and Solidarity Economy</i> (Groupe de travail inter-agences des Nations unies sur l'ESS)

## Frise chronologique

- 1895** – Création de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI)
- 1906** – Création de l'ancêtre de l'Association Internationale de la Mutualité (AIM)
- 1920** – Création de l'Unité Coopératives au sein de l'Organisation Internationale du Travail
- 1922** – Création de la Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance (ICMIF)
- 1990** – Création de l'inter-groupe pour l'ESS au Parlement européen
- 1992** – *Le rôle des coopératives au regard des nouvelles tendances économiques et sociales*, résolution A/RES/47/90, 47<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, 16 décembre 1992
- 1997** – Les Rencontres de la Globalisation à Lima
- 1999** – *Rôle des coopératives dans le développement social*, résolution A/RES/54/123, 54<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, 17 décembre 1999

### Années 2000

- 2002** – *Recommandation concernant la promotion des coopératives*, recommandation n°193, 90<sup>ème</sup> session de la Conférence Internationale du Travail, 20 juin 2002.
- 2003** – *Règlement (CE) n° 1435/2003 du Conseil relatif au statut de la société coopérative européenne (SEC)*, Conseil de l'Union européenne
- 2004** – Création de l'association RIPESS au Québec
  - 1<sup>ère</sup> édition des Rencontres du Mont-Blanc à Morzine
- 2005** – Création de l'association ESS Forum International, sous le nom initial des Rencontres du Mont-Blanc
- 2008** – 1<sup>ère</sup> mention de l'ESS par l'Organisation Internationale du Travail
- 2009** – Conférence régionale de l'OIT à Johannesburg portant sur l'économie sociale
  - *Règlement portant réglementation de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA*, Règlement n°07/2009/CM/UEMOA, 26 juin 2009

## Années 2010

- 2010** – Création de l'Académie de l'ESS par l'Organisation internationale du travail (OIT)
- *Acte uniforme sur les sociétés coopératives, OHADA, 15 décembre 2010*
- 2012** – Création du Groupe d'experts sur l'économie sociale et les entreprises sociales (GECES) à la Commission européenne
- *Side-events* sur l'ESS en marge de la Conférence des Nations unies sur le développement durable
- 2013** – Création du Groupe pilote international pour l'ESS (GPIESS)
- Création du Groupe de travail inter-agences des Nations unies sur l'économie sociale et solidaire (UNTFSSSE)
- Création du Forum mondial de l'économie sociale et solidaire (GSEF)
- 2014** – Loi relative à l'économie sociale et solidaire, France, 14 juillet 2014
- 1<sup>er</sup> *side-event* sur l'ESS en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies
- 2015** – *Side-event* sur l'ESS en marge de la 3<sup>ème</sup> Conférence internationale des Nations Unies sur le financement du développement
- Signature la Déclaration du Luxembourg et création du Comité de suivi
- *Objectifs du développement durable, résolution A/RES/70/1, Sommet des Nations Unies sur le développement durable, adoptés lors de la 70<sup>ème</sup> session de l'AGNU, 25 septembre 2015*
- 2016** – 1<sup>er</sup> *side-event* sur l'ESS en marge du HLPF
- Forum du GSEF à Montréal (Canada)
- 2018** – *Résolution contenant des recommandations à la Commission relatives à un statut pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire, 2016/2237(INL), Parlement européen, 5 juillet 2018*
- Forum du GSEF à Bilbao (Espagne)

**2019 – Stage au RIPESS, de janvier à juin 2019**

– *Vers un cadre juridique européen adapté pour les entreprises de l'économie sociale (avis d'initiative)*, INT/871-EESC-2019, Conseil économique et social européen, 18 juin 2019

– Création de l'Alliance mondiale *Pact for Impact*

– *Rôle des coopératives dans le développement social*, résolution A/RES/74/119, 74<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, 18 décembre 2019

**Années 2020**

**2021 – Début de mon contrat à ESS Forum International, août 2021**

– Création de la Coalition Internationale de l'ESS (CIESS)

– Création de l'association RIPESS en Espagne

– Forum du GSEF à Mexico (Mexique) et hybride

– *Plan d'action pour l'économie sociale*, Commission européenne, 9 décembre 2021

**2022 – Publication du rapport *Faire avancer l'Agenda 2030 grâce à l'ESS* par l'UNTFSSSE**

– Réunion de travail stratégique de la CIESS en présentiel, mars 2022

– *Résolution concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire*, résolution II, 110<sup>ème</sup> session de la Conférence internationale du travail, 10 juin 2022

– *Recommandation du Conseil sur l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale*, OECD/LEGAL/0472, Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 10 juin 2022

– Rencontres du Mont-Blanc à Carthagène-des-Indes (Colombie), octobre 2022

**2023 – *La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable*, résolution A/RES/77/281, 77<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, 18 avril 2023**

– Forum du GSEF à Dakar (Sénégal), mai 2023

– *Declaración de interés regional la ley que recomienda la implementación y armonización de las políticas públicas sobre economía social y solidaria como*

*herramienta para el fomento de sus actividades productivas,*  
MERCOSUR/PM/SO/DECL.20/2023, LXXXVII Sesión Ordinaria, Parlamento del  
MERCOSUR, 26 juin 2023

– Réunion de travail de l'UNTFSSSE en présentiel à Montréal (Canada), octobre 2023

– *Recommandation du Conseil relative à la mise en place des conditions-cadres de  
l'économie sociale, C/2023/1344, Conseil de l'Union européenne, novembre 2023*

– Side-event sur l'ESS en marge de la COP28, décembre 2023

**2024** – Création du Réseau ibéro-américain de promotion de l'ESS (RIFESS)

– *L'économie sociale et solidaire (ESS) dans l'Union africaine, Stratégie décennale de  
l'ESS et plan de mise en œuvre (2023-2032), Union Africaine, aout 2024*

**2025** – *Side-event* sur l'ESS en marge de la 4ème Conférence internationale des Nations  
Unies sur le financement du développement, Séville, mai 2025

# CHAPITRE INTRODUCTIF • Étudier l'espace mondial de l'économie sociale et solidaire depuis le terrain. Enjeux théoriques et empiriques

Le 19 avril 2023, trois réseaux d'acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) publient un communiqué de presse pour exprimer leur satisfaction face à l'adoption, la veille, de la résolution 77/281 « La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable » par la 77<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce communiqué, disponible en annexe A, est très intéressant car hautement révélateur des attentes placées autour de l'adoption de cette politique mondiale depuis des décennies.

---

*L'assemblée générale des Nations Unies vient d'adopter une résolution visant à la reconnaissance internationale de l'ESS, considérant que l'ESS peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) par l'innovation sociale et inclusive.*

*Cette résolution, qui intervient dans un contexte de reconnaissance croissante des potentialités de l'ESS dans le monde entier, encouragera les États membres à promouvoir et mettre en place des politiques publiques nationales, régionales et locales permettant de développer l'ESS, y compris via l'adoption de textes législatifs. L'ESS est reconnue dans la résolution comme un modèle d'économie soutenable qui doit être valorisé, comptabilisé dans les statistiques nationales, soutenu par des mécanismes fiscaux et d'investissements publics, et inclus dans les programmes scolaires et de recherche. Les États Membres seront également encouragés à co-construire les politiques publiques avec les entreprises et organisations de l'ESS, et à inclure durablement l'ESS dans les dynamiques de planification.*

---

*Extrait (paragraphe 2 et 3) du communiqué de presse, publié par ESS France, GSEF et ESS Forum International, à Paris, le 19 avril 2023*

Ce communiqué évoque tout d'abord « un contexte de reconnaissance croissante des potentialités de l'ESS dans le monde entier » (§3). On peut alors se demander pourquoi nous nous inscrivons actuellement dans un contexte favorable à l'ESS, quels

sont les leviers de cette reconnaissance grandissante, mais aussi ce que signifie cette « reconnaissance ». Le communiqué de presse mentionne, en ce sens, une série d'attentes sur les conséquences de l'adoption de cette politique mondiale : le déploiement de politiques publiques nationales en faveur de l'ESS en co-construction avec les acteurs de l'ESS. Selon les auteurs de ce communiqué, cette résolution marque « un pas en avant important pour l'ESS » (§4), mais quelles en seront véritablement les conséquences ?

Ce communiqué soulève aussi la question de la définition de l'économie sociale et solidaire. En effet, les acteurs de l'ESS espéraient de cette résolution l'adoption d'une définition dite « universelle » et dans laquelle les acteurs de l'ESS du monde entier pourraient se reconnaître. Dans le communiqué ci-dessus, l'ESS est mentionnée comme « un modèle d'économie soutenable » (§3) mais cela ne clarifie pas ce qui est entendu comme faisant partie de l'économie sociale et solidaire dans cette résolution, ni ne rend compte des différentes tractations qui ont pu avoir lieu pour influencer le processus d'élaboration de cette définition « universelle ». A titre d'illustration, les auteurs de ce communiqué insistent sur les principes de « capacité d'initiative des citoyens, démocratie et coopération » (§6).

---

*C'est un pas en avant important pour l'ESS sur la scène internationale, puisque cette résolution offrira la possibilité pour les États membres d'échanger et d'apprendre de façon ciblée ; de guider les agences des Nations Unies dans les domaines prioritaires de l'Économie Sociale et Solidaire, de documenter ses contributions au développement durable et contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et à la réalisation des ODD.*

*Ce texte est le fruit d'une mobilisation initiée il y a bien des années par les réseaux et coalitions internationales de l'ESS qui ont réussi à créer une « Task Force » réunissant différentes agences de l'ONU. Cette démarche, soutenue par un nombre croissant d'États dont la France, a permis d'atteindre l'adoption de cette résolution, ce dont nous nous réjouissons.*

*Il revient aux réseaux internationaux et nationaux de l'ESS que nous représentons de se saisir de cette opportunité historique en approfondissant leur coopération et en manifestant de manière plus appuyée auprès des acteurs nationaux leur volonté de se soutenir mutuellement. Pour être à la hauteur de cette responsabilité, il sera souhaitable de réfléchir à s'organiser différemment. Une prochaine étape du développement mondial de l'ESS est atteignable, elle se concrétisera en*

*donnant plus d'ampleur aux principes qui font sa force à toutes les échelles : capacité d'initiative des citoyens, démocratie et coopération.*

---

*Extrait (paragraphe 4, 5 et 6) du communiqué de presse, publié par ESS France, GSEF et ESS Forum International, à Paris, le 19 avril 2023*

Le communiqué de presse fait également référence à une diversité d'acteurs qui ont contribué à la promotion de l'ESS jusqu'à l'adoption de cette résolution : les « États », les « agences des Nations Unies », les « réseaux et coalitions internationales de l'ESS » (§4 et §5). On peut alors s'interroger sur les motivations et contextes qui ont poussé ces acteurs à promouvoir l'ESS. Cela suppose également que ces acteurs ont été amenés à travailler conjointement pour atteindre ce résultat. Dans quel cadre ? et selon quelles modalités ? Ce sont autant d'autres interrogations soulevées par ces observations. Je remarque également que le communiqué de presse est signé par seulement trois réseaux de l'ESS au nom des « réseaux internationaux et nationaux de l'ESS » (§6). Pourquoi seulement ces derniers ? Quels liens de proximité existe-t-il entre les différents réseaux transnationaux et nationaux de l'ESS ?

Enfin, ce communiqué de presse se conclut sur l'idée que cette résolution marque le début d'une nouvelle étape, une « opportunité historique » (§6) qui doit encourager un renforcement de la coopération entre les réseaux de l'ESS voire de « réfléchir à s'organiser différemment » (§6). Cela soulève ici une question à laquelle l'ensemble de ce projet de recherche vise à répondre : l'adoption de cette résolution a-t-elle modifié les relations et équilibres entre les différents acteurs ? Les a-t-elle renforcées comme espéré par ces derniers ? A ce jour, plus de deux ans après l'adoption de cette résolution, un premier constat est que les relations des acteurs au sein de l'espace mondial de l'ESS ne se sont pas renforcées. Ainsi, pourquoi, contrairement à ce qui était attendu, l'adoption de politiques mondiales dédiées à l'ESS ne renforce-t-elle pas l'espace mondial de l'ESS ? C'est cette énigme que je cherche à résoudre au travers de tout ce travail de recherche. Pour cela, je prendrai le temps de répondre à la série d'interrogations soulevées précédemment. Il s'agirait ainsi de comprendre les doubles enjeux liés à cet objet de recherche : les enjeux propres à l'espace mondial de l'ESS, et ceux liés à l'adoption de politiques mondiales relatives à l'ESS.

Ce chapitre introductif vise donc à apporter les éléments de cadrage théoriques et empiriques pour ce travail de recherche. La première section sera consacrée aux éléments théoriques qui permettent de saisir l'espace mondial de l'ESS, notamment les enjeux de définition, de promotion et de reconnaissance. La seconde section sera dédiée

à la présentation des spécificités et richesses du protocole de recherche, et donc des données empiriques sur lesquelles repose cette enquête.

## **Section 1 – Saisir l’espace mondial de l’économie sociale et solidaire : éléments de cadrages à partir de la littérature existante**

L’adoption de la résolution 77/281 a été largement applaudie par les acteurs de l’économie sociale et solidaire (ESS) qui espéraient cette reconnaissance depuis plusieurs décennies. Cet objectif a été particulièrement difficile à atteindre pour plusieurs raisons que j’exposerai tout au long de cette thèse. Néanmoins, dès cette première section je m’attacherai à introduire les différentes caractéristiques de l’espace mondial de l’ESS. J’évoquerai notamment les enjeux de définition, promotion et reconnaissance de l’ESS avant de proposer un cadrage global pour appréhender cet espace mondial de l’ESS.

### **I. Définir l’économie sociale et solidaire : enjeux de conceptions autour du contre-modèle**

L’un des principaux enjeux liés à l’adoption d’une résolution internationale sur l’ESS était de parvenir à la définir. En effet, l’ESS est difficile à saisir. Pour les chercheurs Timothée Duverger, Xabier Itçaina et Robert Lafore, qui se sont intéressés à la question de sa définition, « l’économie sociale et solidaire constitue un ensemble institutionnel diversifié et recouvre un large spectre d’activités qui rendent problématique à la fois sa délimitation et sa définition conceptuelle. » (Duverger et al., 2020, p.143). Elle est « un construit permanent opérant comme une médiation dans un cadre politique, économique et social qui la rend nécessaire et par là le déterminant. » (*Ibid*). Ainsi, c’est en s’inscrivant dans un double rapport au politique et au cadre économique dominant (le capitalisme) que l’ESS soulève des controverses étymologiques et épistémologiques dans ses différentes approches (Itçaina, 2018). Selon les contextes géographiques, une pluralité d’approches a émergé (tiers secteur ou secteur non-lucratif, économie sociale, économie solidaire, économie populaire, entrepreneuriat social ou entreprise sociale, etc.) pour tenter de définir les pratiques situées « entre économie capitaliste et économie publique » (Defourny & Monzon Campos, 1992).

## 1. Le développement de conceptions de l'économie non-publique et non-capitaliste

Face au « défi de conceptualisation et de représentation intellectuelle » (Chaves Ávila, Monzón Campos, Pérez de Uralde, et al., 2013), les différentes approches se distinguent dans leur rapport au capitalisme ainsi que dans les pratiques incluses. Ainsi, un certain nombre de controverses liées aux différentes approches de l'économie sociale et solidaire à travers le monde se sont développées. Les prochains paragraphes, inspirés de la contribution de Xabier Itçaina dans le *Dictionnaire d'économie politique* (Itçaina, 2018), visent à les décrire dans une perspective globale pour comprendre la difficulté que représente une définition unique.

Tout d'abord, aux Etats-Unis et en Angleterre, les approches anglosaxonnes parlent de tiers secteur, secteur non-lucratif ou secteur philanthropique pour désigner le troisième secteur d'un triptyque qui comporte aussi l'État et le marché. Ce secteur regroupe toute organisation privée, indépendante et autogouvernée, qui ne redistribue pas les profits et fonctionne par l'action de volontaires bénévoles (Salamon & Anheier, 1995). Le tiers secteur s'inscrit dans une conception fonctionnaliste, considérant le non-lucratif comme une solution aux défaillances du marché et de l'État. Cette approche se positionne donc en opposition aux approches dites européennes de l'ESS, plus socio-historiques (Laville, 2013), qui se divisent en deux conceptions complémentaires : l'économie sociale et l'économie solidaire.

L'économie sociale est une approche européenne plus large que celle du tiers secteur car elle inclut certaines coopératives et mutuelles qui peuvent être amenées à redistribuer du profit à leurs membres. Néanmoins, plusieurs conceptions s'opposent dans sa définition en Europe. En France, « l'économie sociale se définit par le biais du statut des structures qui la composent (associations, coopératives, mutuelles) mais pas des finalités de l'activité, très variables selon les structures » (Cary & Laville, 2015, p.25). C'est donc une approche juridico-institutionnelle qui prime, arguant que ces organisations répondent à « des conditions éthiques (service aux membres ou à la collectivité) et des règles (gouvernance démocratique, réserves impartageables, partage des excédents de gestion proportionnellement à l'activité) » (Itçaina, 2018, p.199). Cette approche statutaire comporte néanmoins des limites, notamment le risque d'occulter les modalités d'application des règles de fonctionnement interne. C'est pour cela que la conception espagnole affirme que l'économie sociale ne se définit pas par ses formes juridiques mais par des caractères structurels. Ainsi, bien que le caractère démocratique et participatif des organisations de l'économie sociale conduise à sa structuration sous

des formes juridiques « classiques » de l'économie sociale, c'est bien la primauté des principes et valeurs qui est prônée dans cette approche espagnole (Chaves Ávila, Monzón Campos, Pérez de Uralde, et al., 2013). Il existe également une utilisation anglophone du concept d'économie sociale, sous l'intitulé *social economy*. Dans certains cas, ce terme est utilisé comme synonyme du tiers secteur et non comme traduction de l'économie sociale dans son approche francophone ou hispanophone (Barraket & Crozier, 2008; Poirier, 2014). Dans d'autres approches anglophones plus larges, l'économie sociale regroupe les activités non-lucratives du tiers secteur et les organisations productives collectives (Mook et al., 2015).

L'économie solidaire connaît également une double approche en Europe ou en Amérique du Sud. Ces deux approches partagent un certain nombre de points communs. Elles placent notamment l'objectif de production de biens sociaux et communs pour ses membres ou la société (Monzón Campos & Chaves Ávila, 2012). En Europe, et particulièrement en France, l'économie solidaire s'inscrit dans une hybridation entre le marché, la redistribution et la réciprocité face à l'affaiblissement du pouvoir tutélaire de l'État (Azam, 2003; Laville, 2013). En Amérique latine, les différentes approches mettent en avant le rôle de l'économie solidaire face à l'accumulation de capital pour replacer au centre les personnes et leur travail pour leur bien-être (Villalba - Eguiluz & Perez de Mendiguren, 2018). Ainsi, l'économie solidaire est conçue comme un projet politique de transformation sociale vers un modèle économique alternatif au capitalisme (J. L. Coraggio, 1997). Dans cette conception, l'économie solidaire semble ainsi relativement proche de celle de l'économie populaire (Chaves Ávila, Monzón Campos, Pérez de Uralde, et al., 2013).

En effet, l'économie populaire est une approche latinoaméricaine pour décrire des activités économiques porteuses de transformation sociale et de projets de société alternatifs au capitalisme et répondant, dans la majeure partie des cas, aux problématiques liées à la pauvreté, au sous-développement et à l'exclusion sociale (J. L. Coraggio, 1997; Singer, 1997). Cette économie populaire ne peut pas, pour autant, se résumer à l'économie des pauvres. Souvent reposant sur l'économie informelle, elle ambitionne de visibiliser l'ensemble des travailleurs qui vivent ou souhaitent vivre de leur travail (J. L. Coraggio, 2020).

Des controverses se sont également développées autour de l'approche de l'entrepreneuriat social et des concepts associés tels que l'entrepreneur social et l'entreprise sociale. Parler d'entrepreneurs sociaux suppose de mettre en avant les individus qui créent de la valeur sociale en développant leur solution innovante aux problèmes sociaux là où parler d'entrepreneuriat social accentue le processus et la dimension organisationnelle de l'entrepreneuriat. L'entreprise sociale représente alors le

résultat tangible de ce processus (Petrella & Richez-Battesti, 2014). Ce terme ne fait pour autant pas consensus car différentes représentations ont conduit au développement de plusieurs conceptions éclairées par les travaux de Jacques Defourny et Marthe Nyssens (Defourny & Nyssens, 2010). Aux Etats-Unis, deux écoles de pensées se distinguent. D'un côté, l'école des ressources marchandes considère les entreprises sociales comme des organisations non-lucratives qui développent des activités commerciales pour répondre à des difficultés de financement. Depuis, cette école a élargi la définition de l'entreprise sociale, l'ouvrant à toute entreprise servant un objectif social. De l'autre côté, l'école de l'innovation sociale place au cœur de sa définition l'innovation sociale, portée dans la majeure partie des cas par un individu, un entrepreneur social, qui utilise ses compétences personnelles pour atteindre sa mission sociale (Defourny & Nyssens, 2010). Cette approche se retrouve aussi en France, notamment dans les écoles de commerce (Petrella & Richez-Battesti, 2014). Néanmoins, en Europe, l'approche de l'entreprise sociale qui prédomine est celle proposée par le réseau de recherche EMES. Dans cette approche européenne, l'entreprise sociale est aussi une entreprise à la recherche d'objectif social, cependant les ressources mobilisées sont mixtes (donc pas exclusivement issues du marché), l'activité entrepreneuriale est exercée dans une dimension sociale et inclusive de ses bénéficiaires et la structure respecte des critères de gouvernance démocratique (Richez-Battesti et al., 2012a; Petrella & Richez-Battesti, 2014). Cette approche, finalement assez proche de la conception européenne de l'ESS, peut donc être considérée comme contribuant au développement d'un modèle alternatif au capitalisme. Cependant, cela n'est pas le cas des approches américaines dont les ressources sont exclusivement issues du marché et les modalités de gouvernance collectives reléguées au second plan. Ainsi, ces approches doivent être distinguées de l'économie sociale et solidaire, et ce d'autant plus que la popularité grandissante des approches de l'entrepreneuriat social représente un risque de dilution parmi les entreprises capitalistes (Petrella & Richez-Battesti, 2014).

## *2. La généralisation de l'économie sociale et solidaire*

Les précédents paragraphes ont permis de comprendre que l'utilisation de l'approche par l'« économie sociale et solidaire » n'a donc rien d'une évidence. En France, l'économie sociale et solidaire s'est imposée en tant qu'approche allant au-delà du débat entre économie sociale et économie solidaire, soulignant les bases communes entre ces dernières. C'est aussi dans une démarche inclusive des différentes approches qu'à l'échelle mondiale le terme d'économie sociale et solidaire s'est progressivement imposé

avec sa première utilisation dès 2010 par l'Organisation internationale du travail<sup>1</sup> puis sa généralisation avec la création du Groupe de travail inter-agences des Nations unies sur l'économie sociale et solidaire (UNTFSSSE<sup>2</sup>) en 2013. A l'échelle continentale, les organisations inter-gouvernementales ont aussi repris le terme d'économie sociale et solidaire. C'est notamment le cas pour l'Union africaine<sup>3</sup>, le Parlement du Mercosur<sup>4</sup> et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>5</sup> qui ont toutes peu à peu adopté le terme d'économie sociale et solidaire. Seule l'Union européenne continue d'utiliser le terme d'économie sociale, probablement dans une forme de continuité historique.

Ainsi, alors que la terminologie de l'économie sociale et solidaire s'est progressivement imposée à l'échelle mondiale, la stabilisation d'une définition dite « universelle » n'a pas été évidente. En effet, il est difficile de rendre compte, dans une seule définition, de la diversité des approches possibles de l'économie sociale et solidaire à travers le monde. Pour reprendre les réflexions sur les variétés du capitalisme (Gould et al., 2015) et paraphraser le sociologue Jean-Michel Saussois sur le capitalisme (Saussois, 2011), l'économie sociale et solidaire ne renvoie pas à un modèle universel ; il serait plus pertinent de parler des économies sociales et solidaires qui s'enracinent dans des contextes nationaux. Cependant, à l'heure actuelle, c'est la définition adoptée par la 110<sup>ème</sup> Conférence internationale du travail sur l'ESS et le travail décent, reprise par la résolution 77/281 de l'Assemblée générale des Nations unies qui a vocation à proposer une définition globale de l'ESS.

---

*L'économie sociale et solidaire comprend les entreprises, les organisations et les autres entités qui mènent des activités économiques, sociales ou environnementales servant un intérêt collectif et/ou l'intérêt général, et qui reposent sur les principes de coopération volontaire et d'entraide, de gouvernance démocratique et/ou participative, d'autonomie et*

---

<sup>1</sup> Fonteneau, Bénédicte, Nancy Neamtan, Fredrick Wanyama, Leandro Pereira Morais, et Mathieu de Poorter. 2010. *The Reader 2010 : « Social and Solidarity Economy: Building a Common Understanding »*. 1st ed. Turin: International Training Centre of the ILO.

<sup>2</sup> *United Nation Inter-Agency Task Force on Social and Solidarity Economy*

<sup>3</sup> *L'économie sociale et solidaire (ESS) dans l'Union africaine, Stratégie décennale de l'ESS et plan de mise en œuvre (2023-2032)*, Union Africaine, aout 2024

<sup>4</sup> *Declaración de interés regional la ley que recomienda la implementación y armonización de las políticas públicas sobre economía social y solidaria como herramienta para el fomento de sus actividades productivas*, MERCOSUR/PM/SO/DECL.20/2023, LXXXVII Sesión Ordinaria, Parlamento del MERCOSUR, 26 de junio 2023

<sup>5</sup> *Recommandation du Conseil sur l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale*, OECD/LEGAL/0472, Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 10 juin 2022

*d'indépendance, ainsi que sur la primauté de l'humain et de la finalité sociale sur le capital en ce qui concerne la répartition et l'utilisation des excédents et/ou des bénéfices, ainsi que des actifs. Les entités de l'économie sociale et solidaire aspirent à la viabilité et à la durabilité dans une optique de long terme, ainsi qu'à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, et mènent des activités dans tous les secteurs de l'économie. Elles sont la traduction concrète d'un ensemble de valeurs qui sont indissociables de leur fonctionnement et qui participent du souci des personnes et de la planète, de l'égalité et de l'équité, de l'interdépendance, de l'autogestion, de la transparence et de la responsabilisation, ainsi que de la réalisation du travail décent et de la matérialisation de moyens de subsistance décents. L'économie sociale et solidaire inclut, selon les circonstances nationales, les coopératives, les associations, les mutuelles, les fondations, les entreprises sociales, les groupes d'entraide et les autres entités fonctionnant selon ses valeurs et principes.*

---

*Conférence internationale du Travail. 2022. Résolution concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire. Paragraphe 5.*

Je n'entrerai pas dans les détails pour comprendre comment cette définition s'est stabilisée car j'y consacre une section dans mon chapitre 7. Cependant, je peux dès à présent souligner les éléments relatifs aux différentes approches qui composent cette définition. Tout d'abord, bien qu'une série de valeurs et de principes sont énumérés et considérés comme déterminants pour qualifier les « entités » de l'ESS, la dimension transformatrice de l'ESS, qui se retrouve notamment dans l'économie solidaire, n'est pas explicite. Par ailleurs, l'approche statutaire, qui est privilégiée dans l'économie sociale, est également reléguée à un second plan. En effet, bien que la définition reconnaisse le statut des coopératives, associations, mutuelles, fondations, etc., le statut n'est pas considéré comme seul critère faisant de ces organisations des entités de l'ESS. Ces statuts sont considérés comme dépendants des « circonstances nationales », tout en fonctionnant selon les principes et valeurs communs de l'ESS. Ainsi, la définition proposée cherche un équilibre entre les différentes approches pour proposer une définition au sein de laquelle le plus grand nombre puisse se reconnaître. Cette définition ne laisse donc pas sous-entendre un quelconque projet politique sous-jacent tel que cela est souvent le cas dans les différentes approches de l'ESS.

### 3. *L'économie sociale et solidaire comme un contre-modèle*

Face à ces différentes approches, nombreux sont les auteurs qui ont écrit sur l'ESS et ses organisations, et ont tenté d'en proposer une approche théorique. Si plusieurs travaux se sont intéressés aux différentes approches de l'ESS (Defourny & Monzon Campos, 1992; Hiez & Lavillunière, 2013), d'autres ont essayé de concevoir l'ESS comme un ensemble. Depuis cette perspective, l'ESS a été plusieurs fois définie dans ses rapports au capitalisme. Ainsi, pour Mathieu Hély et Pascale Moulévrier, l'origine de l'ESS est intrinsèquement liée à celle du capitalisme. Il s'agit d'une relation dialectique entre différenciation et intégration, faisant de l'ESS la « forme dominée d'une économie dominante » (Hély & Moulévrier, 2013, p.13). Dans l'ouvrage plus récent « Regards d'économistes sur l'économie sociale et solidaire », l'ESS est ainsi conçue comme un « contre-modèle à l'entreprise capitaliste » qui incarne « une économie politique, autrement dit une économie qui interroge ses finalités » (Dorival et al., 2023, p.146). Cette approche théorique, partagée par une majorité d'économistes ayant participé à l'enquête, me paraît hautement pertinente dans le cadre de ma recherche et c'est pour cela que j'ai décidé de définir l'économie sociale et solidaire comme un contre-modèle.

L'approche par le *contre-modèle* permet de positionner l'ESS dans une société où le modèle capitaliste domine. La notion de « capitalisme », qui se distingue de celle d'« économie de marché », se définit comme un modèle économique reposant sur le principe d'accumulation perpétuelle (Ansaloni et al., 2020). Dans ce cadre, il existe plusieurs approches dans le positionnement de l'ESS vis-à-vis du capitalisme (Lamarche, 2013). En effet, pour certains l'ESS est une alternative transformatrice au capitalisme alors que pour d'autres elle est une économie de la réparation face aux limites du capitalisme. Quoiqu'il en soit, l'ESS est un contre-modèle *dominé* par le capitalisme. L'ESS est aussi un contre-modèle *minoritaire*. Par exemple, l'emploi dans les structures de l'ESS représente 10,5% de la population active en France et 6,3% en Europe. Enfin, il serait plus exact d'affirmer que l'économie sociale et solidaire se compose de plusieurs contre-modèles tant l'ESS se construit selon les cadres économique, politique et social, comme démontré plus haut. Ainsi, l'économie sociale et solidaire se présente aussi comme un contre-modèle *situé*, qui connaît diverses réalités selon le contexte dans lequel elle est mobilisée.

En faisant le choix de définir l'ESS comme un contre-modèle situé, minoritaire et dominé, et considérant les différents enjeux liés aux approches de l'ESS exposées plus haut, j'introduis ici les enjeux de définition propre à l'ESS. Ces derniers étant d'autant plus déterminants qu'ils permettent de mieux comprendre le positionnement, au fil des

années, des différents promoteurs de l'ESS qui mobilisent le contre-modèle dans différents référentiels (Muller, 2019).

## **II. Promouvoir l'économie sociale et solidaire : des activités diverses menées par des acteurs hétérogènes depuis une vingtaine d'années**

L'ESS est portée par des approches différentes qui la positionnent dans des projets politiques spécifiques. Certaines organisations se sont donc chargées de promouvoir l'ESS dans différents espaces politiques. Ce sont les promoteurs de l'ESS. Ces organisations, très hétérogènes par leur forme juridique, se sont ainsi mobilisées depuis une vingtaine d'années pour promouvoir l'ESS dans l'espace mondial.

### *1. Définition des promoteurs de l'économie sociale et solidaire*

L'ESS comprend, comme je l'ai montré précédemment, une large diversité d'organisations qui peuvent prendre des formes variées selon les contextes sociaux, économiques et politiques. Par ailleurs, ce ne sont pas toujours ces organisations de l'ESS qui font la promotion du contre-modèle auquel elles appartiennent. Il me paraît alors important de distinguer les organisations de l'ESS des organisations qui en font la promotion. Pour cela, je propose d'introduire le terme de *promoteur de l'ESS* pour qualifier les organisations, relevant de l'ESS ou non, qui se revendiquent comme promouvant l'ESS dans un espace politique donné. La définition proposée se compose de différents éléments sur lesquels je vais préciser mon propos : le type d'acteurs concernés, les activités incluses, la revendication de ces pratiques et l'espace politique ciblé par les promoteurs.

Les promoteurs de l'ESS ne forment pas un ensemble homogène. En effet, des acteurs très divers promeuvent l'ESS. Tout d'abord, les organisations de l'ESS (coopératives, associations, mutuelles, fondations, entreprises sociales, etc.) sont les premières concernées et les premières à mettre en avant le contre-modèle de l'ESS dans leurs activités locales. Cependant, nombreuses sont les organisations de l'ESS qui ont fait le choix de se rassembler dans des réseaux (qui prennent souvent le statut d'association) pour porter collectivement leur voix et mener diverses activités de promotion de l'ESS. Par ailleurs, les promoteurs de l'ESS ne sont pas seulement des organisations de l'ESS. En effet, bien que cela puisse paraître paradoxal, il est de plus en plus fréquent que certaines entreprises privées s'inscrivent dans le modèle du capitalisme participent à la promotion de l'ESS. Plusieurs réseaux nationaux ou

internationaux de recherche ou autres acteurs peuvent également être considérés comme promoteurs de l'ESS au regard de leurs prises de positions. D'autre part, le statut de promoteur de l'ESS n'est pas réservé uniquement aux organisations relevant du droit privé. Je considère donc que certains États et organisations internationales sont des promoteurs de l'ESS dans la mesure où ils remplissent les autres critères.

Les pratiques de promotion de l'ESS couvrent un large spectre d'actions qui sont souvent qualifiées sous le terme de « plaidoyer ». Comme le soulignent Etienne Ollion et Johanna Siméant, le plaidoyer comprend toute une série de pratiques, certaines très visibles (comme des campagnes ou des stratégies médiatiques), d'autres moins visibles (rédactions de notes ou rapports et transmission directe) (Ollion & Siméant, 2015). Au-delà du flou de la définition du plaidoyer, ce terme n'est pas parfaitement adapté au cas des promoteurs de l'ESS car il sous-entend que les « plaideurs » sont exclusivement des organisations non-gouvernementales (ONG) visant à influencer les pouvoirs publics. L'approche par les promoteurs de l'ESS permet ainsi d'aller au-delà de cette dichotomie en considérant que certains pouvoirs publics peuvent mener des activités de promotion. C'est, par exemple, le cas lorsqu'ils doivent convaincre des collègues de la pertinence de l'ESS ou qu'ils prennent des positions publiques qui encouragent le développement de l'ESS.

Par ailleurs, il existe des débats, sur lesquels je reviendrai au cours de mon développement, pour savoir quels sont les acteurs légitimes à promouvoir l'ESS. La proposition d'établir un critère selon lequel les acteurs doivent se revendiquer comme faisant la promotion de l'ESS permet de considérer l'ensemble des promoteurs de l'ESS sans pour autant devoir trancher sur la légitimité présumée de leurs pratiques. Il sera, dans un second temps, intéressant de comprendre le positionnement relatif des différents promoteurs face aux divergences de points de vue et de pratiques dans leur promotion de l'ESS.

Enfin, le dernier élément permettant de définir les promoteurs de l'ESS est la réalisation de ces activités dans un espace politique donné. Ce critère permet d'exclure les organisations qui promeuvent l'ESS dans une dimension davantage individuelle, par stratégie de communication ou de valorisation de leurs activités, par exemple. En effet, les promoteurs de l'ESS sont des acteurs qui s'impliquent dans des espaces politiques plus larges pour obtenir de meilleures conditions (légales, financières, etc.) pour l'ESS dans son ensemble. Les espaces politiques peuvent alors être au niveau national, continental ou encore mondial.

## *2. Une hétérogénéité de promoteurs de l'économie sociale et solidaire*

Ma recherche concerne particulièrement les promoteurs de l'ESS dans un espace politique lié aux enjeux mondiaux, comme je le précise ultérieurement. A ce titre, une large diversité d'acteurs est incluse dans ces promoteurs. Je prendrai le temps de les présenter et d'analyser leurs pratiques dans les différents chapitres de ma première partie mais je vais dès à présent lister les principaux promoteurs concernés par cette recherche.

Tout d'abord, un certain nombre de réseaux transnationaux d'acteurs de l'ESS sont des promoteurs de l'ESS à l'échelle mondiale. Peuvent notamment être cités le Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire (RIPESS), ESS Forum International, le Forum mondial de l'ESS (GSEF), l'Alliance coopérative internationale (ACI), l'Association internationale de la Mutualité (AIM), Catalyst 2030, Euclid Network, DIESIS Network, ainsi que Social Economy Europe à l'échelle européenne. Plusieurs réseaux de recherche internationaux sont aussi promoteurs de l'ESS à l'échelle mondiale : le Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC), EMES International Research Network, ainsi que European Research Institute on Cooperative and Social Enterprises (ERICSE) au niveau européen. Au niveau des États, ce sont le Canada (avec notamment la province du Québec), la Corée du Sud, le Chili, l'Espagne, la France et le Sénégal qui peuvent être considérés comme des promoteurs de l'ESS au niveau mondial.

Considérant les organisations internationales, bien que dix-huit agences des Nations unies soient membres d'un Groupe de travail inter-agences sur l'ESS (UNTFSSSE), seules quelques organisations internationales (OI) se revendiquent comme faisant la promotion de l'ESS. Les OI promotrices de l'ESS sont donc l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), l'Institut de recherche des Nations unies pour le développement social (UNRISD), l'Organisation internationale du travail (OIT) ainsi que la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur des périodes plus restreintes. Le Groupe de travail inter-agences des Nations unies sur l'ESS (UNTFSSSE), en tant qu'ensemble, peut également être considéré comme promoteur de l'ESS à l'échelle mondiale. A l'échelle européenne, la Commission européenne et le Comité économique et social européen jouent également un rôle de promotrices de l'ESS au sein des institutions européennes. Bien que plusieurs institutions continentales, comme l'Union africaine ou le Parlement du Mercosur, aient reconnu l'importance de l'ESS, je ne considère pas ces organisations comme des promotrices de l'ESS car ces

dernières n'ont pas particulièrement revendiqué leur position sur l'ESS en dehors de leur propre champ d'action.

A ce stade, il me paraît important de préciser certains éléments concernant les OI et les États promoteurs de l'ESS. Affirmer que ces OI et États sont des promoteurs de l'ESS ne signifie pas que l'ensemble de leurs activités sont menées dans un objectif de promouvoir l'ESS. En pratique, cela concerne surtout certains départements ou ministères qui agissent au nom de leurs institutions. Ainsi, par abus de langage ou soucis de simplification, il est souvent affirmé que c'est une telle organisation qui promeut l'ESS alors qu'il s'agit du travail d'un service donné. Je reviendrai sur ces différents éléments dans mon chapitre 3.

### *3. Temporalités de la promotion de l'économie sociale et solidaire dans l'espace mondial*

Bien que l'ESS ne soit pas un phénomène nouveau, les pratiques de promotion de l'ESS sur l'espace mondial sont relativement plus récentes. Dès 1895, l'Alliance coopérative internationale avait lancé l'initiative de se rassembler au niveau mondial pour promouvoir le modèle coopératif dans divers espaces politiques. En 1906, l'ancêtre de l'Association internationale de la mutualité reproduisait le même schéma et créait un réseau transnational pour promouvoir le modèle mutualiste. Finalement, ce n'est qu'après les Rencontres de Lima de 1997 et les Rencontres du Mont-Blanc de 2004 que se sont développés des réseaux promouvant le contre-modèle de l'ESS comme ensemble. En outre, le Réseau intercontinental de promotion de l'ESS (RIPESS), héritier des Rencontres de Lima, promouvait davantage une approche de l'économie solidaire, là où ESS Forum International, héritier des Rencontres du Mont-Blanc, promouvait davantage une approche de l'économie solidaire (voir chapitre 1). Dans tous les cas, c'est bien cette période de la fin des années 1990, début des années 2000, qui marque le début du développement d'organisations promotrices de l'ESS à l'échelle mondiale.

C'est après ces premiers efforts de promotion de l'ESS auprès des États et des OI que certains de ces derniers sont à leur tour devenus promoteurs de l'ESS. L'Organisation internationale du travail, qui avait une unité dédiée aux coopératives depuis 1920, a été précurseur en commençant à se saisir de l'ESS en 2008. C'est finalement au début des années 2010 que les États et OI promotrices de l'ESS ont gagné en visibilité et se sont développés. En effet, l'année 2013 est marquée par la création de deux espaces de travail pour ces promoteurs de l'ESS : le Groupe pilote international pour l'ESS (GPIESS) pour les États et le Groupe de travail inter-agences des Nations unies pour l'ESS (UNTFSS) pour

les OI. Certains réseaux d'acteurs de l'ESS et réseaux de recherches ont également été associés à ces initiatives comme membres observateurs dès leur lancement puis progressivement d'autres organisations se sont agrégées.

Le travail politique de l'ensemble des promoteurs de l'ESS s'est finalement soldé par l'adoption de plusieurs textes internationaux reconnaissant l'ESS en 2022 et 2023. C'est donc sur cette période, de la fin des années 1990 au début des années 2020, que ma recherche se concentrera principalement.

### **III. Reconnaître l'économie sociale et solidaire : des politiques mondiales aux enjeux multiscalaires et multiniveaux**

Le travail de promotion de l'ESS sur les vingt dernières années a permis l'adoption de politiques mondiales entrant dans le périmètre de l'ESS. Cette sous-section vise donc à éclairer le lecteur sur les différentes politiques mondiales concernées. Cela permettra également d'introduire les enjeux multiscalaires liés à ma recherche.

#### *1. Proposition de typologie des politiques mondiales relatives à l'économie sociale et solidaire*

Avant de s'intéresser aux différentes politiques mondiales relatives à l'ESS, il convient dans un premier temps de préciser ce qui est entendu comme politique mondiale. Dans la science politique française, Franck Petiteville et Andy Smith définissent les politiques publiques internationales comme « l'ensemble des programmes d'action revendiqués par des autorités publiques ayant pour objet de produire des effets dépassant le cadre d'un territoire stato-national » (Petiteville & Smith, 2006, p.362). Cette définition inclut alors les politiques étrangères ainsi que les politiques multilatérales (Hassenteufel, 2021b). Ce sont ces dernières qui m'intéressent particulièrement concernant l'ESS.

Ainsi, pour définir les politiques mondiales, je préfère la définition plus restrictive proposée par Vincent Pouliot et Jean-Philippe Thérien qui considèrent les politiques mondiales (*global policies*) comme des « plans d'action à l'échelle mondiale sur des questions d'intérêt commun » (Pouliot & Thérien, 2023, p.27, traduction personnelle). Selon les auteurs, cette définition repose sur trois composants. Tout d'abord, une politique est considérée comme mondiale lorsqu'elle s'applique en dehors des frontières nationales et notamment qu'elle s'étend à une grande partie du monde. Deuxièmement, ces politiques doivent être reconnues par la communauté au sein de laquelle elles sont

portées comme contribuant à l'intérêt commun. Enfin, les plans d'action que constituent les politiques mondiales doivent être développés pour atteindre certains objectifs politiques. Ainsi, dans le cas de l'ESS, les politiques mondiales sont les plans d'actions à l'échelle mondiale, reconnus par une grande partie des promoteurs de l'ESS et contribuant à la reconnaissance de l'ESS ou la mise en œuvre de conditions favorables à son développement. Je considère également que cette définition peut se transposer à l'échelle continentale. En ce sens, les politiques continentales respectent les mêmes critères, avec pour seule différence le champ d'application qui se limite à l'échelle d'un continent.

Dans la théorie réaliste, la souveraineté étatique est considérée comme primordiale, et les États sont donc perçus comme les acteurs centraux des relations internationales (Waltz, 1979). Cependant, la définition proposée ci-dessus suppose que ceux qui « fabriquent » les politiques mondiales (les *global policymakers*) ne sont pas seulement les gouvernements dans leur action directe. En effet, je souhaite mobiliser une approche des relations internationales qui considère l'ensemble des acteurs contribuant à une politique mondiale, à savoir, aussi bien les OI que les acteurs non-gouvernementaux. Les premières jouent un rôle central dans l'adoption de politiques mondiales depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Bien qu'elles soient constituées de représentants des États, les OI produisent souvent leurs propres politiques qui dépassent les frontières nationales, et influencent directement le cadre normatif global (Barnett & Finnemore, 2004). En parallèle, les acteurs non-gouvernementaux, souvent prenant la forme de réseaux transnationaux dans le cas de l'ESS, jouent un rôle non-négligeable dans la création de politiques mondiales (Keck & Sikkink, 1998). Bien qu'ils ne jouissent que rarement d'une légitimité institutionnelle, ils contribuent activement aux processus de fabrication de politique mondiale en s'inscrivant, le plus souvent, dans des logiques d'influence (Ruggie, 2004) que je détaillerai tout au long de ma thèse.

#### **Encadré 1 – Terminologie de « l'international »**

Dans le cadre de ce travail de recherche, je fais le choix d'utiliser les termes *infranational*, *national* et *supranational* pour qualifier les différents niveaux politiques étudiés. Le niveau supranational peut lui-même se subdiviser en deux échelons : *mondial* et *continental*. Ainsi, par soucis de fluidité, je serai amené à parler directement du niveau mondial. Le choix des préfixes *supra-* et *infra-* n'est pas dénué de sens. Il accentue l'idée que ces niveaux politiques sont distincts des dynamiques purement nationales et donc qu'ils peuvent en retour influencer le niveau national.

Pour qualifier les différentes dynamiques qui opèrent dans ces niveaux politiques, je parlerai d'organisations ou interactions *transnationales*, *intergouvernementales*, *internationales* et *multilatérales*.

J'entends par dynamiques *transnationales* les interactions qui dépassent les frontières nationales sans intervention de l'État central (Nye & Keohane, 1971). Ainsi, je désigne par *réseaux transnationaux* les réseaux d'acteurs non-gouvernementaux (Keohane & Nye, 1974). Les dynamiques transnationales se distinguent des *dynamiques intergouvernementales* qui concernent les échanges directs entre services gouvernementaux (Keohane & Nye, 1974). Ces derniers peuvent être formels ou informels et se tenir dans des espaces différents.

De plus, j'utiliserai le terme *d'organisation internationale* (OI) pour désigner les institutions internationales gouvernementales, comme les agences des Nations unies, fondées par des États membres dans la volonté d'atteindre des objectifs communs et dont l'organisation repose sur des organes permanents (Battistella et al., 2012).

Je distinguerai aussi les organisations internationales des *organisations supranationales*, comme la Commission Européenne, qui bénéficient de délégations de souveraineté de la part des États.

Enfin, je mobiliserai plus ponctuellement le terme de *dynamiques multilatérales* pour désigner les échanges entre acteurs étatiques et non-étatiques qui ont lieu en dehors des cadres fixés par les organisations internationales.

Ces différents concepts font donc référence à des processus et dynamiques distincts mais pour autant interconnectés ou « encastrés » (Siméant, 2015). C'est pour cela qu'ils seront tous mobilisés dans le cadre de cette recherche pour étudier l'espace mondial de l'ESS sous différents angles.

Les éléments de définition évoqués précédemment laissent ainsi espérer que l'on peut facilement dresser un panorama des politiques mondiales relatives à l'ESS. Cependant, dans la pratique, il est difficile de toutes les identifier. A titre d'illustration, il n'existe aucune source qui les recense dans leur totalité. Ainsi, afin de mieux se repérer, je propose d'établir une typologie des politiques mondiales relatives à l'ESS fondée sur trois questions : la politique concerne-t-elle les organisations de l'ESS ? L'ESS y est-elle mentionnée ? Et si oui, de quelle manière ? Ces trois questions permettent de distinguer quatre types de politiques mondiales relatives à l'ESS présentées dans le tableau 1 ci-dessous. Chaque type de politique connaît ainsi des caractéristiques propres que je détaille dans les paragraphes suivants.

Tableau 1 – Typologie des politiques mondiales relatives à l'économie sociale et solidaire

<b>La politique mondiale...</b>	<b>Politique mondiale externe à l'ESS</b>	<b>Politique mondiale sectorielle</b>	<b>Politique mondiale statutaire de l'ESS</b>	<b>Politique mondiale dédiée à l'ESS</b>
<b>... concerne les organisations de l'ESS</b>	Possible, indirectement	Oui, indirectement	Oui, directement	Oui, directement
<b>... mentionne certaines organisations de l'ESS</b>	Non	Possible	Oui	Oui
<b>... mentionne l'ESS comme ensemble</b>	Non	Possible	Possible	Oui

<b>Exemple</b>	L'Agenda 2030 et les « 17 objectifs du développement durable » de 2015	Le « Nouveau Programme pour les Villes » (Habitat III) de 2016	La recommandation 193 de l'OIT de 2002 sur « La promotion des coopératives »	La résolution 77/281 de 2023 « La promotion de l'économie sociale et solidaire pour le développement durable »
----------------	--	--	--	--

Source : élaboration propre.

Tout d'abord, les *politiques mondiales dédiées à l'ESS* sont des politiques mondiales qui concernent directement les organisations de l'ESS. Elles mentionnent explicitement les organisations de l'ESS, ainsi que plus largement l'ESS comme un ensemble. Dans ces cas, l'ESS constitue même l'objet principal de la politique mondiale en question. Ces politiques mondiales sont à l'heure actuelle peu nombreuses et très récentes. Elles font partie de ce que Rafael Chaves-Avila et Juan Ramon Gallego-Bono appellent la nouvelle génération de politiques publiques en faveur de l'ESS (Chaves-Avila

& Gallego-Bono, 2020). En effet, seules quatre politiques mondiales entrent dans cette catégorie : la résolution 77/281 de l'Assemblée générale des Nations unies adoptée le 18 avril 2023, et renouvelée par la résolution 79/213 le 19 décembre 2024, ainsi que la résolution de la Conférence internationale du travail et la recommandation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), toutes deux adoptées le 10 juin 2022 (voir détails dans le tableau 2 plus bas). L'adoption de politiques mondiales de ce niveau était attendue depuis de nombreuses années par les promoteurs de l'ESS. Je me souviens qu'au cours de mon premier stage dans l'ESS, en 2019, l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale de Nations unies était déjà affichée comme un objectif de longue date. L'adoption de ces politiques en plus d'un an laisse également émerger l'hypothèse que ces politiques ont bénéficié d'un concours de circonstances favorables, une forme « d'alignement des planètes » tel que j'ai pu entendre sur mon terrain, et que je tenterai d'expliquer au cours de ma thèse.

Ensuite, les *politiques mondiales statutaires de l'ESS* sont des politiques mondiales qui concernent directement les organisations de l'ESS. Cependant, ces politiques mondiales sont directement et uniquement dirigées vers certaines organisations de l'ESS, répondant à des statuts juridiques donnés. Ces politiques mondiales sont nettement plus nombreuses et une large majorité d'entre elles concernent uniquement les coopératives. A titre d'illustration, on peut citer la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies qui est renouvelée tous les deux ans depuis 1992 ou encore la recommandation 193 de la Conférence internationale du travail adoptée en 2002. Certaines politiques mentionnent indirectement l'ESS dans leurs textes. Cependant cette pratique n'est pas systématique et reste relativement récente. Par exemple, c'est seulement en 2019 que la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies dédiée aux coopératives mentionne les « autres organisations du domaine de l'économie sociale »<sup>6</sup>.

Les *politiques mondiales sectorielles* sont des politiques mondiales qui concernent indirectement les organisations de l'ESS qui opèrent dans le secteur d'activité dédié. La mention de l'ESS ou de certaines de ses organisations n'est donc pas systématique. Ces politiques sont très nombreuses mais également très difficiles à identifier puisqu'elles ne sont pas spécifiques à l'ESS et recouvrent un large spectre de secteurs d'activité. Les rares politiques mondiales qui mentionnent l'ESS ont souvent fait l'objet d'un travail de plaidoyer spécifique de la part des promoteurs de l'ESS. Néanmoins, ce travail politique n'est pas systématique pour l'ensemble des politiques

---

<sup>6</sup> *Rôle des coopératives dans le développement social*, résolution A/RES/74/119, 74<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, 18 décembre 2019, p.1.

mondiales sectorielles. Les quelques exemples de politiques mondiales sectorielles qui mentionnent l'ESS sont alors souvent citées par les promoteurs de l'ESS comme étant des politiques mondiales qui reconnaissent le rôle joué par les organisations de l'ESS dans un secteur d'activité donné. Deux exemples sont notables : le « Nouveau Programme pour les Villes » (aussi appelé Habitat III) de 2016 qui mentionne « les entreprises de l'économie sociale et solidaire qui ont une activité dans les secteurs formel ou informel de l'économie »<sup>7</sup> et les « 10 éléments de l'agroécologie guidant la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables », adoptés par le Conseil de la FAO en 2019, qui évoque le rôle d'« une économie solidaire »<sup>8</sup> dans les liens entre producteurs et consommateurs via l'agroécologie. Malgré l'engouement provoqué auprès des promoteurs de l'ESS, la mention de l'ESS dans de tels textes représente un faible niveau de reconnaissance puisqu'il n'y a aucun enjeu de définition ou d'engagement à ce propos.

Enfin, les *politiques mondiales externes à l'ESS* désignent toutes les autres politiques mondiales. Ces dernières peuvent concerner les organisations de l'ESS mais toujours indirectement. En aucun cas ces politiques mondiales ne mentionnent l'ESS ou ses organisations car leur objet principal reste relativement éloigné de l'ESS. Toutefois, une telle mention serait structurante et placerait l'ESS comme réponse à ces problèmes publics globaux. C'est pour cela que certaines de ces politiques mondiales externes à l'ESS font l'objet d'une attention particulière des promoteurs de l'ESS lorsque cela peut impacter leurs pratiques. Un exemple notable est l'adoption de l'Agenda 2030 et ses 17 objectifs du développement durables adoptés en 2015. Plusieurs promoteurs de l'ESS avaient à cette occasion mené un travail politique spécifique, bien que l'objet de la politique mondiale ne concerne pas directement l'ESS.

Ces derniers éléments rappellent ainsi la difficulté que représente le simple fait de lister l'ensemble des politiques mondiales relatives à l'ESS du fait de sa transversalité. Pour ce faire, je propose dans le tableau suivant la liste de l'ensemble des politiques mondiales qui seront mentionnées tout au long de la thèse afin de pouvoir plus aisément les situer. Cette liste permet également de se rendre compte de l'évolution du type de politiques publiques relatives à l'ESS adoptées au fil des années. Si les politiques mondiales sectorielles étaient l'entrée principale des promoteurs de l'ESS dans les années 2010, les politiques statutaires étaient bien plus anciennes concernant les

---

<sup>7</sup> *Nouveau programme pour les villes*, Déclaration de Quito, Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), octobre 2016, article 58.

<sup>8</sup> *Dix éléments de l'agroécologie*, Note de position, Conseil de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), 163<sup>ème</sup> session, décembre 2019, élément n°10.

coopératives. Les politiques mondiales dédiées à l'ESS sont, elles, beaucoup plus récentes.

*Tableau 2 – Liste des politiques mondiales relatives à l'économie sociale et solidaire et mentionnées dans la thèse*

<p><b>Politiques mondiales dédiées à l'ESS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Résolution concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire, résolution II, 110<sup>ème</sup> session de la Conférence internationale du travail, 10 juin 2022</i></li> <li>• <i>Recommandation du Conseil sur l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale, OECD/LEGAL/0472, Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 10 juin 2022</i></li> <li>• <i>La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable, résolution A/RES/77/281, 77<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, 18 avril 2023</i></li> <li>• <i>La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable, résolution A/RES/79/213, 79<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, 19 décembre 2023</i></li> </ul>
<p><b>Politiques mondiales statutaires de l'ESS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Le rôle des coopératives au regard des nouvelles tendances économiques et sociales, résolution A/RES/47/90, 47<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, 16 décembre 1992, renouvelée tous les deux ans jusqu'en 1999</i></li> <li>• <i>Rôle des coopératives dans le développement social, résolution A/RES/54/123, 54<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, 17 décembre 1999, renouvelée tous les deux ans depuis</i></li> <li>• <i>Recommandation concernant la promotion des coopératives, recommandation n°193, 90<sup>ème</sup> session de la Conférence Internationale du Travail, 20 juin 2002</i></li> <li>• <i>Rôle des coopératives dans le développement social, résolution A/RES/74/119, 74<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, 18 décembre 2019</i></li> </ul>

<b>Politiques mondiales sectorielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Nouveau programme pour les villes</i>, Déclaration de Quito, Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), octobre 2016</li> <li>• <i>Dix éléments de l'agroécologie</i>, Note de position, Conseil de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), 163<sup>ème</sup> session, décembre 2019</li> <li>• <i>Engagement de Séville</i>, 4<sup>e</sup> Conférence internationale sur le financement du développement, Séville (Espagne), juin 2025</li> <li>• <i>Déclaration politique de Doha</i>, Deuxième Sommet mondial pour le développement social, Doha (Qatar), novembre 2025</li> </ul>
<b>Politiques mondiales externes à l'ESS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Objectifs du développement durable</i>, résolution A/RES/70/1, Sommet des Nations Unies sur le développement durable, adoptés lors de la 70<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, le 25 septembre 2015</li> <li>• <i>Pacte pour l'avenir</i>, Sommet du futur, New York (États-Unis), 22 septembre 2024</li> </ul>

Source : élaboration propre.

## 2. Enjeux multiscales et multiniveaux dans les référentiels de politiques mondiales

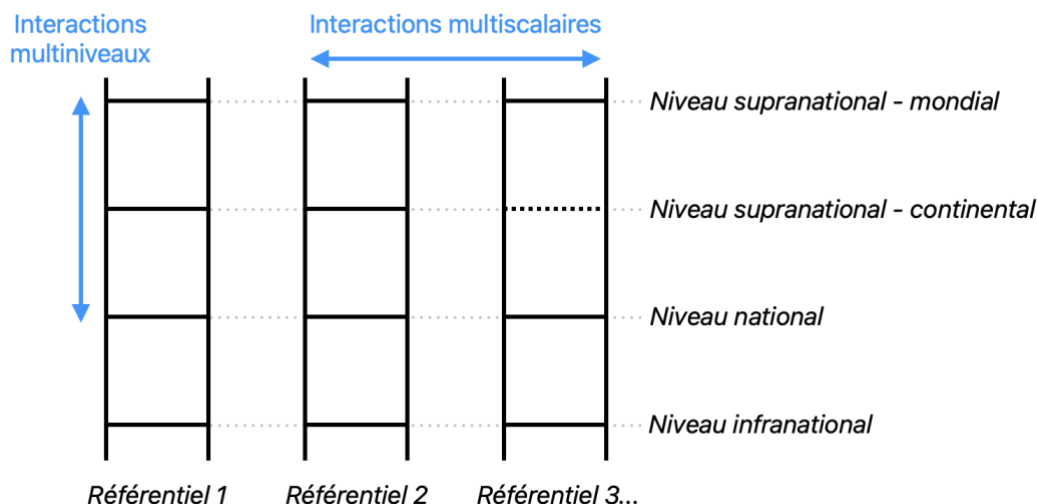
Au-delà de la typologie proposée plus haut, les politiques mondiales relatives à l'ESS peuvent également être appréhendées selon une approche cognitive, et plus particulièrement par la notion de référentiel. En effet, selon Pierre Muller « le référentiel d'une politique est constitué d'un ensemble de prescriptions qui donnent du sens à un programme d'action publique en définissant des critères de choix et des modes de désignation des objectifs. Il s'agit à la fois d'un processus cognitif fondant un diagnostic et permettant de comprendre le réel (en limitant sa complexité) et d'un processus prescriptif permettant d'agir sur le réel » (Muller, 2019, p.534). Sans précisément retenir le schéma de Muller autour des valeurs, des normes, des algorithmes et des images, l'approche par le référentiel permet de considérer les différentes représentations de l'ESS et ainsi leur inscription dans des référentiels globaux et sectoriels.

Les référentiels mobilisés pour aborder l'ESS sont effectivement divers et nombreux puisqu'ils sont déclinables selon le mandat des acteurs qui se saisissent de l'ESS, et ainsi de la lecture qu'ils souhaitent proposer. Par exemple, l'Organisation internationale du travail aborde l'ESS sous l'angle du travail décent là où l'Assemblée générale des Nations unies la considère à travers sa contribution au développement

durable. Il y a donc « autant de [référentiels] que l'analyse peut en construire » (Compagnon, 2015, p.130). La conceptualisation multidimensionnelle proposée par Daniel Compagnon sur la gouvernance environnementale globale semble pertinente à retranscrire au cas des politiques mondiales relatives à l'ESS. Ainsi, chaque référentiel mobilisé constitue une échelle de lecture. Dans ces échelles, chaque échelon représente un niveau politique (voir figure 1 ci-dessous). Les niveaux politiques sont eux composés d'une diversité d'acteurs publics ou de la société civile qui agissent aux niveaux infranationaux, national et supranationaux.

De plus, ces échelles ne sont pas statiques et, comme le souligne Daniel Compagnon (2015), il ne faut pas négliger les décalages et conflits qui peuvent exister entre échelles ou échelons. Le politiste distingue alors les interactions intrascales (ou multiniveaux) pour désigner les échanges entre différents niveaux politiques au sein d'une même échelle de référentiel et les interactions transcales (ou multiscalaires) qui concernent les échanges entre des niveaux politiques, équivalent ou non, de différentes échelles de référentiel. Dans une telle configuration, un même niveau politique peut occuper une place centrale dans certaines échelles et être absent ou peu concerné dans d'autres.

*Figure 1 – Schéma des interactions multiniveaux et multiscalaires en jeu dans l'adoption de politiques mondiales*



Source : élaboration propre.

Cette conceptualisation permet ainsi de rendre compte de la complexité de l'environnement dans lequel sont produites les politiques mondiales. Ainsi, si c'est bien le niveau politique supranational mondial qui m'intéresse principalement, il est

nécessaire de considérer les autres niveaux politiques (supranational continental, national et infranational) dans leur contribution et réception de politiques mondiales relatives à l'ESS. Afin d'offrir des éléments de cadrages pertinents pour l'ensemble de la thèse, je me consacrerai ici à présenter les politiques publiques relatives à l'ESS existantes pour chacun des niveaux politiques.

Pour le niveau supranational continental, la typologie proposée plus haut sur les politiques mondiales fonctionne également. Ainsi, il existe des politiques continentales dédiées à l'ESS, des politiques continentales statutaires de l'ESS, des politiques continentales sectorielles, et des politiques continentales externes à l'ESS (voir tableau 3 plus bas). Cette typologie est alors applicable à l'ensemble des continents avec les mêmes temporalités : des politiques dédiées à l'ESS très récentes, des politiques statutaires anciennes et principalement consacrées aux coopératives, et des politiques sectorielles adoptées dans les années 2010. Il existe néanmoins quelques spécificités continentales. Tout d'abord, il n'existe à ce jour aucune politique continentale en Amérique du Nord et centrale, en Asie ou en Océanie. Cette section se concentre donc sur trois continents : l'Europe, l'Afrique et l'Amérique latine. En Amérique latine, les dynamiques institutionnelles continentales sont très récentes et ne se sont concrétisées qu'en juin 2023 avec l'adoption par le Parlement du Mercosur d'une Déclaration d'intérêt de la loi sur l'économie sociale et solidaire.

En Afrique, les politiques continentales relatives à l'ESS sont également récentes. A ce jour, seule une politique continentale dédiée à l'ESS a été adoptée. Il s'agit de la Stratégie décennale pour l'économie sociale et solidaire et son plan de mise en œuvre (2023-2032) qui a été adopté en août 2024 par l'Union Africaine dans le cadre de son Agenda 2063. Les politiques continentales adoptées auparavant étaient exclusivement statutaires et adoptées par des organisations supranationales comprenant un plus faible nombre de pays membres. Par exemple, l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) a adopté un Acte uniforme sur les sociétés coopératives en 2011 et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) a adopté une réglementation de la Mutualité sociale en 2009. Ces politiques continentales font néanmoins l'objet de quelques critiques du fait de leur faible mise en application et transposition dans les États membres. Je reviendrai plus en détail sur ces enjeux de mise en œuvre des politiques supranationales dans mon chapitre 8.

En Europe, les politiques continentales relatives à l'économie sociale et solidaire sont historiquement plus nombreuses. Chaque institution a ainsi, sur la période récente, adopté sa propre politique continentale dédiée à l'ESS (voir tableau 3 ci-dessous) : la résolution 2237 du Parlement européen en 2018, l'avis INT/871 du Conseil Économique et Social Européen (CESE) en 2019, puis le plan d'action pour l'économie sociale de la

Commission Européenne en 2021, et finalement la recommandation 1344 du Conseil de l'Union Européenne en novembre 2023 (seule politique supranationale dédiée à l'ESS qui soit contraignante). Du fait de la structuration par secteur d'activité (ou « écosystèmes »), l'Union Européenne a également adopté de nombreuses politiques continentales sectorielles qui peuvent concerner les organisations de l'ESS. C'est, par exemple, le cas de la directive 2014/24 sur la passation de marchés publics de 2014 ou encore la directive 2016/97 sur la distribution d'assurances de 2016. Enfin, les politiques statutaires sont plus rares du fait de l'hétérogénéité des formes juridiques que connaissent les organisations de l'ESS en Europe. Une politique continentale statutaire notable est le règlement relatif au statut de la société coopérative européenne adoptée par le Conseil de l'Union Européenne en 2003. Une politique équivalente est aujourd'hui en cours de négociation sur la création d'un statut d'association transfrontalière.

*Tableau 3 – Liste des politiques continentales relatives à l'économie sociale et solidaire et mentionnées dans la thèse*

<p><b>Politiques continentales dédiées à l'ESS</b></p>	<p><b>En Europe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Résolution contenant des recommandations à la Commission relatives à un statut pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire, 2016/2237(INL), Parlement européen, 5 juillet 2018</i></li> <li>• <i>Vers un cadre juridique européen adapté pour les entreprises de l'économie sociale (avis d'initiative), INT/871-EESC-2019, Comité économique et social européen, 19 juin 2019</i></li> <li>• <i>Plan d'action pour l'économie sociale, Commission européenne, 9 décembre 2021</i></li> <li>• <i>Recommandation du Conseil relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale, C/2023/1344, Conseil de l'Union européenne, 27 novembre 2023</i></li> </ul> <p><b>En Amérique latine</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Declaración de interés regional la ley que recomienda la implementación y armonización de las políticas públicas sobre economía social y solidaria como herramienta para el fomento de sus actividades productivas,</i></li> </ul>
--	---

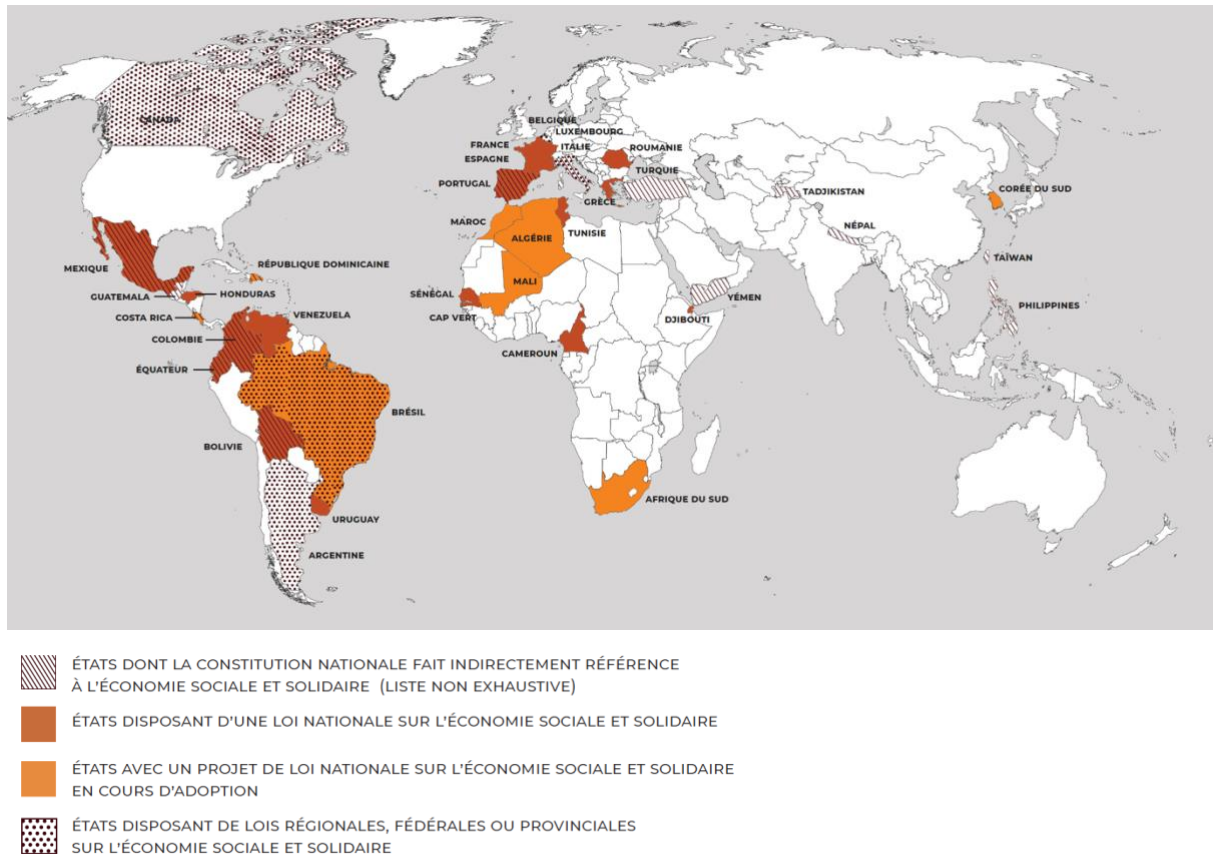
	<p>MERCOSUR/PM/SO/DECL.20/2023, LXXXVII Sesión Ordinaria, Parlamento del MERCOSUR, 26 de junio 2023</p> <p><b>En Afrique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>L'économie sociale et solidaire (ESS) dans l'Union africaine, Stratégie décennale de l'ESS et plan de mise en œuvre (2023-2032)</i>, Union Africaine, aout 2024</li> </ul>
<p><b>Politiques continentales statutaires de l'ESS</b></p>	<p><b>En Europe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Règlement (CE) n° 1435/2003 du Conseil relatif au statut de la société coopérative européenne (SEC)</i>, Conseil de l'Union européenne, 22 juillet 2003</li> <li>• <i>Proposition de directive du Parlement Européen et du Conseil relative aux associations transfrontalières européennes</i>, dossier n°2023/0315, septembre 2023</li> </ul> <p><b>En Afrique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Acte uniforme sur les sociétés coopératives</i>, OHADA, 15 décembre 2010.</li> <li>• <i>Règlement portant réglementation de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA</i>, Règlement n°07/2009/CM/UEMOA, 26 juin 2009.</li> </ul>
<p><b>Politiques continentales sectorielles</b></p>	<p><b>En Europe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Directive sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE</i>, Directive 2014/24/UE, Parlement européen et Conseil de l'Union européenne, 26 février 2014.</li> <li>• <i>Directive sur la distribution d'assurances (refonte)</i>, Directive (UE) 2016/97, Parlement européen et Conseil de l'Union européenne, 20 janvier 2016.</li> </ul>

Source : élaboration propre.

Concernant le niveau politique national, une même typologie de politiques publiques relatives à l'ESS peut s'appliquer. Il existe ainsi des politiques nationales dédiées à l'ESS, aussi appelées lois-cadres de l'ESS, mais aussi des politiques statutaires ou sectorielles. Ces politiques sont très hétérogènes dans le monde. Ainsi, chaque État propose des politiques relatives à l'ESS différentes, ancrées dans un ou plusieurs référentiels. Tout comme aux niveaux supranationaux, les politiques statutaires ou sectorielles sont beaucoup plus nombreuses que les lois-cadres qui conçoivent l'ESS

dans une approche englobante (*umbrella approach*). Les différentes lois-cadres relatives à l'ESS sont représentées dans la figure 2 ci-dessous (en rouge pour celles qui ont été adoptées et en orange pour celles qui sont encore au stade de projet de loi).

Figure 2 – Carte des politiques nationales relatives à l'ESS dans le monde



Source : David Hiez, « État des lieux des cadres juridiques en matière d'ESS dans le monde », Guide pour la rédaction d'un droit de l'économie sociale et solidaire, *ESS Forum International*, juin 2021, pp.30-31.

Cette carte permet facilement d'observer que les législations nationales relatives à l'ESS sont très développées en Amérique du Sud et centrale. Ce continent compte sept États disposant d'une loi-cadre (Mexique, Honduras, Colombie, Venezuela, Équateur, Bolivie et Uruguay) et trois autres ayant pour projet l'adoption d'une loi similaire (République Dominicaine, Costa Rica et Brésil). A l'inverse, en Asie, malgré quelques références indirectes l'ESS dans la Constitution (Tadjikistan, Népal, Taiwan et Philippines), il n'existe aucun État qui dispose d'une loi-cadre relative à l'ESS. La Corée du Sud est le seul État qui a déposé un projet de politique nationale. En Afrique, on peut noter un intérêt croissant pour l'adoption d'une loi-cadre relative à l'ESS. Si cinq États ont déjà adopté une loi-cadre (Tunisie, Sénégal, Cap Vert, Cameroun et Djibouti), quatre

autres discutent un projet de loi (Maroc, Algérie, Mali et Afrique du Sud). En Europe, la carte mentionne les six États disposant de loi-cadre (Portugal, Espagne, France, Luxembourg, Grèce et Roumanie). Depuis sa publication, une loi a également été adoptée en Pologne en 2022 et au Brésil en 2024. De plus, cette carte ne rend pas compte de la richesse des cadres légaux relatifs à l'ESS dans les États d'Europe. En effet, la totalité des pays de l'Union Européenne ont adopté diverses législations spécifiques aux organisations de l'ESS (OCDE, 2024a; Organisation Internationale du Travail, 2022). Par ailleurs, il paraît ici pertinent de rappeler que cette carte mentionne les cadres législatifs des différents États mais ne dit rien de l'application et mise en œuvre de ces différentes lois dans les États concernés.

Enfin, cette carte évoque également les politiques infranationales relatives à l'ESS. Bien que le cadre supranational soit au centre de l'attention pour ce travail de recherche, le niveau infranational n'est pas à négliger. La carte ci-dessus mentionne cinq États disposant de politiques infranationales sur l'ESS : le Canada pour sa législation provinciale au Québec, l'Italie pour ses neuf politiques régionales ou communales (Trento, Venizia, Roma, Lazio, Liguria, Marche, Emilia Romagna, Val Venosta, Friuli Venizia Giulia), la Belgique pour ses deux politiques régionales en Wallonie et Bruxelles-Capitale, le Brésil par ses 12 législations fédérales (São Paulo, Pernambuco, Mato Grosso Do Sul, Rio Grande do Sul, Espírito Santo, Santa Catarina, Minas Gerais, Rio Grande do Norte, Bahia, Rondonia, Mato Grosso, Acre), et l'Argentine pour ses trois législations fédérales des régions de Rio Negro, Mendoza et Buenos Aires. Bien que le nom du niveau politique varie, cette liste concerne principalement des États fédéraux. Cette liste de politiques infranationales n'est donc pas exhaustive. De nombreux autres niveaux infranationaux produisent des politiques nationales, que ce soient des régions, des départements, des villes ou autres découpages administratifs.

En s'intéressant aux différents niveaux politiques, cette section a ainsi permis de rendre compte de la complexité qui entoure les politiques mondiales, notamment car chaque échelon interagit et influe la mise à l'agenda, l'adoption et la mise en œuvre de politiques mondiales, et surtout en raison des variations d'échelles ou dites de référentiels. A ce stade, j'ai donc présenté un premier panorama pour rendre compte des enjeux liés à la promotion de l'économie sociale et solidaire au niveau mondial. L'étape suivante consistera donc à expliquer comment j'ai décidé de saisir l'émergence de ces politiques mondiales dédiées à l'ESS du point de vue de la science politique avant de présenter la méthode mobilisée.

#### IV. Comprendre l'espace mondial de l'économie sociale et solidaire

L'ensemble des éléments abordés précédemment compose ce que j'ai décidé d'appeler l'espace mondial de l'ESS. Tout comme un champ au sens de Pierre Bourdieu, cet espace est à la fois un champ de forces (ou « espace des positions ») et un champ de luttes (ou « espace des prises de positions ») (Bourdieu, 2015). Cependant, à la différence du concept de champ, cet espace mondial est relativement peu autonome, considérant qu'il n'existe pas d'instance ou de capital spécifiques (Sapiro et al., 2018). Cet espace politique mondial se situe davantage en dehors ou à l'intersection entre plusieurs champs (le champ bureaucratique, le champ scientifique, le champ militant, etc.) dans une forme de concordance des champs (Roger, 2020). C'est donc volontairement une approche par l'espace que je retiens pour conceptualiser mon objet de recherche. Bien que plus flou, le concept d'espace mondial renvoie ainsi à un espace social faiblement objectivé et institutionnalisé, partiellement autonome et aux frontières instables (Mathieu, 2019).

L'espace mondial de l'ESS se caractérise par une hétérogénéité d'organisations et individus qui le composent. Ces derniers s'inscrivent dans des rapports de forces et de luttes de référentiels pour mener à bien leurs activités de promotion et de régulation de l'ESS au niveau mondial. Leurs différentes pratiques peuvent ainsi être approchées comme un « travail politique » (Smith, 2019). Cette notion est intéressante car elle sous-entend une attention particulière au travail discursif, symbolique et relationnel des différents acteurs. La grille d'analyse proposée par Andy Smith permet également de découper le travail politique en plusieurs étapes : la légitimation, la problématisation et l'instrumentation. En ce sens, l'espace mondial de l'ESS constitue un espace politique.

Afin d'analyser cet espace politique mondial, une approche par le régime (Krasner, 1982) serait intéressante car elle s'inscrit dans une perspective globale mais l'analyse reste principalement justifiée par le choix des États suivant leurs propres intérêts. Une approche par le concept d'orchestration (Abbott & Genschel, 2015) pourrait alors paraître pertinente car elle inclut les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux comme parties prenantes à la gouvernance mondiale, néanmoins, cette littérature reste assez limitée en termes d'approche par la politique (*politics*). Ces remarques sur la pertinence et les écueils de la littérature existantes en relations internationales sont partagés par Vincent Pouliot et Jean-Philippe Thérien. Ces politistes ont alors proposé l'approche novatrice de la fabrication de politiques mondiales (*global policymaking*) qui se situe au croisement entre l'étude de la gouvernance mondiale et l'étude des politiques publiques (*policies studies*). Pour mettre l'accent sur les processus politiques, cette approche se

concentre sur deux analyses conjointes : une analyse des valeurs (qui orientent l'élaboration de politiques mondiales) et une analyse des pratiques (qui organisent le processus global) (Pouliot & Thérien, 2023). C'est donc sur la base de ces éléments de cadrage que j'analyserai l'espace mondial de l'ESS dans ses processus politiques d'élaboration de politiques mondiales.

Je l'ai montré précédemment, les politiques mondiales relatives à l'ESS sont de plus en plus nombreuses ces dernières années. Une question se pose alors : cet essor des politiques internationales relatives à l'ESS s'accompagne-t-il d'un développement parallèle de l'espace mondial de l'ESS ? Cela ne semble pas être le cas. En effet, l'adoption successive de politiques mondiales sur l'ESS a contribué à une meilleure visibilité de l'espace mondial de l'ESS. Pour autant, cette visibilité n'a produit aucun changement durable (en termes de nombre, de financement, d'interactions, de structuration, etc.) au sein de l'espace mondial, ce qui laisse supposer que ce dernier ne s'est pas particulièrement développé ou renforcé avec l'adoption de politiques mondiales.

Ainsi, tout ce travail de recherche vise à comprendre **pourquoi l'adoption de politiques mondiales relatives à l'ESS ne renforce pas l'espace mondial de l'ESS**. Inversement, je chercherai à déterminer si cet espace mondial peut se développer indépendamment de l'adoption de telles politiques mondiales. Pour répondre à ces questions, j'identifierai les principaux éléments de leviers ou de blocages dans la consolidation de l'espace mondial de l'ESS. De plus, il s'agira de comprendre si cette absence de causalité est spécifique au contre-modèle situé, minoritaire et dominé de l'ESS ou si elle s'applique à d'autres cas d'études.

Par ce travail de recherche, je souhaite démontrer que **les processus d'adoption de politiques mondiales relatives à l'ESS renforcent la cohésion des acteurs de l'espace mondial de l'ESS. Cependant ces conjonctures restent trop ponctuelles pour permettre un dépassement, sur le long terme, des clivages multiscalaires et des disparités multiniveaux de l'espace mondial de l'ESS**. Pour ce faire, il sera nécessaire dans un premier temps de comprendre pourquoi les promoteurs de l'ESS font le choix de promouvoir et réguler un contre-modèle qui se caractérise par son ancrage local (l'ESS) au niveau mondial (partie 1). Dans un deuxième temps, il sera essentiel de comprendre pourquoi l'espace mondial de l'ESS est dispersé, instable et marginal (partie 2) pour se concentrer, dans un troisième et dernier temps, sur les processus d'adoption de politiques mondiales pour identifier les conséquences produites sur l'espace mondial de l'ESS (partie 3).

## **Section 2 - Participer à son terrain d'étude : une méthode avec ses avantages et ses limites**

Pour répondre à ces questions de recherche il est nécessaire de « trouver le terrain » ou de le « localiser » (Siméant, 2012, 2015). Si l'espace mondial de l'ESS n'est autre qu'un espace social reconstruit à partir de l'observation, il était nécessaire de trouver des espaces « tangibles » (des activités, des lieux, etc.) où observer cet espace mondial. Dans le cadre de mon projet de recherche, cette localisation du terrain s'est faite depuis « l'autre terrain », celui des réseaux transnationaux de l'ESS et de la réalité de leurs pratiques (Siméant, 2015). Effectivement, ce travail de recherche a été réalisé dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche (Cifre). J'ai donc occupé une double position de salariée-doctorante au sein d'un réseau transnational de plaidoyer pour l'ESS.

Ce statut comporte un certain nombre de spécificités et le développement de ce type de contrats dans les sciences humaines et sociales a permis d'étoffer la littérature sur cette double position de salariée-doctorante, et ainsi de mettre en lumière les difficultés inhérentes à cette configuration (Foli & Dulaurans, 2013; Gallenga & Pesle, 2023; Hellec, 2014; Phé, 2022). La lecture de ces différents retours réflexifs rend compte des enjeux communs aux thèses Cifre, mais surtout de la diversité des situations de thèse (Lauguaa, 2024). Ainsi, je veillerai à mettre en discussion ces éléments par rapport au contexte et à la démarche de ma recherche et ses implications épistémologiques et méthodologiques.

### **I. Le contexte de la Cifre : une nécessité de documenter le travail de promotion de l'ESS à l'international**

La réalisation de ma thèse par un contrat Cifre était un choix, pragmatique pour financer mon travail de recherche, mais aussi délibéré par volonté de garder « un pied dans la recherche et un pied dans le monde professionnel ». Après plusieurs candidatures spontanées auprès d'organisations réalisant du plaidoyer international pour l'ESS, c'est finalement avec l'association ESS Forum International qu'un accord a été trouvé. En effet, si la réalisation de cette thèse Cifre était à mon initiative, cette proposition venait à point pour l'association qui avait besoin de renforts humains avec la multiplication d'espaces mondiaux de promotion de l'ESS. C'est ainsi que j'ai été recrutée par l'association dès septembre 2021 comme « chargée de mission ».

La dénomination de mon poste comme « chargée de mission » s'inscrivait dans une volonté claire de distinguer mon travail « pour la structure » de mon travail « pour la thèse ». Cette répartition de mon temps de travail a été progressive tout au long de la période de doctorat. En effet, lors de ma première année, je consacrais 80% de mon temps de travail à la structure d'accueil, contre seulement 20% en dernière année. La dénomination de mon poste était aussi justifiée par la structure d'accueil par une volonté de totalement m'inclure dans le milieu professionnel comme « salariée » et non pas comme « étudiante ». Ainsi, lors de mes premiers rendez-vous et évènements professionnels, je ne mentionnais pas mon travail de recherche. En pratique, mes « missions » consistaient à contribuer au travail de plaidoyer international pour l'ESS en marge des principales négociations internationales (cf. encadrés 2 et 3). L'évolution de la répartition de mon temps de travail s'est faite, par coïncidence, en concordance avec l'évolution de la charge de travail au sein de l'association. En effet, à mon arrivée l'association comptait déjà deux salariées surchargées de travail, et lorsque mon temps de travail a diminué, les dynamiques internationales se sont progressivement atténuées, demandant une plus faible charge de travail. A titre d'illustration, je me suis retrouvée comme seule salariée de la structure pendant six mois, alors même que je ne consacrais que 50% de mon temps de travail à l'association.

### *1. Une association déjà sensibilisée à la recherche académique*

Certaines de mes missions de travail « pour la structure » se sont progressivement rapprochées du travail de recherche. La signature d'une convention Cifre n'était pas le premier rapprochement de l'association avec le milieu de la recherche académique. En effet, de 2012 à 2019, ESS Forum International possédait un comité scientifique d'une trentaine de chercheurs internationaux. Ce comité scientifique était organisé autour de la mission suivante :

---

*Les membres du Comité Scientifique ont pour mission de fournir un apport scientifique en vue d'évènements organisés par l'association ESS Forum International ou auxquels elle participe.*

*La mission confiée aux membres du Comité Scientifique est de produire un ou des documents de recherche (articles, pré-rapports, rapports, essais...) destinés à :*

- *Alimenter la réflexion des participants au forum biennal des Rencontres du Mont-Blanc, pour disposer de supports indispensables à leur brainstorming et à leurs prises de positions communes*

- *Proposer une structuration des journées en plénières, ateliers...*
- *Formuler, exposer les idées et positions des membres de l'association ESS Forum International*
- *Rédiger des documents à diffuser à la presse et aux interlocuteurs internationaux de l'association*

---

*Fiche Comité Scientifique, Archives d'ESS Forum International, 19 septembre 2017.*

Les attentes envers ce comité scientifique n'étaient donc pas la production de recherche académique mais bien de mobiliser l'expertise des chercheurs impliqués pour nourrir leurs réflexions dans la production d'éléments de plaidoyer. La dynamique autour de ce comité scientifique s'est progressivement essoufflée pour connaître un arrêt en 2019. Cette même année, il est fait le choix de privilégier le partenariat avec le réseau de recherche du CIRIEC International<sup>9</sup> pour diverses raisons évoquées plus bas. C'est donc dans le cadre de ce partenariat que j'ai été invitée à représenter l'association au sein de la Commission scientifique internationale « Économie sociale et coopérative », qui compte une centaine de membres, du CIRIEC International.

---

*Le CIRIEC a un réseau scientifique, il fonctionne, ils sont organisés et ils peuvent à la fois nous servir de relais et renforcer la partie scientifique de ESS FI. Il nous semblait tout à fait naturel qu'il y ait une synergie entre les deux organisations. Parce qu'encore une fois, ESS FI ça n'a pas vocation de faire en tant qu'activité principale de la recherche scientifique, mais il est bien de travailler avec le monde scientifique parce que ça nous alimente ; et ça nous permet effectivement de mieux relayer aussi ce que fait la recherche scientifique ; et aussi de mieux articuler comment les recherches peuvent être alimentées par le monde de l'entreprise, tout simplement.*

---

*Extrait d'entretien avec le président d'ESS Forum International, réalisé le 8 décembre 2023.*

Cet extrait d'entretien illustre bien que l'association ESS Forum International n'est pas insensible à la recherche académique. Au contraire, elle considère que les productions scientifiques permettent de nourrir leur travail de promotion de l'ESS. Ainsi,

---

<sup>9</sup> Centre International de Recherches et d'Information sur l'Économie Publique, Sociale et Coopérative.

mon travail de recherche doctoral a été abordé d'une manière similaire. Contrairement à d'autres thèses réalisées par un contrat Cifre (Perrin-Joly, 2010), ma position de salariée-doctorante n'a pas entravé la liberté et l'autonomie de ma recherche. En effet, l'association n'a jamais interféré dans mes activités académiques. Et ce, à tel point que je me suis questionnée sur l'intérêt que ce contrat Cifre présentait pour l'association. Pour répondre à cela, j'ai identifié trois éléments de réponses. Tout d'abord, il est certain que la répartition de mon temps de travail était un atout pour l'association qui a pu bénéficier d'une salariée supplémentaire (à équivalent mi-temps) pour mener à bien ses activités de plaidoyer international. De plus, ma participation à diverses colloques scientifiques liés à l'ESS dans le cadre de mes activités de recherche ont contribué à assurer une présence de l'association dans ces espaces. Par exemple, l'association m'a demandé de communiquer lors de congrès du CIRIEC International à plusieurs reprises, et ce, sans orienter ma production scientifique. Enfin, au cours de mes échanges avec les membres de l'association j'ai compris que mon travail de recherche sur l'espace mondial de l'ESS leur apparaît essentiel et s'inscrit dans une nécessité de documenter leur travail. Comme évoqué lors de l'extrait d'entretien ci-dessus, le travail de recherche leur paraît important pour une double raison : garder trace de tout le travail effectué (souvent dans l'ombre) et prendre du recul sur leurs propres pratiques et les alimenter. Par ailleurs, au fil de mes observations, j'ai pu constater que ce rapport à la recherche semble partagé par l'ensemble de l'espace mondial de l'ESS où les réseaux scientifiques sont intégrés et considérés comme parties-prenantes<sup>10</sup>.

## *2. Le travail en distanciel : s'intégrer tout en gardant ses distances*

Au-delà de sa sensibilité à la recherche académique, l'espace mondial de l'ESS se distingue également par la prédominance du travail en distanciel. Ce facteur a joué un rôle déterminant dans mon intégration dans cet espace mondial et de ce fait a contribué à la richesse de cette recherche.

Si le travail « à distance » suppose qu'il existe un lieu qui permette le travail « en présence », cela n'est pas le cas pour une grande partie des activités au sein de l'espace mondial de l'ESS. Ces dernières se réalisent en quasi-exclusivité à distance, c'est-à-dire chacun dans son propre lieu de travail. Ainsi, les réunions de travail se tiennent par visioconférence, la rédaction collective de documents se fait par des méthodes en ligne asynchrones, ou encore les diverses informations s'échangent par courriel. Cette

---

<sup>10</sup> Le rapport des acteurs de l'ESS à la recherche (académique ou non) est, par ailleurs, un sujet très intéressant qui mériterait d'être approfondi.

pratique généralisée s'explique notamment par la répartition géographique des promoteurs de l'ESS. Ces derniers étant présents dans différentes villes, de différents pays, et avec différents fuseaux horaires, la réalisation des activités à distance permet de faciliter les échanges transnationaux. Elle contribue également à une réduction des coûts financiers (et écologiques, bien que cette considération soit plus récente) que représenterait la tenue de ces activités en présentiel.

Si les questionnements en sociologie des relations internationales sur le travail à distance semblent récents et leur développement considéré comme conséquences de la pandémie du Covid-19 (Abescat et al., 2022; Bourrier & Kimber, 2022a, 2022b; Clouet et al., 2021; Didier et al., 2023), ce n'est pas le cas pour les promoteurs de l'ESS qui utilisaient déjà régulièrement les outils numériques de visioconférence. La crise a cependant contribué à développer les possibilités de participation « à distance » au sein des OI, telles que l'Organisation des Nations unies (Albaret, 2022). La tenue d'évènements des Nations unies dans un format hybride (une partie des participants en présence et une autre à distance) m'a ainsi permis d'y assister, tout comme d'autres promoteurs de l'ESS. Mélanie Albaret parle ainsi de « codistance » (Albaret, 2022) pour désigner cette situation de participation (ou plus exactement d'observation) à distance qui est commune à l'enquêtrice et aux enquêtés. Pour ma part, j'avais également l'avantage d'être incluse dans la plupart des boucles de courriel évoquant les avancées des négociations en temps réels.

### **Encadré 2 – Mes expériences de participation et observation aux négociations internationales dédiées à l'ESS**

Dans le cadre de mes missions salariées dans l'association de mon contrat Cifre, j'ai pu participer et observer certaines activités liées à la négociation internationale des trois politiques mondiales dédiées à l'ESS.

- ***Résolution concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire, résolution II, 110<sup>ème</sup> session de la Conférence internationale du travail, 10 juin 2022***

Dans le cadre de cette négociation qui s'est tenue du 27 mai au 10 juin 2022, j'ai pu jouer un rôle particulièrement actif. Dès septembre 2021, à mon arrivée dans l'association, la mise à l'agenda de cette résolution (initialement prévue comme conclusion) était une priorité du travail de plaidoyer qui a été mené en étroite collaboration avec d'autres réseaux transnationaux dans le cadre de la Coalition

Internationale de l'ESS<sup>11</sup>. Ayant eu personnellement la charge de la coordination de cette coalition, j'ai moi-même rédigé les documents de plaidoyer en vue de la négociation.

Cette négociation s'est déroulée en format hybride : les délégations officielles (gouvernements et syndicats employeurs et salariés) étaient en présentiel et les observateurs (organisations de la société civile) étaient en distanciel. L'association ESS Forum International ayant le statut consultatif auprès du Conseil économique et social (ECOSOC)<sup>12</sup>, j'ai pu représenter l'association et assister à distance aux débats en séance plénière. En tant qu'observatrice, j'ai aussi eu la responsabilité de prononcer un discours de deux minutes (temps accordé à chaque organisation de la société civile) qui avait été préalablement préparé collectivement. Ma collègue, ainsi qu'un collègue d'une autre organisation de la Coalition Internationale de l'ESS, étaient parvenus à se faire accréditer en tant qu'expert auprès de délégations gouvernementales (la France) et syndicales (employeurs italiens). Ils ont pu participer à la négociation en présentiel, au Palais des Nations de Genève.

Bien que je ne fusse pas à Genève avec eux, j'ai contribué à distance, depuis Bordeaux, au travail de plaidoyer. Concrètement, j'ai mis en forme et envoyé les suggestions d'amendements que la Coalition Internationale souhaitait porter auprès des délégués (sur orientation des informations des collègues présents à Genève). Si habituellement le tractage de la société civile se fait dans les couloirs du Palais des Nations, ici cela ne pouvait se faire que par courriel car les observateurs étaient limités par leurs accréditations à distance uniquement.

- ***Recommandation du Conseil sur l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale, OECD/LEGAL/0472, Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 10 juin 2022***

Pour cette politique mondiale ma participation a été beaucoup plus restreinte du fait de la différence de protocole. En effet, à l'OCDE la consultation des organisations de la société civile n'est pas systématique. Pour cette recommandation, une consultation des réseaux transnationaux de l'ESS a été organisée le 21 mars 2022, sur invitation uniquement. Cette consultation a pris la forme d'une réunion organisée par

---

<sup>11</sup> La Coalition Internationale de l'ESS (CIESS) est une coalition de réseaux internationaux de l'ESS fondée en septembre 2021. Elle rassemble ESS Forum International, le Forum mondial de l'ESS (GSEF), l'Alliance coopérative internationale (ACI), l'Association internationale de la mutualité (AIM) et la Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurances (ICMIF).

<sup>12</sup> Aussi appelé « statut ECOSOC », ce statut consultatif est octroyé à des organisations non-gouvernementales (ONG) pour assister (en tant qu'observateur) aux réunions publiques de Conseil économique et social et ses organes subsidiaires.

visioconférence à laquelle j'ai pu assister (ESS Forum International ayant été invité à contribuer à la consultation). Les échanges au sein du Conseil de l'OCDE étant confidentiels, mon observation du processus de cette négociation s'est donc finalement limitée à ma participation à cette réunion.

- ***La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable, résolution A/RES/77/281, 77<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, 18 avril 2023***

Mon rôle a encore été différent dans le cadre de cette négociation internationale. Pour cette politique mondiale, le travail de plaidoyer était principalement coordonné par le Groupe de travail interagences des Nations unies sur l'ESS (UNTFSSSE). ESS Forum International étant membre observatrice de ce groupe de travail, j'ai pu assister aux réunions et recevoir les informations qui circulaient au sein de ce groupe concernant le processus de négociation : versions préliminaires du texte, principaux blocages et arguments évoqués par les États lors des discussions, etc. Dans ce cas, la négociation était menée par un groupe de diplomates auprès des Nations unies à New York (Espagne, France, Chili et Sénégal). A ce titre, la France et l'Espagne ont organisé des événements parallèles (*side-events*) à New York, mais observables en ligne, pour sensibiliser les autres États sur l'importance d'une résolution dédiée à l'ESS. Comme pour la Conférence internationale du travail de 2022, j'ai contribué à la rédaction de documents de plaidoyer mais je me suis contentée d'une observation à distance des séances publiques. Certains espaces de discussion, notamment ceux de négociation du texte avant présentation à l'assemblée générale, étaient de toute manière confidentiels et strictement réservés aux diplomates gouvernementaux.

Ces formes d'hybridation entre participation et observation des négociations internationales présentent ainsi pour principal avantage de pouvoir suivre les discours officiels à distance. Néanmoins, ce format ne permet pas d'observer les autres activités qui ont lieu dans la salle, comme les réactions du public, ou les pratiques informelles dans les couloirs (Albaret, 2022). Pour contrebalancer ces limites, les retours d'expériences formels et informels de collègues d'autres organisations ayant assisté aux événements en présentiel ont représenté des éléments cruciaux pour mieux saisir l'ambiance autour de ces espaces officiels. Certaines pratiques informelles restent cependant inaccessibles, telles que l'échange de messages WhatsApp entre diplomates, et ce que l'observation se fasse à distance ou en présence (Albaret, 2022).

Par ailleurs, à titre plus individuel, la prédominance du travail à distance m'a permis de facilement, et parfois discrètement, m'intégrer aux dynamiques de travail au sein de l'espace mondial de l'ESS. Pour autant, le travail en distanciel a facilité, lorsque nécessaire, la « prise de distance » avec mon terrain de recherche et mes activités « pour la structure ». En effet, j'ai réalisé une large majorité de mes activités dans le cadre de la convention Cifre depuis mon domicile, à Bordeaux, en télétravail. Cette possibilité m'a été offerte par l'association d'accueil dès mon recrutement, ce qui a par ailleurs facilité mon intégration au sein du laboratoire de recherche à Sciences Po Bordeaux. L'association ESS Forum International a ses locaux à Paris mais aucun salarié n'a travaillé ou travaille quotidiennement depuis les bureaux, ce qui ne fait pas de mon cas une exception. Ainsi, je me rendais occasionnellement aux bureaux à Paris, uniquement lorsque des événements le justifiaient. Ce format de travail sur place représente pour autant une minorité des activités menées en présentiel. En effet, la plupart de mes activités en présentiel se sont déroulées lors de « déplacements professionnels », où j'ai retrouvé toutes les personnes rencontrées auparavant virtuellement.

### **Encadré 3 – Mes activités salariées et déplacements professionnels**

Ma fiche de poste en tant que chargée de missions se déclinait en deux axes de travail : « structurer et soutenir le travail de plaidoyer de la Coalition internationale de l'ESS » et « contribuer à la promotion et la valorisation de l'ESS à l'échelle internationale ». Dans le cadre de ces missions, j'ai donc été amenée à travailler sur divers documents de plaidoyer (tels qu'évoqués dans l'encadré 2) et participer à diverses réunions de travail. J'ai aussi contribué aux autres activités de l'association, notamment l'organisation des Rencontres du Mont-Blanc (sommet international biennuel) en octobre 2022 à Carthagène des Indes, en Colombie. Dans le cadre de ces activités, j'ai donc été amenée à faire plusieurs déplacements professionnels en Europe et dans le monde qui sont résumés dans la carte ci-dessous.

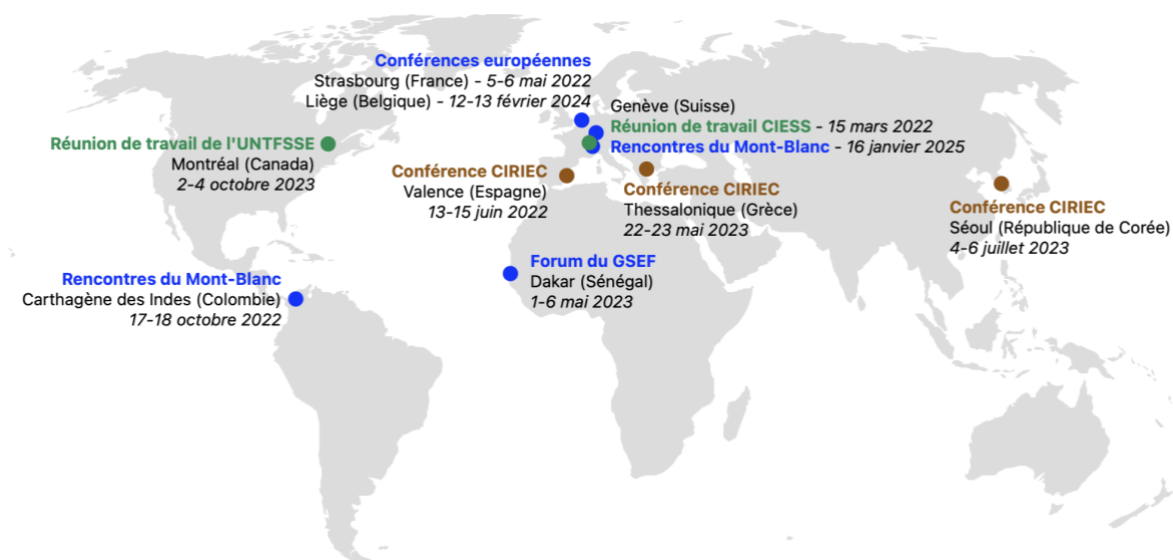
Les réunions de travail en présentiel (en vert sur la carte) restent très exceptionnelles considérant la prépondérance de l'utilisation des outils numériques pour mener de telles activités<sup>13</sup>. Dans le cadre de la réunion de travail de la Coalition Internationale de

---

<sup>13</sup> La faible tenue de réunions de travail internationales en présentiel pourrait également être justifiée par des considérations écologiques, cependant cet argument reste relativement peu mis en avant par les promoteurs de l'ESS.

l'ESS (CIESS) comme celui du Groupe de travail interagence des Nations unies pour l'ESS (UNTFSSSE), c'est la volonté d'ouvrir la discussion sur un temps plus long que celui permis par le format à distance pour évoquer des sujets stratégiques : la définition de la ligne commune de plaidoyer dans le cas de la CIESS et la rédaction du plan d'action 2024-2026 pour l'UNTFSSSE. Dans les deux cas, le format hybride a finalement été proposé pour permettre aux personnes n'ayant pas pu faire le déplacement de contribuer aux échanges.

Figure 3 – Carte de mes déplacements professionnels liés au contrat Cifre



Source : élaboration propre.

Ma participation dans les conférences internationales (en bleu sur la carte) était variable. Dans le cas de la conférence européenne de Liège, j'ai assisté à la conférence en tant que « simple participante ». Pour la conférence européenne de Strasbourg et Forum du GSEF<sup>14</sup> à Dakar, ESS Forum International était partenaire et a organisé plusieurs tables-rondes pour lesquelles j'ai contribué à l'organisation. Dans le cas des Rencontres du Mont-Blanc, j'ai été d'autant plus impliquée que l'association ESS Forum International était la principale organisatrice. Ainsi, en 2022, j'ai passé plusieurs semaines en Colombie en amont de l'évènement.

<sup>14</sup> Les Forums du GSEF sont des évènements bisannuels organisés dans différentes villes du monde et visant à rassembler « tous les acteurs de l'économie sociale, des organisations internationales aux gouvernements locaux et nationaux en passant par les réseaux de la société civile ». Ces évènements rassemblent à chaque édition plusieurs milliers de participants.

Enfin, comme mentionné auparavant, j'ai également participé à trois colloques internationaux de recherche organisés par le CIRIEC International (en marron sur la carte) à la demande de l'association.

Cette carte récapitulative permet également de rendre visible mes déplacements sur tous les continents (à l'exception de l'Océanie), ce qui témoigne de l'intérêt pour l'ESS « aux quatre coins du monde ». J'ai ainsi pu apercevoir la diversité des formes de développement de l'ESS dans des contextes sociaux, politiques et économiques très différents.

Pour chaque déplacement professionnel réalisé, un évènement justifiait le déplacement. Néanmoins, je n'ai jamais limité mon déplacement à ma simple participation à cet évènement. Ainsi, dans la mesure du possible j'ai prolongé de quelques jours ou heures mon déplacement afin de pouvoir participer aux activités plus informelles proposées (visites d'entreprises locales de l'ESS, repas, et autres moments conviviaux). Dans la pratique, j'ai constaté que les activités dites informelles avaient autant (si ce n'est plus) d'importance que les activités officielles pour les participants. En effet, ces évènements sont l'occasion pour eux de réaliser une série de réunions en face-à-face avec des personnes qu'ils ne côtoient qu'en ligne habituellement.

De la même manière, je souhaitais profiter de ces moments en présentiel pour réaliser mes entretiens semi-directifs avec les enquêtés. Néanmoins, ces derniers m'ont souvent répondu de ne pas avoir le temps, avoir l'agenda déjà rempli entre les réunions officielles et rencontres informelles. Dans ces cas, ils suggéraient de réaliser cet entretien plus tard, par visioconférence, là où ils seront plus disponibles pour prendre le temps de répondre à mes questions (Albaret, 2022). C'est donc principalement pour ces raisons que 89% (34 sur 38) de mes entretiens ont été réalisés à distance mais dans des conditions favorables à la réalisation d'entretiens ethnographiques, contrairement à ce qui a pu être le cas lors des entretiens réalisés à distance en période de confinement (Clouet et al., 2021).

Bien que cette méthode de l'entretien par visioconférence comporte des limites ethnographiques (Seitz, 2016), elle reste néanmoins représentative des pratiques professionnelles. Par ailleurs, comme Mathilde Bourrier et Leah Kimber, j'ai pu constater que le fait d'avoir déjà rencontré et discuté avec les enquêtés en personne facilitait et fluidifiait la discussion, permettant « un échange confiant » (Bourrier & Kimber, 2022a, p.15). Cela a été le cas pour 43% (15 sur 35) de mes entretiens à distance pour lesquels j'avais déjà rencontré au moins une fois mon interlocuteur en présentiel avant de réaliser

l'entretien. Aussi, le fait de se croiser par ailleurs (en présentiel ou en distanciel) permettait de maintenir l'échange après l'entretien. Plusieurs enquêtés m'ont, de leur propre initiative, envoyé des compléments d'informations par mails ou fait part de leurs réflexions à l'oral, lorsqu'ils le pensaient pertinent dans le cadre de ma recherche.

## **II. La richesse des données collectées : une conséquence de la participation au terrain de recherche**

Ma participation à mon terrain de recherche, permise dans le cadre d'une convention Cifre, a largement facilité mon « entrée sur le terrain » de recherche. Ainsi, après avoir présenté les vigilances quant à la nécessaire prise de distance avec mon objet d'étude, j'exposerai la diversité et la complémentarité des données collectées.

### *1. Concilier attentes académiques et professionnelles : mon expérience avec de multiples casquettes*

Si les (non-)attendus de ma recherche pour l'association sont clairs, il est justifié de s'interroger sur ma propre posture dans le cadre des doubles attentes professionnelles et académiques. Avant toute chose, il me paraît important de souligner que, bien que j'aie toujours été impliquée à titre personnel dans différentes associations, je ne me suis jamais considérée comme promotrice du contre-modèle qu'est l'ESS. Pour autant, je ne peux nier mon intérêt pour cet objet de recherche. En effet, mon mémoire de recherche de Master (Pouzoulet, 2021) portait déjà sur les dynamiques internationales liées à l'ESS. Ainsi, c'est en toute conscience des potentiels effets et biais relatifs à ma posture que j'ai mené ma recherche.

Un élément déterminant de mon parcours a fait l'objet d'une attention particulière. Au cours de ma scolarité, en 2019, j'ai effectué un stage de plusieurs mois au sein du réseau transnational RIPESS (Réseau Intercontinental de Promotion de l'Économie Sociale Solidaire). Cette expérience m'a entre autres permis de développer un premier réseau de connaissances au sein de l'espace mondial de l'ESS. Cependant, ce réseau transnational se positionne en « concurrence » avec le réseau ESS Forum International au sein duquel j'ai mené mon contrat Cifre. Si mon « passage » d'un réseau à un autre a suscité des réactions, cette double expérience s'est finalement présentée comme un gage de ma volonté de faire preuve de distanciation, sans prendre position dans les débats opposant les deux réseaux. Cette « double casquette » (ancienne stagiaire du RIPESS et salariée d'ESS Forum International) m'a été particulièrement utile pour faciliter

mon « entrée sur le terrain » et notamment dans la sollicitation d'entretiens. En effet, une « simple » position de salariée-doctorante à ESS Forum International aurait pu décourager des membres du RIPESS à accepter ma sollicitation. Afin de minimiser des craintes d'impartialité, j'ai rappelé à chaque enquêté que les échanges ne seraient pas partagés avec l'association, et utilisés uniquement dans le cadre de ma recherche. Cependant, malgré tous ces efforts je ne peux empêcher les différentes projections que les enquêtés ont pu avoir à mon égard du fait de mon positionnement. Certaines projections et craintes ont été exprimés (rupture générationnelle, potentiels conflits d'intérêt, etc.) mais d'autres peuvent être implicites ou inconscientes.

La distinction de mes temps de travail, telle que mentionnée plus haut, a grandement contribué à la prise de distance nécessaire dans le cadre de mon travail de recherche. J'ai alors appris à dissocier les activités menées dans le cadre de ma mission salariée de celles liées au travail de recherche. Par exemple, réaliser une analyse textuelle de documents politiques que j'ai moi-même rédigés pour l'association n'aurait pas eu de sens. Ainsi, j'ai préféré prendre des notes pour relever les réactions et prises de positions de chacun dans la lecture pour amendement de mes propositions. Cette pratique était notamment liée à la tenue d'un carnet de terrain dans lequel j'ai consigné diverses observations liées à ma participation salariée. Ma prise de distance avec le terrain est aussi visible par l'évolution de la répartition de mon temps de travail (diminution du travail dans la structure sur la période de rédaction) et facilitée par le télétravail qui permet la déconnexion. Cette configuration a ainsi contribué à un détachement progressif, alors que j'étais beaucoup plus impliquée dans les activités de l'association au début de mon contrat.

## *2. Complémentarité des matériaux empiriques collectés*

Ma collecte de matériaux empiriques s'est réalisée dans la continuité et l'alignement de mon positionnement exposé précédemment. Ainsi, ma propre expérience de participation à mon terrain de recherche telle que décrite plus haut constitue une grande source de matériaux empiriques (Ouvrard & Rio, 2023). Selon l'espace de travail, les modalités de mon implication ont fluctué, allant de l'observation participante à la participation observante (Soulé, 2007). Ainsi, si j'ai participé à diverses activités de l'association ESS Forum International tel que décrites plus haut, mon rôle s'est parfois limité à de l'observation lorsqu'il s'agissait de réunions institutionnelles.

Ces modalités de participation m'ont ainsi permis de collecter une série de matériaux de première main, initialement obtenus dans le cadre de mon activité « pour la

structure » mais devenus des matériaux précieux dans mon activité de recherche. Ces matériaux de première main peuvent comprendre des compte-rendu de réunion ou encore des notes personnelles qui permettent de garder une trace de l'évolution des enjeux ou des discussions sur un sujet donné au sein de la structure d'accueil, et plus largement au sein de l'espace mondial de l'ESS. De plus, du fait de mon intégration dans le terrain de recherche, j'ai pu observer ou participer à des discussions informelles (en présentiel ou via outils numériques). Ces échanges constituent des matériaux particulièrement riches de compréhension. Ils apportent des éléments de contextualisation ou de nuance aux propos recueillis en entretiens (Ouvrard & Rio, 2023), et permettent d'approfondir divers étonnements ou réactions aux situations d'observations.

Mon enquête repose également sur une analyse documentaire d'un corpus de 230 documents (voir annexe B)<sup>15</sup>. Ces documents sont des textes produits par des réseaux transnationaux de l'ESS (38,7%), des organisations internationales (38,7%), des États dans le cadre de leurs activités nationales ou multilatérales (22,6%) dont la diffusion est soit publique soit limitée (voir la synthèse dans le tableau 4 ci-dessous). La collecte de ces documents, notamment les documents de travail et documents internes aux organisations, initialement peu accessibles à un chercheur extérieur (Okbani, 2023), a été permise par mon intégration dans l'association et ma participation à ses activités. En effet, 44,3% des documents consultés (soit 102) sont des documents ayant circulé dans des cercles restreints et dont leur consultation est limitée pour un chercheur extérieur. Dans seulement 18,3% des cas, les documents consultés l'ont été depuis une source en ligne. Ce qui signifie que les autres documents publics que j'ai consultés m'ont été partagés dans le cadre de ma participation observante (41,7%) ou par des enquêtés après notre entretien (18,7%). J'ai également eu l'opportunité de consulter les archives numériques et papiers de l'association ESS Forum International. Ce qui m'a permis d'avoir accès à toute une autre série de documents inaccessibles par ailleurs. La liste de documents consultés comprend: des déclarations officielles, des résolutions (avec parfois leurs versions *draft*), des lois, des publications au journal officiel, des discours (avec parfois leurs versions préliminaires), propositions d'amendements, des *position papers* (ou positions politiques), des communiqués de presse, des rapports et publications, des programmes et comptes-rendus de conférences, des ordres du jour et compte-rendu de réunions, des notes d'information interne, des plans de travail, des règlements internes, des lettres officielles, des échanges de courriels, et divers autres documents de travail.

---

<sup>15</sup> J'ai consulté au total plus de 300 documents mais n'ai mentionné ici que les documents jugés pertinents.

Tableau 4 – Synthèse des caractéristiques du corpus documentaire

Nombre	Pourcentage	Type de document
<b>89</b>	<b>38,7%</b>	<b>Documents produits par des réseaux transnationaux de l'ESS</b>
46	51,7%	<i>dont leur diffusion est publique</i>
43	48,3%	<i>dont leur diffusion est restreinte</i>
<b>89</b>	<b>38,7%</b>	<b>Documents produits par des organisations internationales</b>
55	61,8%	<i>dont leur diffusion est publique</i>
34	38,2%	<i>dont leur diffusion est restreinte</i>
<b>52</b>	<b>22,6%</b>	<b>Documents produits par des États</b>
27	51,9%	<i>dont leur diffusion est publique</i>
25	48,1%	<i>dont leur diffusion est restreinte</i>
<b>Moyen de collecte des documents</b>		
96	41,7%	Participation observante
49	21,3%	Archives d'ESS Forum International
43	18,7%	Transmis lors des entretiens
42	18,3%	Accès libre (en ligne)
<b>230</b>	<b>100%</b>	<b>Total</b>

Source : élaboration propre.

Cet ensemble empirique de données collectées par la participation observante et l'analyse documentaire a été complété par la réalisation d'une série de 38 entretiens semi-directifs. Là aussi, ma participation à mon terrain de recherche a également été une ressource utile dans la réalisation de ces entretiens. Tout d'abord, mon intégration au sein de l'espace mondial de l'ESS m'a permis d'identifier les personnes les plus pertinentes à rencontrer lors d'un entretien, ce qui n'est pas toujours évident depuis une position extérieure. De plus, comme évoqué précédemment, j'avais déjà préalablement rencontré (au moins virtuellement) une grande partie des personnes interrogées (68%), ce qui a ainsi facilité mes prises de contacts et probablement augmenté mon taux de réponses positives à mes sollicitations pour des entretiens.

Ces entretiens semi-directifs ont été menés dans une approche complémentaire aux autres données empiriques. Ainsi, si certains entretiens étaient réalisés en addition ou réaction à certaines observations sur le terrain, une majorité des entretiens ont été réalisés pour comprendre le fonctionnement d'espaces plus inaccessibles ou flous pour une salariée de réseau transnational de l'ESS. C'est particulièrement le cas pour le travail au sein des organisations internationales ou dans les arènes gouvernementales, d'où leur supériorité numérique en nombre d'entretiens (22 sur 38).

Cette série d'entretiens semi-directif a donc été réalisée auprès de 38 personnes (voir la liste complète en annexe C) que j'ai regroupé en quatre catégories selon le type d'acteur : les agents d'organisations internationales (14 entretiens), les agents gouvernementaux (8 entretiens), les fondateurs, administrateurs ou salariés de réseaux transnationaux de l'ESS (11 entretiens), et les individus aux trajectoires marquantes pour le développement de l'ESS à leur niveau local (5 entretiens). Selon le type d'acteur, la grille d'entretien a été redéfinie à chaque entretien pour correspondre du mieux possible à l'interlocuteur. Ainsi, si pour les organisations internationales je cherchais principalement à connaître les dynamiques internes liées à l'ESS, dans le cas des réseaux transnationaux je me concentrais principalement sur le contexte d'émergence et de développement des réseaux. Pour les expériences locales, je tentais de comprendre les liens entre local et international. Enfin, pour les gouvernements, en partant principalement du cas français, je souhaitais percer le processus d'élaboration d'une ligne directrice pour les négociations internationales relatives à l'ESS. L'ensemble des informations relatives aux enquêtés et au contenu de ces entretiens est synthétisé dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5 – Synthèse des caractéristiques et contenu des entretiens menés

Catégorie d'acteur	Caractéristiques des entretiens	Informations recherchées
<b>Organisations internationales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 14 entretiens</li> <li>• 10 organisations internationales différentes (dont deux organisations continentales, et deux bureaux régionaux d'organisations internationales)</li> <li>• 10 agents étaient en poste au moment de l'entretien, et les quatre autres étaient retraités</li> <li>• Tous les entretiens ont été réalisés par visioconférence.</li> <li>• Les entretiens ont été menés en anglais (50%), français (29%) et espagnol (21%).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Mécanismes de mise à l'agenda de l'ESS</li> <li>⇒ Rapport à l'ESS (marginal ou central) dans le cadre de leurs activités</li> <li>⇒ Poids de l'investissement individuel des agents dans les dynamiques institutionnelles</li> <li>⇒ Relations avec les autres promoteurs de l'ESS</li> <li>⇒ Choix de définitions de l'ESS face à la diversité de courants et d'approches</li> <li>⇒ Effets internes de l'adoption de politiques mondiales relatives à l'ESS</li> </ul>
<b>Réseaux transnationaux d'acteurs de l'ESS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 entretiens</li> <li>• Six réseaux transnationaux différents</li> <li>• Quatre enquêtés sont fondateurs de réseaux, quatre administrateurs dans les réseaux et trois salariés de ces réseaux. Seuls trois enquêtés (administrateur et salariés) n'étaient plus en poste au moment de l'entretien.</li> <li>• Huit entretiens réalisés par visioconférence et trois en</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Contexte et motivations dans la création des réseaux</li> <li>⇒ Motivations dans la réalisation de plaidoyer auprès des organisations internationales</li> <li>⇒ Relations avec les autres promoteurs de l'ESS</li> <li>⇒ Choix de définitions de l'ESS face à la diversité de courants et d'approches</li> <li>⇒ Mécanismes de plaidoyer et de participation aux négociations internationales</li> </ul>

	<p>présentiel (à Paris, Séoul et Montréal)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les entretiens ont tous été menés en français, à l'exception d'un entretien mené en anglais avec traduction en coréen.</li> </ul>	<p>⇒ Effets escomptés par l'adoption de politiques mondiales relatives à l'ESS</p>
<p><b>Expériences locales et nationales de l'ESS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinq entretiens</li> <li>• Cinq organisations différentes dans trois pays (France, Québec et République de Corée)</li> <li>• Quatre entretiens réalisés par visioconférence et un en présentiel (à Séoul)</li> <li>• Les entretiens ont tous été menés en français, à l'exception d'un entretien mené en anglais.</li> </ul>	<p>⇒ Contexte d'émergence et actuel de l'ESS sur le territoire</p> <p>⇒ Sensibilité aux enjeux internationaux depuis la perspective locale</p> <p>⇒ Modalités de (non)-participation aux activités internationales</p> <p>⇒ Effets locaux escomptés par l'adoption de politiques mondiales relatives à l'ESS</p>
<p><b>Gouvernements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Huit entretiens</li> <li>• Quatre ministères ou ambassades français différents, et un ministère espagnol</li> <li>• Cinq agents étaient en poste au moment de l'entretien, et les trois autres occupaient d'autres fonctions</li> <li>• Tous les entretiens ont été réalisés par visioconférence.</li> <li>• Les entretiens ont tous été menés en français, à l'exception d'un entretien mené en espagnol.</li> </ul>	<p>⇒ Définition et référentiel de l'ESS mobilisés</p> <p>⇒ Modalités de formation aux enjeux de l'ESS</p> <p>⇒ Modalités de définition d'une ligne directrice pour les négociations internationales</p> <p>⇒ Circulation des informations depuis le ministère jusqu'au négociateur dans l'organisation internationale</p> <p>⇒ Spécificités d'une négociation sur l'ESS</p> <p>⇒ Relations avec les autres promoteurs de l'ESS</p>

Source : élaboration propre.

Parmi les caractéristiques de ces entretiens, certaines méritent une plus grande attention d'un point de vue épistémologique<sup>16</sup>. Les personnes interrogées l'étaient au titre de leur fonction au sein d'une organisation donnée, cependant, dans 29% des cas (11 sur 38), la personne n'occupait plus ce poste à la date de l'entretien. Face à ces différences, on pouvait imaginer que les enquêtés qui n'étaient plus en poste étaient plus libres dans leur discours, sans autocensure ou biais qui viserait à présenter une image positive de leur organisation. Néanmoins, je n'ai pas particulièrement observé de différence dans la liberté de discours de enquêtés. Cette absence de différence se justifie probablement par le fait que mes questions ne concernaient pas des enjeux confidentiels. C'est d'ailleurs sur cet argument que j'ai particulièrement insisté lors de mes entretiens avec les diplomates français qui, ne sachant pas ce qu'ils étaient en droit de partager ou non, ont parfois limité leurs réponses (Cohen, 2022). De plus, les personnes qui n'étaient plus en poste étaient soit à la retraite soit dans des fonctions équivalentes dans une autre organisation, ce qui ne représente pas une rupture totale avec l'espace mondial de l'ESS<sup>17</sup>.

Dans l'analyse de ces entretiens, il convient également de prendre en compte le fait qu'ils aient été réalisés dans plusieurs langues. Le français étant ma seule langue maternelle, la réalisation de certains entretiens en anglais (8 sur 38) et en espagnol (4 sur 38)<sup>18</sup> a pu connaître des limites à certains moments pour des raisons linguistiques. Bien que je maîtrise l'anglais et l'espagnol dans une utilisation professionnelle complète, cela a pu occasionnellement causer des erreurs de compréhension qui ont été rectifiées. De manière réciproque, mes interlocuteurs ne s'exprimaient pas toujours dans leur langue natale. C'est le cas, par exemple, pour des enquêtés coréens et italien avec qui nous avons tenu notre discussion en anglais. C'est pour cela que je n'ai pas hésité à demander ou proposer des reformulations à mes enquêtés pour être certains de bien se comprendre. De manière générale, j'ai constaté une aisance multilinguistique des enquêtés, là aussi caractéristique de l'espace mondial de l'ESS où l'anglais, l'espagnol et le français sont fréquemment parlés, ou au moins compris. Je n'ai été confrontée à la barrière de la langue qu'une seule fois avec un enquêté coréen qui comprenait et parlait l'anglais mais souhaitait formuler ses réponses en coréen pour pouvoir transmettre au

---

<sup>16</sup> Je ne reviendrai pas sur les conditions et limites de la tenue de 89% (34 sur 38) de mes entretiens par visioconférence car je l'ai déjà abordé dans la section 2.1.2 plus haut.

<sup>17</sup> Pour les retraités, ces derniers sont toujours membres du Groupe de travail interagences des Nations unies sur l'ESS (UNTFSSSE) au titre de « personne ressource ».

<sup>18</sup> Dans le cadre de ce manuscrit, j'ai traduit en français tous les extraits d'entretien par soucis de facilité de lecture.

mieux les informations. Il a pour cela fait appel à une collègue, plus à l'aise à l'anglais, qui a traduit (et parfois commenté) ses réponses.

Enfin, un dernier élément caractéristique de ces entretiens est leur réalisation sur différentes temporalités. Il faut notamment considérer ces dates d'entretiens par rapport à l'état des politiques mondiales dédiées à l'ESS à cette date-là (mis à l'agenda, négocié, adopté, etc.). Pour cela, le tableau ci-dessous synthétise ces éléments.

*Tableau 6 – Synthèse de la temporalité des entretiens*

Période de réalisation de l'entretien	Contexte vis-à-vis des projets de résolutions	Type d'acteurs interrogés
Février 2021	Toutes les résolutions au stade de <b>projet</b> pour une potentielle mise à l'agenda	Tous types d'acteurs – 4 entretiens
Février à avril 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies 77/281 <b>mise à l'agenda</b> et en cours de négociations</li> <li>- Autres résolutions de la Conférence internationale du Travail et de l'OCDE déjà <b>adoptées</b></li> </ul>	Organisations internationales – 14 entretiens
Juillet 2023 à février 2024	Toutes les résolutions internationales <b>adoptées</b>	Fondateurs, administrateurs et salariés de réseaux nationaux ou transnationaux de l'ESS – 14 entretiens
Février à mars 2024	Toutes les résolutions <b>adoptées</b> , y compris la Recommandation du Conseil de l'Union Européenne (en novembre 2023)	Gouvernements – 7 entretiens

Source : élaboration propre.

Ces différences de temporalité dans la réalisation de ces entretiens ont permis de fournir des résultats différents mais très intéressants. L'organisations des entretiens avec les agents des organisations internationales entre février et avril 2023, alors même que la

résolution 77/281 était en cours de négociation, a permis de recueillir les réactions et actions des agents dans le processus en cours. Les autres résolutions de la Conférence internationale du travail et de l'OCDE ayant déjà été adoptées, cela permettait également de parler de l'après-résolution, notamment avec les agents de l'organisation Internationale du travail. La réalisation, après l'adoption de toutes ces résolutions, des entretiens avec les réseaux nationaux et transnationaux de l'ESS, a permis de recueillir les premiers retours réflexifs des réseaux sur des pratiques auxquelles j'ai moi-même participé. Puis, la réalisation des entretiens avec les agents gouvernementaux de février à mars 2024, bien après l'adoption des résolutions, a permis une meilleure disponibilité des agents pour réaliser l'entretien mais aussi une plus grande liberté de discussion sur ces négociations terminées (et parfois, presque oubliées). Enfin, les entretiens réalisés en février 2021 dans le cadre de mon mémoire de recherche de Master, se sont révélés très pertinents pour offrir un autre point de vue sur les attentes vis-à-vis des politiques mondiales relatives à l'ESS, et ce alors qu'il n'existait à ce moment aucune certitude quant à leur réalisation.

Cet ensemble pertinent et varié d'entretiens s'inscrit donc dans la continuité du protocole de recherche qui vise à collecter et analyser des données empiriques par des moyens divers (participation observante, analyse documentaire et entretiens semi-directifs). Ces données empiriques couvrent un large spectre d'acteurs et de situations. De plus, elles se recoupent entre elles, ce qui permet la réalisation d'analyses croisées.

## **Conclusion et structure de la thèse**

Ce chapitre introductif a ainsi permis de placer les contours de cette recherche qui s'appuie sur une nouvelle approche sociologique des relations internationales, située au croisement entre plusieurs littératures, mais se structurant principalement autour des concepts de travail politique (Smith, 2019) et des valeurs et pratiques (Pouliot & Thérien, 2023). Les conditions de réalisation de ce travail de recherche, fortement dépendantes de sa réalisation par une convention Cifre, ont contribué à la large et complémentaire collecte de données empiriques. Le type de données collectées (participation observante, documentation, entretiens semi-directifs) permettent ainsi de répondre à la rigueur d'une approche théorique par le travail politique. Ce chapitre a également permis de rappeler l'originalité de cette recherche en matière d'ESS, l'abordant comme un contre-modèle promu dans un espace mondial hétérogène.

Les conditions sont alors réunies pour permettre de répondre à la question de recherche principale concernant les effets de l'adoption de politiques mondiales dédiées

à l'ESS sur l'espace mondial de l'ESS. Les éléments empiriques et théoriques mobilisés me permettront de répondre à cette question en suivant l'évolution chronologique de la construction internationale de l'ESS. Dans un premier temps, je reviendrai sur la période des années 2010 et antérieures, marquée par un changement d'échelle vers l'international : il s'agira de comprendre pourquoi et comment l'ESS, malgré son ancrage local, commence à être promue sur la scène mondiale, à travers l'identification des acteurs et des référentiels qu'ils mobilisent (Partie 1). Dans un deuxième temps, j'analyserai la période allant des années 2010 jusqu'à l'adoption des politiques mondiales au début des années 2020. Je m'intéresserai aux raisons qui rendent cet espace mondial de l'ESS fragile, dispersé et marginal, notamment en analysant les interactions et pratiques des promoteurs de l'ESS (Partie 2). Enfin, dans un dernier temps, j'examinerai la période ouverte depuis le début des années 2020, marquée par la mise à l'agenda international de l'ESS, afin de comprendre pourquoi ce « *momentum* international » n'a pas, contrairement aux attentes, conduit à un véritable renforcement de l'espace mondial de l'ESS (Partie 3).

---

## **PARTIE 1 • POSITIONNER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE COMME UN ENJEU MONDIAL : UN OBJECTIF COMMUN PORTÉ PAR DES ACTEURS PLURIELS**

---

---

*Je ne sais pas si t'es au courant comment ça a commencé dans les Nations unies, le dossier économie sociale et solidaire. Parce que, en 2008 il y a eu la crise financière. C'est une drôle d'histoire, mais j'étais invitée à Genève pour intervenir auprès d'une instance de l'OIT. Moi, je pensais à un colloque de l'OIT sur l'économie sociale, de faire une intervention, un pitch de 15 minutes, etc. Puis quand je suis arrivée, à ma grande surprise, ça a été une instance, tu sais la forme, là où les vraies affaires se réunissent, c'est une vraie audience de l'OIT. Une rencontre d'urgence continue de ce qui s'était passé avec le crash financier, etc. Et donc j'avais eu 15 minutes sur le panel avec quelqu'un de la Banque mondiale, une prof d'Harvard, puis moi. Les autres étaient sur « quoi faire dans la crise ? » et moi j'ai fait mon pitch. Mais ça a super bien été et donc suite à ça, vraiment très rapidement, l'OIT a décidé de d'agir, de faire un plan d'action.*

---

*Extrait d'entretien avec la Directrice Générale du Chantier de l'économie sociale au Québec, le 19 octobre 2023.*

Ce récit personnel mentionne ce qui semble être le premier intérêt connu de la part des organisations internationales pour l'ESS. C'est dans un référentiel de réponse à la crise économique et financière de 2008 que l'Organisation internationale du travail (OIT) s'intéresse initialement à l'ESS. Après la rencontre mentionnée par l'enquêtée, l'OIT organise en 2009 une conférence régionale à Johannesburg. Cette dernière se solde par la présentation d'un plan d'action qui se donne pour objectif mondial « d'améliorer la reconnaissance des entreprises et organisations de l'économie sociale et accroître le

nombre de partenariats avec elles »<sup>19</sup>. Puis les initiatives des organisations internationales relatives à l'ESS se développent avec la création d'une Académie ESS de l'OIT en 2010 et du Groupe de travail inter-agences des Nations Unies sur l'ESS (UNTFSS) en 2013.

En parallèle de ces développements, les réseaux transnationaux de plaidoyer pour l'ESS, ayant émergés au début des années 2000, décident d'initier des activités de plaidoyer international pour l'ESS, en travaillant auprès des OI avec lesquelles ils ont noué des relations privilégiées au fil des années. Dans ce travail de plaidoyer mené par les réseaux transnationaux, certains États ont été entraînés et sont devenus, à leur tour, promoteurs de l'ESS sur la scène mondiale. La présence des États est effectivement nécessaire car ils restent seuls décisionnaires dans les processus multilatéraux et supranationaux.

Pour autant, la mobilisation de tous ces acteurs dans l'espace international pour promouvoir l'ESS n'a rien d'une évidence. En effet, l'ESS, comme définie en introduction, est un contre-modèle qui se caractérise par son ancrage territorial (Pecqueur & Itçaina, 2012; RECMA, 2005). Ainsi, cette première partie vise à comprendre **pourquoi se développe l'idée de gouverner au niveau mondial un contre-modèle qui se caractérise particulièrement par son ancrage territorial**. La thèse qui est ici mise en avant consiste à affirmer que la gouvernance mondiale (Jaeger, 2007) de l'ESS répond à un besoin de « reconnaissance internationale de l'ESS ». Ce besoin est exprimé et défendu selon différentes valeurs et problématisations par un ensemble d'acteurs qui évoluent dans des espaces politiques nationaux, transnationaux et supranationaux.

Les analyses nécessaires pour répondre à cette problématique permettront alors de mieux saisir les enjeux propres à chaque acteur qui compose l'espace mondial de l'ESS. Autrement dit, cette partie permettra d'identifier les référentiels, les différentes approches promues pour saisir l'ESS sans son approche globale au niveau supranational. Pour cela, cette partie se décompose en trois chapitres consacrés aux trois principaux acteurs de la promotion de l'ESS au niveau supranational : les réseaux transnationaux, les États et les organisations internationales.

Tout d'abord, je vais démontrer que plusieurs acteurs de l'ESS se sont rassemblés dans différents réseaux transnationaux poussés par la nécessité de partager, diffuser et donc légitimer l'ESS à une échelle plus large. Lors de cette démonstration je m'intéresserai également aux processus de politisation et dépolitisation qui animent ces réseaux (Chapitre 1). Puis, sur la base du cas de la France, j'expliquerai pourquoi et

---

<sup>19</sup> Extrait du Plan d'action pour la promotion des entreprises et organisations de l'économie sociale en Afrique, octobre 2009, p.4. Traduction personnelle.

comment certains États décident de promouvoir l'ESS au niveau international. Cette analyse me permettra de révéler qu'une conjoncture spécifique (cumulant portage politique, expertise administrative et mobilisation des acteurs de l'ESS) est nécessaire pour permettre aux États de porter et promouvoir un sujet dans les arènes internationales (Chapitre 2). Enfin, je me concentrerai sur les organisations internationales où se rencontrent les États et des réseaux transnationaux. Je chercherai ici à comprendre comment des organisations internationales ont pu travailler sur un sujet (l'ESS) alors qu'aucun mandat explicite ne leur avait été donné à ce sujet. Cette analyse révélera le rôle central joué par les agents onusiens dans ce processus de promotion de l'ESS au sein des Nations Unies (Chapitre 3).

# CHAPITRE 1 • Le déploiement de réseaux transnationaux de promotion de l'ESS : une première ouverture au niveau mondial entre politisation et dépolitisation

---

*Nous, Coalition Internationale de l'Économie Sociale et Solidaire (CIESS), réseaux intercontinentaux d'associations, de coopératives, de fondations, d'entreprises sociales, de mutuelles et de collectivités locales et territoriales, nous engageons à unir nos forces afin de déployer une voix et des actions communes pour rendre visibles et reconnues nos réalisations et nos ressources. Celles des femmes et des hommes qui font vivre cette économie résiliente, une économie centrée sur l'humain dans une démarche qui concilie des solutions écologiques, sociales, citoyennes, économiques et financières.*

---

*Extrait de la Charte de la Coalition internationale de l'ESS, septembre 2021*

A travers cet extrait de la Charte de la Coalition internationale de l'ESS, plusieurs réseaux transnationaux de l'ESS expriment leur volonté commune de parvenir à une meilleure reconnaissance de l'ESS dans le monde. Cette Coalition rassemble plusieurs réseaux transnationaux de l'ESS qui regroupent eux-mêmes plusieurs acteurs de l'ESS. Ainsi, ces acteurs de l'ESS étant directement impliqués dans leurs territoires, je m'interroge sur les motivations de ces acteurs locaux à se réunir dans des réseaux transnationaux. Une première hypothèse consiste ici à affirmer que les motivations sont diverses, ce qui a amené les acteurs de l'ESS à se regrouper dans différents réseaux transnationaux plutôt que dans un seul.

Au cours de mon enquête, j'ai découvert que ces réseaux transnationaux avaient été principalement créés pour partager les bonnes pratiques et favoriser les rencontres entre acteurs de l'ESS à travers le monde. La question qui apparaît alors est de savoir pourquoi et quand ces réseaux ont commencé à promouvoir l'ESS dans l'espace politique mondial. Ici émerge l'hypothèse selon laquelle la promotion de l'ESS dans l'espace politique mondial s'est faite progressivement afin de répondre au besoin de reconnaissance des acteurs de l'ESS.

En combinant ces deux réflexions, ce chapitre vise à comprendre pourquoi les réseaux transnationaux de l'ESS, qui se caractérise par l'ancrage territorial de ses acteurs, promeuvent l'ESS dans l'espace politique mondial. Pour répondre à cette

question, il sera également nécessaire de comprendre **pourquoi plusieurs réseaux transnationaux sont nécessaires pour assurer ce travail politique de légitimation de l'ESS**. La thèse défendue ici est que les différents réseaux transnationaux de l'ESS sont complémentaires car proposant des pratiques différentes, développées dans le prolongement des projets politiques portés par leurs membres.

Cette problématique fait écho aux recherches qui ont déjà été menées sur la place des organisations non-gouvernementales (ONG) dans les relations internationales. La thèse s'inscrit notamment dans la continuité des travaux justifiant l'engagement des ONG dans l'espace politique mondial par leur contribution en termes d'expertise, de gain de légitimité mais aussi de structure d'opportunité (Reinalda, 2021). Mettant provisoirement de côté la question de l'influence de ces réseaux transnationaux, je me concentre dans ce chapitre sur leurs pratiques. M'inscrivant dans une approche de sociologie politique, je mobilise la grille analytique du travail politique (Smith, 2019) pour étudier les dynamiques externes des réseaux transnationaux, mais aussi les dynamiques internes, notamment au travers de trajectoires individuelles. En appliquant une analyse de valeurs inspirée de la méthode proposée par Vincent Pouliot et Jean-Philippe Thérien (Pouliot & Thérien, 2023), ce chapitre offre également l'opportunité de cartographier les réseaux transnationaux promoteurs de l'ESS selon leurs positionnements dans l'espace mondial de l'ESS.

Au-delà de comprendre les causes, ce chapitre vise aussi à expliquer **comment les réseaux transnationaux promeuvent l'ESS dans l'espace politique mondial**. La question des moyens amènera ici une réflexion sur les processus de politisation et dépolitisation à l'œuvre au sein des réseaux. En effet, si ces derniers ont été fondés sur des projets politiques forts portés par des militants souhaitant encourager une meilleure reconnaissance de l'ESS à travers le monde, ils connaissent diverses formes de dépolitisation, nécessaire d'un côté et stratégique d'un autre.

Cette analyse s'intègre dans un cadre théorique spécifique sur la dépolitisation du multilatéralisme. A l'instar du dernier ouvrage de Marieke Louis et Lucile Maertens (2024), les principaux travaux académiques se consacrent surtout à l'étude des processus de dépolitisation au sein des organisations internationales. Ici, je propose de décaler le regard sur les réseaux transnationaux de promotion de l'ESS, s'apparentant à des réseaux de plaidoyer international (Keck & Sikking, 1998). Si ces organisations non-gouvernementales sont parfois accusées d'avoir déplacé le politique en dehors des arènes institutionnelles étatiques (Chandler, 2006), elles sont, elles-aussi, soumises à des tensions entre processus de politisation (impérative pour défendre leur cause) et processus de dépolitisation (nécessaire pour dialoguer dans les organisations

internationales). La dépolitisation est définie par Marieke Louis et Lucile Maertens (2024, p.9) comme :

un ensemble de processus par lesquels on appréhende et présente des problèmes ou des activités comme ne relevant pas de la sphère politique. Elle se manifeste, comme dans l'exemple des ODD<sup>20</sup>, dans des pratiques et des logiques qui consistent à minimiser, à nier, voire à dissimuler la dimension politique des activités menées dans et par les organisations internationales.

Cette définition est reliée à une approche inclusive de ce qui est politique, considérant ce qui relève *du* politique, de *la* politique et *des* politiques (ou *polity*, *politics* et *policy* en anglais). L'analyse des processus de politisation et dépolitisation ajoutera ainsi une double dimension analytique à ce chapitre sur les réseaux transnationaux de promotion de l'ESS.

Parmi l'ensemble des données empiriques collectées, ce chapitre mobilise plus particulièrement les 16 entretiens semi-directifs réalisés avec des membres de réseaux nationaux et transnationaux de l'ESS et une analyse documentaire de 230 documents internes ou publics issus des réseaux transnationaux de l'ESS. Ces éléments ont également été complétés et confrontés par la richesse empirique de l'observation participante. Pour rappel, je suis salariée-doctorante Cifre du réseau ESS Forum International depuis 2021 et j'ai préalablement, en 2019, réalisé un stage au sein du réseau du RIPESS.

Pour comprendre pourquoi et comment des acteurs locaux de l'ESS font aujourd'hui la promotion de l'ESS dans l'espace politique mondial, la réflexion s'organise en trois étapes. Premièrement, j'analyserai les valeurs divergentes entre réseaux transnationaux de l'ESS qui ont conduit à l'émergence de multiples réseaux. Deuxièmement, j'observerai l'influence de l'ancrage local de ces réseaux dans leur travail politique. A partir de ces éléments, je comparerai leurs pratiques de promotion de l'ESS qui s'avèrent complémentaires.

## **Section 1 – La formation de réseaux transnationaux autour d'un référentiel commun mais justifié par des valeurs divergentes**

Au fil des années, plusieurs réseaux transnationaux se sont créés dans l'objectif de partager leurs pratiques, puis de promouvoir l'ESS. Avant d'aller plus loin dans la

---

<sup>20</sup> Objectifs du Développement Durable (Agenda 2030)

comparaison des valeurs, parfois communes et parfois divergentes, qui animent ces réseaux, je propose ici de résumer dans un tableau les principales caractéristiques de ces réseaux<sup>21</sup> : type et nombre de membres du réseau, date et lieu d'émergence du réseau et de son siège, statut juridique et équipe salariée. Ces caractéristiques peuvent paraître purement factuelles mais elles illustrent et représentent certains choix politiques qui ont été faits par les différents réseaux.

Cette section permettra dans un premier temps de cadrer le positionnement de chaque réseau transnational dans les courants de l'ESS. Puis, je tenterai d'expliquer les rivalités qui se sont instaurées entre deux principaux réseaux promoteurs de l'ESS, et qui illustrent les débats de valeurs entre ces organisations.

---

<sup>21</sup> La liste des réseaux transnationaux promoteurs de l'ESS présentée ici n'est pas exhaustive. Elle rassemble uniquement les réseaux mentionnés dans la thèse.

Tableau 7 – Caractéristiques des réseaux transnationaux promoteurs de l'ESS

Acronyme et nom du réseau	Type de membres du réseau	Nombre de membres	Date et lieu d'émergence	Statut juridique	Lieu du siège et/ou des bureaux	Équipe salariée
<b>ACI</b> – Alliance coopérative internationale	Coopératives	306 organisations dans 105 pays	1895, Londres	Association internationale sans but lucratif (AISBL) (livre 10) en Belgique depuis 2019	Siège global à Genève jusqu'en 2012 puis Bruxelles + 4 bureaux continentaux (Bruxelles, Nairobi, San José, New Delhi)	Équipe salariée de 8 personnes en octobre 2025.
<b>AIM</b> – Association internationale de la mutualité	Organisations sans but lucratif, qui fournissent une couverture sanitaire (mutuelles)	49 membres dans 26 pays en Europe, Afrique, Amérique latine et au Moyen Orient	1950, Paris	Association (loi 1901) en France en 1950, puis association sans but lucratif (ASBL) (loi 2002) en Belgique depuis 2008	Siège et bureaux à Genève jusqu'en 1998 puis à Bruxelles	Équipe salariée de 5 personnes en octobre 2025.

<b>ESS FI – ESS</b> Forum International	Organisations de l'ESS (principalement coopératives et mutuelles) et personnalités individuelles	28 membres (organisations de l'ESS ou membres individuels) dans 14 pays en 2022	2005, Chamonix	Association (loi 1901) en France depuis 2005	Siège et bureaux à Paris, des salariés en distanciel en France depuis 2020	Équipe salariée de 1 à 5 personnes selon les années.
<b>GSEF – Forum</b> mondial de l'économie sociale et solidaire	Collectivités locales et réseaux locaux engagés dans l'ESS	90 membres dans 37 pays sur cinq continents en 2024	2013, Séoul	Association (loi 1901) en France depuis 2022	Siège et bureaux à Séoul jusqu'en 2022 puis à Bordeaux	Équipe salariée de 3 à 12 personnes selon les années.
<b>ICMIF –</b> Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance	Mutuelles et coopératives d'assurance engagées	203 membres dans 63 pays en 2022	1922, Rome	Branche sectorielle de l'Alliance Coopérative Internationale autonome, dont le statut passe de comité à fédération en 1972	Siège et bureau à Bowdon (périphérie de Manchester) depuis 1993	Équipe salariée de 16 personnes en octobre 2025.

<b>RIPES –</b> Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire	Réseaux continentaux d'organisations de l'ESS	6 réseaux continentaux (déclinés en 109 membres dans 70 pays en 2023)	1997, Lima	OBNL au Québec depuis 2004 + association (loi 2002) en Espagne depuis 2021	Équipe salariée en distanciel depuis l'Espagne, sans bureaux	Équipe salariée de 1 à 3 personnes depuis 2021, et 1 à 2 emploi(s) contractuel(s) de 2012 à 2021
---	--	--	------------	--	--	--

Source : élaboration propre.

## I. Cadres politiques autour des courants de l'économie sociale et solidaire

Le tableau 7 présenté plus haut nous informe que les différents réseaux transnationaux de promotion de l'ESS sont apparus à des périodes, dans des lieux, et donc des contextes différents. Une première période, du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles, est marquée par l'émergence de réseaux transnationaux liés aux mouvements du coopérativisme et du mutualisme. La deuxième, à partir des années 1990, est marquée par l'émergence du RIPESS et d'ESS Forum International qui souhaitent promouvoir l'ESS dans son ensemble. Ces réseaux, sur lesquels je vais me concentrer ici, connaissent cependant des contextes politiques différents, s'inscrivant chacun dans approches et courants différents de l'économie sociale et solidaire.

### 1. Le RIPESS et les rencontres de Globalisation de la solidarité

Le RIPESS prend racine lors de la rencontre Globalisation de la Solidarité organisé à Lima, au Pérou, en 1997. Cet événement a rassemblé plus de 300 personnes venant d'Afrique, d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et d'Europe convaincues par la nécessité de « renforcer la résistance au néolibéralisme et de promouvoir une autre approche de l'économie » (Poirier, 2022).

---

*Nous considérons être soumis à l'hégémonie d'un modèle de développement qui, aussi bien au Sud qu'au Nord, démontre ses limites, détruit la planète et produit pauvreté, exclusion sociale et politique, marginalisation d'un grand nombre et chômage.*

*Nous considérons que ce modèle ne reconnaît pas un ensemble d'activités humaines indispensables pour la société et qu'il menace l'avenir de l'humanité.*

*C'est pourquoi, en réaction à cette situation, nous nous sommes engagés dans un processus de développement solidaire qui remet en question la conception réductrice et déterministe selon laquelle la réponse aux besoins de l'humanité dépend de la compétition sauvage sur le marché et de ses soi-disant « lois naturelles ». L'économie solidaire s'appuie sur la coopération, le partage et l'action collective. Elle place la personne humaine au centre du développement économique et social.*

---

*Extrait de la Déclaration de Lima, 1997, p. 1*

La Déclaration de Lima qui a été adoptée à l'occasion de cet événement international de la Solidarité rend bien compte du positionnement politique des participants qui s'inscrivent dans le courant de l'économie solidaire (Cary & Laville, 2015). Un appel avait d'ailleurs été lancé quelques jours plus tôt en France dans une tribune publiée dans *Le Monde* et intitulée « Appel en faveur de l'ouverture d'un espace pour l'économie solidaire ». Ces deux déclarations invitent à replacer la solidarité dans l'économie pour proposer un nouveau modèle de développement. Les acteurs mobilisés expriment leur volonté de construire un mouvement international s'opposant au modèle économique néolibéral dominant, tout en proposant un modèle alternatif et transformatif au travers de « l'économie solidaire ».

Le lancement de cette initiative en 1997 s'inscrit dans un contexte de transition de régimes dictatoriaux à démocratiques en Amérique latine, accompagnée par l'apparition de mouvements sociaux (Puig, 2000). Le rassemblement de Lima suscite alors un intérêt et engagement suffisamment important de ses participants pour qu'ils souhaitent renouveler l'expérience. Ainsi, d'autres rencontres Globalisation de la Solidarité ont été organisés à Québec en 2001, à Dakar en 2005, puis à Luxembourg en 2009. Dès 2002, l'idée de formaliser le réseau émerge : c'est la création du Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire (RIPESS). Ses membres sont des organisations et personnes qui participent aux événements internationaux de la Solidarité mais aussi aux Forum Sociaux Mondiaux qui sont le lieu de convergence d'expériences altermondialistes, contre les politiques néolibérales (Laville et al., 2017; Pleyers, 2004).

La construction de ce mouvement international autour du courant de l'économie solidaire, qui émerge dans les années 1980 simultanément en Europe et en Amérique latine (J. L. Coraggio, 1997; Laville, 2013), semble ainsi se faire dans une totale indifférence, sans aucune mention explicite de l'économie sociale. Pourtant, l'économie sociale connaît une conceptualisation plus ancienne, remontant à plusieurs sources doctrinales du XIX<sup>ème</sup> siècle (Lévesque & Mendell, 2005). Pour rappel, là où l'économie solidaire insiste sur sa dimension transformatrice de l'économie et l'articulation entre le marché, la redistribution et la réciprocité, l'économie sociale s'inscrit dans une approche juridico-intentionnelle où les organisations répondent à certaines règles et conditions éthiques (Itçaina, 2018). C'est davantage dans ce courant de pensée que s'inscrit la création des Rencontres du Mont-Blanc.

## 2. Les Rencontres du Mont-Blanc : le Davos de l'économie sociale

L'idée de créer le réseau ESS Forum International émerge en 2004 lors d'une réunion de travail entre présidents de groupes mutualistes et coopératifs français. Ces derniers ont alors fait le constat que l'économie sociale était très présente dans l'économie et pour autant très peu connue et reconnue. Il est ainsi apparu la nécessité de « créer des ponts » entre les coopératives et les mutuelles et entre les différentes expériences à travers le monde pour « faire comprendre qu'il y a une autre économie possible », me raconte un fondateur du réseau lors de notre entretien. L'objectif sous-entendu était également de favoriser l'interconnaissance entre toutes les organisations d'économie sociale du monde, grandes comme petites structures.

La première édition des Rencontres du Mont-Blanc s'est tenue en novembre 2004 à Morzine, dans les Alpes « pour faire pied de nez au *World Economic Forum* »<sup>22</sup>, aussi connu sous le nom de Forum de Davos. Ce Forum est le lieu où se rassemblent tous les ans les principaux responsables économiques et politiques de la planète (Graz, 2003). La volonté des fondateurs d'ESS Forum International était donc de proposer un contre-forum où promouvoir l'économie sociale. En proposant une équivalence alternative au Forum de Davos, si la volonté de se présenter en opposition au modèle économique dominant est claire, la position par rapport aux Forums Sociaux Mondiaux ou plus largement au mouvement altermondialiste, n'est pas explicitement définie.

Lors de cette première rencontre qui a rassemblé plus de 50 personnes des six continents, plusieurs décisions sont prises : renouveler cette rencontre l'année suivante puis tous les deux ans au même endroit, inviter d'autres dirigeants (économiques, politiques, syndicaux, etc.), et formaliser ce forum pour conserver le lien entre ces expériences du monde entier. La création de l'association ESS Forum International se fait ainsi en 2005 sous le nom des Rencontres du Mont-Blanc.

Tableau 8 – Éléments de comparaison de l'émergence d'ESS Forum International et du RIPESS

Réseau	ESS Forum International	RIPESS
Contexte de création	Sommet organisé à la demande de présidents de groupes mutualistes et coopératifs	Symposium international sur la Globalisation de la Solidarité organisé à Lima (Pérou) en 1997

<sup>22</sup> Extrait d'entretien avec un fondateur de Chamonix, le 18 avril 2023.

	français dans les Alpes françaises en 2004	
Formation administrative initiale du réseau	Création d'une association (loi 1901) en France en 2005	Création du RIPESS en 2002 sans réalité juridique
Cadrage du projet politique	Projet s'inscrivant dans le courant de <b>l'économie sociale</b> , cherchant à proposer une équivalence alternative au Forum de Davos	Projet s'inscrivant dans le courant de <b>l'économie solidaire</b> , promouvant un modèle économique alternatif et transformatif en critiquant le modèle économique néolibéral dominant

Source : élaboration propre.

Le tableau ci-dessus permet ainsi de souligner l'importance des projets politiques des deux réseaux dans leur création et de les comparer. Ces derniers ont été fondés par des militants aux profils différents mais très engagés pour la promotion de l'ESS au-delà de leurs frontières. Ces derniers éléments confortent ainsi l'idée que c'est dans un espace très politisé que ces deux réseaux se sont développés en concomitance.

## II. Une rivalité persistante entre le RIPESS et ESS Forum International

Il paraît à ce stade pertinent de préciser que les fondateurs de ces deux réseaux internationaux de promotion de l'ESS (ESS Forum International et RIPESS) avaient pleinement connaissance de l'existence de l'autre réseau. Comme j'ai pu le constater lors de mes expériences professionnelles dans ces deux réseaux, bien que ces deux réseaux partagent des objectifs politiques communs, cela n'a pas eu pour conséquence un rapprochement des deux initiatives, bien au contraire. Ainsi, je propose ici de comprendre les rivalités qui se sont installées entre les deux réseaux.

## 1. Une politisation de polarisation des réseaux promoteurs de l'ESS

---

- Au moment où les Rencontres du Mont-Blanc se sont créées, il n'y avait pas l'impression de créer une concurrence au RIPESS ?

- Non, non. Mais le RIPESS a pris ça pour de la concurrence.

---

*Extrait d'entretien avec un membre fondateur québécois d'ESS Forum International, le 1er octobre 2023.*

Alors qu'un sentiment de concurrence est apparu entre les deux réseaux dès leur création, c'est pourtant dans des dynamiques volontaires de différenciation qu'ESS Forum International et le RIPESS ont développé leurs projets politiques. Comme je l'ai montré précédemment, bien que tous les deux s'inscrivaient dans des dynamiques alternatives au modèle économique néolibéral, les organisations prennent racines dans des courants de pensée différents. Cette situation a eu pour principale conséquence une forme de confrontation des projets politiques, et de « politisation de polarisation » (Pinson, 2019). Ce phénomène emprunté à l'action publique locale, consiste à importer à l'échelle internationale les clivages politiques qui dominent à d'autres échelles, notamment nationales. Dans le cas de l'économie sociale et solidaire, il s'agit notamment de la polarisation historique entre économie sociale et économie solidaire (des années 1980 à 2010 environ selon les différents contextes) (Duverger, 2016). Ce clivage a été principalement à l'origine du développement d'une certaine image et réputation pour les deux réseaux.

---

*Au cours de mon stage au sein du RIPESS en 2019 j'ai observé un sentiment de rivalité à l'égard d'ESS Forum International. Lorsque j'ai décidé de réaliser mon contrat doctoral CIFRE au sein de ce dernier, j'ai reçu des messages et réactions d'étonnements de la part de certains membres du RIPESS. J'ai ainsi eu l'impression que mon changement de structure représentait une « trahison ». Mon choix de parcours semblait si incompréhensible que l'on m'a demandé de le justifier lors d'une conférence organisée par le RIPESS et à laquelle j'ai participé en septembre 2023.*

---

*Observation de terrain n°1 : La « trahison » du contrat doctoral*

Cette observation, tirée de ma propre expérience personnelle, illustre bien les rivalités et images négatives perçues par les différents réseaux. À ESS Forum International, les fondateurs mutualistes et coopérateurs avaient une image assez négative de l'Alliance Coopérative Internationale et l'Association Internationale de la Mutualité. Ces organisations étaient considérées comme des organisations « très bureaucratiques et peu politique », « avec peu de prises dans le débat public, peu de contacts dans les instances »<sup>23</sup>. Ainsi, la création d'ESS Forum International s'inscrivait dans une volonté de répondre au « besoin de porter une voix de l'ESS à l'international »<sup>24</sup>. Trois objectifs avaient alors été identifiés : créer une « organisation de plaidoyer qui puisse interpeller les grandes organisations internationales », faire que « les gens se connaissent et fraternisent », et favoriser des « partenariats, faire des affaires »<sup>25</sup>. Ces ambitions étaient portées par les gouvernants de groupes coopératifs et mutualistes français et québécois, principaux membres du réseau, qui souhaitaient inciter d'autres homologues à rejoindre leur initiative. Cette approche était cependant critiquée par des fondateurs du RIPESS qui y voyaient une approche « *top-down* » menée par « de vieux gars »<sup>26</sup>, donc peu représentative de la réalité de l'ESS sur le terrain. Le sommet de Chamonix était également critiqué pour le montant de ses frais d'inscription ou encore le manque de représentation du monde entier.

Le RIPESS s'est lui constitué une image fondée sur une large diversité de « petites initiatives *grassroots* »<sup>27</sup> en insistant sur la dimension « solidaire » de l'économie sociale et solidaire. Dans l'adoption de sa Charte en 2008, le RIPESS décline toute une série de valeurs (humanisme, démocratie, solidarité, inclusion, subsidiarité, diversité, créativité, développement durable, égalité, équité et justice pour toutes et tous, respect et intégration des pays et des peuples, une économie plurielle et solidaire) qui guide son projet politique de « démocratisation et transformation de l'économie »<sup>28</sup>. Cette approche était néanmoins critiquée par des fondateurs de Chamonix comme étant « trop politique et peu pragmatique » avec une vision « très stricte de la définition de l'ESS »<sup>29</sup> qui empêcherait de discuter avec les politiques.

---

<sup>23</sup> Extraits d'entretien avec un membre fondateur québécois de Chamonix, le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> Extraits d'entretien avec la directrice générale du Chantier de l'économie sociale au Québec, le 19 octobre 2023.

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> Extrait de la Charte du RIPESS, 2008, disponible en ligne.

<sup>29</sup> Extraits d'entretien avec un membre fondateur québécois d'ESS Forum International, le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Tableau 9 – Éléments de comparaison des projets politiques d'ESS Forum International et du RIPESS

Réseau	ESS Forum International	RIPESS
Objectifs du projet politique initial	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une organisation de plaidoyer international pour l'ESS</li> <li>• Créer un espace d'interconnaissance</li> <li>• Favoriser le développement de partenariats transnationaux entre entreprises de l'ESS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démocratiser et transformer l'économie</li> <li>• Défendre des valeurs déclinées de la solidarité</li> </ul>
Critiques formulées par l'autre réseau	Trop faible représentativité des genres, des âges, des types d'acteurs et des pays dans la gouvernance du réseau	Trop grande importance accordée à la définition de l'ESS qui freine la discussion avec les institutions dans les activités de plaidoyer

Source : élaboration propre.

Il ressort donc clairement qu'« il n'y avait pas d'affinité »<sup>30</sup> entre ces deux réseaux qui se connaissaient. Aussi, la politisation de ces réseaux est indéniable, chacun ayant la ferme conviction que son projet politique apporte les meilleures solutions pour permettre une amélioration de la reconnaissance de l'ESS à travers le monde. Bien que les deux réseaux aient finalement fait le choix de se constituer sous la bannière commune « économie sociale et solidaire », l'héritage de chaque réseau s'est finalement affirmé en rejetant et critiquant le modèle proposé par l'autre, créant alors une forme de polarisation. Chaque acteur local peut alors davantage s'identifier à un réseau plutôt qu'à un autre. Une telle polarisation des deux réseaux invite ainsi à se demander s'il existe des espaces de convergence à ces deux organisations, ou encore si certaines organisations sont membres des deux réseaux.

<sup>30</sup> Extraits d'entretien avec la directrice générale du Chantier de l'économie sociale au Québec, le 19 octobre 2023.

## 2. Une faible porosité assumée

En analysant la liste des membres des différents réseaux, j'ai constaté que le RIPESS et ESS Forum International ne partagent qu'un seul membre commun : le Réseau Marocain de l'Économie Social et Solidaire (REMESS). Cependant, aucune personne rencontrée et aucune source consultée n'a mentionné cette organisation comme étant membre des deux réseaux qui s'estiment radicalement différents dans la composition de leurs membres. Cela est, encore une fois révélateur de la polarisation de ces deux réseaux. Aussi, j'ai identifié trois individus ayant contribué aux deux réseaux, dans des chronologies différentes. Dans deux cas, les individus ont participé aux premières rencontres du RIPESS mais ont ensuite décidé de se consacrer exclusivement à ESS Forum International (étant plus en alignement avec leurs idées).

Il n'existe également à ce jour qu'une personne qui, à titre individuel, est membre d'ESS Forum International (en tant qu'administratrice) et proche du RIPESS (réseau continental Amérique latine). Ayant pu la rencontrer en entretien, cette administratrice d'ESS Forum International m'a raconté que sa double appartenance est le résultat de sa trajectoire personnelle. Elle participe pour la première fois aux Rencontres du Mont-Blanc en 2005 avec son père, président du Conseil national des coopératives au Costa Rica. Elle est alors étudiante en Europe. Elle garde le contact avec ESS Forum International et s'y engage davantage avec une association qu'elle crée au Costa Rica et qui devient membre du réseau. En parallèle, elle s'intègre progressivement dans les dynamiques du RIPESS Amérique latine et Caraïbes. Dans le cadre de son mémoire en 2006 sur le commerce équitable, elle est ajoutée au groupe d'échanges mails du réseau. Elle participe à certaines rencontres en 2012 (Rio de Janeiro), 2015 (Managua) et 2019 (San José, en tant que co-organisatrice), et continue aujourd'hui de suivre à distance les dynamiques régionales. Forte de son capital social et en toute transparence avec les différents réseaux, elle mobilise son réseau pour contribuer à la promotion et la reconnaissance de l'ESS au niveau national, régional et international. Elle facilite ainsi la circulation des informations entre plusieurs espaces politiques, même si cela est principalement fait de manière informelle.

ESS Forum International et le RIPESS partagent également un partenaire commun ayant le statut de membre: le Forum mondial de l'économie sociale et solidaire (GSEF). Ce réseau transnational rassemble des « gouvernements locaux et des réseaux de la société civile [...] engagés dans la promotion des valeurs et des principes de l'ESS »<sup>31</sup>. Lors de notre entretien, un des fondateurs me raconte que le réseau a été créé en 2013 à Séoul

---

<sup>31</sup> Extrait de la Plaquette de présentation du GSEF, 2025.

pour échanger des bonnes pratiques de co-construction de politiques locales pour l'ESS. Plusieurs membres du RIPESS et d'ESS Forum International ont ensuite participé aux Forums du GSEF organisés en 2013, 2014 et 2015 à Séoul.

Leur proximité avec le GSEF s'est formalisée en 2016 en deux étapes. Tout d'abord, des membres québécois du RIPESS et d'ESS Forum International ont contribué à l'organisation du premier Forum du GSEF qui n'est pas organisé en Corée du Sud mais à Montréal en 2016. Puis, lors de cette rencontre internationale qui a rassemblé près de 1500 participants, ESS Forum International et le RIPESS ont proposé d'officialiser leur entente avec le GSEF en devant mutuellement membres du réseau. Depuis 2016, les deux réseaux siègent donc au Comité Directeur du GSEF, et inversement le GSEF est membre du Conseil d'Administration d'ESS Forum International et membre du RIPESS. Bien qu'ESS Forum International et le RIPESS ne discutent pas directement entre eux, leur présence conjointe dans cet espace de travail offre une possibilité d'échange et de circulation d'informations entre les réseaux. Néanmoins, leur rivalité ne s'est pas atténuée pour autant. En effet, lors de réunions de travail auxquelles j'ai pu assister, le GSEF se retrouve être le lieu intermédiaire où les désaccords entre les deux réseaux peuvent être et sont exprimés.

A l'occasion du Forum du GSEF de 2018 à Bilbao, les présidents d'ESS Forum International, du GSEF et de l'ACI ont suggéré de fédérer leurs réseaux internationaux pour représenter « un poids politique plus important », et « parler d'une seule voix »<sup>32</sup>. Ce projet de coalition devait être présenté lors du Forum du GSEF de 2020 à Mexico mais ce dernier n'a pas eu lieu en raison de la pandémie mondiale de covid-19. Cette Coalition Internationale de l'ESS a finalement vu le jour en 2021, comptant pour membres le GSEF, ESS Forum International, l'ACI, l'AIM et l'ICMIF. De son côté, le RIPESS a refusé de rejoindre cette coalition, le justifiant officiellement par une volonté de « prioriser le renforcement de [leurs] réseaux continentaux afin d'assurer un plus grand impact au niveau des réseaux sous-régionaux et nationaux de l'ESS ». Le RIPESS craignait également « une dispersion [des] efforts et donc une dilution de [leur] impact »<sup>33</sup>. L'existence même de cette Coalition témoigne d'une volonté de collaboration entre ses membres malgré des relations historiquement compliquées. Par exemple, l'ACI, confrontée à un clivage entre mouvement coopératif et ESS, ne fait officiellement référence à l'ESS que depuis 2019. De plus, le réseau était perçu comme trop bureaucratique par les fondateurs d'ESS Forum International, comme mentionné précédemment.

---

<sup>32</sup> Extrait d'entretien avec une secrétaire générale du GSEF, le 4 décembre 2023.

<sup>33</sup> Extrait d'une lettre du RIPESS aux coordinateurs de la Coalition Internationale de l'ESS, 10 septembre 2021.

Ces différents exemples illustrent bien la faible porosité entre RIPESS et ESS Forum International et la difficulté pour ces derniers de travailler dans des espaces communs, alors même qu'ils partagent le même objectif de reconnaissance internationale de l'ESS.

---

*A travers ma participation à diverses discussions informelles, j'ai pu constater que les deux réseaux (et leurs membres) arborent des récits différents relatifs à l'absence du RIPESS dans la Coalition Internationale de l'ESS. Si certains évoquent des rancœurs concernant des enjeux de non-respect de protocole, d'autres évoquent des raisons plus officieuses en lien direct avec la rivalité des deux réseaux. Cette absence du RIPESS dans la Coalition semble être regrettée par les membres de la Coalition, mais aussi par certains membres du RIPESS (notamment de son réseau continental européen).*

---

*Observation de terrain n°2 : Lutttes de récit autour de la Coalition Internationale de l'ESS*

Bien que la décision du RIPESS de ne pas rejoindre la Coalition Internationale de l'ESS ait été prise il y a maintenant plusieurs années, son absence semble encore être un sujet de discussion. Comme observé sur le terrain, une véritable lutte de récit (formelle et informelle) s'est installée entre les deux réseaux. Cet élément permet également d'entrevoir les différentes stratégies de légitimation de ces réseaux transnationaux par la mise en récit de leur travail, parfois en masquant les arguments politiques qui ont guidé leurs choix, avançant d'autres arguments considérés plus « neutres ».

### *3. Des coopérations ponctuelles sans collaboration pérenne*

RIPESS et ESS Forum International étant présents dans les mêmes espaces de plaidoyer, aux Nations Unies notamment, les deux réseaux ont déjà ponctuellement travaillé ensemble. A titre d'exemple, avec d'autres organisations, les deux réseaux ont co-signé deux lettres : la première en 2016 pour la conférence Habitat III pour que l'ESS soit inscrite dans le Nouvel Agenda Urbain<sup>34</sup>, la deuxième en 2017 lors du Manifeste de Praia à l'occasion du 4e Forum Mondial du Développement Économique Local. Dans les

---

<sup>34</sup> *Nouveau programme pour les villes*, Déclaration de Quito, Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), octobre 2016

deux cas, RIPESS et ESS Forum International n'étaient pas les seuls signataires. D'autres réseaux internationaux ont contribué dont notamment le GSEF, INAISE (Association internationale des investisseurs dans l'économie sociale) et le FMDV (Fonds mondial pour le développement des villes). La présence d'autres cosignataires paraît importante à relever. Si elle illustre la volonté des réseaux de mener des actions communes pour avoir plus de voix, elle interroge le fait que cette coopération entre RIPESS et ESS Forum International ne soit possible que par la présence d'autres réseaux intermédiaires.

Comme évoqué précédemment, lors de mes observations participantes dans les deux réseaux, j'ai ressenti une tension voire une crispation en évoquant l'autre réseau. Aussi, lorsque j'ai interrogé les différents représentants et fondateurs des deux réseaux sur une potentielle collaboration, les justifications étaient sensiblement différentes. Mais les représentants des deux réseaux s'accordaient sur une chose : le fait de ne pas être d'accord.

---

*Nous avons convenu que notre vision de l'ESS n'était pas la même, mais que c'était un problème de ne pas collaborer.*

---

*Extrait d'entretien avec un fondateur du RIPESS, le 1er avril 2023.*

Cependant, l'atteinte de leur objectif qui était devenu commun (la reconnaissance de l'ESS au niveau international) encourageait à dépasser leurs désaccords sur la vision de l'ESS. Plusieurs initiatives de rapprochement, direct ou indirect, ont été impulsées telle la préparation d'un protocole d'entente en 2015 ou la proposition de création d'un réseau de réseaux transnationaux en 2016. Ces tentatives, dont l'approche soulignait la complémentarité des visions et pratiques des deux organisations, ont toutes échoué pour des raisons qu'il est encore difficile d'identifier. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées comme la présence de désaccords politiques encore trop importants, une mauvaise perception respective des réseaux, ou encore un manque de soutien des membres, en faisant des organisations pas encore prêtes à coopérer. Il ne faut également pas sous-estimer que les projets politiques de ces réseaux sont portés par des individus. Ces derniers peuvent aussi être à l'origine d'oppositions entre les réseaux.

Ainsi, bien que portés par des objectifs similaires, j'ai constaté que les relations entre les deux réseaux internationaux de promotion de l'ESS se sont enlisées sur la base de désaccords théoriques, pourtant dépassés aujourd'hui. Dans cette situation, où des amertumes se sont accumulées, les deux réseaux ne sont pas parvenus à établir une entente de collaboration. Leur politisation de polarisation avec des définitions distinctes

de leur projet politique semble alors être un obstacle à la collaboration entre ces deux réseaux rivaux.

Dans cette dernière sous-section, j'ai montré que les réseaux transnationaux, ESS Forum International et le RIPESS, connaissent une politisation de polarisation. Au-delà des clivages historiques entre économie sociale et économie solidaire, c'est une rivalité qui s'est instaurée entre les deux réseaux, chacun nourrissant une image négative de l'autre. Cette opposition entre les deux réseaux présente pour caractéristique principale une faible porosité, marquée par l'absence de multi-appartenance. Les deux réseaux semblent ainsi dialoguer et coopérer de manière très ponctuelle et grâce à l'intervention d'autres réseaux transnationaux intermédiaires.

Cette première section a ainsi permis de comprendre comment différents réseaux transnationaux promoteurs de l'ESS au niveau international se sont créés autour du même référentiel, permettant des actions communes ponctuelles, mais promouvant des valeurs et des projets politiques différents, ce qui ne permet pas de collaboration pérenne. La section suivante sera davantage consacrée aux pratiques de ces réseaux transnationaux. Cette analyse des pratiques permettra d'étudier les hypothèses émises précédemment sur les processus de politisation et dépolitisation.

## **Section 2 – Pratique de politisation et dépolitisation dans le développement de réseaux transnationaux**

Si la première section a permis de montrer que le projet politique de chaque réseau occupe une place centrale dans leur formation, cette section se consacre au développement de ces réseaux transnationaux. Dans ce cadre, je montrerai que le projet politique de ces réseaux semble toujours occuper un rôle important mais d'autres facteurs contraignants influent sur les pratiques de ces réseaux. C'est ainsi que des stratégies et pratiques de politisation, et parfois de dépolitisation, sont mises en place. Les deux réseaux promoteurs de l'ESS, RIPESS et ESS Forum International, sur lesquels se concentre cette section doivent ainsi trouver, dans leurs pratiques, un équilibre entre politisation et dépolitisation.

## I. Contraintes de formalisation juridique et enjeux de gouvernance

Bien que les deux réseaux s'inscrivent dans des dynamiques politiques internationales, chacun a dû se formaliser sous un statut juridique (associatif ici) national et traduire ses ambitions politiques dans son modèle de gouvernance. Cette sous-section se concentre donc sur ces deux éléments pour étudier les compromis des réseaux, entre contraintes administratives et ambitions politiques.

### 1. Du mouvement politique à la création d'une association

---

*On aurait bien voulu un statut associatif international, ou au moins européen, mais cela n'existait pas. Alors on a créé une association loi 1901, il n'y avait pas d'autre choix.*

---

*Extrait d'entretien avec un fondateur français d'ESS Forum International, le 18 avril 2024.*

En faisant le choix de la formalisation, les fondateurs du RIPESS et d'ESS Forum International se sont retrouvés confrontés à la difficulté de définir un statut juridique pour leur réseau international. En effet, en droit international, il n'existe pas de statut à vocation internationale pour une association. Cette dernière doit donc se fonder dans une législation nationale.

Pour formaliser la dynamique initiée à Lima, la question du statut juridique s'est posée pour le RIPESS après la rencontre à Québec (2001) et en prévision de la rencontre à Dakar (2005). C'est lors d'une réunion de travail à Québec en 2002 que la question du statut légal est posée. Considérant les longs délais pour créer une association au Sénégal pour le prochain évènement, c'est finalement le statut québécois d'Organisation à But Non-Lucratif (OBNL)<sup>35</sup> qui est retenu et concrétisé en janvier 2004. Cette structure juridique existe toujours mais le RIPESS possède également un second statut depuis 2021. En effet, c'est pour des questions de ressources humaines (formalisation du salariat de la secrétaire générale résidant en Espagne) qu'est apparue la nécessité de créer une structure juridique dans ce pays. Après de multiples rebondissements et complexités, c'est finalement en 2021 qu'une association espagnole loi 2002 est créée.

---

<sup>35</sup> Il n'existe pas de loi pour les associations au Québec. Les Organisations à But Non-Lucratif (OBNL) sont régies par la IIIème Partie de la loi des compagnies.

Pour ESS Forum International, dont la principale activité (organiser les Rencontres du Mont-Blanc) se déroulait en France, c'est le statut d'une association française loi 1901 qui a été retenu. L'association Les Rencontres du Mont-Blanc voit ainsi le jour en 2005 puis change plusieurs fois de noms et de statuts en 2012 et en 2017. Ces changements successifs sont justifiés par la nécessité de correspondre le mieux possible aux actions menées et ambitions de l'association. En 2012, les statuts de l'association sont modifiés pour encourager les participants aux Rencontres du Mont-Blanc à adhérer à l'association, jusqu'alors principalement gérée par les fondateurs français et québécois. En 2017, un changement total de nom est opéré (pour le nom actuel d'ESS Forum International) pour distinguer le travail mené par l'association tout au long de l'année et en dehors de l'évènement des Rencontres du Mont-Blanc qui se tiennent tous les deux ans. Ces premiers changements administratifs laissent ainsi s'installer les prémices d'une dépolitisation. Par une justification entre la nécessité et la recherche de légitimité, distinguer l'évènement bisannuel de l'association de plaidoyer ouvre les portes à la « production de la neutralité » pour « jouer la carte de l'expertise » (Louis & Maertens, 2024). Ainsi, cette forme de dépolitisation est elle-même politique (Robert, 2021) puisque délibérément stratégique.

Ces choix de formes juridiques illustrent ainsi la difficulté, dans la pratique, de l'institutionnalisation de réseaux internationaux de plaidoyer qui doivent prendre racine dans une législation nationale.

## 2. La question du poids des membres dans le modèle de gouvernance

La nécessité de formalisation des réseaux pose également la question de la gouvernance. Là encore, les deux réseaux ont arboré des logiques différentes.

*Tableau 10 – Éléments de comparaison de la gouvernance d'ESS Forum International et du RIPPSS*

Réseau	ESS Forum International	RIPPSS
Statut juridique de l'association	Association loi 1901 en France depuis 2005 avec changements de statuts et de nom en 2012 et 2017	Double statut : OBNL au Québec depuis 2004 et association loi 2002 en Espagne depuis 2021

Modèle de gouvernance	Association de membres dirigée par un Bureau et Conseil d'Administration élus par l'Assemblée Générale	Réseau intercontinental dirigé par un Conseil d'Administration de 12 personnes (représentant les 6 réseaux continentaux + un réseau partenaire)
Membres et partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 28 membres (organisations de l'ESS ou membres individuels) dans 14 pays en 2022</li> <li>• 2 réseaux internationaux partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 réseaux continentaux (déclinés en 109 membres dans 70 pays en 2023)</li> <li>• 3 réseaux internationaux partenaires</li> </ul>

Source : élaboration propre.

RIPESSE a fait le choix d'une structure « intercontinentale ». Concrètement, RIPESSE possède donc seulement neuf membres dont ses six réseaux continentaux (Afrique, Asie, Amérique du Nord, Amérique du Sud et Caraïbes, Europe) et trois réseaux internationaux partenaires (GSEF, INAISE et Urgenci). Par addition du nombre de membres dans chaque continent, RIPESSE compte sur une base de 109 membres dans 70 pays en 2023, selon leur site internet. Le Conseil d'Administration est lui composé de douze personnes qui représentent par binômes paritaires les six réseaux continentaux, plus une représentante du réseau Urgenci<sup>36</sup> partenaire. La coordination du Secrétariat Exécutif est effectuée par une « co-coordination » de trois membres du Conseil d'Administration.

Dans son discours, le RIPESSE insiste sur la dimension locale et « *grassroots* » de son mouvement. Ainsi, si le modèle d'adhésion permet d'inclure des expériences locales d'ESS, la voix de ces membres peut finalement sembler peu influente sur les activités menées par le RIPESSE Intercontinental. En effet, le niveau continental intermédiaire ne consulte pas toujours ses membres locaux dans la prise de décisions intercontinentales. Par exemple, lors d'une discussion informelle avec des membres du RIPESSE Europe sur l'absence du RIPESSE Intercontinental dans la Coalition Internationale de l'ESS, ces derniers m'ont informée ne pas avoir eu leur mot à dire sur cette décision, et qu'ils auraient aimé que le RIPESSE rejoigne la Coalition. Un autre exemple marquant est la modalité de préparation de documents à vocation politique. En effet, en 2015 le RIPESSE a publié un document intitulé « Vision globale de l'économie sociale solidaire : convergences et différences entre les concepts, définitions et cadres de référence ». Ce

---

<sup>36</sup> Réseau mondial d'acteurs engagés pour la souveraineté alimentaire, promouvant les partenariats locaux solidaires entre producteurs et consommateurs et créé en 2004 à Aubagne (France).

document d'orientation politique a été préparé selon une méthode collective et collaborative décrite dans le document comme suit :

---

*Une consultation mondiale auprès des membres du réseau a été réalisée par les réseaux continentaux, qui ont diffusé auprès de leurs membres une version antérieure de ce document et favorisé le dialogue à travers diverses réunions et échanges électroniques. Un forum sur le site web du RIPESS a aussi été mis sur pied pour recueillir des commentaires. Lors du forum de Manille, une centaine de personnes ont participé à un World Café animé et productif pour explorer ces concepts et partager différentes perspectives sur le sens de l'ESS. Ce texte s'appuie sur l'ensemble de ce processus, ainsi que sur la Charte du RIPESS adoptée en 2008, énonçant les valeurs, la mission et la vision du RIPESS.*

---

*Extrait de la « Vision globale de l'économie sociale solidaire : convergences et différences entre les concepts, définitions et cadres de référence », RIPESS, février 2015, p.1.*

Malgré l'importance soulignée dans le document d'« identifier des éléments de convergence, mais aussi à respecter et honorer les différences qui subsistent » (p.1), cette dynamique collective ne semble pas être la norme dans la production de documents de plaidoyer. En effet, plus récemment, en avril 2024, le RIPESS a publié un nouveau document intitulé « Décoder les différences entre l'économie sociale et solidaire (ESS), l'entrepreneuriat social et les initiatives connexes »<sup>37</sup>. Ce document est le résultat du travail d'un individu seul qui affirme en note de bas de page que « Ce document repose sur une expérience personnelle et ne représente pas nécessairement le point de vue des organisations dans lesquelles l'auteur est impliqué »<sup>38</sup>. Néanmoins, ce document a été mis en page et largement partagé comme étant un document politique du RIPESS. Il demeure donc parfois difficile de distinguer dans les productions du RIPESS ce qui relève d'un travail individuel et ce qui résulte d'une démarche collective.

De son côté, ESS Forum International est organisé sous une forme plus « classique » d'association. En 2024, selon les chiffres produits dans le rapport d'activité, le réseau rassemble 27 membres dans 13 pays, ainsi que le réseau partenaire du GSEF. La gouvernance se structure autour du Bureau de l'association et d'un Conseil d'Administration. Les représentants d'organisations au sein de ces sont élus lors d'une

---

<sup>37</sup> Traduction personnelle.

<sup>38</sup> Traduction personnelle.

Assemblée Générale. ESS Forum International se distingue également par la présence de « membres individuels » qui sont des personnes adhérant à titre personnel à l'association, souvent du fait de leur propre trajectoire dans l'ESS ou dans l'association. La Présidence de l'association a pendant longtemps été occupée par un fondateur de l'association mais en 2019 le mandat est modifié pour être assuré par un binôme paritaire représentant des organisations belge et colombienne.

Ce modèle de gouvernance présente ici pour limite la forte proportion des organisations francophones et occidentales au sein du réseau. En effet, jusqu'à la modification des statuts de 2012, seules les coopératives et mutuelles fondatrices des Rencontres du Mont-Blanc pouvaient adhérer à l'association. Cela a ainsi pour conséquence, toujours à l'heure actuelle, que 60% des membres sont localisés en France, en Belgique ou au Québec. Malgré la présence d'autres membres en Afrique et en Amérique latine, cette composition peut laisser penser que les orientations politiques de l'association sont dirigées par des lectures occidentales.

Ainsi, les éléments de formalisation juridique et de constitution d'une gouvernance semblent instaurer une forme de dépolitisation des mouvements transnationaux de promotion de l'ESS. Les contraintes administratives obligent à localiser le mouvement transnational dans des espaces nationaux (avec leur propre agenda politique). Les modèles de gouvernance, bien que basés sur des principes démocratiques, reposent sur des modalités de représentation qui peuvent freiner la politisation du mouvement.

### *3. Inégalités de ressources humaines, financières et relationnelles*

La politisation des réseaux de plaidoyer se manifeste notamment à travers la question des ressources de chaque organisation, qui illustre clairement les conséquences des choix et orientations politiques. Ainsi, dans cette analyse comparée des ressources des réseaux, je m'intéresserai principalement à la question des ressources humaines, financières et relationnelles car ce sont celles qui paraissent le plus mobilisées dans leurs activités de plaidoyer international.

Tableau 11 – Éléments de comparaison des ressources d'ESS Forum International et du RIPESS

Réseau	ESS Forum International	RIPESS
Ressources humaines	Équipe salariée de 1 à 5 personnes depuis 2005	Équipe salariée de 1 à 3 personnes depuis 2021, et 1 à 2 emploi(s) contractuel(s) de 2012 à 2021
Ressources financières	Financement quasi-exclusif par les adhésions des organisations membres de l'association depuis sa création	Financement quasi-exclusif par la Fondation suisse Charles Léopold Mayer depuis 2012
Ressources relationnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sommets de Chamonix comme lieu de rencontre privilégié avec des hauts-fonctionnaires</li> <li>• Relations interpersonnelles avec des politiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partage d'expériences à travers le monde comme source du réseau de relations</li> <li>• Relations interpersonnelles avec des politiques</li> </ul>

Source : élaboration propre.

Tout d'abord, les ressources relationnelles sont les ressources les plus difficiles à mesurer et pourtant très mobilisées dans le travail de plaidoyer international (McAdam et al., 1996) mené par RIPESS et ESS Forum International. Selon les différents témoignages récoltés, les fondateurs et membres possédaient un certain nombre de relations qui se sont multipliées au fil des années. L'origine de ces relations était différente, conséquence des cercles de politisation des militants des deux réseaux.

---

*L'édition 2025 des Rencontres du Mont-Blanc (RMB) a renoué avec la « tradition » de ces rencontres qui n'avaient pas été organisées dans les Alpes depuis près de 10 ans, en 2017. Rassemblant des dirigeants d'entreprises de l'ESS, des agents d'institutions internationales et nationales, et des représentants d'organisations syndicales, cette édition a été organisée dans l'objectif de créer du lien entre ses participants. Plusieurs éléments illustrent cette volonté. L'évènement était uniquement sur invitation. La moitié de l'évènement (2h30 sur 5h) était consacrée aux espaces de discussions informelles. Des participants qui se connaissaient déjà ont aussi organisé des repas informels la veille et le soir-même. Sur ces*

*temps d'échanges les discussions étaient d'ordre professionnel mais aussi personnel, évoquant par exemple leur weekend commun au ski dans les Alpes. Ainsi, si les primo-participants aux RMB semblaient rencontrer des personnes pour la première fois, les autres participants se connaissaient très bien et se considèrent pour certains comme des « amis ».*

---

*Observation de terrain n°3 : Les « amis » des Rencontres du Mont-Blanc*

Pour ESS Forum International, comme illustré dans l'observation de terrain ci-dessus, c'est la participation aux Rencontres du Mont-Blanc qui constituait un lieu de socialisation privilégié pour rencontrer et nouer des relations avec différents hauts-fonctionnaires nationaux ou internationaux, syndicalistes, etc. Pour le RIPESS, les relations nouées sont le fruit de diverses rencontres de la solidarité à travers le monde et d'échanges d'expériences. Dans chaque réseau, certains membres pouvaient avoir des liens de proximité individuels avec le gouvernement au pouvoir. Par exemple, un membre du RIPESS était proche d'un ministre des Philippines, et un fondateur d'ESS Forum International était proche du Président de la République française, François Hollande. Ce type de relations sont des ressources importantes pour ces réseaux qui cherchent à influencer les pouvoirs publics pour une meilleure reconnaissance de l'ESS.

La proximité avec les pouvoirs publics peut avoir des effets sur les ressources financières d'une organisation. En effet, ESS Forum International a bénéficié pendant plusieurs années d'une subvention du gouvernement français pour mener des activités communes que je détaillerai plus bas. Cette subvention reste assez exceptionnelle considérant qu'ESS Forum International finance la quasi-totalité de ses activités par les adhésions de ses membres dont le montant est pondéré selon le type d'organisation, son budget, et le niveau de revenu du pays d'implantation. De son côté, depuis quelques années, le RIPESS bénéficie également d'un financement public par la Généralité de Catalogne dans le cadre d'un appel à projet mais la majorité de ses activités sont financées par la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme<sup>39</sup>. Le RIPESS n'a donc pas de frais d'adhésion pour ses membres. Ces éléments qui illustrent encore une fois les conséquences des variations dans la politisation de ces réseaux, laissent également entrevoir les compromis que doivent trouver ces réseaux de plaidoyer. En effet, bien que les deux réseaux souhaitent mettre en avant leur indépendance financière dans leur plaidoyer, ils font ponctuellement le choix de solliciter des

---

<sup>39</sup> Cette fondation suisse finance des organisations de la société civile dans leurs actions de plaidoyer en faveur de la transition sociale et écologique. La fondation est elle-même financée par les revenus du patrimoine légué par Charles Léopold Mayer.

subventions publiques. Ces pratiques sont principalement justifiées par la nécessité d'accroître leurs ressources, notamment humaines.

Je n'ai pas accès aux données me permettant de comparer les écarts de ressources financières entre les deux réseaux, cependant il est raisonnable de penser à une inégalité de ressources, qui tend par ailleurs à diminuer avec le temps, au regard des ressources humaines dont disposent ces deux réseaux. D'un côté, ESS Forum International a toujours eu au moins une salariée permanente. L'équipe salariée a connu des évolutions au fil des années, allant d'un à cinq salariés en simultané. De l'autre côté, la coordination du RIPESS n'a été rémunérée qu'à partir de 2012 (soit dès le financement par la Fondation) avec un emploi contractuel, devenu salarié depuis 2021 seulement. Dans la période récente, l'équipe salariée a été composée au maximum de trois personnes. On observe donc des moyens humains (et par déduction, financier) plus importants pour ESS Forum International que pour le RIPESS, conséquence de leurs modèles de financement, et donc de leurs projets politiques. Mon observation participante m'a également permis de constater que, dans les deux cas, mais principalement au RIPESS, une quantité notable de travail bénévole est effectuée, bien qu'elle reste très difficile à mesurer. Malgré ces inégalités de ressources, les deux réseaux sont cependant parvenus à s'investir dans les mêmes espaces internationaux, parfois grâce à une dépolitisation.

Ces différents choix politiques et stratégiques portés au sein des réseaux transnationaux promoteurs de l'ESS ont permis de fidéliser et de souder un ensemble d'acteurs qui partagent leurs valeurs autour de leur projet politique. C'est là un travail politique relationnel qu'ont dû mener les deux réseaux dans le cadre de leur travail de légitimation (Smith, 2019). Cette légitimation passe également par un travail discursif et symbolique, notamment dans la recherche de légitimité auprès des organisations internationales.

## **II. Recherche de légitimité auprès des organisations internationales**

Au début des années 2010, ESS Forum International comme le RIPESS ont décidé d'investir le système des Nations Unies pour « faire tout [leur] possible pour que l'économie sociale et solidaire commence à être reconnue dans les espaces des Nations unies »<sup>40</sup>. Trois échéances sont notables et citées par ces réseaux comme des moments

---

<sup>40</sup> Extrait d'entretien avec un fondateur du RIPESS, le 1<sup>er</sup> avril 2023.

clés : la Conférence des Nations unies sur le développement durable de 2012 à Rio de Janeiro (dite Rio+20), la préparation de l'agenda post-2015 en 2014 et la Conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable de 2016 à Quito (dite Habitat III). Dans les trois cas, les réseaux se sont fortement impliqués pour porter leur message, en mobilisant leurs « savoirs en vue d'influer directement sur l'orientation des politiques publiques » (Fouilleux et Jobert 2017 p.14). Néanmoins ESS Forum International et le RIPESS ont adopté des stratégies et des pratiques différentes pour conquérir une meilleure légitimité.

De son côté, ESS Forum International a organisé un certain nombre d'évènements parallèles (aussi appelés *side-events*). Ces évènements, que j'analyse plus précisément dans le chapitre 5, avaient pour objectif d'attirer l'attention de diplomates présents à la conférence sur l'économie sociale et solidaire et sa possible intégration dans les textes débattus avec la diffusion de recommandations. Jouant de ses relations avec le gouvernement français, ESS Forum International avait obtenu de la France la création d'un Groupe Pilote International de l'ESS (GPIESS). Ce groupe rassemblait principalement des États sensibilisés à l'ESS<sup>41</sup> (mais aussi des agences des Nations Unies et ESS Forum International et RIPESS comme membres observateurs) qui souhaitaient encourager sa promotion au sein des Nations Unies. L'existence de ce GPIESS permettait alors la présence de représentants officiels des États lors des évènements parallèles et ainsi d'attirer le plus grand nombre de participants. Un exemple notable est un *side-event* organisé en 2015 en marge de la 70<sup>ème</sup> Assemblée Générale des Nations Unies, trois jours après l'adoption des Objectifs du Développement Durable (ODD) et auquel le Président de la République française, François Hollande, a participé. Cet évènement avait rassemblé plus de 60 personnes, soit au-delà de la capacité de la salle prévue, démontrant la mobilisation autour de cet évènement.

De telles pratiques s'apparentent à ce que Marieke Louis et Lucile Maertens caractérisent de « formatage de la neutralité » (Louis & Maertens, 2024). En effet, les évènements organisés avec le GPIESS offrent un format d'intervention neutre en apparence, tentant de définir l'ESS et justifier sa mise à l'agenda international. ESS Forum International diffuse également sa « neutralité » avec la production de recommandations pour le développement de politiques publiques relatives à l'ESS, dont un ouvrage notable publié en 2021 (Guide pour la rédaction d'un droit de l'ESS) et aujourd'hui cité par les organisations internationales.

---

<sup>41</sup> Les États membres étaient la France, l'Équateur, le Maroc, la Colombie, le Luxembourg, le Costa Rica, mais aussi le Sénégal et le Québec comme membres observateurs.

De son côté, le RIPESS a capitalisé sur la force de son réseau ancré dans les territoires en réalisant de larges consultations de la société civile. Ces consultations permettaient de dresser une liste de recommandations concrètes qui étaient transmises aux Nations Unies et pouvaient être reprises dans les textes négociés, que ce soit à Rio+20 ou à Habitat III. RIPESS était ainsi présent dans un certain nombre de conférences onusiennes pour porter la voix de l'ESS. Pour le RIPESS, c'est la sélection d'un représentant du réseau comme l'un des 20 porte-paroles de la société civile lors de l'adoption des ODD à cette même 70<sup>ème</sup> Assemblée Générale des Nations Unies qui illustre ses efforts de valorisation de la société civile de l'ESS.

*Tableau 12 – Éléments de comparaison des pratiques et logiques de dépolitisation d'ESS Forum International et du RIPESS*

Réseau	ESS Forum International	RIPESS
Jouer la carte de l'expertise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents de plaidoyer visant à positionner l'ESS dans l'agenda international</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents de plaidoyer visant à positionner l'ESS dans l'agenda international</li> </ul>
Formater la neutralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production d'une liste de recommandations aux gouvernements sur la législation relative à l'ESS</li> <li>• Publications sur le droit de l'ESS</li> <li>• Secrétariat du Groupe Pilote International de l'ESS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production d'une liste de recommandations pour inclure l'ESS dans les politiques</li> <li>• Publications autour des enjeux de définition de l'ESS et de l'histoire du mouvement</li> </ul>
Conquérir la légitimité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut observateur ECOSOC</li> <li>• Statut observateur UNTFSSSE</li> <li>• Organisation de side-events</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut observateur ECOSOC</li> <li>• Statut observateur UNTFSSSE</li> <li>• Forte visibilité et participation à des side-events</li> </ul>
Agir par nécessité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accréditation dans une délégation gouvernementale pour participer à une négociation internationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention d'une collectivité locale pour mener à bien des projets de plaidoyer</li> </ul>

Source : élaboration propre.

Ce tableau, basé sur la grille d'analyse proposée par Marieke Louis et Lucile Maertens (2024), permet de résumer les différentes pratiques et logiques de dépolitisation au sein des deux réseaux analysés. J'observe ainsi que les pratiques de dépolitisation du RIPESS sont donc plus nuancées que celles d'ESS Forum International. Là où le RIPESS reste du côté de la société civile pour porter des revendications, ESS Forum International se range du côté des gouvernements lors d'une négociation pour activer sa carte de l'expertise. Par exemple, une salariée de d'ESS Forum International a été accréditée en tant qu'experte et membre de la délégation française lors de la négociation sur l'ESS à la Conférence internationale du travail de 2022. Pour autant, cela n'empêche pas le RIPESS d'essayer de jouer la carte de la neutralité en produisant des recommandations basées sur les expériences de ses membres. Ces productions visent souvent à défendre leur vision de l'ESS ou à retracer l'historique de leur contribution à la promotion de l'ESS. Le RIPESS est très visible et « fait beaucoup de bruit »<sup>42</sup> dans les espaces politiques, des pratiques qui semblent s'inscrire dans une stratégie de « monopoliser le champ d'action » (Louis & Maertens, 2024).

RIPESS et ESS Forum International menant des actions différentes mais dans les mêmes espaces, ses représentants se croisent régulièrement. En effet, par exemple, bien que le RIPESS ne fût pas annoncé sur les programmes des *side-events* organisés par ESS Forum International, leur participation et prise de parole était quasi-systématique. Les réseaux ont également fait des choix stratégiques similaires en demandant et obtenant le statut consultatif spécial à l'ECOSOC (en 2013 pour Chamonix et en 2016 pour ESS Forum International) ou en rejoignant comme membre observateur le Groupe Inter-Agences des Nations Unies pour l'ESS (UNTFSSSE) dès sa création en 2013.

Cette section a permis de mettre en lumière les processus de politisation et dépolitisation d'ESS Forum International et du RIPESS. Ces derniers se sont révélés être davantage complémentaires que contradictoires dans leurs différentes activités. Il est indéniable que leur émergence est politisée et connaît une politisation à chaque étape de son développement, notamment dans les différents choix de gouvernance interne ou de stratégie de plaidoyer. Cette politisation paraît d'autant plus importante qu'il existe un autre réseau équivalent promouvant une approche sensiblement différente pour la même cause. En parallèle, c'est principalement dans une volonté de conquérir la légitimité auprès des organisations internationales et des gouvernements cibles du plaidoyer que les réseaux s'engagent dans des pratiques de dépolitisation. Ces dernières sont diverses et varient selon la stratégie politique qui est mise en œuvre mais peuvent se résumer en

---

<sup>42</sup> Verbatim extrait d'une discussion informelle à propos du RIPESS

deux catégories de pratiques (jouer la carte de l'expertise ou formater la neutralité) et avec deux logiques (conquérir la légitimité et agir par nécessité). Ainsi, c'est parce que « la dépolitisation est un processus éminemment paradoxal, car il est *de facto* politique » (Louis et Maertens 2024 p.59) que les réseaux de plaidoyer internationaux doivent trouver leur propre équilibre entre pratiques et stratégies de politisation et dépolitisation pour atteindre leurs objectifs dans leur travail politique de légitimation (Smith, 2019).

## Conclusion

Dans ce chapitre, j'ai cherché à mettre en lumière les dynamiques qui structurent l'action des réseaux transnationaux de l'ESS dans l'espace politique mondial. J'ai d'abord montré comment ces réseaux, bien qu'ancrés dans un même référentiel, poursuivent des projets politiques distincts, limitant ainsi les possibilités de collaboration pérenne. Ensuite, l'analyse des pratiques m'a permis de souligner que la politisation et la dépolitisation ne sont pas des processus opposés, mais bien des stratégies complémentaires qui s'articulent en fonction des objectifs poursuivis et des contextes d'action. Si la politisation apparaît comme un levier essentiel pour affirmer une identité militante et porter un projet politique fort, la dépolitisation devient, elle aussi, une nécessité stratégique pour obtenir une reconnaissance institutionnelle et renforcer la légitimité des actions menées.

Ces réflexions m'ont ainsi permis d'explorer les deux grandes questions qui structurent ce chapitre. D'une part, pourquoi les réseaux transnationaux de l'ESS, malgré leur ancrage territorial, s'impliquent-ils dans l'espace politique mondial ? La réponse réside dans la nécessité de partager, diffuser et donc légitimer l'ESS à une échelle plus large. Cela implique l'existence de plusieurs réseaux complémentaires, chacun portant des pratiques spécifiques en accord avec les projets politiques de leurs membres. D'autre part, comment ces réseaux parviennent-ils à promouvoir l'ESS sur la scène internationale ? L'étude des processus de politisation et de dépolitisation montre que ces derniers ne sont pas contradictoires, mais s'entrelacent en fonction des stratégies adoptées. Ainsi, la politisation permet de mobiliser et de structurer une vision politique forte, tandis que la dépolitisation répond à une logique de reconnaissance institutionnelle et de légitimation.

Ainsi, loin de représenter une simple contrainte, la coexistence de plusieurs réseaux transnationaux de l'ESS semble au contraire jouer un rôle clé dans leur travail de plaidoyer. En permettant une diversité d'approches et de stratégies, cette pluralité contribue à la légitimation de l'ESS sur la scène internationale. Par ailleurs, la polarisation

qui peut émerger entre ces réseaux n'entrave pas nécessairement leur action ; elle peut au contraire stimuler le débat et maintenir une réflexion constante sur les orientations à adopter. Finalement, c'est dans cet équilibre mouvant entre politisation, dépolitisation et tensions stratégiques que réside la capacité des réseaux de l'ESS à influencer durablement les politiques publiques et les cadres institutionnels à l'échelle mondiale.

L'analyse des dynamiques propres aux réseaux transnationaux de l'ESS a mis en évidence la manière dont ces organisations non-gouvernementales s'organisent pour légitimer et promouvoir l'ESS au niveau mondial. Toutefois, leur action ne peut être dissociée du rôle joué par les États dans ce processus. En effet, si les réseaux transnationaux structurent et portent des revendications politiques, leur influence dépend en grande partie de la réception et du soutien qu'ils trouvent auprès des gouvernements et des institutions internationales. Le chapitre suivant s'intéressera ainsi aux conditions dans lesquelles certains États choisissent d'investir l'ESS comme un enjeu politique à l'échelle internationale. En montrant que cette promotion ne relève pas d'une évidence immédiate, il mettra en lumière l'importance des conjonctures politiques, du portage institutionnel et de l'expertise technique dans la mise à l'agenda international de l'ESS. L'exemple de la France viendra illustrer ces dynamiques et préciser les conditions dans lesquelles un État peut devenir un promoteur actif de l'ESS au niveau mondial.

## CHAPITRE 2 • La France comme promotrice de l'ESS au niveau mondial : résultat d'une conjoncture politique particulière

Lors de l'adoption de politiques mondiales, les États sont placés au cœur de la procédure. C'est eux qui, à travers leurs diplomates, mettent à l'agenda international certaines thématiques, les débattent, puis adoptent des politiques mondiales. Les thématiques étant très diverses et nombreuses, les États font le choix de porter particulièrement certaines politiques mondiales. Dans le cas de la résolution 77/281 sur la promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable à l'AGNU, c'est particulièrement l'Espagne, le Chili et le Sénégal qui ont assumé ce rôle de « facilitateur » de la résolution. La France a également été très présente et visible tout au long du processus. A titre d'illustration, la France, tout comme l'Espagne en juillet 2022, a organisé un événement parallèle (*side-event*) à New York le 13 décembre 2022 auquel la Secrétaire d'État à l'économie sociale et solidaire et la vie associative, Marlène Schiappa, a participé en personne et notamment a prononcé le discours d'ouverture.

A partir de ce constat initial, une question se pose : **pourquoi des États décident-ils de promouvoir l'ESS dans des espaces politiques au niveau mondial ?** Mon objectif est de démontrer que cette promotion de l'ESS à l'échelle mondiale ne va pas de soi pour les États. C'est davantage une conjoncture de portage politique, expertise technique et mobilisation organisée des acteurs de l'ESS qui permet sa mise à l'agenda.

En répondant à cette question, j'essaie aussi de comprendre **comment, en pratique, un État peut promouvoir l'ESS au niveau mondial ?** Pour cela, je propose une étude du cas français. En effet, la France a pendant de nombreuses années été identifiée comme un État leader à l'international en matière d'ESS. Cette perception d'État leader ne semble pas résider dans l'exemplarité du modèle de l'ESS française, mais davantage dans le rayonnement de la politique gouvernementale au sein des espaces multilatéraux dédiés à l'ESS, en forte multiplication ces dernières années. Ce chapitre ambitionne donc d'expliquer comment la politique internationale de la France en matière d'ESS est définie, notamment en identifiant les différentes personnes y contribuant en son nom. Ce cas d'étude permet d'illustrer la thèse affirmant que la politique de promotion de l'ESS est définie et mise en œuvre par une articulation entre portage politique par les secrétaires d'État (ou ministres délégués) en charge du sujet et expertise des fonctionnaires français travaillant sur l'ESS.

Ce chapitre n'a pas vocation à s'inscrire dans les discussions entre politistes sur les enjeux de puissance ou d'influence dans la politique extérieure de la France (Badie & Vidal, 2021; Lefebvre, 2022). Dans une approche empirique, cette recherche vise à apporter un regard original sur la construction et la mise en œuvre d'une potentielle politique mondiale sur une thématique donnée : ici l'ESS. Pour ce faire, le cadrage théorique retenu se trouve dans une démarche de sociologie politique tentant de comprendre les politiques internationales de la France comme une construction collective d'acteurs en interaction (Hassenteufel, 2021a). Sur certains aspects, la méthode peut également se rapprocher d'une forme d'ethnographie des diplomates (Lequesne, 2020), notamment dans les activités les concernant qui sont étudiées ici. Depuis la littérature sur l'ESS, plusieurs chercheurs ont publié des articles ces dernières années analysant l'adoption de plusieurs politiques mondiales relatives à l'ESS (Caire & Tadjudje, 2019; Daugareilh & Poorter, 2022; Hiez, 2022; Morais & Bacic, 2023; Poirier, 2022). Par comparaison, ma contribution apporte un éclairage sur l'adoption de ces politiques depuis le point de vue d'un État, en l'occurrence la France.

Je me concentre ici sur la période récente de 2012 à 2023. C'est en effet en 2012, avec le début du mandat présidentiel de François Hollande, que l'ESS réapparaît au sein du gouvernement français après dix ans d'absence depuis le mandat de Guy Hascoët de 2000 à 2002. Depuis 2012, ce sont dix secrétaires d'État (ou ministres délégués, selon la dénomination) qui se sont succédé au fil des différents gouvernements. Sur cette même période, plusieurs textes internationaux ont également été adoptés (faisant référence de manière directe ou indirecte à l'ESS). Ce qui rend toutefois cette période particulièrement intéressante du point de vue français, c'est la succession d'initiatives multilatérales, formelles ou informelles, liées à l'ESS et proposées au fil des années.

En termes de données empiriques, je mobilise particulièrement dans ce chapitre une série de sept entretiens avec des personnes travaillant (ou ayant travaillé) pour ou dans le gouvernement français sur des missions liées à l'ESS. J'ai ainsi pu échanger avec un membre de cabinet d'un ancien ministre en charge de l'ESS ainsi que six fonctionnaires rattachés au ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) ou au Pôle Économie Sociale et Solidaire et Investissement à Impact (PESSII) du ministère de l'Économie. Toutes ces personnes étaient en poste à des dates variables, mais principalement sur la période très récente depuis 2019. L'observation participante m'a aussi permis d'observer une partie du travail visible du gouvernement français sur les questions internationales de l'ESS, ainsi que la perception de ce dernier par les différents réseaux transnationaux de l'ESS. Cette recherche s'appuie également sur un corpus de 20 documents de littérature grise, publics ou à diffusion limitée, produits par le gouvernement français et ses fonctionnaires ou des réseaux internationaux d'acteurs de

l'ESS. Cela inclut, par exemple, des avis de publication au Journal Officiel, tout comme des notes de service interne.

Ce chapitre est organisé autour de trois sections. Tout d'abord, j'analyse l'institutionnalisation de l'ESS dans les États et me concentre sur les États promoteurs de l'ESS. Puis, je me consacre plus spécifiquement au cas de la France. J'interroge la dimension interministérielle de l'ESS, soulevant notamment la faible présence des questions internationales ou encore le manque de lisibilité de la politique internationale française en matière d'ESS. Enfin, je révèle le rôle central de l'expertise technique dans la traduction des ambitions politiques en actions concrètes. L'expertise technique se trouve notamment portée par l'administration française qui joue un rôle clé dans les espaces de discussion formels, alors que les acteurs de l'ESS jouent un rôle plus important dans les espaces informels.

## **Section 1 – Des rôles étatiques contrastés dans la promotion de l'ESS**

Cette première section dresse un panorama comparatif de l'institutionnalisation de l'ESS à l'échelle mondiale. Je cherche, dans un premier temps, à mettre en lumière la diversité des modes d'intervention étatique dans la promotion de l'ESS, qu'il s'agisse du cadrage de définition retenue, de la reconnaissance juridique de son périmètre ou encore de la mise en place de cadres politiques et institutionnels dédiés à son développement. Dans un second temps, j'analyse plus particulièrement les États que je qualifie de promoteurs internationaux de l'ESS. Cette catégorie fera l'objet d'une définition précise avant d'être illustrée et comparée, afin de dégager les principales tendances qui soutiennent la diffusion internationale de l'ESS.

### **I. Des inégales trajectoires nationales d'institutionnalisation de l'ESS**

Considérant la diversité des contextes socio-politiques nationaux, chaque pays développe des pratiques et des définitions de l'ESS différentes. Les taux de pénétration varient fortement et l'institutionnalisation de l'ESS est très inégale à travers le monde. Comme présentée lors du chapitre introductif, la typologie proposée pour les politiques mondiales peut également s'appliquer aux politiques nationales. Il existe ainsi des politiques nationales dédiées à l'ESS, aussi appelées lois-cadres de l'ESS, et des politiques statutaires ou sectorielles. Ces politiques sont très hétérogènes dans le

monde. Ainsi, chaque État propose des politiques relatives à l'ESS différentes, ancrées dans un ou plusieurs référentiels.

### *1. Modalités de définition du périmètre de l'ESS*

Comme l'a précisé le chapitre introductif, le processus de définition de l'ESS est complexe car l'ESS constitue un contre-modèle situé, minoritaire et dominé. La définition du périmètre de l'ESS dans sa reconnaissance législative est donc compliquée et variable selon les pays. Les organisations internationales que sont l'OIT (2022) et l'OCDE (2024) ont tenté de comparer la législation d'une série d'États. Ces rapports montrent que toutes les législations nationales énumèrent une liste de valeurs de l'ESS (soit dans la définition même, soit dans des sections distinctes de la loi).

Selon le pays, différentes formes juridiques sont reconnues comme faisant partie de l'ESS. Par exemple, les mutuelles ne sont pas considérées comme faisant partie de l'ESS en Bolivie et en Roumanie, alors que la Tunisie qui reconnaît les mutuelles, ne considère pas les fondations comme partie intégrante de l'ESS. Ainsi, certains États, comme le Cap Vert, la Colombie et la Slovaquie, listent les organisations qui sont considérées comme faisant partie du périmètre de l'ESS, alors que d'autres, comme le Luxembourg, la Roumanie et l'Uruguay, ne restreignent pas l'ESS à des formes juridiques spécifiques mais insistent sur le respect de ses principes.

Par ailleurs, certains pays qui ne possèdent pas de loi-cadre sur l'ESS ont parfois adopté des politiques statutaires, et donc spécifiques à certaines organisations. C'est le cas par exemple de la Corée du Sud et l'Autriche. La Corée du Sud reconnaît distinctement les coopératives et les entreprises sociales, et l'Autriche reconnaît les coopératives, les sociétés à responsabilité limitée d'intérêt public et les associations, mais aucun des deux pays n'a adopté de politique nationale sur l'ESS dans son ensemble.

D'autres États ont adopté des approches dites hybrides ou mixtes, où le statut juridique des organisations et le respect des principes de l'ESS sont placés à un niveau d'importance équivalent. C'est notamment le cas de la France et du Sénégal qui listent les formes juridiques appartenant à l'ESS sans fermer la porte à d'autres organisations qui respecteraient les principes énoncés.

Enfin, la définition du périmètre de l'ESS fluctue d'un pays à un autre selon le référentiel dans lequel s'inscrit la loi-cadre. Ce référentiel est plus ou moins impactant et visible à la lecture des différentes lois. Par exemple, la législation sénégalaise se justifie par le fait que l'ESS « constitue un important levier d'inclusion sociale et de création

d'emplois »<sup>43</sup>. En Tunisie, la loi vise, via l'ESS, à trouver l'équilibre entre croissance économique et équité sociale et créer des emplois décents pour les jeunes.

A partir de toutes ces différentes variables, il apparaît donc que chaque État connaît une institutionnalisation de l'ESS qui lui est propre (Duverger et al., 2020).

## 2. Lois-cadres et politiques publiques de l'ESS

Il existe une infinité de possibilité pour classer et comparer l'institutionnalisation de l'ESS (Chaves Ávila, Monzón Campos, Pérez De Uralde, et al., 2013; J.-L. Coraggio, 2015; Pastorelli et al., 2022). Je prends le parti de ne pas proposer une comparaison détaillée mais de dresser un panorama assez généraliste pour saisir les différents enjeux relatifs aux modalités d'institutionnalisation de l'ESS. J'interroge notamment le lien entre l'adoption de lois-cadres et l'adoption de politiques publiques favorables à l'ESS. Je dresse dans le tableau ci-dessous, par année et continent, la liste de tous les États ayant adopté une loi-cadre sur l'ESS à ce jour.

Tableau 13 – Chronologie de l'adoption de politiques nationales cadres sur ESS dans le monde

Année adoption loi-cadre	Europe	Afrique	Amériques
1985			Honduras
1998			Colombie
2008			Venezuela
2011	Espagne, Grèce		Équateur
2012			Bolivie, Mexique
2013	Portugal		
2014	France		
2015	Roumanie		Chili*
2016	Grèce, Italie, Luxembourg	Cap-Vert	
2017		Mali*	
2018	Slovaquie, Italie, Bulgarie		

<sup>43</sup> Extrait de la loi n°2021-28 d'orientation relative à l'économie sociale et solidaire, République du Sénégal, 4 juin 2021, p.1.

<b>2019</b>		Cameroun, Djibouti	Uruguay, Mexique
<b>2020</b>		Tunisie	
<b>2021</b>		Sénégal	
<b>2022</b>	Pologne		
<b>2024</b>			Brésil
<b>En projet...</b>		Afrique du Sud, Algérie, Mali, Maroc	Costa Rica, République Dominicaine

\* Ces pays n'ont pas adopté de loi-cadre mais ont créé une institution nationale dédiée à l'ESS.

Source : élaboration propre.

Ce tableau permet particulièrement de rendre visible la période d'institutionnalisation de l'ESS très importante dans les années 2010, avec 10 pays en Europe, 3 en Afrique et 5 en Amériques qui adoptent des lois-cadres pour l'ESS. D'autres pays, comme la Corée du Sud qui n'apparaît pas dans le tableau, ont aussi des projets de loi en cours, depuis plus ou moins longtemps.

L'absence du Canada peut étonner compte tenu de la réputation mondiale du modèle de l'ESS québécoise et son écosystème politique. La province a notamment adopté une loi-cadre sur l'économie sociale en 2013. Néanmoins, il s'agit là d'une « exception québécoise » et le reste du Canada, qui n'a pas connu la même conjoncture politique favorable, n'attache donc pas la même importance à l'économie sociale (Arsenault, 2018). Ainsi, pour transposer la promotion de l'ESS du niveau du Québec à celui du Canada « la marche est haute »<sup>44</sup>. Cela explique donc l'absence du Canada dans les activités de promotion de l'ESS au niveau mondial.

Aussi, ce tableau n'évoque pas les modalités d'application de ces lois-cadres. Dans certains pays, l'adoption de cette loi ne se traduit pas par une mise en œuvre favorable à l'ESS. C'est particulièrement le cas de la Grèce. L'ESS a d'abord été encadrée par la loi 4019 de 2011, qui visait notamment à créer les « entreprises coopératives sociales » (*KoinSEPs*) pour favoriser l'insertion des personnes vulnérables. La mise en œuvre de cette loi a rencontré de nombreuses difficultés : critères d'éligibilité flous, bureaucratie, manque de coordination entre ministères et soutien institutionnel limité. Pour pallier ces lacunes, la loi-cadre 4430 de 2016 a été adoptée avec l'ambition de créer un cadre général pour tous les acteurs de l'ESS, de soutenir la reconstruction productive et de reconnaître formellement des entités comme les « entreprises coopératives

<sup>44</sup> Extrait d'entretien avec un membre fondateur québécois d'ESS Forum International, le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

sociales » et les « coopératives de travailleurs » (Amitsis & Marini, 2022). Malgré ces intentions, sa mise en œuvre reste difficile : certaines règles sont appliquées de manière incohérente selon les types d'acteurs, et certaines dispositions entrent en conflit avec d'autres lois existantes (Adam, 2025). Le manque de coordination gouvernementale et l'instabilité politique limitent encore le développement du secteur dont la croissance dépend davantage des initiatives étatiques ou des fonds européens que d'une demande des acteurs locaux (Geormas, 2018).

A l'inverse, la Corée du Sud est depuis 2013 dans l'attente de l'adoption de son projet de loi-cadre<sup>45</sup>. Pour autant le pays a développé au fil des années un cadre juridique et institutionnel cohérent mais fragmenté. En 2006, l'État adopte le *Social Enterprise Promotion Act* qui permet la création d'une agence nationale pour les entreprises sociales : la *Korea Social Enterprise Promotion Agency (KoSEA)* qui est chargée de la certification et de l'accompagnement des entreprises sociales (Bidet & Eum, 2011). En 2012, la Corée du Sud adopte le *Framework Act on Cooperatives* qui favorise le développement de l'ESS. Sous l'administration Moon Jae-in (2017–2022), un secrétaire à l'économie sociale et un comité d'experts en économie sociale ont notamment été créés pour renforcer la coordination (Lee et al., 2022). Ces différentes politiques publiques offrent ainsi un cadre institutionnel et politique favorable au développement de l'ESS et ceci malgré l'absence de loi-cadre. Les exemples de la Corée du Sud et de la Grèce montrent alors qu'il n'existe pas de corrélation systémique entre l'adoption d'une loi-cadre et le déploiement effectif de politiques publiques favorables à l'ESS.

Plus généralement, ces différents éléments de comparaison permettent ainsi de rendre compte des inégales institutionnalisations de l'ESS dans le monde. Cela suppose également des situations disparates entre les États pour promouvoir l'ESS au niveau mondial, mais sans que ce soit systématique.

## **II. Les cadres institutionnels et politiques des États promoteurs de l'ESS**

La comparaison internationale menée précédemment montre que l'adoption d'une loi-cadre ne garantit pas, à elle seule, l'existence d'un cadre institutionnel et politique réellement favorable à l'ESS. Je me concentre ici sur les quatre principaux États promoteurs de l'ESS sur la période récente : l'Espagne, le Chili et le Sénégal qui ont cofacilité le projet de résolution et la France qui était particulièrement impliquée dans le

---

<sup>45</sup> The Framework Act on the Social Economy (FASE).

processus. Pour identifier le profil de ces États promoteurs de l'ESS, j'examine plusieurs critères : la présence d'une loi-cadre, la mise en œuvre d'un dispositif institutionnel, ainsi que le cadre et les soutiens politiques associés. Ces éléments doivent être analysés en lien avec les activités de promotion internationale de l'ESS. Le tableau 14 ci-dessous en propose une synthèse, accompagnée d'une analyse comparative.

### *1. Un cadre institutionnel et politique stable*

L'analyse du tableau ci-dessous met en évidence un point commun majeur entre ces quatre pays promoteurs de l'ESS au niveau mondial (Chili, Espagne, France, Sénégal) : tous disposent d'un cadre institutionnel et politique dédié à l'ESS relativement stable. Chacun de ces États possède une administration chargée de l'ESS, rattachée au ministre ou au secrétaire d'État compétent. Toutefois, dans le cas du Chili, et parfois de la France, cette responsabilité n'est pas toujours confiée à un ministère spécifiquement dédié à l'ESS.

Dans une logique de dialogue avec les acteurs du secteur, le Chili, l'Espagne et la France disposent également d'institutions représentatives et de conseils consultatifs dédiés à l'ESS. Ce n'est pas encore le cas au Sénégal, mais la loi-cadre de 2021 prévoit la création d'un Conseil national de l'ESS, dont la mise en place semble en cours en 2025.

Enfin, malgré un cadre institutionnel et politique favorable à l'ESS depuis l'élection présidentielle de 2022, le Chili ne dispose pas d'une loi-cadre régissant l'ESS. Cette absence soulève des questions sur la stabilité et la pérennité de ce cadre politique, et constitue une source de préoccupation au sein de l'administration chilienne. À titre d'illustration, lors de mon expérience professionnelle au sein d'ESS Forum International, l'association a été contactée par la Division des Associations et Coopératives (DAES) du ministère de l'Économie pour organiser un webinaire sur les enjeux de l'ESS au Chili, en s'appuyant sur des expériences internationales afin de promouvoir la thématique au niveau national.

Tableau 14 – Comparaison des cadres institutionnels et politiques des promoteurs de l'ESS

Pays	Chili	Espagne	France	Sénégal
<b>Loi-cadre</b>	Pas de loi-cadre	Ley 5/ <b>2011</b> , de 29 de marzo, de Economía Social	Loi n° <b>2014</b> -856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire	Loi n° <b>2021</b> -28 d'orientation relative à l'économie sociale et solidaire
<b>Cadre institutionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Conseil consultatif</b> : Conseil Consultatif Public-Privé de Développement Coopératif et de l'Économie Sociale</li> <li>- <b>Organisation représentative des acteurs</b> : Confédération Générale des Coopératives du Chili (Confecoop)</li> <li>- <b>Administration en charge</b> : Division des Associations et Coopératives (DAES) au ministère de l'Économie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Conseil consultatif</b> : Conseil de promotion de l'économie sociale</li> <li>- <b>Organisation représentative des acteurs</b> : Confédération espagnole des entreprises de l'économie sociale (CEPES)</li> <li>- <b>Administration en charge</b> : DG de l'économie sociale et de la responsabilité sociale des entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Conseil consultatif</b> : Conseil Supérieur de l'ESS</li> <li>- <b>Organisation représentative des acteurs</b> : ESS France et les Chambres régionales de l'ESS (CRESS)</li> <li>- <b>Administration en charge</b> : Pôle d'ESS et d'Investissement à Impact (PESSI) à la DG Trésor</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Projet en cours</b> : création d'un Conseil national de l'Économie sociale et solidaire</li> <li>- <b>Administration en charge</b> : Direction de la Promotion de l'Économie sociale et solidaire (DPESS) au sein du ministère dédié</li> </ul>

Pays	Chili	Espagne	France	Sénégal
<b>Cadre politique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous-secrétariat à l'économie et aux petites entreprises du ministère de l'Économie, du Développement et du Tourisme</li> <li>- Nouveau gouvernement de gauche depuis 2022</li> </ul>	<p>Ministre du Travail et de l'Économie Sociale, en place depuis 2020, suite au retour de la gauche au pouvoir en 2018</p> <p>+ Secrétaire d'État de l'économie sociale</p>	<p>Ministre délégué à l'ESS depuis 2012 sauf exceptions, voir figure 4</p>	<p>Ministre de la Microfinance et de l'Économie sociale et solidaire depuis 2019</p>
<b>Promotion internationale de l'ESS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>2023</b> : Pays « co-facilitateur » de la résolution à l'AGNU</li> <li>- <b>2023</b> : Pays membre du Réseau ibéro-américain de promotion de l'ESS (RIFESS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>2015</b> : Pays fondateur du Comité du Luxembourg</li> <li>- <b>2023</b> : Pays « co-facilitateur » de la résolution à l'AGNU</li> <li>- <b>2023</b> : Pays fondateur du Réseau ibéro-américain de promotion de l'ESS (RIFESS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>2013</b> : Pays fondateur du Groupe Pilote international de l'ESS (GPIESS)</li> <li>- <b>2015</b> : Pays fondateur du Comité du Luxembourg</li> <li>- <b>2019</b> : Pays fondateur de l'Alliance <i>Pact for Impact</i></li> <li>- <b>2022</b> : Présidence du groupe européen à la négociation de la CIT de 2022</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>2013</b> : pays membre observateur du Groupe Pilote international de l'ESS (GPIESS)</li> <li>- <b>2019</b> : Pays participant à l'Alliance <i>Pact for Impact</i></li> <li>- <b>2023</b> : Pays « co-facilitateur » de la résolution à l'AGNU</li> </ul>

Pays	Chili	Espagne	France	Sénégal
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>2022</b> : Animation du groupe de travail ESS à l'OCDE</li> <li>- <b>2023</b> : Pays « co-sponsor » de la résolution à l'AGNU et négociateur au nom de l'Union européenne</li> </ul>	

**Légende :**

**Date** : activités où le pays en question est initiateur

**Date** : activités où le pays en question s'associe à une initiative existante

NB. Pour une résolution à l'AGNU, les pays « co-facilitateurs » sont ceux qui ont mené les négociations et mis à l'agenda la résolution. Les pays « co-sponsors » sont des pays qui ont participé aux négociations et qui ont décidé de soutenir le projet de résolution lors de sa mise à l'agenda

Source : élaboration propre.

## 2. La position pionnière de la France

Les comparaisons entre ces quatre pays montrent que la structuration du cadre institutionnel et politique de l'ESS est relativement récente, à l'exception notable de la France. Au Chili et en Espagne, les évolutions majeures sont liées aux changements de gouvernement, tandis que le Sénégal connaît une progression significative depuis l'adoption de la loi-cadre de 2021. Ces évolutions récentes coïncident avec le développement d'activités de promotion de l'ESS au niveau international. Les pays ont ainsi co-facilité le projet de résolution à l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) en 2023. Puis le Chili et l'Espagne ont rejoint une initiative multilatérale commune (le RIFESS, présenté plus loin). Le Sénégal, en raison de sa proximité avec la France, avait déjà participé à certaines initiatives internationales, notamment le GPIESS en 2013 et *Pact for Impact* en 2019.

La France se distingue par le fait d'avoir investi la promotion internationale de l'ESS avant ces autres pays et d'avoir su, malgré certaines fluctuations politiques, maintenir de manière continue ses activités. Le pays a initié le GPIESS en 2013, participé à la signature de la Déclaration du Luxembourg en 2015, et renouvelé son engagement avec la création de *Pact for Impact*. Malgré les changements de gouvernements successifs, la France continue de porter l'ESS au niveau mondial et participe activement aux résolutions concernant l'ESS à la CIT, à l'OCDE et à l'AGNU. Cette ancienneté relative et la continuité de ses actions permettent donc à la France d'être identifiée comme un État pionnier et leader de l'ESS au niveau mondial. C'est pour cela que dans les sections suivantes je me concentre exclusivement sur la France afin de comprendre les raisons et les modalités de son action dans la promotion de l'ESS à l'échelle mondiale.

## **Section 2 - Une interministérialité de l'ESS bricolée en France : les conséquences de sa transversalité**

L'ESS est présente dans tous les secteurs d'activité. Elle se caractérise ainsi une dimension transversale dans une approche en silos telle que proposée par la répartition des secteurs dans les différents ministères. Comment sa place est-elle assurée dans le gouvernement en France ? Qui est responsable du développement de la politique internationale de l'ESS ? C'est à ces questions que cette section cherche à répondre en

s'intéressant dans un premier temps à l'institutionnalisation de l'ESS en France, puis au déploiement de la politique internationale française en matière d'ESS.

## I. Les questions internationales dans l'institutionnalisation de l'ESS en France : un enjeu à la marge

Si la question internationale de l'ESS est évoquée dans les discours politiques, elle peine à trouver une véritable place dans son institutionnalisation en France. La loi de 2014 intègre très peu cette dimension, la reléguant à un rôle marginal. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une politique internationale de l'ESS souffre d'un flou institutionnel, où la répartition des responsabilités entre les différentes administrations n'est ni claire ni stabilisée.

### 1. Ce qui dit (ou non) la loi 2014 sur l'ESS à l'international

Sans entrer dans les détails historiques de l'institutionnalisation de l'ESS tels que Timothée Duverger a déjà pu présenter (Duverger, 2016), je propose ici de m'intéresser dans un premier temps aux dispositions légales prévues par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (dite « loi Hamon ») dans le Chapitre II « Organisation et promotion de l'économie sociale et solidaire ». Ce chapitre prévoit la réformation dans sa composition et son fonctionnement du Conseil Supérieur de l'ESS (article 4), la fonction de représentation et de promotion d'ESS France (article 5), la création de Chambres régionales de l'ESS (article 6) et les responsabilités relatives au déploiement de politiques territoriales de l'ESS (articles 7 à 9). De toutes ces organisations, les questions internationales paraissent absentes. Cependant, en lisant de manière attentive le contenu de ces articles, le niveau mondial est légèrement mentionné, notamment dans les dispositions du Conseil Supérieur de l'ESS prévu au paragraphe II de l'article 4.

---

*Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire est consulté sur tous les projets de dispositions législatives et réglementaires communes à l'économie sociale et solidaire ainsi que sur les projets de dispositions relatives à l'entrepreneuriat social. Il veille à améliorer l'articulation entre les réglementations et les représentations assurées par l'économie sociale et solidaire à l'échelon national et à **l'échelon européen**. Il publie tous les trois ans un rapport sur l'évolution de la prise en compte de l'économie*

*sociale et solidaire **dans le droit de l'Union européenne et ses politiques.** Il peut également se saisir de toute question relative à l'économie sociale et solidaire, en particulier de **tout projet de directive ou de règlement européens** la concernant.*

---

*Loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS, Article 4, paragraphe II*

Les questions européennes sont donc au cœur du mandat du Conseil Supérieur de l'ESS (CSESS) qui doit veiller à l'harmonisation du droit européen et du droit français relatifs à l'ESS. Au-delà des dispositions prévues par la loi, le CSESS a mis en place en 2016 six commissions de travail, dont une dénommée « Europe et International ». C'est donc au sein de cette commission que sont discutées les questions internationales, par exemple les éléments à promouvoir dans les différents textes internationaux relatifs à l'ESS, et d'où sont émis les avis consultatifs à ce sujet.

## *2. La question de la responsabilité : une problématique ouverte*

Au-delà de cette institution, se pose la question de savoir qui est responsable de la mise en œuvre d'une politique internationale de l'ESS. Il n'y a là pas de réponse évidente. En effet, la politique internationale de l'ESS peut être abordée de deux points de vue (et donc deux ministères) différents : politique internationale ou ESS. Le ou la secrétaire d'État à l'ESS peut (ou non) dans sa feuille de route inclure des objectifs et ambitions internationales. Tout comme le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères inclut l'ESS dans ses stratégies internationales de développement. Les deux administrations en charge du déploiement de ces projets politiques sont donc amenées à travailler régulièrement ensemble pour tenter de concrétiser les ambitions. Ces administrations travaillant sur les questions internationales liées à l'ESS se sont récemment stabilisées autour du Pôle ESS et Investissement à Impact (PESSII) au sein de la Direction Générale du Trésor et la Direction Générale de la Mondialisation (DGM) au ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE).

---

*En fait, le MAE a une section au sein de la Direction Générale de la mondialisation qui s'occupe de l'ESS. Sous François Hollande, ils ont créé une Commission qui s'appelle "Innover Ensemble" et la stratégie de la France était pour l'économie sociale et inclusive. Et donc nous, à partir du moment où l'on travaille sur des sujets internationaux, **on est obligés de s'aligner.** Alors après il se trouve que cela correspondait bien à la vision qui*

*s'appliquait, mais en fait cette stratégie, je crois qu'elle date de 2015 ou 2016. Donc nous en fait, on a simplement trouvé que cette stratégie, elle avait du sens, et donc **on a repris les termes qui étaient les termes officiels du MAE.***

---

*Extrait d'entretien avec une ancienne conseillère auprès du Haut-Commissaire à l'ESS, 12 février 2021*

Dans cet extrait d'entretien, une ancienne conseillère auprès du Haut-Commissaire à l'ESS, justifiait le choix de l'utilisation du terme « économie sociale et inclusive » qui a été longuement reproché au Haut-Commissaire par les acteurs de l'ESS en France (et à l'international) (Pouzoulet, 2021). Cet extrait d'entretien nous montre également que, bien que les feuilles de route des deux ministères semblent distinctes, il y a bien une influence mutuelle. Dans ce cas précis, c'est donc la stratégie « Innover Ensemble » de 2016 du Ministère des Affaires Étrangères qui influe sur le développement de la feuille de route « Pacte de croissance de l'Économie Sociale et Solidaire » du Haut-Commissaire à l'ESS, Christophe Itier, en novembre 2018. « Placer l'ESS au cœur de l'agenda international » était alors l'une des trois priorités de ce Pacte de croissance. À l'inverse, le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères a progressivement intégré des représentants d'acteurs de l'ESS au sein de son Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale (CNDSI). Cependant, sur les cinq membres du « collège des représentants de l'économie sociale et inclusive » sur la mandature 2023-2024, un seul, Jean-Louis Bancel, en qualité de représentant d'ESS France, est également membre du Conseil Supérieur à l'ESS, ce qui laisse penser une faible porosité entre les deux ministères et les deux Conseils. Quel que soit le ministère, les questions internationales liées à l'ESS semblent alors à la marge. Cette position peut également s'expliquer par un manque de lisibilité de la politique internationale française en matière d'ESS.

## **II. Le manque de lisibilité de la politique internationale française en matière d'ESS**

Bien que des feuilles de routes soient définies et expriment clairement les orientations et directions politiques pour l'ESS dans une dimension internationale, la politique internationale française en matière d'ESS manque, paradoxalement, de lisibilité. Peu d'acteurs de l'ESS, par exemple, savent que le CNDSI existe et qu'ils peuvent être auditionnés pour devenir membres. Ce manque de lisibilité de la politique internationale française en matière d'ESS s'explique, selon moi, par deux principaux

éléments : la segmentation de l'orientation politique induite par la succession (voire l'absence) de ministre et l'absence de véritable approche interministérielle de l'ESS.

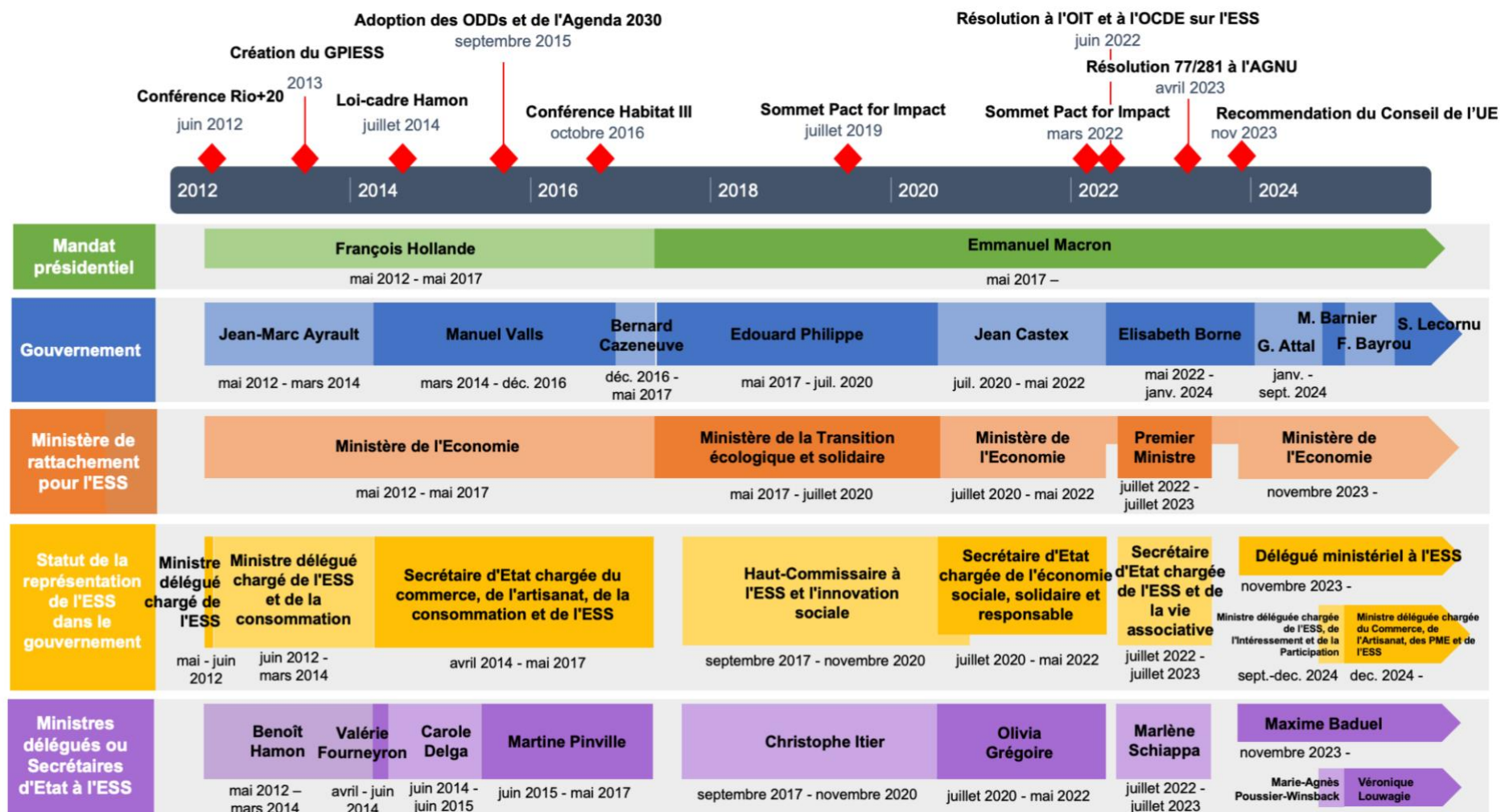
### *1. Discontinuités ministérielles et éclatement de l'ESS*

Depuis 2012 et le retour de l'ESS au sein du gouvernement après dix ans d'absence, ce sont dix secrétaires d'États (ou ministre délégués) chargés de l'ESS qui se sont succédé. La figure 4 proposée ci-dessous permet de rendre visibles les nombreux changements.

Les premières évolutions notables sont les fluctuations de ministère de rattachement de l'ESS. Si sous le mandat présidentiel de François Hollande, l'ESS est restée rattachée au ministère de l'Économie, cela n'a pas été le cas sous les mandats d'Emmanuel Macron où jusqu'à 2024 presque chaque changement de Premier Ministre a entraîné le déplacement de l'ESS d'un ministère à l'autre : ministère de la Transition Écologique et Solidaire, puis ministère de l'Économie, puis Premier Ministre, puis de nouveau ministère de l'Économie. A cette fluctuation de ministère de rattachement s'ajoute la complexité suivante : l'administration en charge de l'ESS, le PESSII (mentionné plus haut), est lui resté au sein du ministère de l'Économie lorsque le Secrétariat d'État à l'ESS était sous la responsabilité de la Première Ministre. Ces nombreux remaniements ont pour principale conséquence de ralentir le système de prise de décision du fait de l'évolution des interlocuteurs qui doivent se familiariser avec le sujet, accompagné de procédures administratives d'ouverture et de fermeture de cabinets avec transfert d'un ministère à un autre.

Au-delà de la variation des ministères, c'est aussi le titre exact de la personne en charge de l'ESS qui a fluctué. Les cinq premières femmes avaient le statut de « Secrétaire d'État » quand les trois hommes avaient un statut de « Ministre délégué », « Délégué ministériel » ou « Haut-Commissaire ». Cette différence genrée mériterait, par ailleurs, d'être plus longuement étudiée pour en comprendre les ressorts. Ce qui m'intéresse également dans la variation des dénominations des Secrétaires d'État à l'ESS est l'évolution des autres attributions de ces mêmes ministres. En effet, seuls Benoît Hamon, dans ses deux premiers mois de mandat, et Maxime Baduel avaient l'ESS comme mandat unique. Pour les autres ministres, l'ESS était toujours adossée à un autre mandat : la consommation, le commerce et/ou l'artisanat au ministère de l'Économie, mais aussi parfois l'innovation sociale, l'économie responsable, la vie associative, l'intéressement et la participation sous la présidence d'Emmanuel Macron.

Figure 4 – Frise chronologique des ministres et ministères de rattachement de l'ESS dans les gouvernements en France de 2012 à septembre 2025.



Source : élaboration propre.

Ces rattachements révèlent alors l'évolution des référentiels mobilisés par les différents gouvernements. Carole Delga comme Olivia Grégoire approchaient l'ESS comme une économie de la proximité qui crée des emplois et de la valeur économique, sociale et territoriale pour la première, et qui constitue une source d'épanouissement et d'engagement pour la seconde. Christophe Itier concevait l'ESS comme une économie de la transition, plaçant l'ESS dans un référentiel axé sur l'innovation sociale et la transition et se fixant pour objectif de « fondre l'ESS dans un modèle de développement écologique et social du pays »<sup>46</sup>. Marlène Schiappa promouvait également l'ESS comme une économie de transition, souhaitant placer l'ESS de la marge à la norme mais promouvant davantage la dimension coopérative de l'ESS. Les référentiels de l'ESS semblent ainsi fluctuer selon le ministère de rattachement et la conception de l'ESS du ministre en charge, ce qui ne facilite pas la lisibilité de l'approche politique de l'ESS en France.

De plus, les mandats sous la présidence d'Emmanuel Macron ont également connu de nombreuses discontinuités. En effet, à trois reprises (de mai à septembre 2017, de mai à juillet 2022 et de juillet à novembre 2023), aucun membre du gouvernement n'avait explicitement l'ESS dans son mandat. Ce qui a, par ailleurs, suscité de nombreuses réactions de la part des acteurs de l'ESS. En effet, comme je le montrerai dans la troisième section, cette absence de ministre a eu lieu alors même que la France était très engagée dans les négociations internationales sur l'ESS en cours.

## *2. L'absence de pilotage interministériel de l'ESS*

Le manque de lisibilité de la politique internationale française peut également s'expliquer par l'absence de véritable approche interministérielle de l'ESS. L'ESS est transversale de nature puisqu'elle pourrait être abordée dans l'ensemble des ministères : par exemple, au ministère de l'Agriculture pour les coopératives agricoles, au ministère des Sports pour les associations sportives, au ministère du Travail pour les coopératives salariées, ou encore au ministère de la Santé pour les mutuelles de santé. Alors qu'une approche interministérielle dans l'élaboration de politiques publiques permettrait de faire le pont entre ces différentes perspectives dans les différents ministères (Burlone, 2001), il est fait le choix politique en France de cantonner la « responsabilité » de l'ESS à un ministère et une administration donnée. Cette approche est souvent critiquée, tant par les acteurs de l'ESS que par les fonctionnaires en charge de l'ESS, comme j'ai pu le

---

<sup>46</sup> Deljurie, G. (2017, octobre 18). Christophe Itier, nouveau haut-commissaire à l'ESS : « La promotion à l'innovation sociale est importante ». *La Tribune*.

constater lors de mes entretiens. Ils lui reprochent un manque d'harmonisation et des échanges peu fluides entre les politiques proposées par chaque ministère.

Sous la présidence d'Emmanuel Macron, plusieurs tentatives pour apporter une dimension interministérielle à l'ESS ont échoué. La première a été la création du « Haut-Commissariat à l'ESS et l'Innovation Sociale » sous la responsabilité de Christophe Itier. En effet, selon le décret n°2017-1317 du 4 septembre 2017 relatif au haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale (voir ci-dessous), le Haut-Commissaire a pour responsabilité de coordonner les activités des différents ministères relatives à l'ESS. En pratique, le Haut-Commissaire a cependant été assez limité dans ses actions avec une faible possibilité de discussion avec les autres ministères.

---

*1° Il anime et coordonne l'action des différents ministères en matière d'économie sociale et solidaire et d'innovation sociale ;*

*2° Il coordonne l'ensemble des actions des ministères dans leurs relations avec les collectivités publiques et les représentants des entreprises de l'économie sociale et solidaire relatives à la promotion et au développement de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale*

---

*Extrait de l'Article 1<sup>er</sup> du décret n°2017-1317 du 4 septembre 2017 relatif au haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale*

La deuxième tentative a été le rattachement du secrétariat d'État à l'ESS auprès de la Première Ministre. Cette idée laissait supposer une meilleure transversalité et interministérialité dans la politique de l'ESS cependant, en pratique, la Secrétaire d'État, selon le décret d'attribution n°2022-1059, ne pouvait s'adresser qu'à un nombre réduit de ministères. Ainsi, alors que le Conseil de l'Union Européenne dans sa C/2023/1344 adoptée le 27 novembre 2023 recommande des efforts de coordination entre ministères au sein des États pour une harmonisation des politiques en matière d'ESS, cela ne s'est pas encore traduit, en pratique, au sein du gouvernement français.

Cette section a ainsi permis de mieux comprendre les difficultés propres à l'organisation du gouvernement français et la place à la marge accordée à l'ESS en son sein. Dans la section suivante, je m'intéresserai à l'articulation entre ces différents protagonistes pour comprendre le fonctionnement du gouvernement français dans sa présence dans les différents espaces internationaux relatifs à l'économie sociale et solidaire.

## **Section 3 - La nécessaire expertise technique pour traduire les ambitions politiques française dans le langage des espaces internationaux**

En cherchant à comprendre pourquoi la France est perçue comme un État leader sur les questions internationales liées à l'ESS, j'ai décidé de m'intéresser aux activités concrètes des fonctionnaires français dont le rôle est de traduire les ambitions politiques des différents secrétaires d'État dans le langage des espaces internationaux. En effet, les modalités des différentes politiques internationales varient selon le type d'espace concerné, notamment qu'il soit formel ou informel.

### **I. Les circuits diplomatiques « au cas par cas » des négociations internationales liées à l'ESS**

En m'intéressant aux activités de la France au sein des différentes institutions internationales où sont négociés des textes internationaux relatifs à l'ESS, je pensais arriver à révéler un circuit diplomatique type qui explique comment une ambition politique d'un ministre circule jusqu'au diplomate attitré. La réalité est finalement plus complexe. Comme cela est visible dans les figures ci-dessous, le circuit diplomatique s'est avéré très différent dans la négociation des trois textes internationaux adoptés ces dernières années et que j'ai sélectionnés : la résolution et les conclusions de la 110<sup>ème</sup> Conférence Internationale du Travail relative à l'économie sociale et solidaire et au travail décent adoptée le 20 juin 2022 (appelée plus bas « la résolution de la CIT »), la résolution 77/281 de l'Assemblée Générale des Nations unies du 18 avril 2023 intitulée « La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable » (appelée plus bas « la résolution de l'AGNU ») et la Recommandation du Conseil de l'Union Européenne C/2023/1344 adoptée le 27 novembre 2023 (appelée plus bas « la recommandation du Conseil »). Les principaux points de différence entre ces processus permettent ainsi de révéler une approche au « cas par cas » de ces négociations, qui permet de mettre en lumière les facteurs caractéristiques.

### Note d'aide à la lecture pour les figures 5, 6 et 7 :

Les formes **rouges** représentent les espaces de négociations internationales relatives à l'économie sociale et solidaire.

Les rectangles **orange** représentent les organisations/directions desquelles sont issus les négociateurs français pour ladite négociation. Les différents processus de négociation sont représentés par des flèches orange à sens unique ou bilatéral.

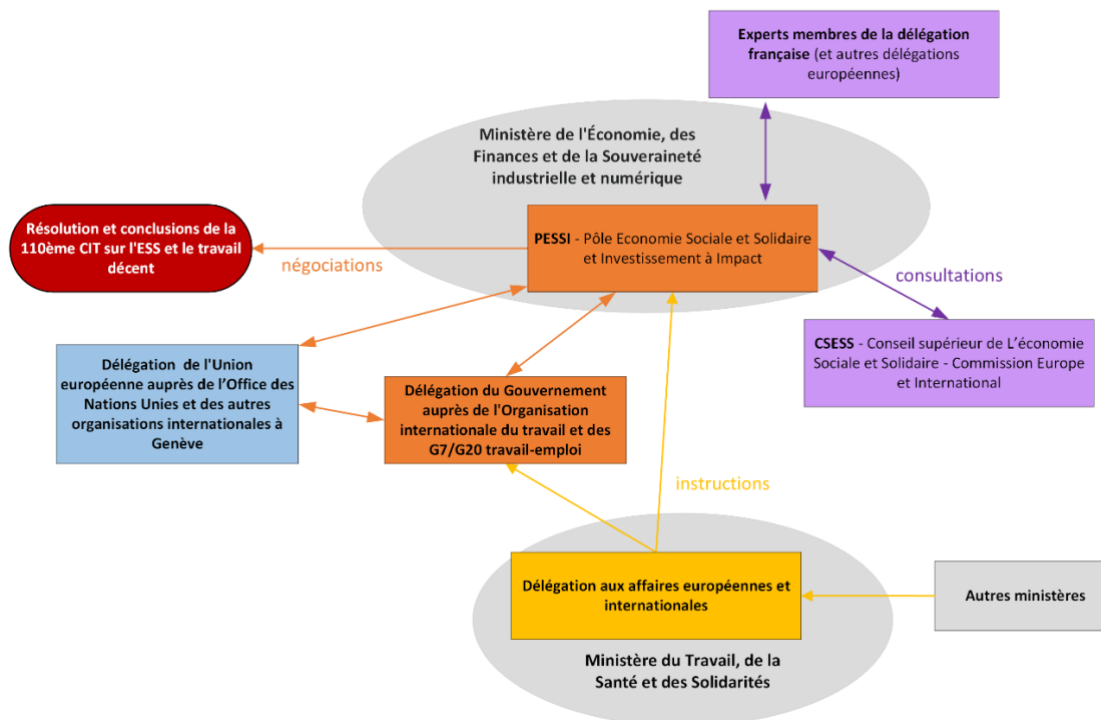
Les rectangles **jaunes** représentent les directions/ministères dits « instructeurs », qui donnent les instructions pour les négociations. La circulation de ces instructions est matérialisée par les flèches jaunes.

Les rectangles **verts** représentent les représentants politiques au sein du gouvernement ayant contribué par un portage politique du texte (ce dernier étant matérialisé par des flèches vertes le cas échéant).

Les rectangles **violet** illustrent les représentants des acteurs de l'ESS consultés dans la procédure (matérialisé par les flèches violettes) du fait de leur accréditation à un espace de discussion formalisé.

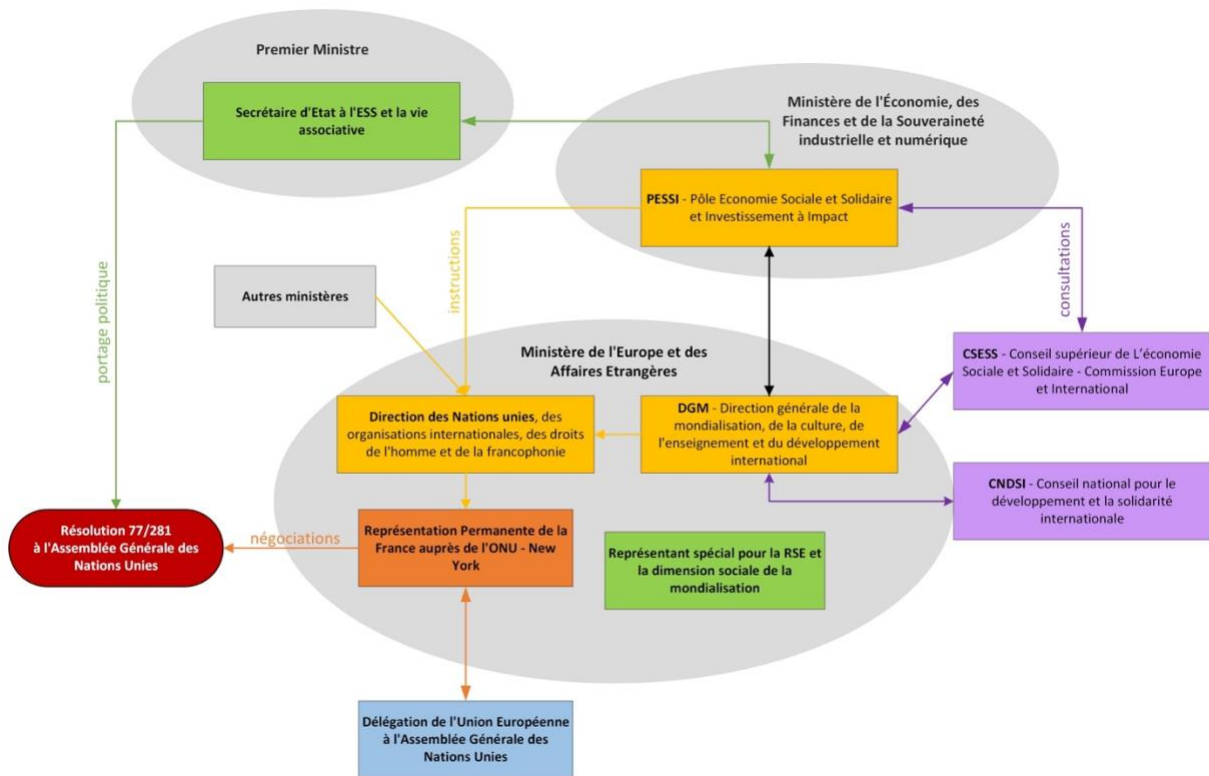
Enfin, les rectangles **bleus** représentent les institutions européennes mobilisées dans la procédure le cas échéant.

Figure 5 – Schéma du circuit diplomatique pour la négociation de la résolution et conclusions de la 110ème CIT sur l'ESS et le travail décent du 10 juin 2022.



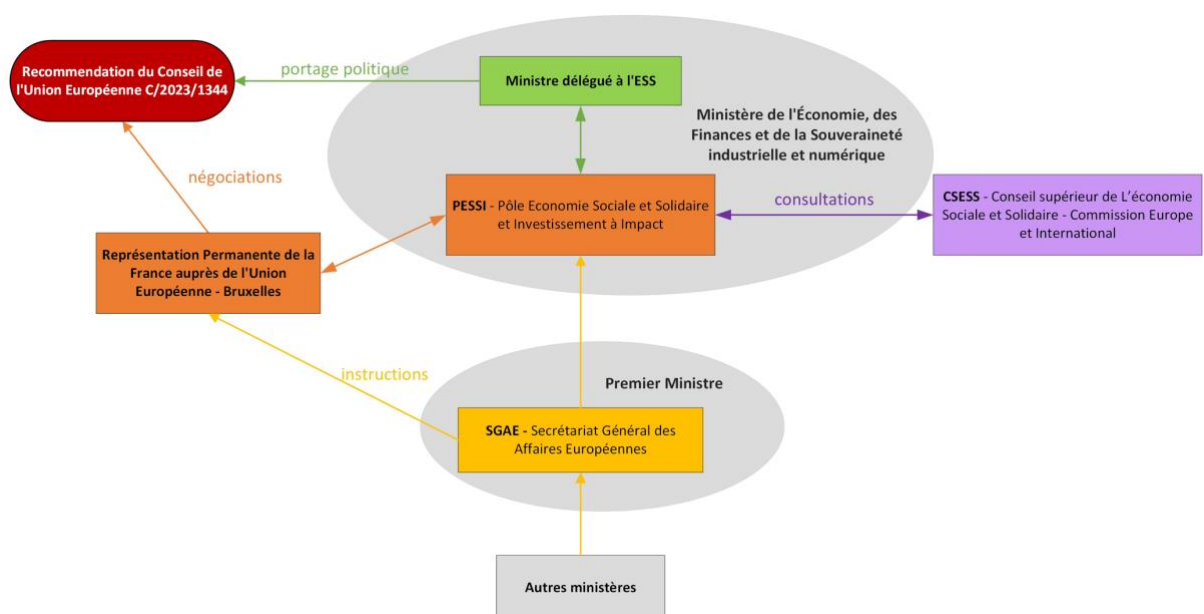
Source : élaboration propre.

Figure 6 – Schéma du circuit diplomatique pour la négociation de la résolution 77/281 à l'Assemblée Générale des Nations Unies du 18 avril 2023.



Source : élaboration propre.

Figure 7 – Schéma du circuit diplomatique pour la négociation de la recommandation du Conseil de l'Union Européenne C/2023/1344 du 27 novembre 2023.



Source : élaboration propre.

## 1. Délégations de l'Union européenne et leadership français

En s'intéressant dans un premier temps à la résolution de l'AGNU et à la résolution de la CIT (Figure 5 et 6), on remarque la présence d'une délégation de l'Union européenne<sup>47</sup>. Bien que la littérature académique ne se soit pas encore arrêtée sur le sujet, les diplomates interrogés m'ont confié, dans les deux cas, que la délégation de l'Union européenne (UE) a été d'un précieux support au cours de la négociation. Elle contribuait notamment à organiser des réunions de négociation spécifiques aux États membres de l'UE pour se présenter aux négociations en plénière avec une position de groupe commune. Cette procédure permet également de s'assurer que la position européenne sur les différents sujets soit alignée avec le droit européen.

Le rôle de la délégation de l'UE était d'autant plus important dans les négociations des résolutions de l'AGNU et la CIT que la France, dans les deux cas, assurait la « coordination européenne », autrement dit, récoltait les avis des 27 États membres (et de la Commission Européenne) pour développer une position européenne. A la CIT de juin 2022, la France négociait et prenait la parole au nom du groupe de l'UE car la France assurait à ce moment la présidence du Conseil de l'UE. C'est donc un facteur conjoncturel qui a contribué au sentiment de *leadership* de la France. Pour la négociation à l'AGNU, la France a tenu à assurer ce rôle pour s'assurer d'être impliquée et active dans les négociations sans pour autant être « co-facilitateur » du texte comme l'a été l'Espagne.

## 2. Inégalités de portage politique, décalages des agendas politiques national et international

L'une des principales différences entre ces trois processus de négociation, qui est pourtant peu visible sur les trois schémas ci-contre, est le niveau variable de soutien politique dont a fait l'objet les différentes négociations. Ces différences doivent également être replacées dans deux éléments de contexte : la temporalité des négociations et le contexte politique national.

Dans le cadre de la négociation à la CIT, la négociation s'est tenue sur un temps très court de deux semaines entre mai et juin 2022. Cette même période a coïncidé avec une absence de ministre en charge de l'ESS entre les mandats de Marlène Schiappa et d'Olivia Grégoire. Pour autant, il serait faux d'affirmer que cette dernière n'a pas porté

---

<sup>47</sup> Les délégations de l'Union Européenne sont des ambassades qui assurent la représentation extérieure de l'Union européenne dans les pays tiers et les organisations internationales.

politiquement le projet de résolution à la CIT de 2022, notamment tout au long du semestre de présidence française de l'UE. A titre d'illustration, elle a organisé un Conseil des ministres de l'UE en charge de l'ESS à Paris en février 2022.

Dans le cadre de la négociation à l'AGNU, moins d'un an plus tard, c'est sous une autre configuration politique que se sont déroulées les négociations. La temporalité était alors plus longue, avec un premier événement parallèle (*side-event*) pour préparer le projet de résolution à l'AGNU en juillet 2022 jusqu'à l'adoption de la résolution en avril 2023. Cette temporalité a coïncidé avec le mandat de la ministre Marlène Schiappa qui s'est fortement impliquée pour cette résolution, se déplaçant à plusieurs reprises à New York pour montrer son appui. Sous son égide, la France a notamment organisé un autre *side-event* à l'AGNU en décembre 2022.

Enfin, dans le cadre de la négociation de la recommandation du Conseil de l'UE, c'est finalement un scénario opposé à celui de la CIT qui s'est présenté : au moment de l'adoption de la recommandation, le ministre délégué à l'ESS, Maxime Baduel était en poste depuis seulement quelques jours. Ce n'est donc pas son portage politique qui a permis l'adoption de cette recommandation qui était préparée et négociée depuis plusieurs mois déjà.

Ces différences entre les trois cas étudiés permettent ainsi de révéler un invariant clé : le rôle de l'administration française, et notamment du Pôle de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Investissement à Impact (PESSII) de la Direction Générale du Trésor qui a été grandement impliqué dans chaque négociation, même en l'absence de secrétaire d'État à l'ESS.

### *3. Spécificités des protocoles diplomatiques selon l'organisation internationale*

Ces différents processus de négociation se distinguent également par leur direction « instructrice ». En effet, selon l'organisation internationale où avaient lieu les négociations, et conformément aux protocoles habituels, il s'agissait de différentes administrations qui assuraient ce rôle instructeur. Il s'agissait de la Délégation aux affaires européennes et internationales (rattachée au ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités) pour la résolution à la CIT, la Direction des Nations unies et des organisations internationales (rattachée au ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères) pour la résolution à l'AGNU, et du Secrétariat Général aux Affaires Européennes (rattaché au Premier Ministre) pour la recommandation du Conseil de l'UE. Ces directions avaient ainsi pour rôle de consulter les différents ministères sur leur

position relative à la proposition de négociation afin de « donner instruction » au négociateur.

Les négociateurs dans les différentes organisations internationales étaient eux aussi différents. A New York, c'est le diplomate en charge du financement du développement qui a été désigné pour mener la négociation de la résolution à l'AGNU selon « la pratique standard » (entretien, 12 mars 2024). A Genève, à la Conférence Internationale du Travail, ce sont traditionnellement les ministères des affaires sociales, du travail ou de l'emploi qui représentent la France dans les négociations. Cependant, l'ESS étant portée par le ministère de l'Économie, c'est finalement un fonctionnaire diplomate du PESSII qui a été désigné pour porter la voix de la France (et de l'Union européenne) dans la négociation. Dans le cas de la négociation de la recommandation du Conseil de l'UE, c'est la représentation permanente de la France à Bruxelles qui, accompagnée du PESSII en tant que bureau expert, a mené les négociations.

Encore une fois, ces différents éléments illustrent le rôle déterminant de l'administration française dans l'affirmation de la position centrale de la France dans les négociations internationales. Si les ministres et élus incarnent ponctuellement le portage politique, ce sont avant tout les fonctionnaires qui assurent, de manière continue, la cohérence et la coordination entre « la capitale » et les négociateurs présents à New York, Genève ou Bruxelles.

*Tableau 15 – Éléments de comparaison des circuits diplomatiques pour les politiques dédiées à l'ESS*

	<b>Résolution et conclusions de la 110<sup>ème</sup> CIT sur l'ESS et le travail décent</b>	<b>Résolution 77/281 à l'Assemblée Générale des Nations Unies</b>	<b>Recommandation du Conseil C/2023/1344</b>
<b>Référentiel</b>	Travail décent	Agenda 2030 et les Objectifs du Développement Durable	Relance de l'emploi « inclusive »
<b>Modalité du leadership français</b>	Coordination européenne via la PFUE <sup>48</sup>	Coordination européenne volontaire	/

<sup>48</sup> Présidence française de l'Union Européenne, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022.

<b>Portage politique dans la phase préparatoire</b>	Fort	Fort	Absent
<b>Portage politique dans la phase de négociation</b>	Absent	Fort	Faible
<b>Direction instructrice</b>	Délégation aux affaires européennes et internationales (ministère du Travail)	Direction des Nations unies et des organisations internationales (MEAE)	Secrétariat Général aux Affaires Européennes (Premier Ministre)
<b>Fonction du diplomate négociateur</b>	Diplomate fonctionnaire du PESSII	Diplomate en charge du financement du développement	RP de la France à Bruxelles + fonctionnaire du PESSII

Source : élaboration propre.

Les procédures spécifiques à chaque organisation internationale, couplées à des temporalités et contextes politiques différents, contribuent à la création de circuits diplomatiques spécifiques à chaque négociation. Cette configuration implique donc de placer l'ESS dans un référentiel préexistant et propre à l'espace de négociation. Par exemple, à la CIT, c'est le référentiel du travail décent qui a guidé les négociations, notamment en lien avec le travail déjà effectué par l'OIT et les différents Ministères du Travail. Pour l'Assemblée Générale des Nations Unies, c'est le référentiel de l'Agenda 2030 et des objectifs du développement durable, dominant sur la scène internationale depuis 2015, qui a orienté la résolution relative à l'ESS. Aussi, chaque négociation est d'autant unique car s'appuyant sur les résolutions précédemment adoptées. Par exemple, et j'y reviendrai, la résolution de l'AGNU a adopté sans négociation une définition de l'ESS car cette dernière avait déjà été adoptée par la CIT de 2022. Tout ce travail de négociation a également été facilité par les efforts de discussions multilatérales informelles qui ont été créés et animés par la France au fil des années.

## II. Quand l'État délègue : la gestion française d'espaces multilatéraux informels

Dans une dynamique de déploiement du multilatéralisme hors de l'ONU (Dejammet, 2020), la France est perçue comme un État leader de l'ESS à l'international pour le lancement de deux initiatives multilatérales informelles de promotion de l'ESS : le Groupe Pilote International de l'ESS (GPIESS) en 2013 et l'Alliance mondiale *Pact for Impact* en 2019.

### 1. Le Groupe Pilote International de l'ESS : une première initiative multilatérale avec des difficultés de gouvernance

Le Groupe Pilote International de l'ESS a été initié par la France, avec le soutien du réseau international ESS Forum International, pour promouvoir l'ESS à l'échelle internationale. Ce GPIESS a rassemblé neuf États membres (France, Colombie, Costa Rica, Équateur, Luxembourg, Maroc, République de Corée, Uruguay et Grèce), deux États observateurs (Québec et Sénégal), 18 agences onusiennes représentées par le groupe de travail inter-agences des Nations Unies (UNTFSSSE), l'OCDE et sept organisations internationales de la société civile<sup>49</sup>. Il organisait régulièrement des *side-events* à New York pour attirer l'attention de la communauté internationale sur l'ESS. Ces événements parallèles recueillaient un certain succès, rassemblant jusqu'à 60 personnes lorsque le Président de la République française, François Hollande, a participé.

Ce groupe était présidé par la France et le secrétariat était assuré par l'association ESS Forum International qui avait alors d'étroites relations avec le gouvernement au pouvoir et bénéficiait de subventions publiques pour assurer ce rôle. Ce modèle de gouvernance a connu un certain nombre de limites qui ont suscité de nombreuses critiques : la présidence du groupe qui devait être tournante est toujours restée à la France, les interlocuteurs des États ont changé sans nouvelle prise de contact avec le groupe pilote, l'association ESS Forum International prenait des initiatives qui auraient dû relever de la compétence du gouvernement français et finalement plusieurs engagements pris dans la définition des feuilles de route n'ont pas été tenus (Pouzoulet, 2021). La vivacité de ce groupe pilote s'est donc progressivement éteinte, les subventions

---

<sup>49</sup> Alliance Coopérative Internationale (ACI), Association Internationale de la Mutualité (AIM), Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), ESS Forum International, Fonds Mondial pour le Développement des Villes (FMDV), Forum Mondial de l'Économie Sociale (GSEF), Réseau Intercontinental pour la Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire (RIPESS).

ont été suspendues, et ce sans jamais faire d'annonce officielle de fin d'existence de ce groupe.

## 2. *L'Alliance mondiale Pact for Impact : l'ambition du renouveau, mais les mêmes écueils de gouvernance*

Bien que cela n'ait jamais été formulé ainsi, l'Alliance mondiale *Pact for Impact* a été créée en 2019 avec l'intention de tirer parti du fait que « la France était identifiée comme leader »<sup>50</sup> après le GPIESS. En effet, lors du début de mandat présidentiel d'Emmanuel Macron, l'équipe en charge de l'ESS a pris connaissance de l'initiative du GPIESS, des nombreuses critiques émises à son propos, mais aussi la visibilité qu'elle a offert à la France sur la scène internationale.

Profitant d'un budget supplémentaire pour pouvoir organiser des rencontres internationales thématiques liée à la Présidence française du G7, le Haut-Commissaire a décidé d'organiser un premier sommet international à Paris intitulé *Pact for Impact* en juillet 2019 avec l'objectif de rassembler des États et acteurs de l'ESS pour prendre des engagements pour l'ESS. Ce sommet international s'est progressivement transformé en « alliance mondiale » qui a, tout comme le GPIESS, structuré des groupes de travail autour de feuilles de route thématiques, puis organisé divers webinaires et autres sommets à Paris. La liste des membres de cette alliance n'a jamais été clairement diffusée, cependant, d'après le manifeste du 4 mars 2022, ce sont cinq États (France, Luxembourg, Côte d'Ivoire, Cameroun et Sénégal) et 36 acteurs de l'ESS qui ont rejoint l'alliance.

Afin d'assurer le secrétariat de *Pact for Impact*, le gouvernement français a ouvert un marché public. Ce dernier a été remporté par le Groupe SOS. La gestion de l'Alliance par un acteur de l'ESS qui agissait au nom du gouvernement français, comme j'ai pu l'observer et de manière similaire au GPIESS, a été l'objet de nombreuses critiques, notamment pour son modèle de gouvernance peu démocratique. Lors d'un entretien avec un vice-président exécutif du Groupe SOS le 22 novembre 2023, ce dernier m'informait que le gouvernement avait décidé d'abandonner le projet *Pact for Impact* car cela ne correspondait plus à leurs priorités. C'est donc le Groupe SOS qui gère entièrement *Pact for Impact* mais aucune annonce officielle n'a été faite à ce propos, ce qui alimente un doute sur la continuité de cette initiative multilatérale.

---

<sup>50</sup> Extrait d'entretien avec une conseillère diplomatique auprès du Haut-Commissaire à l'ESS et à l'Innovation Sociale, le 12 février 2021.

### 3. *Pas d'initiatives multilatérales sans acteurs et réseaux d'acteurs de l'ESS*

Les deux exemples du GPIESS et de *Pact for Impact* semblent ainsi reproduire un schéma de fonctionnement : dans un climat politique favorable, le gouvernement français lance une initiative multilatérale informelle pour se placer en tant que promoteur de l'ESS à l'international. Cette initiative bénéficie à son lancement d'un support des acteurs de l'ESS qui cherchent des États capables et volontaires pour promouvoir l'ESS dans des arènes internationales. Même si le gouvernement français bénéficie d'accords de principe de la part d'autres États pour rejoindre leur coalition, aucun ne s'est suffisamment impliqué au point de reprendre la présidence tournante. La France, notamment du fait de la succession de ministres telle que présentée plus haut, et donc de l'évolution des priorités, a ainsi progressivement abandonné ces initiatives.

Ces exemples sont également révélateurs de la forte présence et du rôle central des acteurs et réseaux d'acteurs de l'ESS dans l'alimentation de l'image de la France comme État leader international de l'ESS. ESS Forum International, le Groupe SOS, mais aussi tous les membres de ces espaces informels multilatéraux, ont contribué à leur réussite, notamment en apportant leur propre expertise, alimentant les échanges et partageant leur réseau d'activité. Le rôle des représentants des acteurs de l'ESS n'est donc pas à négliger dans l'étude du positionnement de la France comme État leader international de l'ESS. Ce sont tous ces échanges informels avec les acteurs de l'ESS qui permettent également aux fonctionnaires français de faire connaissance avec les représentants des acteurs de l'ESS. Ce réseau de connaissance est ensuite facilement mobilisable pour les diverses consultations dans le cadre de négociations internationales de manière formelle (telle que représenté sur les schémas 5, 6 et 7) ou informelle (par de simples échanges de messages WhatsApp par exemple).

Cette section révèle les rôles de l'État, ses ministres et ses fonctionnaires, mais aussi des réseaux transnationaux de l'ESS, dans les négociations internationales liées à l'ESS. Elle a permis d'établir que, du fait de la multiplicité de référentiels de l'ESS, il n'existe pas de protocole unique aux négociations dédiées à l'ESS. Le portage politique de la France en matière d'ESS au niveau international fluctue selon les discontinuités ministérielles, mais les fonctionnaires assurent la continuité de la présence française dans ces espaces politiques mondiaux. Ces variations transparaissent également dans le lancement puis l'abandon d'initiatives multilatérales. Ces dernières, bien qu'officiellement animées par la France, doivent cependant leur rayonnement (et leur

déclin) aux acteurs et réseaux transnationaux de l'ESS qui ont su saisir ces opportunités pour promouvoir l'ESS au niveau mondial.

## Conclusion

Dans ce chapitre, j'ai cherché à comprendre pourquoi et comment un État comme la France promeut l'ESS sur la scène internationale. Mon analyse a montré que cette promotion ne va pas de soi et qu'elle résulte d'une conjoncture spécifique mêlant portage politique, expertise administrative et mobilisation des acteurs de l'ESS à l'échelle transnationale.

Tout d'abord, j'ai démontré que les États promoteurs de l'ESS au niveau mondial possèdent un cadre institutionnel et politique relativement stable et favorable à l'ESS. Il s'accompagne souvent d'une loi-cadre, mais cela n'est pas systématique. J'ai pu expliquer que la France se distingue car elle a initié des activités de promotion internationale de l'ESS plus tôt que les autres États promoteurs, soit dès le début des années 2010.

Ensuite, j'ai mis en évidence les limites organisationnelles du gouvernement français, où l'ESS occupe une place institutionnelle marginale et souffre d'une interministérialité parfois bricolée. Pourtant, malgré les changements fréquents de ministres et les variations d'orientations politiques, la continuité de l'engagement français dans les espaces internationaux est assurée par l'expertise des fonctionnaires et des réseaux transnationaux mobilisés sur ces enjeux. J'ai montré que la capacité de la France à peser dans les négociations multilatérales repose sur sa capacité à coordonner les attentes relevant de l'expertise technique propre à l'ESS avec celles des protocoles diplomatiques traditionnels, et à traduire les ambitions politiques de Paris dans le langage des organisations internationales à Genève, New York ou Bruxelles.

Enfin, ce chapitre a révélé que la promotion de l'ESS à l'échelle mondiale ne dépend pas uniquement des actions étatiques, mais aussi de dynamiques multilatérales dans lesquelles la France a su s'inscrire. Toutefois, ce rôle de leader dans la promotion mondiale de l'ESS n'est pas figé : l'émergence d'autres acteurs montre que cette influence reste soumise aux évolutions des priorités politiques et aux recompositions diplomatiques. L'Espagne se démarque notamment depuis quelques années avec son rôle de facilitateur principal à la résolution de l'AGNU, le vote de la recommandation du Conseil de l'UE sous sa présidence, ou encore la création d'un Réseau ibéro-américain de l'ESS (*Red Iberoamericana de la Economía Social y Solidaria*) en 2024 avec le Chili, la Colombie, le Brésil, le Guatemala et le Mexique.

Le travail de promotion de l'ESS par les États s'effectue en partenariat étroit avec les autres promoteurs de l'ESS, que ce soit les réseaux transnationaux, étudiés dans le chapitre précédent, comme les organisations internationales. Ces dernières, qui sont l'objet du chapitre suivant, mènent aussi un travail politique de promotion de l'ESS, et ce parfois sans mandat.

## CHAPITRE 3 • Travailler sur l'ESS sans travailler sur l'ESS : une institutionnalisation progressive mais marginale dans les organisations internationales

Lors de mes activités au sein d'ESS Forum International, j'ai plusieurs fois entendu des réseaux transnationaux mentionner que les Nations Unies reconnaissent et soutiennent l'ESS. C'est un discours qui permet de légitimer et donner du poids à la promotion de l'ESS. Ce discours laisse aussi supposer que les Nations Unies (ONU) ont mis en place toute une série de programmes en faveur de l'ESS, débloqués des fonds adaptés et dédiés, ou encore proposent un encadrement juridique de la notion de l'ESS. Une telle affirmation serait pourtant erronée. Cette affirmation peut d'autant plus paraître surprenante qu'aucune étude académique ne s'est particulièrement consacrée à la place accordée à l'ESS au sein du système de l'ONU. En effet, seul en 2014, le think tank *Pour la Solidarité*<sup>51</sup> avait publié un rapport intitulé « ESS et Nations Unies, un rapprochement récent » (Masquelin, 2014) mais ce dernier s'apparentait davantage à une justification de l'intérêt à traiter de l'ESS au sein des Nations Unies. D'autres auteurs ont également étudié l'ESS dans des négociations internationales spécifiques (Daugareilh & Poorter, 2022; Morais & Bacic, 2023), mais jamais dans une approche globale du système des Nations Unies.

Après m'être intéressée, dans les chapitres précédents, aux motivations des États et réseaux transnationaux à promouvoir l'ESS dans l'espace mondial, ce chapitre se consacre aux organisations internationales qui, elles aussi, ont endossé ce rôle de promotrices de l'ESS. J'aborde ici la relation ESS et Nations Unies sous plusieurs angles pour permettre de révéler et nuancer l'affirmation d'un fort investissement de l'ONU sur la question de l'ESS. Autrement dit, ce chapitre répond à la question : quelle est la place réellement accordée aux préoccupations pour l'ESS au sein des Nations Unies ? L'hypothèse principale étudiée ici est celle d'une place très limitée, à la marge, accordée à l'ESS au sein des agences de l'ONU, et ce malgré des effets d'annonce. En explorant les enjeux d'investissement et de reconnaissance, ce chapitre révèle un décalage entre les

---

<sup>51</sup> POUR LA SOLIDARITÉ-PLS se définit comme un « *European think & do tank* indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable ». Basé à Bruxelles, l'organisation produit des rapports et accompagne les acteurs autour de cinq axes thématiques : économie sociale, affaires sociales, responsabilité sociétale des entreprises & diversité, développement durable, participation citoyenne.

perspectives individuelles des agents onusiens et les orientations institutionnelles concernant l'intégration de l'ESS dans les priorités d'action.

Ce chapitre vise ainsi à comprendre **pourquoi l'institutionnalisation de l'ESS dans les organisations internationales est aussi difficile**. J'émetts ici l'hypothèse que la difficulté se concentre autour des processus de changement d'échelle de l'ESS. Si des agents contribuent à la promotion de l'ESS malgré l'absence de mandat clair, l'inscription de l'ESS dans les directives institutionnelles relève d'un autre niveau hiérarchique et politique. La résolution 77/281 « Promotion de l'ESS pour le développement durable » de l'AGNU du 18 avril 2023 constitue la première directive générale émise par les Nations Unies en faveur de l'ESS. **Pourtant, l'ESS était déjà intégrée aux pratiques de plusieurs agences depuis une dizaine d'années, dans certains cas. Comment l'expliquer ?** Il semble que, bien avant d'être un intérêt institutionnel, cette appétence pour l'ESS est le résultat de l'engagement de plusieurs agents de l'ONU disposant d'une relative liberté dans l'application de leur mandat.

L'étude de cette « nouvelle thématique » abordée à l'ONU qu'est l'ESS permet également de questionner la spécificité de l'ESS et ses effets dans un système multilatéral déjà codifié. En effet, selon l'ONU elle-même, l'ESS préconise des valeurs de « souci des personnes et de la planète, de l'égalité et de l'équité, de l'interdépendance, de l'autogestion, de la transparence et de la responsabilisation, ainsi que de la réalisation du travail décent et de la matérialisation de moyens de subsistance décents » (résolution 77 /281, 2023). La reconnaissance de l'importance de ces valeurs suffit-elle à assurer leur mise en œuvre ? Autrement dit, l'émergence de la thématique de l'ESS au sein des Nations Unies produit-elle des « innovations » ou des « changements » dans les institutions ? (Louis & Maertens, 2014). Là encore, ce chapitre tente d'identifier certaines spécificités de l'ESS tout en nuancant les propos considérant le lourd poids bureaucratique des Nations Unies.

Ce chapitre s'inscrit donc dans une perspective constructiviste des organisations internationales, considérant que ces dernières sont des acteurs relativement autonomes des États membres qui s'organisent selon leur propre culture bureaucratique, leurs intérêts stratégiques et leurs préférences normatives (Morin & Orsini, 2015). Cette perspective permet ainsi d'intégrer les jeux de pouvoirs à l'analyse et d'identifier les valeurs (Pouliot & Thérien, 2023) promues. Dans cette approche, j'étudie également les organisations internationales comme des points de convergence pour les États et réseaux transnationaux qui souhaitent porter certaines politiques (Tarrow, 2005), ici de promotion de l'ESS.

En termes de méthodologie, ce chapitre mobilise particulièrement une série de onze entretiens semi-directifs réalisés par visio-conférence en anglais, français ou

espagnol avec des fonctionnaires (parfois retraités) des agences des Nations Unies membres de l'UNTFSSSE : quatre entretiens avec des agents de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) (dont trois aujourd'hui retraités), puis un entretien avec des agents de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), ONU Femmes, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA), la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le bureau régional Amérique latine de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et un agent retraité du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Ces entretiens ont été menés auprès de huit agences sur les dix-neuf membres de l'UNTFSSSE en 2023, soit 42 % du total. Le choix des agences interrogées a été effectué selon une première sélection à partir de la fréquence de participation aux réunions de travail de l'UNTFSSSE : j'ai souhaité échanger avec les agences les plus actives mais aussi les agences les moins présentes pour mieux comprendre les différents leviers de (non-)investissement.

Ce chapitre se compose de deux sections. Dans un premier temps, j'examinerai la manière dont les agences des Nations Unies intègrent l'ESS, en s'appuyant à la fois sur le travail du groupe interagences des Nations Unies pour l'ESS (UNTFSSSE) et sur les approches propres à chaque agence, en lien avec leur mandat spécifique. Dans un second temps, j'analyserai les enjeux de changement d'échelle de l'ESS au sein des organisations internationales, en mettant l'accent sur le rôle des agents onusiens engagés dans sa promotion, avant de me pencher sur les organes décisionnels.

## **Section 1 – Une ESS portée par l'ONU ? Entre engagements affichés et réalité des pratiques**

Au sein de l'espace mondial de l'ESS, le contre-modèle semble porté par l'ONU. L'existence même d'un groupe de travail interagences dédié à l'ESS illustre, pour certains, l'intérêt de l'ONU pour l'ESS. Je reviendrai cependant sur cette induction pour en proposer une lecture plus nuancée. Aussi, j'analyserai et comparerai plus en détail comment chaque agence des nations unies, selon son mandat, se saisit de l'ESS. Je démontrerai que dans les pratiques, l'ESS est loin d'être une priorité pour l'ONU.

## I. L'UNTSSE, un révélateur de l'intérêt de l'ONU pour l'ESS ?

Bien que le Groupe de travail inter-agence des Nations Unies sur l'ESS (UNTFSSSE) occupe une place centrale dans les discussions de l'espace mondial de l'ESS, son mode de fonctionnement informel et la distinction entre membres et observateurs offrent un bilan contrasté quant à l'intérêt réel de l'ONU pour l'ESS, censé transparaître à travers ce groupe de travail.

### 1. Un groupe de travail au large rayonnement

Le Groupe de travail inter-agence des Nations Unies sur l'ESS (UNTFSSSE), aussi appelé Task Force, est, comme son nom l'indique, un groupe de travail interne aux Nations Unies dont les objectifs sont définis comme suit.

---

*Le Groupe de travail inter-agences des Nations Unies sur l'ESS (UNTFSSSE) se donne pour objectif d'accroître la visibilité de l'économie sociale et solidaire (ESS) au sein du système des Nations-Unies et au-delà. Les membres et les observateurs de la Task Force se sont engagés à entreprendre des activités de collaboration pour :*

- Renforcer la reconnaissance du rôle des entreprises et des organisations de l'ESS pour le développement durable ;*
- Promouvoir la connaissance de l'ESS et consolider les réseaux de l'ESS ;*
- Soutenir la mise en place d'un environnement institutionnel et politique favorable à l'ESS ;*
- Assurer la coordination des efforts internationaux, et créer et renforcer les partenariats.*

*Le travail de la Task Force prend la forme d'initiatives conjointes entre les membres : rapports et notes d'information, organisation d'événements liés à l'ESS en relation avec les processus et conférences des Nations Unies, et création de partenariats et de dialogues avec des entités gouvernementales et de la société civile.*

---

*Extrait du site de l'UNTFSSSE, consulté le 1er juin 2023*

Ce groupe de travail a été créé après une conférence organisée par l'UNRISD en 2012 sur l'ESS. C'est à cette occasion et « autour d'un café » que plusieurs agents de l'UNRISD, du PNUD, de l'OIT et de l'UN-GLS ont suggéré la création d'un espace de

discussion inter-agences dédié à la thématique : « Devant l'intérêt suscité, nous nous sommes dit qu'il serait important de disposer d'un espace inter-agences dans lequel nous pourrions essayer d'accroître la visibilité de l'ESS et de coordonner les différentes initiatives des institutions en matière d'ESS »<sup>52</sup>. Lors de la première réunion officielle organisée en septembre 2013, quatorze agences étaient représentées ce qui illustre bien l'engouement qu'a suscité la création de ce groupe de travail.

L'UNTFSSSE a progressivement développé une activité importante, se déclinant en plusieurs formats : réunions, évènements et publications. Le groupe de travail se réunit deux à quatre fois par an par visioconférence et en présentiel tous les deux ans. A cette occasion, c'est une forme de mini-conférence, un « Symposium », qui est organisé avec pour objectif de dresser le bilan des activités et préparer un plan d'action pour les deux années à venir<sup>53</sup>. Ces rencontres constituent ce que l'on pourrait dénommer la « face cachée » de l'UNTFSSSE. Leur contenu n'est pas accessible au grand public, pourtant un grand nombre d'informations sont échangé entre les membres de l'espace mondial de l'ESS à cette occasion. Une réunion dure environ 2h et se déroule selon un ordre du jour récurrent : discussions sur la gouvernance et l'accueil de nouveaux membres, partage d'informations sur les activités relatives aux différents axes de travail, partages d'informations diverses sur les activités des membres et autres évènements relatifs à l'ESS. La face cachée du travail de l'UNTFSSSE repose aussi sur un ensemble d'efforts de plaidoyer, d'influence, de négociation pour permettre de promouvoir l'ESS et atteindre de meilleures conditions de développement.

En parallèle, le groupe de travail mène toute une série d'activités plus visibles, et faisant partie intégrante des efforts de promotion de l'ESS. C'est ce que je dénomme la « face visible ». Dans ce cadre, le groupe de travail organise, ou plus fréquemment coorganise (avec ses membres et observateurs), des évènements sous différentes formes et dans différents espaces. Il peut s'agir de *side-events* lors de conférences des Nations Unies, ou encore de l'organisation d'un panel lors de conférences internationales ou continentales relatives à l'ESS. Lors de ces évènements, auxquels j'ai pu assister pour certains, les représentants du groupe de travail essaient de rendre visibles tous les efforts de plaidoyer menés, ou encore de promouvoir les dernières publications. Elles prennent la forme de rapports, de *position papers* visant à promouvoir l'ESS et à souligner son rôle dans la réalisation de l'agenda international (sur les objectifs du développement durable,

---

<sup>52</sup> Extrait d'entretien avec un responsable de projet au sein de l'Unité Coopératives de l'OIT, le 16 mars 2023, traduction personnelle de l'anglais.

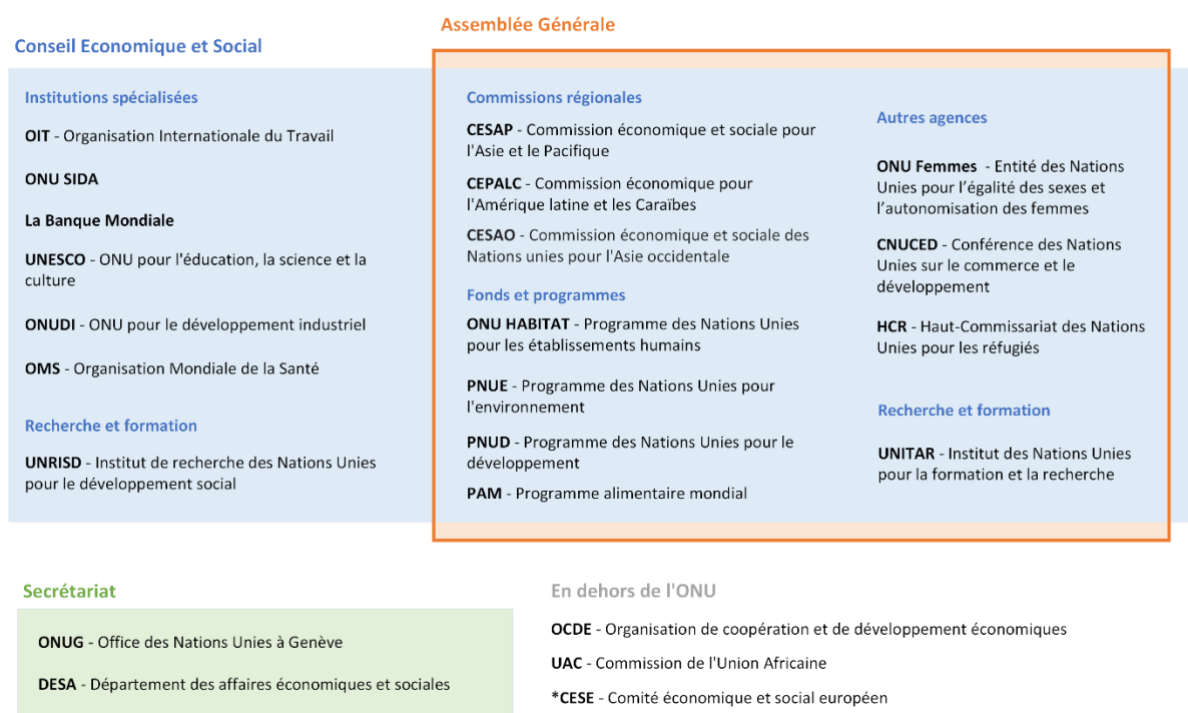
<sup>53</sup> Dans le cadre de mes missions à ESS Forum International, j'ai été totalement intégrée à ce groupe de travail, ce qui m'a amené à suivre un grand nombre des réunions en ligne, et participer au Symposium de 2023 à Montréal.

le travail décent, la crise pandémique, etc.). Souvent, ces publications s'accompagnent de recommandations à destination des pouvoirs publics. À travers ces documents, qui sont diffusées largement, certains peuvent interpréter que les Nations Unies favorisent la promotion de l'ESS.

## 2. Des adhésions et participations contrastées

Début 2025, ce groupe de travail inter-agences compte 23 organisations internationales membres dont 20 agences des Nations Unies et trois autres organisations multilatérales, représentées dans le schéma ci-dessous.

Figure 8 – Schéma des organisations internationales membres de l'UNTFSSÉ



*\*Officiellement présent en tant que membre observateur.*

Source : élaboration propre.

Au-delà de ces membres de plein droit, le groupe de travail rassemble également 15 « observateurs ». Ces membres observateurs sont des réseaux transnationaux de l'ESS, mais aussi des réseaux d'experts et de recherche. Parmi ces observateurs, listés dans le schéma ci-dessous, on compte notamment des réseaux d'acteurs de l'ESS, des réseaux d'entrepreneurs sociaux, des réseaux de recherche et d'experts, ou encore d'autres ONG reliées à l'ESS.

Figure 9 – Schéma des membres observateurs de l'UNTFSSSE

#### Réseaux transnationaux d'acteurs de l'ESS

##### ESS Forum International

**RIPESS** - Réseau Intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire

**GSEF** - Global Forum for Social and Solidarity Economy

**ACI** - Alliance Coopérative Internationale

**SEE** - Social Economy Europe

#### Réseaux transnationaux de recherche et d'experts

**CIRIEC International** - Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative

**EMES International Research Network**

**Diesis Network**

**EURICSE** - European Research Institute on Cooperatives and Social Enterprises

#### Réseaux transnationaux d'entrepreneurs sociaux

**Catalyst 2030**

**Euclid Network**

**SEWF** - Social Enterprise World Forum

#### Autres réseaux transnationaux

**WFTO** - World Fair Trade Organization

**C-SEND** - Centre for Socio-Eco-Nomic Development

**FMDV** - Fonds Mondial pour le développement des villes

Source : élaboration propre.

Les différents membres et observateurs présentés dans les schémas ci-contre correspondent à la liste des membres du groupe de travail tels qu'affichés sur le site internet du groupe de travail au printemps 2025. En revanche, du fait de ma participation aux réunions, j'ai constaté que plusieurs de ces membres ne participent plus aux réunions depuis de nombreuses années. C'est, par exemple, le cas de l'agence ONU Femmes. Souhaitant comprendre ce qui a poussé cette agence à ne plus participer aux réunions, j'ai réalisé un entretien avec la personne qui faisait le lien avec l'UNTFSSSE.

---

*À ma connaissance, ONU Femmes ne s'est pas engagée aussi fortement dans l'ESS, vous savez, l'économie sociale et solidaire. La résolution et le cadrage ont été menés par d'autres agences de l'ONU, par l'OIT, je pense, et l'UNRISD et d'autres. Je fais partie de cette liste de diffusion depuis longtemps et j'ai en quelque sorte vu les courriels, mais ce n'est pas quelque chose dans lequel je me suis fortement engagée et, à ma connaissance, personne d'autre au sein d'ONU Femmes ne l'a fait non plus.*

---

*Extrait d'entretien avec une Conseillère en politiques et Directrice adjointe de recherche et données à ONU Femmes, le 13 avril 2023, traduction personnelle de l'anglais.*

Cet extrait d'entretien à propos de l'UNTFSSSE, décrit comme une « liste de diffusion », est assez révélateur du faible engagement de l'agence ONU Femmes dans le groupe de travail. Au cours de l'entretien, elle m'a aussi confié qu'elle ne consulte plus les mails relatifs au groupe de travail, en raison d'un manque de temps. En conséquence, elle n'était pas au courant que le projet de résolution à l'AGNU allait se concrétiser quelques jours après notre entretien. Un autre exemple pertinent est celui du PAM (aussi connue sous le nom FAO), une agence très impliquée au début de l'UNTFSSSE, puis totalement absente des discussions après le départ du fonctionnaire représentant. La réunion du 7 mars 2023 marquait le retour de la FAO dans l'UNTFSSSE avec la présence d'une agence du bureau régional Amérique latine.

Si certains représentants des organisations internationales membres cessent progressivement de participer aux réunions du groupe de travail, cela est plus rarement le cas pour les observateurs. En effet, comme j'ai pu le constater, les observateurs participent assidument à ces réunions, en prenant la parole quasi-systématiquement.

---

*Quand j'ai été amené à représenter l'association ESS Forum International lors de ces réunions, il m'a été demandé de prendre la parole au moins une fois. Cela pouvait être une réaction aux éléments présentés, mais il s'agissait le plus souvent d'informer les participants sur l'organisation d'un tel évènement auquel contribue l'association. En participant aux réunions, j'ai aussi eu l'impression qu'il s'agit d'une pratique courante pour la plupart des observateurs actifs. A l'inverse, j'ai constaté que certaines agences membres, participent aux réunions avec un simple statut d'observateur, ne prenant pas la parole.*

*J'ai également remarqué que certains observateurs occupent des rôles clés dans certains groupes de travail thématiques, préparant des premières versions de documents, par exemple. Les observateurs entretiennent aussi des relations bilatérales avec les membres actifs du groupe de travail, créant des relations privilégiées. Ainsi, on peut avoir l'impression qu'un certain flou s'installe sur les rôles de chacun dans le groupe de travail.*

---

*Observation de terrain n°4 : Rôles et attitudes des membres et observateurs de l'UNTFSSSE*

Les observateurs qui participent activement aux activités du groupe de travail entretiennent une double relation avec ce dernier. D'un côté, l'UNTFSSSE constitue un espace et moyen de valorisation de leurs activités. En même temps, le fait d'y participer est aussi un gage de légitimité, source de fierté qui est partagée avec d'autres partenaires

extérieurs. A titre d'illustration, le représentant d'un réseau observateur rappelle fréquemment qu'il a participé à absolument toutes les réunions du groupe de travail depuis sa création.

Témoignant de l'importance de cet espace de travail aux yeux des réseaux transnationaux promoteurs de l'ESS, ces derniers jouent un rôle très important dans la vie du groupe de travail. En effet, les observateurs sont très impliqués dans les groupes de travail thématiques de l'UNTFSSSE. A titre d'illustration, dans la mise en œuvre du plan d'action 2024-2026 de l'UNTFSSSE, des agences de l'ONU membres (OIT, UNRISD et CNUCED) coordonnent les groupes thématiques mais ce sont uniquement des observateurs qui composent et alimentent ces activités.

L'UNTSSE rassemble aussi des « personnes ressources » dont la participation se fait uniquement sur invitation. En pratique, il s'agit principalement d'agents onusiens à la retraite mais qui continuent d'être engagés pour l'ESS. Ce cas de figure est déjà révélateur du rôle des individus dans l'engagement de l'ONU pour l'ESS que je détaille dans la section suivante. Enfin, la configuration de ce groupe de travail avec des organisations internationales, des réseaux transnationaux et des individus constitue une forme originale au sein du système des Nations Unies. En effet, d'autres groupes de travail onusiens de ce type existent mais aucun d'entre eux pratique une si grande inclusion des réseaux d'acteurs.

### *3. Un groupe de travail avec ses limites liés à l'informalité*

La forme d'horizontalité qui s'est instaurée entre les membres et les observateurs de l'UNTFSSSE est facilitée par le caractère informel de ce groupe de travail. Il s'agit d'ailleurs d'un abus de langage, utilisé par l'UNTFSSSE, de considérer que les agences de l'ONU sont membres car aucun accord formel de la gouvernance institutionnelle n'est donné pour participer et/ou être associé à ce groupe de travail. En effet, ce groupe de travail n'est volontairement pas formalisé, autrement dit n'a pas de forme juridique propre, car « *the bureaucracy is killing everything* »<sup>54</sup>. Cependant, malgré l'informalité de ce groupe de travail, une forme de gouvernance a été instaurée, régissant les modalités d'adhésion des membres et surtout des observateurs. Les agences de l'UNRISD, l'OIT et la CNUCED ont assuré successivement (et parfois conjointement) le rôle de présidence de ce groupe de travail. Ces agences constituent ainsi une forme de « noyau dur » des membres impliqués dans l'UNTFSSSE.

---

<sup>54</sup> Extrait d'entretien avec un responsable de projet au sein de l'Unité Coopératives de l'OIT, le 16 mars 2023.

Si aucun engagement institutionnel n'est nécessaire à la participation des agences à ce groupe de travail, j'ai donc cherché à comprendre leurs motivations. Sur cette question, les réponses des agents divergent. Pour la majorité, l'UNTFSSSE est une simple « initiative de fonctionnaires motivés ». Ainsi, leur présence (ou absence) dans les réunions est justifiée par une appétence personnelle : « il y a derrière des gens qui sont passionnés dans le domaine de l'ESS, qui poussent derrière »<sup>55</sup>, « il n'y a pas eu de demande spécifique pour que notre section travaille sur cette question spécifique, il s'agissait davantage d'un intérêt personnel pour assister à quelques réunions »<sup>56</sup>. Ainsi, d'autres enquêtés couplent ces observations à la question du mandat dont ils disposent pour participer aux activités de l'UNTFSSSE. La présence de certains membres de l'UNTFSSSE serait donc directement liée à leur mandat. C'est le cas par exemple du DESA qui justifie sa participation comme ceci : « Ce n'est pas personnel. Je pense qu'il y avait un lien clair entre les coopératives et l'ESS. Par conséquent, étant donné que nous avons ce mandat [sur les coopératives], ce serait presque un manquement au devoir si nous ne participions pas »<sup>57</sup>.

Dans ces conditions, l'affirmation selon laquelle l'UNTFSSSE illustre l'intérêt de l'ONU pour l'ESS doit être largement nuancée. Les différents éléments évoqués précédemment sur l'implication ou le retrait progressif des membres du groupe de travail doivent également être mis en perspective considérant les contraintes budgétaires, humaines (et donc temporelles) qui rendent (im)possible la participation active de certains agents pour autant intéressés par la thématique. Tout ceci invite alors à interroger plus particulièrement aux mandats des agences de l'ONU membres de l'UNTFSSSE.

## **II. Des approches variées mais marginales : l'ESS à l'épreuve de la diversité des mandats des agences onusiennes**

---

*Il n'y a pas de doctrine onusienne en matière économique ou en matière sociale. Il peut y avoir des objectifs à atteindre mais pas de doctrine puisque les États avaient dès la création de l'ONU des approches différentes. [...] Cela s'est un peu estompé au fil des décennies mais est resté là le fait que chaque État décide de sa politique économique. Pour cela, c'est toujours*

---

<sup>55</sup> Extrait d'entretien avec un Responsable de projet au sein de l'Unité Coopératives de l'OIT, le 8 mars 2023.

<sup>56</sup> Extrait d'entretien avec un Chargé d'affaires économiques à la CNUCED, le 13 avril 2023, traduction personnelle de l'anglais.

<sup>57</sup> Extrait d'entretien avec un Chargé d'affaires sociales au DESA, le 24 avril 2023, traduction personnelle de l'anglais.

*très compliqué de se mettre d'accord sur une approche économique à l'ONU.*

---

*Extrait d'entretien avec un Directeur Adjoint du PNUD, le 9 mars 2023.*

Cet extrait d'entretien replace d'emblée le contexte politique global des Nations Unies, marqué par la difficulté des États à s'accorder sur une approche économique commune. A titre d'exemple, la récente résolution 77/281 de l'AGNU reconnaît l'ESS comme moyen d'atteindre les Objectifs de Développement Durable, et non comme une doctrine économique. Cette section vise ainsi à mieux comprendre selon quel référentiel les différentes agences des Nations Unies<sup>58</sup> se saisissent de l'ESS dans le cadre de leurs mandats propres.

### *1. Diversité des mandats onusiens pour se saisir de l'ESS*

Dans un premier temps, je me suis intéressée à l'OIT qui est à ce jour la seule agence des Nations Unies à bénéficier d'un mandat clair à agir pour l'ESS depuis l'adoption de la conclusion et résolution du 10 juin 2022 sur l'ESS et le travail décent. De plus, depuis plus de cent ans une « unité » du Département Entreprises était entièrement dédié aux coopératives. Ce mandat, confié initialement en 1920 par l'organe directeur de l'OIT, s'est concrétisé par l'adoption des recommandations 127 et 193 en 1966 et 2002. Le champ d'action de cette Unité Coopératives recouvrait alors quatre volets d'activité : appui normatif aux mandants, recherche, renforcement des capacités et sensibilisation.

---

*Avant, l'OIT avait un mandat officiel sur les coopératives mais il n'y avait pas de mandat clair sur l'ESS. C'est pour cette raison que, sur la base de l'expérience déjà accumulée dans le domaine, notamment au niveau national, l'organisation s'est activement engagée pour une discussion générale sur l'ESS.*

---

*Extrait d'entretien avec un Responsable de projet au sein de l'Unité Coopérative de l'OIT, le 8 mars 2023.*

Cet extrait d'entretien sous-entend que plusieurs fonctionnaires de l'OIT bénéficiaient d'une certaine liberté dans leurs activités pour travailler sur l'ESS, et donc

---

<sup>58</sup> Parmi les 23 agences membres de l'UNTFSSSE, cette section se focalise sur les sept agences pour lesquelles j'ai pu réaliser un entretien avec une personne actuellement en poste.

légèrement en dehors du mandat (sur les coopératives) qui leur était attribué. Cette flexibilité permise par un accord et soutien de la hiérarchie a ainsi permis à l’OIT de se positionner comme une agence experte en matière d’ESS. Si aujourd’hui l’unité a été renommée « Unité Coop-ESS », l’intégration de l’ESS a fait l’objet d’un long débat au sein de l’agence et entre réseaux transnationaux, alors même que ce nouvel intitulé n’avait pas de conséquence directe sur le travail mené par les agents. Cette situation illustre alors la difficile et lente institutionnalisation de l’ESS dans les agences de l’ONU.

Pour toutes les autres agences, à l’exception du DESA<sup>59</sup>, leur mandat est clair : il n’y a pas de mandat explicite à travailler sur l’ESS. Il semblerait alors que la décision d’orienter les activités vers les organisations de l’ESS (ou non) relève, là aussi, de l’intérêt des individus en charge d’exécution du mandat qui leur est attribué (voir tableau ci-dessous). C’est effectivement en revendiquant leur expertise que les agents onusiens peuvent élargir leur intervention sans mandat (Littoz-Monnet, 2017; Louis & Maertens, 2024). Par exemple, le PAM (FAO) dispose d’un mandat dédié à l’agriculture familiale et les agents en charge du projet décident de s’intéresser particulièrement aux associations et coopératives agricoles. De même, l’UNRISD mène un projet de recherche sur les économies transformatrices où une place importante est accordée à l’ESS. A l’inverse, la CNUCED dispose d’un mandat pour travailler sur l’entrepreneuriat, mais l’agent avec qui j’ai discuté m’a affirmé ne pas avoir l’impression de travailler sur l’ESS car l’angle de l’entrepreneuriat social est peu privilégié dans les activités.

*Tableau 16 – Mandats et ressources humaines des agences de l’ONU liées à l’ESS*

<b>Agence</b>	<b>Mandat thématique qui permet d’aborder l’ESS</b>	<b>Mandat exprimé comme spécifique aux entités de l’ESS</b>	<b>Nombre d’agents qui travaillent sur l’ESS (environ)</b>
<b>OIT</b>	Travail décent / Transition vers l’économie formelle	ESS (2022), Coopératives (2002)	≈ 10
<b>DESA</b>	ODD / politique sociale	Coopératives (1992)	2
<b>PAM-FAO</b>	Agriculture familiale		4 (pas à 100%)
<b>CEPALC</b>	Développement économique		1

<sup>59</sup> Depuis 1992, l’UNDESA est en charge de la réalisation du rapport bisannuel pour la résolution sur le rôle des coopératives pour le développement social à l’AGNU.

<b>UNRISD</b>	Économies transformatrices (recherche)		2
<b>CNUCED</b>	Entrepreneuriat social		?
<b>ONU Femmes</b>	Autonomisation économique des femmes / Droits de l'Homme (recherche)		?

Source : élaboration propre.

## *2. Marginalité de l'ESS et stratégies de rénovation*

Le tableau 16, illustre concrètement la place très marginale accordée à l'ESS au sein des agences des Nations Unies au regard du très faible nombre d'agents qui travaillent sur la thématique. Au DESA, ils sont seulement deux personnes sur les 500 fonctionnaires de l'agence à travailler sur l'ESS, et à l'OIT une petite dizaine seulement sur un total de 1100 fonctionnaires au siège de Genève. Ces éléments permettent, de nouveau, de nuancer un discours qui affirmerait un investissement et intérêt de grande ampleur de la part des agences des Nations Unies pour l'ESS.

Les éléments énumérés ci-dessus, semblent donc illustrer une stratégie de changement au sein des agences des Nations Unies qui pourrait être qualifiée de stratégie de rénovation (Louis et Maertens, 2014). Autrement dit, les agences proposent des formes de reformulation de leur mandat, de réinterprétation voire de redéfinition des priorités tout en minimisant l'aspect hors mandat de leurs activités.

## **Section 2 – De l'engagement individuel à la reconnaissance institutionnelle : un changement d'échelle laborieux**

Afin de mieux saisir les dynamiques internes aux agences des Nations Unies que j'ai commencé à évoquer précédemment, je vais ici m'intéresser au rôle des fonctionnaires, ces individus qui font vivre les agences et qui s'engagent dans la promotion de l'ESS. Puis je me consacrerai aux autres leviers de décisions et d'action au sein des Nations Unies, notamment les organes décisionnels constitués principalement par les États membres (aussi appelés mandants).

## I. Le rôle clé des agents onusiens dans la mise en avant de l'ESS dans leur mandat

Ici je me penche sur le rôle des agents de l'ONU qui affirment travailler sur l'ESS, dans le cadre de leur mandat explicite ou de son interprétation implicite. Au cours des entretiens, j'ai pu remarquer que certaines personnes ont été citées à plusieurs reprises par les enquêtés comme ayant beaucoup contribué à la visibilité et la reconnaissance de l'ESS au sein des agences de l'ONU. Comme le suggère Andy Smith, je me suis intéressée à ces acteurs individuels car ils constituent un point de départ pertinent pour l'analyse du travail politique interne aux organisations internationales vers un changement institutionnel (Smith, 2019). Ensuite, j'ai examiné dans quelle mesure leur implication et leur engagement personnel constituent une spécificité de l'espace politique de l'ESS.

### 1. *L'influence des individus, résultat de leur trajectoire personnelle et de leur statut*

Quatre personnalités, aujourd'hui toutes retraitées, sont ainsi ressorties des discussions et illustrent les différents leviers individuels à disposition des agents de l'ONU. Tout d'abord, Peter Utting, ancien Directeur Adjoint de l'UNRISD, a lancé le programme de recherche sur les économies transformatrices dans son agence et a été l'initiateur de l'UNTFSSSE qu'il a présidé lors de sa première année. Ainsi, c'est autour d'un café en 2012 qu'il a proposé à certains collègues d'autres agences de créer des espaces de discussions inter-agences dédié à l'ESS. Il est parvenu à rassembler les moyens nécessaires pour lancer cette initiative, informelle, et organiser des premières réunions qui se sont routinisées. Cet exemple illustre les effets de la mobilisation d'un individu, où les libertés informelles des agents de l'ONU qui peuvent avoir des répercussions institutionnelles.

Jürgen Schwettmann et Victor Van Vuuren illustrent le poids des individus dans les agences des Nations Unies et notamment la capacité à sensibiliser la hiérarchie à des sujets spécifiques et mobiliser les ressources nécessaires. Tous deux ont occupé des postes à responsabilités au sein de l'OIT et ont su porter leurs convictions personnelles de visibilité de la thématique de l'ESS. Par exemple, alors que Jürgen Schwettmann était Directeur du Partnerships and Development Cooperation Department (PARDEV) de 2012 à 2015, il a été un interlocuteur clé pour Peter Utting au moment du lancement de l'UNTFSSSE. Victor Van Vuuren a lui été Directeur du Département Entreprises de 2016 à 2022 et Président de l'UNTFSSSE. S'il répète fréquemment que « *SSE is the best kept secret*

*in the world* », il a également su mobiliser les ressources à sa disposition pour offrir une meilleure visibilité à l'ESS comme il l'explique dans l'extrait d'entretien ci-dessous.

---

*J'ai réussi à persuader l'organe directeur de l'OIT d'inscrire l'ESS à l'ordre du jour de sa conférence annuelle de 2022. C'était la première fois dans l'histoire de l'OIT et de l'ONU que l'ESS était discutée de manière formelle. À partir de là, nous avons élaboré une stratégie sur la manière de faire progresser l'économie sociale. C'est donc tout nouveau au niveau de l'OIT que nous nous concentrons maintenant non seulement sur les coopératives, mais aussi sur l'ESS au sens large et son impact sur la réduction du déficit social, la création d'emplois, d'emplois décents, etc.*

---

*Extrait d'entretien avec Victor Van Vuuren, Directeur du Département Entreprises de l'OIT, le 16 mars 2023, traduction personnelle.*

La question de l'influence de la hiérarchie par les individus sur un poste à responsabilités doit cependant être nuancée car d'autres facteurs entrent en jeu dans la prise de décision, dont les souhaits des mandants et la sensibilité des supérieurs hiérarchiques. Toujours sur l'exemple de l'OIT, l'intérêt du Directeur Général Guy Ryder pour le mouvement coopératif a été rappelé par les enquêtés comme un support institutionnel en faveur de l'ESS.

Roberto Di Meglio est la quatrième personne citée comme ayant joué un rôle clé dans la visibilisation de l'ESS dans les Nations Unies par les enquêtés. Roberto Di Meglio a commencé à travailler dans l'unité des Coopératives de l'OIT en 1989. En tant que Spécialiste Sénior sur l'ESS et le Développement économique local, son passage à l'OIT a surtout été marqué par l'organisation régulière de l'Académie de l'ESS de l'OIT<sup>60</sup> depuis 2010. Sa trajectoire personnelle a également été une ressource précieuse dans la mobilisation des agences et agents autour de l'UNTFSSSE. En effet, il a travaillé plus de 15 ans en Amérique latine et a noué des contacts avec un certain nombre de personnes qu'il a ensuite invité à rejoindre l'UNTFSSSE comme l'illustre l'extrait d'entretien ci-dessous.

---

<sup>60</sup> "L'Académie de l'ESS de l'OIT (Académie ESS) est une opportunité de formation interrégionale rassemblant des praticiens et des décideurs politiques du monde entier, pour partager leurs expériences et rencontrer d'éminents spécialistes de l'ESS. Ce programme de renforcement des capacités de haut niveau sur l'ESS a été proposé par plus de 200 praticiens à l'occasion de la Conférence régionale de l'OIT sur l'économie sociale qui s'est tenue à Johannesburg en octobre 2009". Extrait du site de l'Académie de l'OIT sur l'ESS, consulté le 1er juin 2023.

---

*La personne qui était chargée d'être le point focal [pour l'UNTFSSSE] est partie en Angleterre. La CEPALC est donc restée sans représentation, et cette situation était basée sur la division des affaires sociales ou du développement social, alors que le sujet relève désormais de la division de la production et de la productivité. Nous sommes entrés en contact avec Roberto Di Meglio parce que Roberto a travaillé au Chili dans le bureau de l'OIT il y a quelques années et qu'il était l'ami d'un collègue de cette division. C'est par l'intermédiaire de Roberto que nous avons établi le lien avec la Task Force. C'est ainsi que nous avons participé à la Task Force et que nous avons commencé à travailler au sein de la section Amérique latine de la Task Force.*

---

*Extrait d'entretien avec un assistant de recherche à la CEPALC, le 8 mars 2023, traduction personnelle.*

Cet extrait d'entretien illustre donc bien le rôle des relations interpersonnelles dans la mise en relations des agents de l'ONU et leur implication dans l'UNTFSSSE.

La citation ci-dessous aborde également les difficultés et conséquences de cette forte personnalisation de l'intérêt pour l'ESS au sein des agences de l'ONU. La principale conséquence est effectivement la question de la continuité de l'implication sur les thématiques liées à l'ESS à la suite du départ des individus. Par exemple, dans le cadre de la CEPALC, mais aussi de la FAO comme on a pu le voir plus haut, le fonctionnaire qui représentait l'agence dans l'UNTFSSSE a quitté ses fonctions. Son remplaçant, ayant probablement moins d'intérêt pour l'ESS, n'a pas pris la suite dans la représentation à l'UNTFSSSE ce qui a créé une rupture dans la présence de l'agence.

## *2. Le dévouement des agents onusiens : une spécificité de l'ESS ?*

Ces différents éléments sur l'important rôle des individus dans le fait de rendre visible et promouvoir l'ESS au sein des agences des Nations Unies peuvent interpeller et inviter à se demander s'il existe une spécificité des personnes qui travaillent sur cette thématique.

---

*Sincèrement, c'est quelque chose que j'aimerais bien un jour avoir le temps d'étudier, parce que j'ai l'impression que les personnes qui travaillent, sur d'abord les coopératives mais on peut prolonger ça avec l'ESS, il y a quelque chose de commun en termes de valeur, en termes de sensibilité.*

*C'est quelque chose qui m'a beaucoup frappé et que je ne voyais pas. Peut-être parce que j'avais le « nez plongé dans le guidon », mais avec du recul, maintenant, je m'en rends compte. Il y a un élément quand même fédérateur vis-à-vis des personnes qui travaillent cette thématique-là. Et on le voit un peu dans la Task Force, quand on discute, il y a quelque chose en fait, il y a une sensibilité qui est autre. Je ne veux pas dire, voilà, ces gens-là sont parfaits, n'ont pas de défaut. Je pense qu'il ne faut pas être non plus trop extrême ou naïf par rapport à cela. [...] Moi je l'ai vu très tôt quand j'ai commencé dans l'unité. Il y a même d'autres collègues, qui sentaient qu'il y avait quelque chose de différent dans l'unité des coopératives, en termes d'ambiance, en termes de façon de travailler. Il y a quelque chose qui est différent et avec du recul, je me dis, que peut-être la thématique sur laquelle on travaille fait que... ben voilà, si on veut vraiment persévérer dans celle-ci, on est obligé de partager un minimum de valeurs.*

---

*Extrait d'entretien avec un Responsable de projet au sein de l'Unité Coopératives de l'OIT, le 8 mars 2023.*

Cet extrait d'entretien ouvre la voie à de plus larges recherches à ce propos et permet d'émettre quelques hypothèses. Les personnes qui travaillent sur l'ESS (sur une longue période) au sein des agences de l'ONU sembleraient affirmer une appétence particulière à l'ESS et partager les valeurs promues. Cette hypothèse fait écho aux travaux de Simon Anderfuhren-Biget, Ursula Häfliger et Simon Hug, qui attribuent les différences de valeurs entre agents des diverses agences à un processus d'auto-sélection (Anderfuhren-Biget et al., 2013). Cela créerait indirectement de meilleures relations et conditions de travail au sein des départements en charge de l'ESS. Un exemple très concret de l'application des valeurs promues au travers de l'ESS est la décision de l'UNRISD de mettre fin aux contrats non-payés des stagiaires (pratique généralisée au sein des Nations Unies) pour proposer aux étudiants des contrats de consultant junior rémunérés. Cela constituerait alors une forme de politisation de l'ESS au sein des agences.

De plus, il semble important de rappeler que toutes ces impulsions individuelles se sont toujours réalisées dans le cadre du mandat dont disposaient les agents.

---

*Nous ne pouvons pas nous concentrer sur tout ce que la résolution demande. Nous devons donc choisir de nous concentrer sur ceci cette année et sur autre chose l'année prochaine. Parce qu'elle demande également de soutenir l'agriculture et les coopératives dirigées par des*

*femmes, nous n'avons pas la capacité de tout faire en même temps. Où se situe la conviction personnelle ? Peut-être que la conviction personnelle vient dans les éléments de la résolution que nous allons soutenir cette année. Ainsi, peut-être que si ce n'était pas moi, peut-être que quelqu'un d'autre dirait, regardez, concentrons-nous cette année sur les coopératives dirigées par des femmes parce que vous savez que l'autonomisation des femmes est également une question importante de l'agenda international.*

---

*Extrait d'entretien avec un Chargé d'affaires économiques à la CNUCED, le 13 avril 2023, traduction personnelle de l'anglais.*

Cet extrait d'entretien illustre bien le travail d'ajustement (Louis & Maertens, 2014) fourni par les agents de l'ONU qui décident des modalités d'application de leur mandat et donc de leur interprétation dans les axes prioritaires à mettre en œuvre. Ces dynamiques s'apparentent à des stratégies de rénovation (Louis & Maertens, 2014) par lesquelles les agents cherchent à orienter vers l'ESS les activités des Nations Unies. Dans cette perspective, l'action des agents peut être comprise comme une stratégie de changement, structurée par les intérêts et les opportunités offertes par leur contexte organisationnel (Crozier & Friedberg, 2014). Ce travail d'ajustement s'inscrit donc dans les marges d'autonomie que leur confère leur mandat, invitant à porter une attention particulière à la définition des mandats des agences des Nations Unies et la prise en compte de l'ESS dans leur élaboration.

## **II. L'institutionnalisation progressive de l'ESS par l'engagement des mandants**

Le rôle des individus dans l'intérêt et la visibilité de l'ESS au sein des agences des Nations Unies est indiscutable considérant les éléments abordés ci-dessus. Cependant, ces investissements personnels ne sont pas suffisants pour parler d'une véritable reconnaissance, ou même intérêt, des Nations Unies dans leur ensemble, pour l'ESS. Si l'on s'intéresse particulièrement à l'OIT, par exemple, l'impulsion de certains agents est indéniable comme cela a été présenté plus haut mais il semble important de rappeler ici que la volonté de s'intéresser à l'ESS est aussi une demande qui a été émise par des mandants de l'OIT.

## 1. La volonté des mandants de porter l'ESS

L'OIT est une agence tripartite de l'ONU. Ses mandants sont donc les gouvernements mais également les représentants des syndicats employeurs et des syndicats travailleurs. En 2009, suite à la crise économique de 2008, ce sont les mandants de l'OIT qui ont demandé l'organisation d'une conférence régionale, tenue à Johannesburg<sup>61</sup>, sur l'ESS comme réponse à la crise en Afrique. Ce premier événement abordant l'ESS est considéré par beaucoup comme un « élément déclencheur ». En effet, par exemple, suite à cette conférence a émergé la demande d'une offre de formation sur l'ESS : ainsi a été créé l'Académie de l'OIT sur l'ESS. En 2022, c'est de nouveau à la demande des représentants des travailleurs que l'OIT a organisé une discussion tripartite sur l'ESS à l'occasion de la 110<sup>ème</sup> Conférence Internationale du Travail.

Le fait que l'ESS soit discutée dans l'assemblée d'une agence des Nations Unies illustre aussi « l'intérêt des Nations Unies pour l'ESS » mais, en pratique, cela concerne des acteurs bien différents. En effet, les agents de l'ONU n'ont aucun pouvoir d'agir dans ces espaces de négociations où ce sont les États membres (et autres mandants le cas échéant) qui décident des orientations et du futur de l'agence. Toujours dans le cas de l'OIT, la conclusion du 10 juin 2022 sur le travail décent et l'ESS a permis l'adoption à l'unanimité d'une définition de l'ESS : une première mondiale. Cet événement a longuement été relayé par les acteurs de l'ESS qui voyaient là une grande reconnaissance accordée à l'ESS par les Nations Unies. Cependant, l'intérêt accordé à une thématique par une agence des Nations Unies d'un point de vue institutionnel se mesure davantage dans l'importance donnée dans le programme et le budget bisannuel.

---

*J'ai parlé du programme et budget qui va commencer en 2024. Pour être plus « technique », dans le jargon interne, on a différentes lignes dans le programme budget. C'est donc la stratégie de l'organisation sur les deux années à venir. Et donc on est répartis en produits. Il y a plusieurs produits, il y en a un par exemple sur tout ce qui est égalité des genres, il y en a un autre sur les droits et principes fondamentaux au travail, etc. On a différents types de produits et donc avant nous on était dans un produit qui était lié à notre département [Entreprises] dans sa globalité. Maintenant, on va devoir rendre compte sur un produit séparé en fait. Donc l'ESS va avoir sa propre composante dans le programme budget, alors qu'avant on était « noyé »,*

---

<sup>61</sup> A ce moment, Jürgen Schwettmann était Directeur de l'agence régionale de l'OIT et Vic Van Vuuren était directeur du Bureau de l'OIT en Afrique du Sud. Ils ont donc tous les deux été impliqués dans l'organisation de cette conférence, ce qui a pu avoir des conséquences sur le reste de leur carrière.

*dans celui du département qui regroupait cinq unités. Donc ça déjà, c'est un élément très concret. Cela change déjà même d'un point de vue institutionnel, la façon dont les choses sont faites. On est un peu plus autonomes, on va dire, mais maintenant il faudrait que ça se traduise en ressources humaines et financières. Donc il y a des choses qui ont commencé à changer, mais pas totalement encore.*

---

*Extrait d'entretien avec un Responsable de projet au sein de l'Unité Coopératives de l'OIT, le 8 mars 2023.*

Cet extrait d'entretien nous montre bien que l'introduction de l'ESS dans les programmes et budgets de leur agence constitue pour les agents un soutien fort de la part de leur institution. Cela ouvre la possibilité à une meilleure reconnaissance pour le travail effectué (qui sera donc réalisé en directe application du mandat, et non plus par son interprétation), mais aussi de meilleures ressources humaines et financières. Néanmoins, comme l'illustre l'extrait d'entretien ci-dessous, la mention de l'ESS dans les programmes, budgets ou plan d'action (selon la dénomination propre à chaque agence) ne permet pas systématiquement l'accès à des ressources supplémentaires. Une nouvelle ligne de budget peut simplement permettre une meilleure visibilité au travail existant sans ouvrir à des fonds additionnels.

J'ai, dans cette section, beaucoup parlé de l'OIT car il s'agit de la seule agence, à ce jour, à disposer d'un mandat clair sur l'ESS mais des discussions des organes de gouvernance des différentes agences pour intégrer l'ESS à leur plan d'action existent dans d'autres organisations internationales. Au cours des entretiens menés, il a notamment été mentionné l'intention du bureau régional de la FAO en Amérique latine d'inscrire l'ESS dans le prochain plan d'action en cours de préparation. A l'inverse, d'autres agences, membres ou non de l'UNTFSSSE, sont bien loin de ces discussions qui permet d'inscrire l'ESS dans les priorités de l'institution.

## *2. La relative influence des politiques mondiales sur l'institutionnalisation de l'ESS dans les organisations internationales*

Le 18 avril 2023, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par consensus la résolution 77/281 intitulée « Promotion de l'économie sociale et solidaire pour le développement social ». Par cette adoption, les États membres ont exprimé un message clair de soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS). Ils ont également manifesté leur intention de promouvoir son inclusion dans les activités des agences onusiennes,

notamment dans le cadre de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, comme l'illustre l'extrait ci-dessous.

---

*L'Assemblée générale [...] encourage les entités compétentes du système des Nations Unies pour le développement, y compris les équipes de pays des Nations Unies, à prendre dûment en considération l'ESS dans leurs instruments de planification et de programmation, en particulier le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et à aider les États qui le demandent, conformément à leur mandat, à définir, formuler, mettre en œuvre et évaluer des mesures et des cadres politiques cohérents et propices au développement de l'ESS en tant qu'instrument de réalisation des objectifs de développement durable et, à cet égard, prend acte des travaux accomplis par le Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'ESS.*

---

*Extrait de la résolution 77/281, « Promotion de l'économie sociale et solidaire pour le développement social » à l'Assemblée Générale des Nations Unies, 18 avril 2023, 2<sup>ème</sup> paragraphe opérationnel.*

Cependant, et tel que je le développe dans mon chapitre 8, la transposition de ces intentions en conséquences concrètes dans le système des Nations Unies n'est pas systématique. Certaines personnes interrogées étaient mêmes sceptiques à l'idée des effets de cette résolution.

---

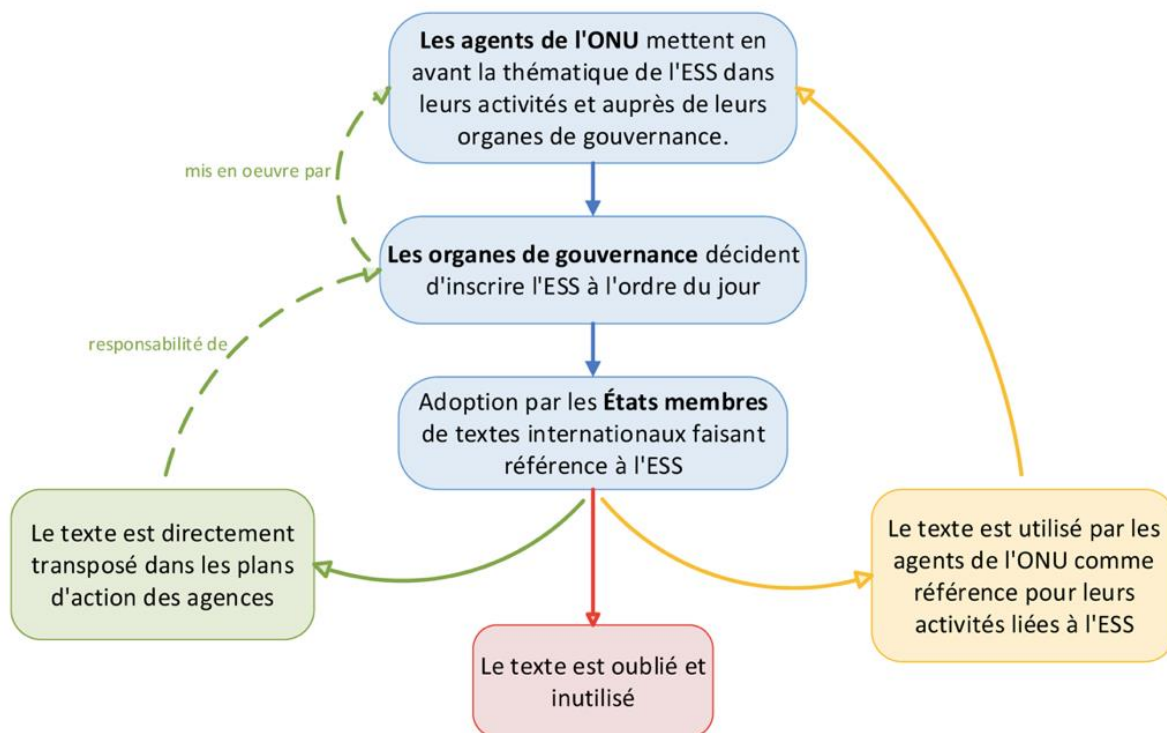
*Je ne sais pas s'il y aura beaucoup de conséquences au niveau mondial au sein du système des Nations Unies. La conséquence est que nous disposons de cet instrument que nous pouvons utiliser à notre avantage pour faire avancer le débat sur l'ESS et cela dépend alors des acteurs du groupe de travail de l'ONU, de la manière dont ils vont l'utiliser, de la manière dont nous allons l'utiliser, de l'OIT, des différentes agences de l'ONU. A moins que nous ne l'utilisions à notre avantage, sinon ce ne sera qu'une résolution qui sera adoptée et oubliée. Il faudra donc un leadership proactif pour que cela fonctionne à notre avantage.*

---

*Extrait d'entretien avec le Directeur du Département Entreprises de l'OIT, le 16 mars 2023, traduction personnelle.*

Cet extrait d'entretien rappelle qu'une reconnaissance de l'ESS dans un texte international n'est pas systématiquement traduite par des moyens supplémentaires. Toutefois, cette mention de l'ESS constituera un socle de référence très utile pour promouvoir les discussions sur l'ESS au sein des agences. Les reconnaissances par des textes internationaux de l'ESS, comme cette résolution, auraient finalement un effet boomerang (Keck & Sikkink, 1998) pour les agents des Nations Unies (figure 10) : les agents mettent en avant la thématique de l'ESS dans leurs activités ainsi qu'auprès de leurs organes de gouvernance. En réponse, ces instances décident d'inscrire la thématique à l'ordre du jour des discussions internationales. Ces discussions donnent lieu à la production de textes de référence. Ces derniers peuvent ensuite être directement transposés dans des plans d'action, mobilisés par les agents comme appui pour obtenir des moyens supplémentaires, ou, au contraire, rester lettre morte et ne pas être utilisés. Ainsi, encore une fois, le leadership des individus qui se saisissent de la thématique au sein des Nations Unies joue un rôle central dans l'application de cet intérêt des Nations Unies pour l'ESS.

Figure 10 – Schéma de l'effet boomerang de l'adoption d'une politique mondiale pour les agents de l'ONU



Source : élaboration propre.

Enfin, la résolution 77/281 permet la reconnaissance institutionnelle de l'UNTFSSSE. Cette *Task Force*, souvent citée comme l'exemple même de « l'intérêt des Nations Unies pour l'ESS », n'avait jusqu'à présent jamais été mentionnée dans un texte officiel des Nations Unies, privilégiant son statut informel comme mentionné plus haut. L'Assemblée générale donne pour mission à l'UNTFSSSE de réaliser un rapport sur la contribution de l'ESS à l'atteinte des ODD pour sa 79<sup>ème</sup> session. Cette demande n'est finalement pas si surprenante si l'on prend en compte que c'est cette même *Task Force* qui a produit les éléments de contexte et de justification de cette résolution aux États membres ayant soutenu le projet. Encore une fois, nous voyons donc qu'à pas de fournis les différentes impulsions et *leaderships* individuels, informels ou par interprétation du mandat, se traduisent progressivement par une institutionnalisation permise par le soutien des États membres (et autres mandants le cas échéant).

## Conclusion

L'UNTFSSSE est souvent présentée comme le symbole de l'intérêt et du dynamisme des Nations Unies pour l'ESS. Ce chapitre a cependant permis de nuancer la forte activité de cette *Task Force* qui reste un espace d'échange informel avec certaines irrégularités de niveau de participation des 23 membres et 15 observateurs. De plus, l'intérêt des Nations Unies pour l'ESS ne doit pas être analysé comme un tout homogène. Il est important de distinguer les actions des agents de l'ONU des positionnements institutionnels validés par la gouvernance multilatérale<sup>62</sup>. Ainsi, sans sous-estimer le fort dynamisme des agents impliqués, au niveau des Nations Unies, l'ESS occupe une place très restreinte, à la marge des grandes préoccupations mondiales.

Ce chapitre a toutefois permis de révéler une forme de changement d'échelle pour les discussions sur l'ESS dans les Nations Unies. Il y a quelques années, les discussions prenaient place à la cafétéria des Nations Unies, puis se sont routinisées dans des réunions multi-partenariales, et tout récemment ont fait l'objet de discussion dans des arènes multilatérales, à la CIT en 2022 et à l'Assemblée Générale en 2023. L'absence de mandat clair pour l'ESS n'a pour autant pas empêché les agents de travailler sur cette

---

<sup>62</sup> Au moment de conclure, il convient de rappeler que les différents éléments rapportés et analysés dans ce document ne concernent que certaines des agences impliquées dans les domaines thématiques liés à l'ESS, et membres de l'UNTFSSSE. Les conclusions et analyses initiales ne peuvent en aucun cas être automatiquement transposées à toutes les autres agences des Nations Unies, qui peuvent être organisées différemment.

thématique qu'ils considèrent comme centrale dans le cadre de l'application du mandat qui leur est donné. En effet, dans une stratégie de rénovation (Louis & Maertens, 2014) en faveur de l'ESS, certains agents bénéficiant du soutien de leur hiérarchie peuvent proposer leur interprétation du mandat.

La question de la liberté des agents dans l'application du mandat interroge aussi sur la sensibilité des agents aux valeurs promues dans l'ESS. Même si une analyse plus approfondie serait nécessaire, il semble que, du fait d'un processus d'auto-sélection observé dans les agences œuvrant sur des thématiques humanitaires (par opposition aux agences techniques) (Anderfuhren-Biget et al., 2013), les agents partagent largement les valeurs propres à leur champ d'intervention, en l'occurrence l'ESS. Cette affinité contribue à créer des conditions de travail singulières. Cependant, les marges de manœuvre d'innovation et d'application des valeurs de l'ESS dans les pratiques sont limitées par les contraintes bureaucratiques imposées par les Nations Unies. En pratique, les innovations sont donc produites à la marge, souvent de manière informelle et avec très peu de ressources.

Enfin, ce chapitre clôture une première partie de mon cheminement de recherche. Ce chapitre et les précédents se sont concentrés sur chaque type d'acteur (réseaux transnationaux, États et organisations internationales) qui s'implique dans l'espace politique mondial de l'ESS. La prochaine étape de ma recherche consiste donc à se pencher sur les espaces d'échanges, d'interactions, entre ces acteurs.

## Conclusion de la partie 1

Cette première partie a permis de mettre en lumière les conditions dans lesquelles l'ESS, bien que traditionnellement caractérisée par son ancrage local, devient progressivement un enjeu de gouvernance au niveau mondial. Loin d'être un processus évident ou homogène, la reconnaissance internationale de l'ESS repose sur l'engagement d'acteurs hétérogènes (réseaux transnationaux, États, organisations internationales) qui, tout en poursuivant un objectif commun de légitimation, mobilisent des référentiels singuliers et parfois divergents.

Le premier chapitre a montré que les réseaux transnationaux de l'ESS, bien qu'inscrits dans un même référentiel général, portent des projets politiques distincts, ce qui limite les possibilités de convergence stable. Néanmoins, cette pluralité n'entrave pas leur action : elle permet au contraire la coexistence de plusieurs formes de plaidoyer, structurées autour d'un équilibre mouvant entre politisation et dépolitisation. Ces deux processus, loin d'être opposés, apparaissent comme des stratégies complémentaires qui s'articulent en fonction des objectifs poursuivis et des contextes d'action. La diversité des réseaux, tout comme les tensions qui peuvent exister entre eux, contribue ainsi à faire exister l'ESS dans l'espace politique mondial.

Le deuxième chapitre, centré sur le cas de la France, a permis de saisir les ressorts étatiques de la promotion internationale de l'ESS. Il a montré que cette dernière ne relève pas d'une évidence, mais d'une conjoncture spécifique qui combine portage politique, expertise administrative et mobilisation des acteurs de l'ESS. Malgré la place marginale occupée par l'ESS dans les structures gouvernementales, l'existence de fonctionnaires spécialisés et la capacité à s'inscrire dans des dynamiques multilatérales ont permis à la France de peser dans les arènes internationales. La traduction des enjeux propres à l'ESS dans le langage diplomatique des organisations internationales est ici un élément central. Cette dynamique, toutefois, reste instable et soumise aux reconfigurations politiques et diplomatiques.

Enfin, le troisième chapitre s'est attaché à comprendre comment les organisations internationales, et notamment les Nations Unies, s'emparent de la thématique de l'ESS en l'absence de mandat explicite. À travers l'analyse du fonctionnement de l'UNTFSSSE, il a été possible de révéler les marges de manœuvre dont disposent certains agents onusiens pour interpréter leur mandat et promouvoir l'ESS dans des espaces multilatéraux. Bien que l'ESS reste marginale dans l'agenda institutionnel des Nations Unies, l'engagement de certains agents, souvent sensibles aux valeurs de l'ESS, a permis de faire émerger des espaces d'expression et de coordination autour de cette

thématique. Ce travail s'inscrit cependant à la marge, se construit de manière informelle et avec des ressources limitées.

Ainsi, ces trois chapitres ont permis de documenter les formes d'implication de différents types d'acteurs dans l'espace politique mondial de l'ESS, et de mettre en lumière les logiques propres à chacun : stratégies différenciées des réseaux transnationaux, portage institutionnel étatique et marges de manœuvre individuelles des agents des organisations internationales. Malgré leurs spécificités, ces acteurs convergent dans un même objectif de reconnaissance, même si les référentiels qu'ils mobilisent pour y parvenir restent hétérogènes.

Pris ensemble, ces trois chapitres permettent alors de comprendre que la reconnaissance mondiale de l'ESS est le produit d'un enchevêtrement de dynamiques stratégiques, politiques et institutionnelles portées par des acteurs aux ressources, aux positionnements et aux logiques d'action différenciées. Si chacun mobilise des référentiels spécifiques pour justifier son engagement, c'est bien dans cette pluralité de valeurs, de langages et de finalités que se construit, par strates successives, une forme de légitimation de l'ESS au niveau international. Cette légitimation n'est ni linéaire, ni homogène : elle procède d'ajustements continus, de traductions multiples et de rapports de force parfois discrets mais structurants. La gouvernance mondiale de l'ESS ne résulte donc pas d'un transfert simple d'un modèle national vers des institutions globales, mais d'un processus de recomposition permanente des discours et des pratiques, à la croisée des espaces nationaux, transnationaux et supranationaux.

Dès lors, pourquoi se développe-t-il l'idée de gouverner au niveau mondial un contre-modèle qui se caractérise particulièrement par son ancrage local ? Loin de constituer une contradiction insurmontable, cette tension devient au contraire un ressort de l'action collective. C'est précisément parce que l'ESS émerge dans des contextes localisés, souvent porteurs de contraintes institutionnelles et économiques fortes, que ses promoteurs cherchent à construire un cadre normatif global susceptible de renforcer sa légitimité. La gouvernance mondiale de l'ESS ne vise donc pas à standardiser les pratiques, mais à créer les conditions de leur reconnaissance, en s'appuyant sur des valeurs transversales comme la solidarité, la démocratie économique ou la justice sociale. Le niveau mondial devient ainsi un espace stratégique, mobilisé non pour dénaturer l'ancrage local de l'ESS, mais pour le consolider à travers une reconnaissance politique et institutionnelle plus large.

Cette première partie a ainsi permis d'analyser séparément les dynamiques propres à chaque type d'acteur impliqué dans la mise à l'agenda international de l'ESS. Mais cette approche par acteur atteint ses limites lorsqu'il s'agit de comprendre les mécanismes d'interaction, d'influence mutuelle, et de circulation des référentiels entre

ces différents espaces. En d'autres termes, si la première partie a permis d'identifier les trajectoires singulières d'entrée dans l'espace mondial de l'ESS, elle ne dit encore rien des conditions de convergence, des tensions de coordination ou des dynamiques de co-construction qui structurent cet espace collectif. C'est pourquoi ces dynamiques interactionnelles seront l'objet de la partie suivante.

---

## PARTIE 2 • L'ESPACE MONDIAL DE L'ESS : UN ESPACE POLITIQUE DISPERSÉ, INSTABLE ET MARGINAL

---

« *The social and solidarity economy: from the margins to the mainstream* », tel était le titre d'une conférence organisée par l'OCDE en septembre 2021<sup>63</sup>. Cette conférence s'était ainsi donnée pour mission d'identifier les moyens, pour les promoteurs de l'ESS, de placer l'ESS de l'ombre à la lumière (*from the margins to the mainstream*). Pour cela, étaient discutés les moyens de mesurer l'ESS et de démontrer son « impact » et ses bénéfices pour contribuer à la promotion et au développement de l'ESS. Il était aussi proposé des sessions de réseautage pour favoriser l'interconnaissance.

Déplacer l'ESS de l'ombre à la lumière. Cette expression était au cœur des échanges au sein de l'espace mondial de l'ESS lorsque j'ai commencé mon contrat, en août 2021. Dans cette partie, je cherche ainsi à reconstruire et analyser la manière dont les différents promoteurs de l'ESS, bien qu'à la marge dans leurs propres espaces politiques, se sont organisés et rassemblés au sein de l'espace mondial de l'ESS pour promouvoir collectivement l'ESS. Pour rappel, l'espace mondial de l'ESS est un espace politique multidimensionnel, qui connaît plusieurs échelles, référentiels, et plusieurs niveaux, du local au supranational.

Dans la première partie, j'ai analysé le positionnement de différents acteurs au travers des référentiels mobilisés et de leurs ressources. Si ce premier panorama a permis de révéler l'hétérogénéité des acteurs cherchant à légitimer l'ESS au niveau mondial, il ne permet pas de s'intéresser à l'espace politique comme ensemble. Ainsi, dans cette partie je chercherai à comprendre la façon dont les acteurs collaborent : quels rapports de force définissent ces interactions ? Comment interagissent-ils avec les acteurs périphériques ?

Si ces questions peuvent laisser sous-entendre qu'une réponse courte (évoquant un espace politique structuré) est possible, la réalité est plus complexe. En effet, ce que je présenterai dans cette partie est un espace politique de l'ESS dispersé et instable et marginal. Dispersé car il n'existe aucun espace dans lequel tous les acteurs peuvent se

---

<sup>63</sup> La conférence étant organisée uniquement en ligne, j'ai pu assister à l'ensemble des échanges.

retrouver et échanger. Instable car les modalités et pratiques d'échange sont en constante évolution. Marginal car les promoteurs de l'ESS n'occupent pas de position dominante dans les espaces de gouvernance mondiale. Ainsi, cette partie cherche donc à comprendre **pourquoi l'espace politique mondial de l'ESS est si dispersé, instable et marginal**. La thèse qui est ici mise en avant est que les promoteurs de l'ESS rencontrent des difficultés à instaurer durablement des espaces de travail multilatéraux. Les acteurs sont imbriqués dans des rapports de force rendant les relations et pratiques asymétriques. Enfin, l'espace mondial de l'ESS reste dépendant de l'espace politique mondial, ce qui nécessite un effort de plaidoyer important pour permettre la mise à l'agenda de l'ESS.

En termes de temporalité, cette partie se concentrera davantage sur la période précédant la mise à l'agenda international de l'ESS, soit jusqu'au début des années 2020. Cette période permet notamment d'analyser tout le travail politique de légitimation, instrumentation et problématisation ayant permis sa mise à l'agenda puis l'adoption de politiques mondiales.

Cette analyse s'organise en deux étapes complémentaires. Premièrement, j'interroge la structuration de l'espace mondial de l'ESS à partir des dynamiques relationnelles qui le composent (chapitre 4). L'analyse de réseau permet de montrer que cet espace ne repose pas sur des institutions clairement délimitées, mais sur des configurations mouvantes marquées par des rapports de coopération et de dépendance asymétriques. Deuxièmement, j'analyse les pratiques discursives et relationnelles par lesquelles les acteurs cherchent à légitimer l'ESS sur la scène internationale (chapitre 5). L'étude des productions de données et des *side-events* révèle à la fois la capacité de ces initiatives à renforcer la visibilité du champ et les limites de leur portée politique.

## CHAPITRE 4 • Cartographier l'espace mondial de l'ESS : entre coopération affichée et rapports de pouvoir sous- jacents

Dans les précédents chapitres, j'ai commencé à évoquer les différentes coopérations entre acteurs. J'ai parlé notamment du groupe de travail interagences des Nations Unies (UNTFSS) et du Groupe pilote international de l'ESS (GPIESS) où les États invitent les réseaux et organisations internationales à participer. Dans ce chapitre, je souhaite recenser et analyser tous les espaces de coopération entre l'ensemble des acteurs. Ainsi, je cherche à comprendre quelles sont les interactions entre les promoteurs de l'ESS ? comment s'organisent-elles ? Sont-elles multilatérales ou bilatérales ?

En analysant tout cela, j'ai constaté que l'espace mondial de l'ESS est un espace politique complexe. Première illustration concrète : il est difficile de délimiter les frontières de l'espace mondial de l'ESS tant les acteurs présents peuvent évoluer ou connaître des niveaux d'investissement variables. Aussi, contrairement à un champ social, il n'existe pas d'instance ou de capital spécifiques (Sapiro et al., 2018). Ainsi, l'identification des espaces des positions et espaces des prises de position (Bourdieu, 2015) peut s'avérer plus complexe. Ainsi, c'est en étudiant cet espace politique que j'expliquerai **pourquoi il est difficile de saisir l'espace mondial de l'ESS et ses rapports de force**. J'ai ici émis plusieurs hypothèses. La première étant que cette difficulté est liée à la forme multidimensionnelle de l'espace mondial de l'ESS. La seconde étant que les rapports de force entre les acteurs de l'espace politique sont invisibilisés par la dynamique et la volonté d'horizontalité dans les échanges.

Afin d'étudier les rapports de force entre les acteurs, je choisis d'adopter une approche relationnelle, ou structurelle. En effet, le pouvoir et l'influence d'un acteur n'est pas une propriété individuelle, mais un effet structurel du système relationnel au sein duquel l'acteur occupe une position (Lazega, 1994). Dans ce chapitre, j'approche donc l'espace mondial de l'ESS comme un réseau social, étudié au travers de l'analyse de réseau. Cette approche est décrite par Emmanuel Lazega (1994, p.293) comme suit :

Un réseau social est généralement défini comme un ensemble de relations d'un type spécifique (par exemple de collaboration, de soutien, de conseil, de contrôle ou d'influence) entre un ensemble d'acteurs. L'analyse de réseaux est une méthode de description et de modélisation inductive de la structure relationnelle de cet ensemble.

Les relations entre acteurs y sont donc premières et les caractéristiques ou attributs individuels viennent qu'en second lieu dans l'ordre des priorités de l'analyse.

L'analyse de réseau, outil méthodologique et conceptuel, permet ainsi d'enrichir la compréhension des phénomènes politiques en mettant l'accent sur la structure relationnelle. De plus, cette analyse de réseau s'additionne à une approche qualitative et ethnographique du terrain, qui permet d'expliquer les liens entre les membres du réseau (Eloire et al., 2011).

L'analyse de réseau nécessite, par ailleurs, une justification de la délimitation de l'ensemble et des relations observées (Marsden, 1990). Dans mon cas, c'est ma participation et mon observation du réseau social qui m'ont permis de reconstituer les relations entre acteurs. Pour cela, j'ai établi une liste de lieux de coparticipations ou d'espaces de collaboration (détaillés dans la section 1) entre les acteurs. C'est ensuite à partir d'informations publiques que j'ai pu reconstituer la « matrice de coparticipation » contenant les liens des acteurs à ces activités et permettant de générer l'analyse de réseau. Ce parti pris permet de modéliser la formation de coalitions et d'alliances, processus politiques qui structurent le réseau social (Lazega, 1994), et d'identifier les liens dialectiques entre la structure du réseau social et ses membres (Marsh & Smith, 2000). Par ailleurs, sur la base des activités identifiées, l'analyse de ce chapitre se concentre sur la période de 2013 à 2023.

Ce chapitre repose donc, dans un premier temps, sur une analyse de réseau des espaces de coordination multilatéraux dans lesquels se rassemblent les promoteurs de l'ESS. Puis, dans un second temps, sur une analyse des relations bilatérales entre les différents acteurs pour essayer de révéler les différents rapports de forces et asymétries de pouvoirs.

## **Section 1 – Coopérations affichées dans les espaces multilatéraux**

Afin de cartographier l'espace mondial de l'ESS, j'ai pris pour point de départ les espaces de coopération entre les acteurs (États, organisations internationales et réseaux transnationaux). En effet, ces acteurs soulignent et affichent, comme je l'ai montré dans les chapitres précédents, leurs efforts de coopération. Ces derniers me semblaient ainsi un angle d'approche pertinent pour comprendre les interactions et rapports de force entre acteurs.

Pour cela, j'ai listé l'ensemble des lieux de coopération affichée, mis en avant ou non par les acteurs (tableau 17). J'ai pu établir cette liste à partir de mon expérience sur le terrain. Cette liste n'inclut pas tous les événements ponctuels auxquels les différents

acteurs de l'espace mondial participent et se croisent régulièrement. Elle se concentre exclusivement, et de manière exhaustive, sur les espaces affichés comme étant des lieux de coopération au sein de l'espace mondial de l'ESS. Afin de mettre en lien cette analyse des lieux de coopération avec l'adoption de politiques mondiales, j'ai également intégré à cette liste les résolutions 77/281 et 79/213 adoptées par l'AGNU en 2023 et 2024.

Tableau 17 – Liste des lieux de coopération affichée

Nom	Nom complet	Description des membres	Lieu d'exercice	Date d'exercice
<b>CIESS</b>	Coalition internationale de l'ESS	5 réseaux transnationaux de l'ESS	International	2021 -
<b>Comité du Luxembourg</b>	Comité de suivi pour la Déclaration du Luxembourg	États qui soutiennent l'ESS	Européen	2015 - *
<b>GECES</b>	Groupe d'experts en économie sociale et entreprises sociales	Institutions européennes et internationales, États membres, réseaux et acteurs de l'ESS	Européen	2012 - *
<b>GPIESS</b>	Groupe pilote international de l'ESS	États, réseaux transnationaux et organisations internationales qui soutiennent l'ESS	International	2013 - 2018
<b><i>Pact for Impact</i></b>	Alliance mondiale <i>Pact for Impact</i>	États et réseaux transnationaux qui soutiennent l'ESS	International	2019 - 2023
<b>RIFESS</b>	Réseau ibéro américain de promotion de l'ESS	États qui soutiennent l'ESS	Ibéro-américain	2024 -
<b>UNTFSSSE</b>	Groupe de travail inter-agences des Nations Unies	Organisations internationales et réseaux transnationaux qui soutiennent l'ESS	International	2013 - *

Source : Élaboration propre

Pour préparer mon analyse de réseau, j'ai repris des informations publiques, puis listé l'ensemble des acteurs qui participent à chaque lieu de coordination identifié. Ces éléments m'ont permis d'établir une « matrice de coparticipations » présentée ci-dessous.

Tableau 18 – Matrice de coparticipations aux espaces de coordinations

Acteur	GPIESS	Comité suivi Déclaration Luxembourg			Pact for Impact	RIFESS	UNTFSSSE	CIESS
		en 2015	en 2020	en 2024				
<b>États</b>								
Allemagne				X				
Autriche			X	X				
Belgique			X	X				
Brésil						X		
Bulgarie			X	X				
Cameroun					X			
Chili						X		
Chypre			X	X				
Colombie	X					X		
Costa Rica	X							
Cote d'Ivoire					X			
Croatie			X	X				
Équateur	X							
Espagne		X	X	X		X		
France	X	X	X	X	X			
Grèce			X	X				
Guatemala						X		
Irlande			X	X				
Italie		X	X	X				
Lettonie			X	X				
Lituanie				X				
Luxembourg	X	X	X	X	X			
Malte			X	X				
Maroc	X							
Mexique						X		

Acteur	GPIESS	Comité suivi Déclaration Luxembourg			Pact for Impact	RIFESS	UNTFSSSE	CIESS
		en 2015	en 2020	en 2024				
Pologne				X				
Portugal			X	X				
Québec	X							
République Tchèque			X	X				
Roumanie			X	X				
Sénégal	X				X			
Slovaquie		X	X	X				
Slovénie		X	X	X				
Suède			X	X				
<b>Acteurs et réseaux de l'ESS</b>								
ACI	X						X	X
ACTIONS					X			
Affectio Mutandi					X			
Afro Leadership					X			
AIM	X							X
AIMF	X							
APES-Togo					X			
ARDCI					X			
Ateliers du Génie					X			
Banka BioLoo					X			
C-Send							X	
Castalie					X			
Catalyst 2030							X	
CIRIEC							X	
Confecoop					X			
Crésus					X			
Diesis Network							X	
Eco-Learn					X			
ELS-Togo					X			

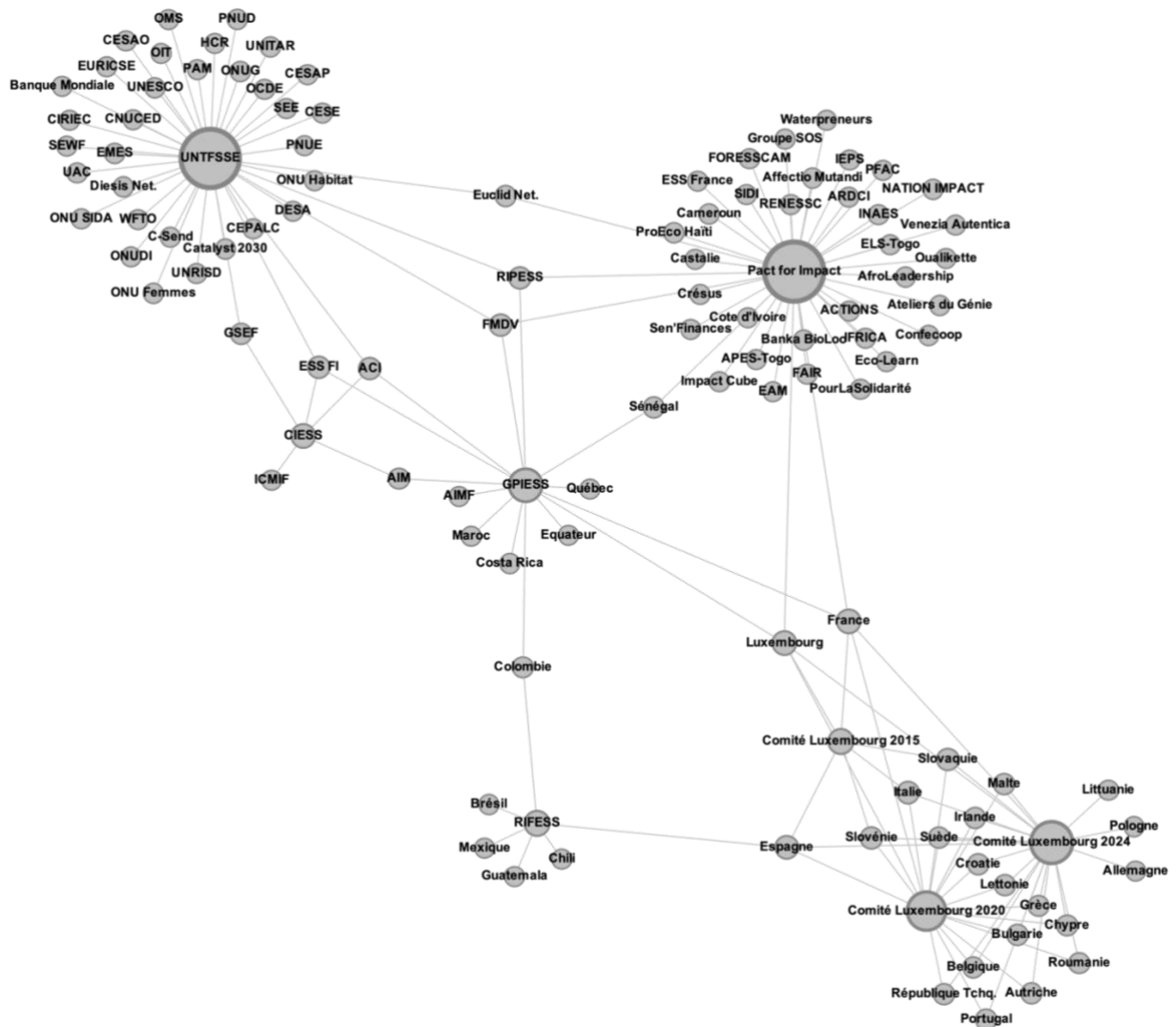
Acteur	GPIESS	Comité suivi Déclaration Luxembourg			Pact for Impact	RIFESS	UNTFSSSE	CIESS
		en 2015	en 2020	en 2024				
EMES						X		
Entreprendre au Maghreb					X			
ESS FI	X					X	X	
ESS France					X			
Euclid Network					X	X		
EURICSE						X		
FAIR					X			
FMDV	X				X	X		
FORESSCAM					X			
Groupe SOS					X			
GSEF						X	X	
ICMIF							X	
IEPS					X			
IFRICA					X			
Impact Cube					X			
INAES					X			
NATION IMPACT					X			
Oualikette					X			
PFAC					X			
Pour La Solidarité					X			
ProEco Haïti					X			
RENESS					X			
RIPESS	X				X	X		
SEE						X		
Sen'Finances					X			
SEWF						X		
SIDI					X			
Venezia Autentica					X			
Waterpreneu rs					X			
WFTO						X		

Acteur	GPIESS	Comité suivi Déclaration Luxembourg			Pact for Impact	RIFESS	UNTFSSSE	CIESS
		en 2015	en 2020	en 2024				
<b>Organisations internationales</b>								
Banque Mondiale							X	
CEPALC							X	
CESAO							X	
CESAP							X	
CESE							X	
CNUCED							X	
DESA							X	
HCR							X	
OCDE							X	
OIT							X	
OMS							X	
ONU Femmes							X	
ONU Habitat							X	
ONU SIDA							X	
ONUDI							X	
ONUG							X	
PAM							X	
PNUD							X	
PNUE							X	
UAC							X	
UNESCO							X	
UNITAR							X	
UNRISD							X	
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>19</b>	<b>22</b>	<b>39</b>	<b>6</b>	<b>38</b>	<b>5</b>

Source : Élaboration propre

A partir de cette matrice, j'ai généré le graphe dirigé d'analyse de réseau ci-dessous pour la période de 2013 à 2025.

Figure 11 – Analyse de réseau (2013-2025)

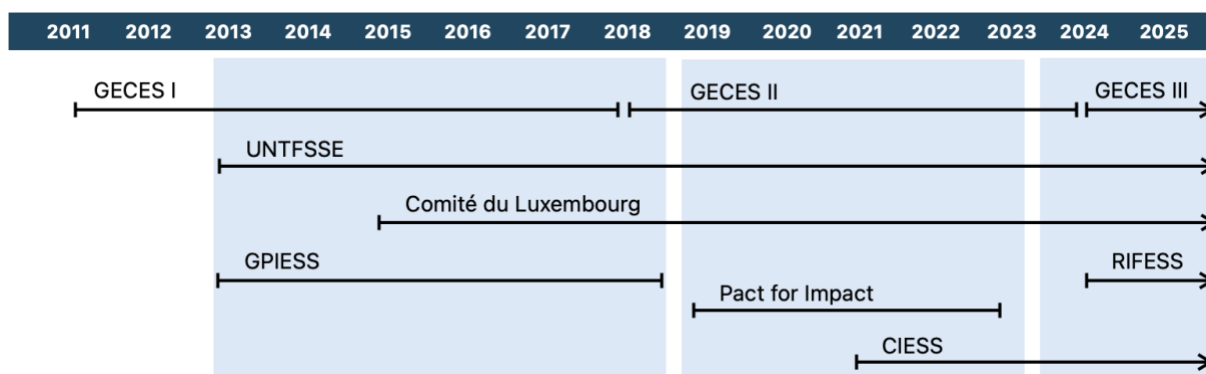


NB. Tous les graphes issus de cette analyse de réseau sont disponibles en annexe D.

Source : Élaboration propre

Ce graphe est intéressant d'un point de vue analytique car il permet facilement d'identifier les clusters (avec des groupes de nœuds) et les intermédiaires. Pour autant, il n'est représentatif ni des liens réels entre les acteurs, ni de leurs rapports de forces. En effet, la différence de temporalité entre les différents espaces de coordination fait que ces espaces n'ont jamais co-existé en tant que tels (voir Figure 12 ci-dessous). Ainsi, j'ai préféré décomposer cette analyse en trois périodes. La première, de 2013 à 2018, représente l'émergence de ces espaces de coordination. La deuxième, de 2019 à 2023, illustre la concrétisation des efforts multilatéraux avec l'adoption des politiques mondiales. Enfin, la troisième, depuis 2024, rend compte des recompositions de l'espace mondial depuis l'adoption des premières politiques mondiales dédiées à l'ESS.

Figure 12 – Frise chronologique des lieux de coopérations de l'espace mondial de l'ESS



Source : Élaboration propre

Malgré son identification comme un lieu de coopération des membres de l'espace mondial de l'ESS, le Groupe d'experts en économie sociale et entreprises sociales (GECES) est absent des analyses de réseaux présentées dans ce chapitre. En effet, la Commission Européenne manque de transparence quant à la liste des pays et organisations qui participent à ce groupe de travail. Ayant moi-même déjà participé à certaines de ces réunions, j'aurai pu constituer une liste mais celle-ci n'aurait pas été complète<sup>64</sup>. J'ai donc préféré ne pas l'ajouter aux analyses de réseau afin de ne pas fausser les résultats.

#### Encadré 4 – L'institutionnalisation de l'ESS dans les institutions de l'Union européenne

Dans le chapitre précédent sur l'institutionnalisation de l'ESS dans les organisations internationales, je me suis concentrée sur l'ONU sans parler des organisations supranationales régionales, comme l'Union européenne. Afin de faciliter la compréhension des analyses qui vont suivre, je propose ici un résumé de la politique dédiée à l'ESS au sein de l'Union européenne.

##### **Commission européenne**

La Commission européenne est l'organe exécutif de l'Union européenne. Elle est composée d'un commissaire européen par État membre, soit 27 commissaires. Les deux commissaires qui se saisissent traditionnellement de l'ESS sont le commissaire

<sup>64</sup> La liste que j'aurais pu reconstituer aurait reposé sur les adresses électroniques figurant dans les échanges de courriels du GECES pour son deuxième et troisième mandat. Ne disposant d'aucune information sur la première composition du groupe, les données restaient trop partielles pour être exploités.

à l'emploi et aux droits sociaux et le commissaire au marché intérieur. La Commission européenne a mené plusieurs activités qui contribuent à la reconnaissance et à la promotion de l'ESS.

En 2011, la Commission crée le Groupe d'experts en économie sociale et entreprises sociales (GECES) qui rassemble les États membres, des experts de l'ESS ainsi que des organisations internationales en tant qu'observatrices. Ce groupe a été renouvelé en 2018, puis en 2024, changeant toujours sa composition.

En 2021, la Commission européenne adopte un Plan d'action en faveur de l'économie sociale. Résultat d'un large effort de consultation des acteurs européens de l'ESS européens, ce plan d'action développe une large série d'actions à mener pour faciliter le développement des structures de l'ESS et leur notoriété à l'horizon 2030.

En parallèle, la Commission développe le « EU Social Economy Gateway », une plateforme centralisant toutes les informations sur l'ESS au sein de l'Union européenne. Ce portail centralise notamment tous les financements ouverts aux acteurs de l'ESS.

### ***Conseil de l'Union européenne***

Le Conseil de l'Union européenne réunit les ministres des États membres. Dans sa section Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO), ce sont les ministres dédiés qui se réunissent quatre fois par an.

Le Conseil de l'Union européenne a adopté en novembre 2023 la Recommandation C/2023/1344 du Conseil relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale.

Occasionnellement, à la demande de l'État qui préside le Conseil (selon une présidence tournante tous les six mois), les ministres en charge de l'ESS peuvent se réunir. C'est à cette occasion qu'a été signée la Déclaration du Luxembourg en 2015. Cette déclaration, construite comme une « feuille de route vers la création d'un écosystème plus complet pour les entreprises de l'économie sociale » a été prolongée par le Comité de suivi de la Déclaration du Luxembourg qui se réunit régulièrement et compte de plus en plus de membres. La rencontre à Liège en 2024 marque une nouvelle étape avec l'adoption d'un règlement intérieur par les 21 États membres.

### ***Parlement européen***

Le Parlement européen rassemble les députés européens. En 1990, ces derniers créent un Intergroupe parlementaire visant à promouvoir l'introduction de l'économie sociale

dans les travaux législatifs et non-législatifs du Parlement européen. Le secrétariat de cet intergroupe est assuré par le réseau d'acteurs de l'ESS, Social Economy Europe. En juillet 2018, les députés européens adoptent une « Résolution contenant des recommandations à la Commission relatives à un statut pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire, 2016/2237(INL) » qui a permis de souligner le soutien des députés européens à une politique favorable à l'ESS par la Commission européenne.

### **Comité économique et social européen**

Le Comité économique et social européen (CESE) est un organe consultatif de l'Union européenne. Il se compose de représentants des organisation syndicales, des fédérations d'employeurs, et des organisations de la société civile. Son rôle est de permettre à ces acteurs d'exprimer leur avis sur des propositions législatives élaborées par les institutions européennes.

Le Comité a publié de nombreux avis sur des dimensions sectorielles ou statutaires relatives à l'ESS jouant ainsi un rôle particulier dans l'appui aux organisations et aux politiques de l'économie sociale. En 2019, le Comité économique et social européen a publié un avis intitulé « Vers un cadre juridique européen adapté pour les entreprises de l'économie sociale (avis d'initiative), INT/871-EESC-2019 ».

## **I. 2013-2018 : l'émergence de coopérations dans un espace politique segmenté**

La période de 2013 à 2018 est marquée par l'émergence d'un espace de coopération entre les différents acteurs de l'espace politique mondial de l'ESS. Au niveau mondial, cette période voit l'émergence en 2013 du Groupe de travail inter-agences des Nations unies pour l'ESS (UNTFSSSE<sup>65</sup>) et du Groupe Pilote International de l'ESS (GPIESS), présentés dans les chapitres précédents. Au niveau européen, le Groupe d'experts en économie sociale et entreprises sociales (GECES) est créé dès 2011. Ce groupe rassemble des fonctionnaires de différents États membres de l'Union Européenne et des organisations représentant les acteurs de l'ESS. Cependant, je n'ai pu retrouver aucune trace de sa composition exacte. J'ai donc exclu ce groupe de mon analyse de réseau.

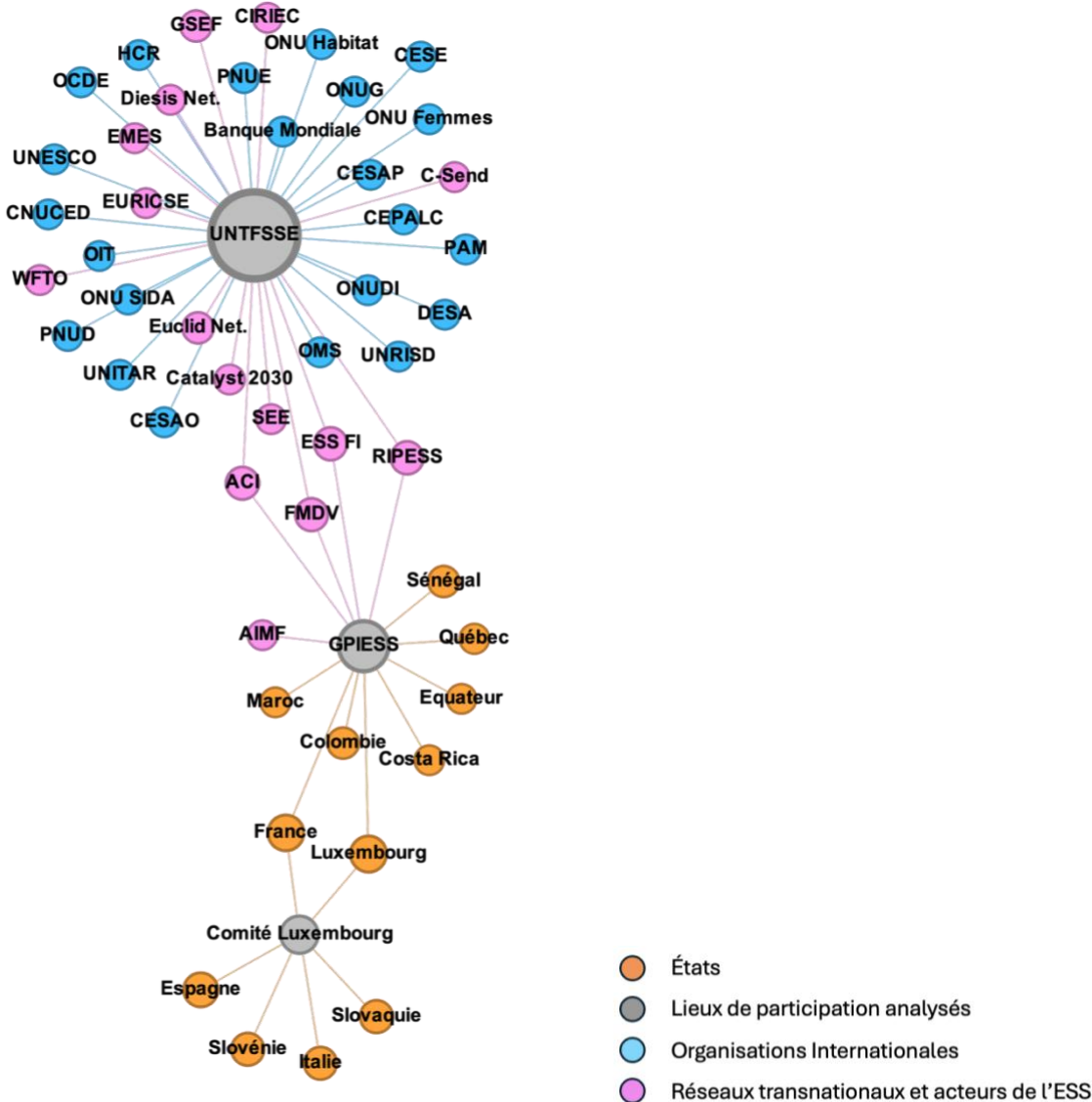
Au niveau européen également, certains États (Espagne, France, Italie, Luxembourg, Slovénie et Slovaquie) signent collectivement la Déclaration du

---

<sup>65</sup> La composition de l'UNTFSSSE présentée dans le graphe ci-dessous n'est pas représentative de sa composition sur la période 2013-2018 car aucun traçage de l'arrivée des nouveaux membres n'a été effectué.

Luxembourg en 2015. Dans cette déclaration, les États soulignent la résistance de l'ESS à la crise économique et souhaitent un soutien de l'Union Européenne. Pour cela, les États invitent l'Union Européenne à développer une approche commune de l'ESS, et s'engagent à tenir régulièrement des réunions de haut-niveau sur l'ESS entre les États membres. Ce fut ainsi le cas en 2016 en Slovaquie, puis en 2017 en Espagne.

Figure 13 – Analyse de réseau (2013-2018) colorée selon le type d'acteurs



## *1. Des intermédiaires en position de force dans un espace segmenté*

Les premières coopérations entre acteurs de l'espace mondial de l'ESS émergent entre 2013 et 2018. Elles sont marquées par l'existence de clusters selon le type d'acteurs, visibles dans l'analyse de réseau ci-dessus. Le graphe révèle ainsi que les espaces de coopérations sont compartimentés selon le type d'acteurs : d'une part les organisations internationales et d'autre part les États. Il s'agit ainsi d'une forme de « trou structural » (Burt, 1992), où deux sous-ensembles ne sont pas reliés.

Cette situation profite alors aux acteurs intermédiaires pour qui l'absence de relations entre les sous-ensembles leur permet d'occuper une position d'intermédiaire indispensable (Burt, 1992; Lazega, 1994). Ces acteurs peuvent ainsi tirer parti de cette position relativement centrale en accumulant un capital social et en contribuant à la bonne circulation des informations. Sur la période de 2013 à 2018, ce sont donc quatre réseaux transnationaux et deux États qui peuvent tirer à leur avantage leur appartenance à plusieurs espaces de coordination.

Les réseaux transnationaux (ESS Forum International, RIPESS, FMDV et ACI) font le pont entre le groupe de travail de l'ONU sur l'ESS (UNTFSS) et le GPIESS. Cette position d'intermédiaire renforce ainsi la légitimité et visibilité de ces organisations qui pourtant sont cantonnées à un rôle d'observateur dans ces espaces de coordinations, principalement dédiés aux organisations internationales et aux États. Au cours de cette période, ces réseaux s'installent durablement sur la scène internationale. Cela s'illustre notamment par leur obtention du statut consultatif ECOSOC. Bien que le fait de détenir ce statut ne signifie pas systématiquement un fort engagement dans les activités des Nations Unies (Mowell, 2025), ce statut leur octroie toutefois certains accès aux conférences des Nations Unies. Ces organisations mobilisent ainsi ce statut dans le cadre de leurs activités de plaidoyer que j'analyse dans le prochain chapitre. La tenue de certaines activités visant à rassembler des États au sein du système des Nations Unies pour parler d'ESS est ainsi largement facilitée par le double ancrage de ces acteurs auprès des organisations internationales et des États.

Deux États se sont également retrouvés sur le devant de la scène par leur position d'intermédiaire : la France et le Luxembourg. Ces deux pays se sont effectivement engagés dans le GPIESS et signent la Déclaration du Luxembourg. Cette position s'explique ici par le fort portage politique pour l'ESS au sein des deux pays sur la période.

## **Encadré 5 – Nicolas Schmit et l’ESS au Luxembourg**

Au Luxembourg, l’ESS est développée sous la catégorie « entreprise sociale ». Bien que n’ayant pas de définition juridique, il est admis que les entreprises sociales sont des entreprises qui ont une activité économique, une gouvernance démocratique et qui poursuivent une mission sociale. Cela regroupe ainsi les associations à but non-lucratif (ABNL) qui développent une activité économique, les coopératives qui poursuivent une finalité sociale et les sociétés d’impact sociétal, régies par leur loi de 2016.

D’un point de vue institutionnel, dès 2009, le Luxembourg nomme un ministre délégué à l’économie solidaire sous la responsabilité du Ministre du Travail, de l’Emploi et de l’Immigration, Nicolas Schmit. Ce dernier occupe ainsi jusqu’en 2018 le poste de Ministre du Travail, de l’Emploi et de l’ESS. Lors de son mandat, l’ESS connaît un essor particulier au Luxembourg et en Europe. Fait marquant, en 2013, sous son impulsion et celle des acteurs de l’ESS, est créée l’Union Luxembourgeoise de l’ESS (ULESS) regroupant les acteurs de l’ESS luxembourgeoise.

Pendant son mandat en tant que Ministre et lors de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l’Union européenne, Nicolas Schmit organise à Luxembourg la conférence européenne « *Boosting social enterprises in Europe* » en décembre 2015. C’est à cette occasion, et à son initiative, que sera adoptée la Déclaration du Luxembourg, appelant à un soutien accru du secteur, à la modernisation du marché unique, et à un écosystème financier adapté.

En 2019, Nicolas Schmit devient Commissaire européen à l’Emploi et aux droits sociaux. Il contribue alors au développement de l’économie sociale au sein de l’Union européenne. Le principal fait marquant étant la préparation puis l’adoption du Plan d’action européen pour l’économie sociale en 2021.

### *2. L’absence d’espaces de coordination entre réseaux transnationaux*

Bien que certains réseaux transnationaux se soient placés comme intermédiaires indispensables, l’espace mondial de l’ESS sur la période de 2013 à 2018 est marquée par l’absence d’espaces de coordination entre ces derniers. En effet, si les réseaux se retrouvent en tant que coparticipants à certains espaces, il n’existe pas de lieu d’échange

stratégique collectif qui leur soit propre. Cette absence de lieux dédiés aux acteurs de l'ESS est souvent regrettée par les réseaux transnationaux, comme j'ai pu le constater dans divers entretiens.

Cependant, mon immersion sur le terrain m'a permis de comprendre que l'absence d'espace permanent n'est pas synonyme d'absence de coordination entre ces acteurs. Ainsi, lors d'occasions spécifiques et ponctuelles, certains acteurs échangent et se réunissent pour mener une activité spécifique. Par exemple, pour renforcer un message, plusieurs organisations peuvent rédiger collectivement une lettre ou un document de plaidoyer commun. Dans ce cas, les échanges s'organisent principalement par courriels et se cantonnent à des actions très ponctuelles.

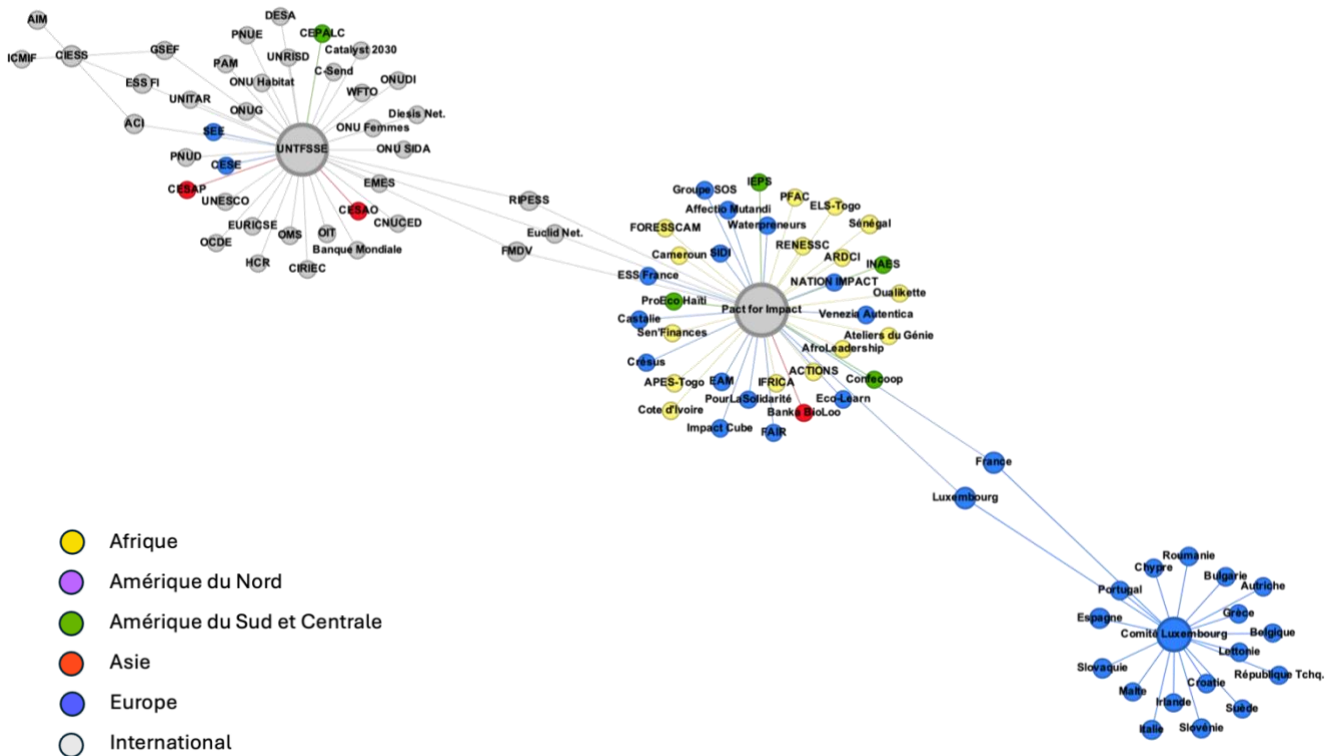
De plus, certains réseaux entretiennent des relations bilatérales qui n'apparaissent pas dans cette analyse de réseau. J'ai notamment présenté dans le premier chapitre les accords bilatéraux entre le GSEF et le RIPESS d'un côté, et le GSEF et ESS Forum International de l'autre. Le RIPESS est également proche du FMDV.

Finalement les réseaux transnationaux se positionnent au sein de cet espace mondial de l'ESS (entre 2013 et 2018) dans une double dynamique. Individuellement, certains réseaux se veulent des intermédiaires indispensables, leur attribuant une position dominante dans les rapports de force. Cependant, collectivement, ils ne collaborent pas de manière systématique. Cette configuration laisse une impression de ne pas parvenir à utiliser le plein potentiel de leur position, pourtant partagée, au sein de l'espace politique mondial de l'ESS.

## **II. 2019-2023 : un espace politique mondial dispersé mais engagé**

En 2023, l'AGNU adopte sa résolution 77/281 dédiée à l'ESS. L'adoption de cette résolution arrive ainsi après plusieurs années d'efforts multilatéraux menés par l'ensemble des acteurs de l'espace mondial. Depuis 2019, l'espace mondial connaît une nouvelle configuration, visible dans le graphe ci-dessous. S'il y a toujours deux pôles avec les États d'un côté et les organisations internationales de l'autre, les relations sont bousculées par un événement central : *Pact for Impact* qui réunit principalement des acteurs européens et africains. Aussi, cette période est marquée par des irrégularités et discontinuités dans l'engagement des États et par l'émergence de la Coalition Internationale de l'ESS (déjà présentée en chapitre 1) qui rassemble cinq réseaux transnationaux de l'ESS.

Figure 14 – Analyse de réseau (2019-2023) colorée selon le continent



Ce graphe coloré selon le continent permet d’observer la forte présence des États européens réunis dans le Comité de suivi de la Déclaration du Luxembourg que j’analyse après *Pact for Impact*.

### 1. *Pact for Impact* : un nouvel espace de coordination qui divise

En 2019, un nouvel espace de coordination émerge : l’Alliance mondiale *Pact for Impact* (cluster au centre du graphe). Lancé à l’initiative de la France, ce sommet, devenu alliance, émerge avec un objectif clair : créer un espace de discussion entre tous les acteurs de l’espace mondial de l’ESS.

---

#### **Quand vous avez lancé l’Alliance, quel était l’objectif principal ?**

*L’objectif pour nous était d’avoir un endroit où les gens se parlent pour savoir ce qui se passait pour l’économie sociale et inclusive dans le monde. Quand moi je suis arrivée en poste, je me suis dit "Il doit bien y avoir une fédération ou quelque chose où je peux les appeler et leur dire : je viens d’arriver en poste, c’est quoi l’actualité ?" Et en fait non. [...] Moi je me suis*

*retrouvé avec honnêtement des centaines d'interlocuteurs différents qui ne se parlaient pas entre eux. Et du coup, en fait ils disent tous que l'ESS n'est pas prise en compte par les gouvernements mais oui, il n'y a pas des gens comme moi qui sont prêts à appeler 100 personnes au départ.*

*Et du coup s'ils veulent aider, ce serait bien qu'il y ait au moins un interlocuteur, ou en tout cas des représentants, ou qu'il y ait des rapports qui expliquent ce qui se passe. Et c'était ça notre objectif, si demain on se dit, c'est quoi le plaidoyer de l'économie sociale et inclusive dans le monde, qu'il y ait un endroit où l'on puisse en parler. Et c'est vrai, très vite on nous a parlé de cette histoire de résolution. Mais une résolution ça se porte par des acteurs, par de la pression, par de l'influence, mais qui le fait aujourd'hui ? En fait chacun le fait mais dans son créneau. Et nous notre idée ça a été de les rassembler et de dire "Oui, cette économie, elle a quelque chose à dire".*

---

*Extrait d'entretien avec la conseillère diplomatique auprès du Haut-Commissariat à l'ESS et à l'Innovation Sociale en France, le 12 février 2021*

Cependant, l'Alliance *Pact for Impact* ne parvient pas à atteindre son objectif de rassembler l'ensemble des acteurs. En effet, le projet fait l'objet de nombreuses critiques, principalement liées au choix du référentiel mobilisé. Le gouvernement français fait le choix de la bannière « économie sociale et inclusive » car cela s'inscrit dans la continuité de la stratégie « *Innovier Ensemble* » développée par le MAEA en 2016<sup>66</sup>. Cependant, ce cadre incluait aussi les « entreprises engagées » qui n'entrent pas dans le cadre juridique de l'ESS, ce que reprochaient un grand nombre d'acteurs, comme illustré dans l'extrait d'entretien ci-dessous.

---

*D'autant plus que le projet à l'appui de cette définition reposait sur l'intégration d'entreprises "engagées" qui n'avaient pas grand-chose à voir avec l'économie sociale, dans une optique de démonstration de force plus que d'affirmation de principes, par ailleurs. Tout cela devenait compliqué à comprendre et à promouvoir.*

---

*Extrait d'entretien avec le Président d'ESS France, le 5 février 2021*

Plusieurs organisations, comme ESS Forum International et l'Alliance coopérative internationale, refusent donc de prendre part à cet espace politique de coopération. Ces

---

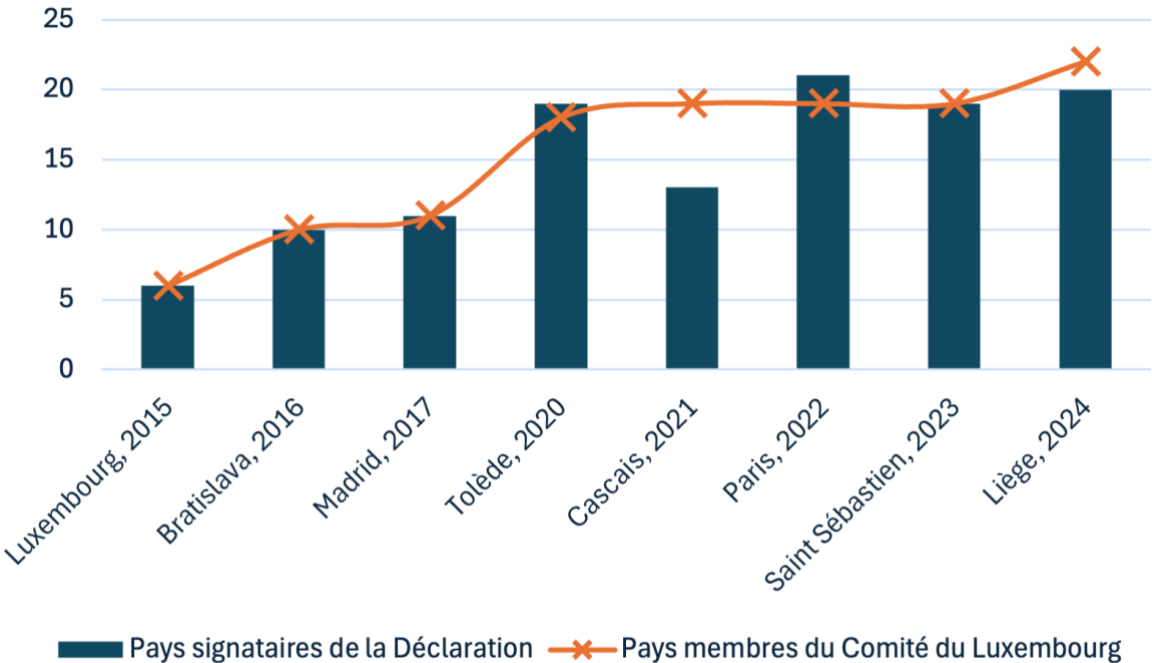
<sup>66</sup> *Innovier Ensemble : Stratégie de promotion des nouveaux modèles de l'économie sociale et inclusive à l'international*, Ministères des Affaires Étrangères et du Développement International, 2016.

organisations semblent finalement isolées (en haut à gauche) dans l'analyse de réseau, pourtant, dans leur opposition à ce projet certaines organisations se sont rapprochées. Ce sont ces mêmes organisations qui, deux ans plus tard, en 2021, créent la Coalition Internationale de l'ESS.

L'analyse de la liste des membres de l'alliance *Pact for Impact* est aussi très intéressante. Tout d'abord, la liste des membres n'est pas publique. Les organisations mentionnées sur le graphe sont les signataires d'un document, publié en 2019, qui n'illustre pas parfaitement les membres de l'alliance. En effet, malgré mes requêtes directes au coordinateur du *Pact for Impact*, je n'ai pas pu obtenir une liste complète et à jour des membres de cette alliance. Pour autant, l'analyse des signataires du document permet de révéler que, plutôt que de rassembler les acteurs de l'espace mondial de l'ESS, *Pact for Impact* a intégré de nouveaux acteurs, principalement français et africains.

*2. Irrégularités et discontinuité du Comité de suivi de la Déclaration du Luxembourg*

Figure 15 – Graphique du nombre de d'États signataires et membres du Comité du Luxembourg



Source : Élaboration propre

Dans l'analyse de réseau, je me suis concentrée sur la composition du Comité de suivi de la Déclaration du Luxembourg de 2020. Cependant, ce Comité connaît de fortes variations et discontinuités dans la participation des États de 2019 à 2023. Cela est notamment visible dans le graphique ci-dessus que j'ai réalisé sur la base d'un document gouvernemental belge auquel j'ai eu accès grâce à mon immersion sur le terrain. Le document dressait la liste des rencontres entre ministres européens sur l'ESS, et indiquait ainsi les États signataires des différentes déclarations et du règlement du Comité de suivi de la Déclaration du Luxembourg.

L'analyse du tableau source et de la figure 15 permet de rendre visible certaines irrégularités et discontinuités dans l'engagement des États pour l'ESS, ceci malgré une augmentation du nombre de pays membres du Comité du suivi. Ainsi, certaines années comptent plus de signataires de la déclaration annuelle que du règlement (2020 et 2022) et inversement sur d'autres années (2021 et 2024). Cependant, ce graphique invisibilise les pays qui ont ponctuellement signé des Déclarations européennes liées à l'ESS mais n'ont jamais rejoint le Comité de suivi. C'est le cas de l'Estonie, la Hongrie, la Finlande et des Pays-Bas.

Dans l'analyse de réseau, j'observe également des discontinuités entre les États membres du Comité du Luxembourg et les sponsors de la résolution sur l'ESS à l'AGNU. En effet, pour des raisons que je n'ai pas identifiées la Slovaquie et la Suède n'ont pas soutenu la résolution, contrairement à la Pologne, la Finlande, l'Estonie ou l'Allemagne, alors que ces derniers n'étaient pas membres du Comité du Luxembourg. Ces pays avaient cependant signé la Déclaration de Paris en 2022 (qui était un Communiqué de presse), ils n'étaient donc pas insensibles à la question.

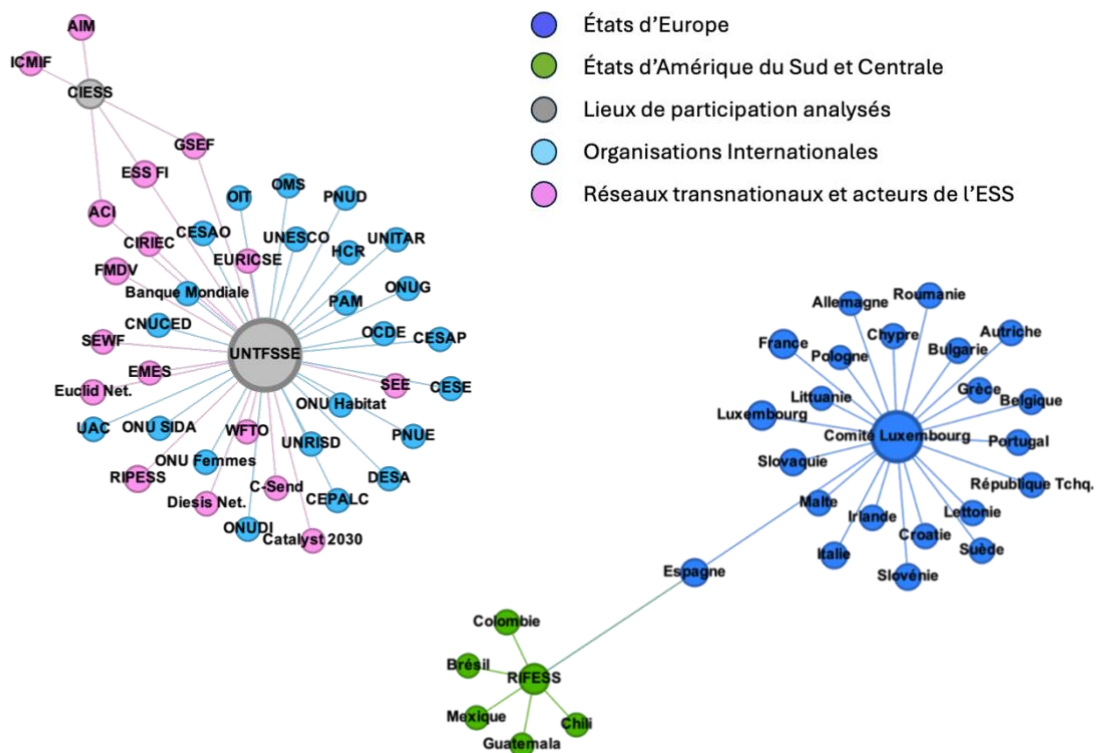
Bien qu'il soit coutume que les États votent et soutiennent des résolutions à l'AGNU de manière collective (Kim & Russett, 1996), ces analyses macros ne se suffisent pas à elles-mêmes pour expliquer l'engagement des différents États. En effet, comme démontré dans mon chapitre 2, l'engagement de chaque État sur une question internationale dépend du portage politique et de l'expertise technique disponible au moment de l'adoption du texte international.

Trois éléments majeurs marquent donc la période de 2019 à 2023. Le Comité de suivi de la Déclaration du Luxembourg a pris de l'ampleur malgré une participation fluctuante. Une nouvelle initiative multilatérale, *Pact for Impact*, est créée avec de nouveaux acteurs. Et, certains réseaux transnationaux se réunissent dans la Coalition internationale de l'ESS. C'est donc dans cette configuration d'un espace politique mondial dispersé mais engagé que l'adoption de la première résolution à l'AGNU s'est tenue en avril 2023.

### III. Depuis 2024 : la dispersion post-résolution

Depuis l'adoption de cette résolution, l'espace mondial de l'ESS connaît à nouveau une reconfiguration qui s'illustre dans les graphes ci-dessous. L'espace politique apparaît alors complètement segmenté en deux blocs : les États d'un côté et les organisations internationales et réseaux transnationaux de l'autre. L'espace mondial de l'ESS s'organise ainsi depuis 2024 autour de quatre espaces de coopérations : l'UNTFSSSE, la Coalition Internationale de l'ESS, le Comité de suivi de la Déclaration du Luxembourg et le RIFESS (Réseau Ibéro-américain de promotion de l'ESS).

Figure 16 – Analyse de réseau (depuis 2024) colorée selon le type d'acteurs



#### Encadré 6 – Le Réseau Ibéro-américain de promotion de l'ESS (RIFESS)

Le Réseau Ibéro-américain de promotion de l'ESS (RIFESS) a été créé en janvier 2024 et regroupe les six pays suivants : Chili, Colombie, Brésil, Guatemala, Mexique et Espagne. Ce réseau s'inscrit dans la continuité des initiatives de coopération ibéro-américaines déjà développées sur d'autres sujets. Ici, le réseau a émergé dans

l'objectif de consolider un bloc régional engagé dans la promotion de l'ESS comme un modèle d'« inclusion économique », et donc influencer les stratégies et politiques publiques nationales.

### 1. *L'Espagne : nouvel État central de l'espace mondial*

Dans cette nouvelle configuration, c'est l'Espagne qui apparaît comme un intermédiaire en position de force. Le pays fait le lien entre les États européens (rassemblés dans le comité de suivi de la déclaration du Luxembourg) et les États latino-américains (rassemblés dans le RIFESS). Cette position n'est pas un hasard mais le résultat d'un engagement politique de plusieurs années.

Belén Català Estada souligne en effet que l'Espagne s'illustre par une reconnaissance institutionnelle et académique de l'ESS, traduite par sa présence constante dans l'agenda politique national. L'autrice met en évidence un haut niveau d'institutionnalisation, aussi bien sur le plan législatif qu'organisationnel, appuyé par des instruments innovants de soutien à l'ESS (Català Estada et al., 2024).

Au niveau mondial, cet engagement se reflète dans un rôle moteur au sein des organisations européennes et internationales, consolidant ainsi la place de l'Espagne comme acteur central de la promotion de l'ESS. L'Espagne est, en effet, membre du Comité de suivi de la Déclaration du Luxembourg depuis sa création. Elle était aussi le principal sponsor des résolutions 77/281 et 79/213 à l'AGNU, et assumait la présidence du Conseil de l'UE lors de l'adoption de sa recommandation relative à l'ESS.

Ainsi, si la France semblait un État en position de force au début des années 2010, lors de sa présidence du GPIESS puis de *Pact for Impact*, il semblerait que ce soit désormais l'Espagne qui assume ce rôle d'« État leader » au niveau mondial. Cette hypothèse est aussi nourrie par mon observation participante. Un exemple assez parlant est le fait que, Yolanda Díaz Pérez<sup>67</sup>, la deuxième vice-présidente du gouvernement espagnol et Ministre du Travail et de l'Économie sociale, intervient très fréquemment (à distance ou en présentiel) à différents événements organisés par les membres de l'espace mondial.

---

<sup>67</sup> Yolanda Díaz Pérez est une avocate spécialisée en droit du travail, reconnue pour son engagement syndical et politique en faveur des droits des travailleurs. Ancienne militante et dirigeante du Parti communiste d'Espagne (PCE), elle a joué un rôle clé dans la gauche alternative espagnole. Elle s'est distinguée par son approche pragmatique du dialogue social et sa capacité à rassembler différentes sensibilités progressistes. En 2021, elle fonde le mouvement Sumar, une plateforme citoyenne visant à fédérer la gauche au-delà des partis traditionnels.

## 2. L'absence du Groupe SOS : comment « rester dans le coup » ?

La comparaison de l'analyse de réseau entre les périodes de 2019 à 2023 et depuis 2024 permet de se rendre compte que, l'Alliance *Pact for Impact* n'étant plus active, tous les acteurs ayant intégré l'espace mondial via cette dernière en 2019 ne sont plus présents en 2024. Ainsi, aucun acteur n'a réussi à s'intégrer durablement dans les espaces de coopération multilatéraux. Cet élément nuance alors la centralité accordée à cette initiative multilatérale qui était pourtant à l'interface entre États et organisations internationales et réseaux transnationaux.

Un acteur qui est particulièrement concerné par cette reconfiguration est le Groupe SOS. Ce groupe associatif se présente comme un acteur majeur de l'ESS. Il se distingue par son ampleur, son modèle hybride et sa gestion économique. Ce modèle suscite de nombreuses critiques : l'accusation d'une logique de type entreprise privée adaptée à l'ESS, l'absorption d'associations plus petites et les tensions autour des conditions de travail au sein du groupe remettent en question la compatibilité entre esprit associatif et croissance industrielle (Hemmerich, 2023).

Le Groupe SOS a été désigné par le gouvernement français comme gestionnaire de l'Alliance *Pact for Impact*. Il a alors pu profiter de la visibilité et du dynamisme de l'Alliance qu'il était chargé d'animer. Mais fin 2023, le gouvernement français laisse pleinement l'Alliance au Groupe SOS.

---

*Le cabinet de la ministre nous a proposé de poursuivre le travail et de le poursuivre à travers une structure du Groupe SOS. Donc aujourd'hui la marque est portée par le Groupe SOS. On n'a pas créé à ce stade un véhicule juridique dédié dans la mesure où, il n'y a pas de volonté affichée d'autres acteurs d'intégrer cette alliance, on se dit bah finalement, on la fait vivre à travers une de nos entités, une de nos associations, un peu comme si c'était un établissement d'une association. On déploie ou on essaie de déployer une feuille de route et on cherche à se rapprocher, là encore, des autres acteurs et alliances. Donc on a proposé à la Taskforce des Nations Unies, évidemment, de travailler en étroite collaboration. A ce propos, on va certainement candidater en tant que *Pact for impact* pour intégrer la Taskforce en qualité de... je ne sais plus quel est le statut... [membre observateur]. Simplement pour être là, pour contribuer avec, voilà une fois de plus, un avis qui n'est que consultatif si on nous le demande, mais en*

*tout cas une volonté de se mettre au service de la Taskforce, ça pour nous c'est très clair.*

---

*Extrait d'entretien avec le vice-président exécutif du Groupe SOS, le 21 novembre 2023*

L'extrait d'entretien ci-dessus avec un administrateur du Groupe SOS révèle ainsi la volonté de gérer l'Alliance *Pact for Impact* comme une branche interne du groupe, et au travers de laquelle le Groupe SOS aurait pu s'insérer dans les espaces de coopération multilatérale. Cependant, lors de ma participation à une réunion de l'UNTFSSSE en mars 2024, j'apprends que la candidature à l'UNTFSSSE est refusée sous le motif que le Groupe SOS ne répond pas aux critères des membres observateurs. En l'occurrence, il ne constitue pas un réseau d'acteurs et il est déjà membre du réseau Catalyst 2030, qui est lui-même membre de l'UNTFSSSE.

Le Groupe SOS rencontre ainsi des difficultés pour rester au cœur de l'espace mondial de l'ESS. N'étant pas parvenu à s'insérer dans les espaces multilatéraux, le Groupe SOS semble alors s'impliquer davantage dans des relations bilatérales, plus difficiles à saisir mais que j'essaie d'analyser plus bas.

Dans cette première section, j'ai analysé les principales interactions multilatérales et rapports de force au sein de l'espace politique mondial de l'ESS de 2013 à nos jours. L'analyse de réseau séquencée a permis de visualiser l'évolution constante de cet espace mondial qui est sans cesse reconfiguré au grès des espaces de coopérations multilatérales qui apparaissent et disparaissent. Face à cette instabilité, le Groupe de travail interagences des nations unies (UNTFSSSE) semble s'imposer comme un pilier de cet espace mondial. Même les États qui pourraient sembler « déconnectés » du groupe, car ne pouvant en devenir membres, se nourrissent dans leurs activités auprès des membres de ce groupe de travail, comme le démontre la section suivante sur les coopérations bilatérales. Je rappelle aussi que la méthode de l'analyse de réseau utilisée ici connaît des limites. Elle ne mentionne pas les acteurs complètement isolés, absents de tout espace de coordination multilatérale. Ainsi, j'ai tenté d'illustrer cette situation avec le cas du Groupe SOS qui rencontre des difficultés pour s'insérer dans les espaces multilatéraux mais considère jouer un rôle important dans l'espace mondial de l'ESS.

## Section 2 – Relations bilatérales et rapports de force asymétriques

Au-delà des espaces de coordination multilatérale, l'espace mondial de l'ESS s'organise aussi au travers de relations bilatérales entre les différents acteurs. Ces relations bilatérales peuvent relever de relations partenariales ou de relations de subordination, notamment dans le cas d'accords de financement. Sans être exhaustive, cette partie s'intéresse ainsi aux relations bilatérales entre États et organisations internationales, entre États et réseaux transnationaux et entre organisations internationales et réseaux transnationaux. Une analyse de pratiques permettra ainsi de prolonger l'étude des rapports de force plus ou moins stabilisés entre les acteurs. Cette section ajoute également une variable économique qui n'avait été que peu étudiée jusqu'alors.

En termes de méthode, cette section repose davantage sur mon enquête empirique. J'analyse les différentes pratiques entre acteurs que j'ai constatées lors de mon observation participante ou qui m'ont été rapportées lors de la réalisation de mes entretiens. Afin de compenser au mieux le biais d'observation que je pouvais développer, j'ai interrogé chaque acteur sur ses différentes relations bilatérales.

### I. États et organisations internationales : entre contrôle stratégique et dépendance réciproque

Sans entrer dans les discussions sur le rapport entre États et organisations internationales (OI), je souhaite ici présenter les différentes interactions entre ces deux types d'acteurs. Pour cela, je considère donc les OI comme des acteurs à part entière (Barnett & Finnemore, 2004), mais dépendant des États sur certains aspects, comme je vais le démontrer. Dans le cas de l'espace mondial de l'ESS, j'ai identifié trois principales relations : les États mandatent et financent les OI, et ces dernières conseillent les États.

#### *1. Mandater pour orienter : les États comme architectes des priorités internationales*

Les États sont ceux qui donnent mandat aux OI. Pour cela, ils siègent dans différents comités directeurs ou thématiques. Par ces moyens, les États peuvent influencer les orientations prises par les OI. Par exemple, c'est le Conseil d'administration du Bureau international du Travail qui décide de l'ordre du jour de la CIT. En 2022, c'est

donc ce comité qui décide de placer l'ESS à l'ordre du jour, bien qu'à la demande initiale des représentants des salariés qui siègent aussi dans ce comité.

Une illustration marquante de ces dynamiques entre États et OI est le cas de la France à l'OCDE sur l'ESS. Lors de notre entretien, le Conseiller innovation, numérique, industrie et PME à la Représentation permanente de la France à l'OCDE, m'explique que l'ESS n'est qu'un sujet parmi d'autres relatifs aux politiques d'inclusion. Pourtant, la France semble par ailleurs avoir démontré d'un investissement particulier sur le sujet.

---

***Étiez-vous impliqué dans les discussions qui ont mené à l'adoption de la recommandation à l'OCDE ?***

*Oui, complètement impliqués puisque c'était le moment où l'OCDE avait lancé des consultations auprès des États membres. Donc nous avons, la France, à la fois contribué au moment où ces réunions ont été tenues, et puis aussi sous forme de proposition par écrit. Et à tel point que [l'Unité sur l'Économie Sociale et l'Innovation] avait trouvé que la France avait été particulièrement proactive et mobilisée pour porter ce nouvel agenda de l'OCDE, et ils nous ont demandé par la suite d'intervenir dans une démarche complémentaire qu'ils avaient lancée. En tant que représentant expert dans le cadre du comité LEED, mais dans un groupe séparé spécifique à l'économie sociale et solidaire, ils nous ont demandé d'être là pour co-animer, nous la France avec l'OCDE, la mise en œuvre de ce groupe de travail de réflexion sur la mise en œuvre de leurs recommandations. [...] Et je trouvais que c'était quelque part une belle reconnaissance des efforts que la France avait portés pour que l'ESS soit reconnue au plan international que de nous associer directement comme force agissante à la continuité de la mise en œuvre, au-delà de la reconnaissance, et de la diffusion au-delà d'un d'une poignée d'États sur la planète.*

---

*Extrait d'entretien avec le Chef adjoint du Pôle ESS et Investissements à Impact (PESSII) à la Direction générale du Trésor du ministère de l'Économie en France, le 5 mars 2024*

Cet extrait d'entretien illustre comment un État, la France en l'occurrence, peut alimenter voire encourager les travaux menés au sein des OI. Je constate ici que la France s'est particulièrement engagée pour porter l'ESS au sein de l'OCDE, en acceptant de diriger un groupe de travail dit « informel » sur cette thématique, en menant les travaux de préparation de la recommandation et en animant le groupe consacré aux réflexions sur la mise en œuvre du texte. Dans cette configuration, la France contribue directement

dans les actions de l'OCDE pour l'ESS. Son engagement permet également d'appuyer et de justifier (si cela devait s'avérer nécessaire) le travail de l'Unité sur l'Économie Sociale et l'Innovation de l'OCDE. En effet, lors d'une réunion à laquelle j'ai assisté, la cheffe de cette unité justifiait l'existence du groupe de travail sur l'ESS par une sollicitation des États membres.

## *2. Financer pour influencer : le levier budgétaire comme outil de hiérarchisation*

En tant que membres des organisations internationales, les États doivent aussi participer financièrement selon un système de contributions. Certaines financières sont obligatoires. Calculées selon la richesse des pays, elles participent au budget ordinaire. D'autres, en forte croissance et supérieures au budget ordinaire, sont volontaires (Larhant, 2016). Ces contributions volontaires sont l'occasion pour les États de flécher leur financement, en orientant l'utilisation du budget sur des projets spécifiques. Dans ces conditions, il est donc clair que les organisations internationales sont dépendantes financièrement des États, ce qui crée des relations asymétriques.

---

*C'est à partir de la recommandation 213 [sur les coopératives, en 2003] que le service a pu augmenter son volume de travail, sa reconnaissance au sein de la maison et aussi avoir un peu plus de budget régulier pour recruter certaines personnes.*

---

*Extrait d'entretien avec un Directeur de l'Unité Coopératives de l'OIT, le 29 mars 2023*

Cet extrait d'entretien illustre ainsi très clairement les conséquences d'un meilleur financement des OI. Concernant l'espace mondial de l'ESS, plusieurs cas de financements fléchés des États vers les OI, et particulièrement l'OIT et son Unité coopératives, se sont développés. C'est, par exemple, le cas de la Corée du Sud qui apporte un financement et un appui spécifique à l'Unité. Un responsable de projet au sein de l'Unité Coopérative m'explique lors de notre entretien le 8 mars 2023 que cet accord prévoit notamment un détachement du gouvernement coréen du ministère des Finances auprès de l'Unité pour travailler sur les statistiques de l'ESS, et le recrutement d'une salariée sud-coréenne sur des missions liées à l'ESS en Asie.

Ce levier de financement est une activité fortement développée dans les pays du Nord qui bénéficient ainsi d'un privilège et d'une influence non-négligeable dans les

orientations des activités menées par les OI. Cette influence étant d'autant plus importante pour des thématiques nouvelles. A l'inverse, les pays du Sud restent dépendants et bénéficiaires des accompagnements et programmes que les OI ont pu mettre en place (Dodlova, 2020; Reinsberg, 2017).

### *3. Conseiller sous contrainte : les organisations internationales au service de leurs États membres*

Si les États financent et orientent les OI, ces dernières ont pour mission de conseiller et d'accompagner leurs États membres. Dans le cas de l'ESS, l'accompagnement de la Tunisie par l'Unité Coopératives de l'OIT est un exemple marquant.

---

*L'OIT a lancé ses activités sur l'ESS en Tunisie autour de mai 2015, à la suite d'une conférence intitulée « L'ESS, moteur de développement et d'emploi ». Cet événement a réuni le gouvernement et les partenaires sociaux sous l'égide de l'OIT, posant les bases d'initiatives ultérieures, dont l'élaboration de la loi tunisienne sur l'ESS. Parmi les jalons figurent l'adoption de la loi ESS en 2020 avec le soutien de l'OIT dans le cadre de l'initiative PROMESS ; le renforcement des entreprises de l'ESS dirigées par des femmes dans les régions défavorisées durant la pandémie via FORTER'ESS ; et la promotion de l'entrepreneuriat collectif auprès des jeunes et la création de plateformes locales de coordination de l'ESS grâce au projet PAJESS. Plus récemment, le projet JEUN'ESS financé par l'UE a renforcé cet engagement en développant des écosystèmes de l'ESS intégrés centrés sur la jeunesse.*

---

*Extrait de « La Tunisie fait progresser le développement inclusif grâce à l'économie sociale et solidaire », publié sur le site internet de l'OIT le 2 juin 2025 [consulté le 24 juillet 2025].*

Comme expliqué dans l'article cité ci-dessus, l'OIT accompagne depuis plus de dix ans la Tunisie dans le développement de sa politique et législation sur l'ESS. Lors de notre entretien le 8 mars 2025, le coordinateur de projets au sein de l'Unité Coopératives de l'OIT, m'expliquait que ces différents projets en Tunisie étaient principalement financés par l'Union européenne et le Canada. Si l'exemple de la Tunisie est particulièrement marquant du fait de sa réussite, avec notamment l'adoption d'une loi-cadre sur l'ESS en 2020, l'OIT accompagne également d'autres États, sur des projets

pouvant être plus ponctuels. Par exemple, par le biais de son bureau régional à Addis-Abeba, elle a accompagné les États de l'Union africaine dans l'élaboration de leur stratégie décennale pour l'ESS de 2023 à 2033.

Malgré une volonté affichée de relations de travail horizontales, l'espace mondial de l'ESS n'échappe pas à une forte asymétrie entre États et OI qui s'explique par la dépendance économique constitutive de ces organisations (Barnett & Finnemore, 2004). Cette caractéristique crée également des inégalités entre pays du Nord et pays du Sud dans leurs rapports avec les OI : les pays du Nord financent et orientent les OI là où les États du Sud bénéficient des programmes et accompagnements (Dodlova, 2020; Reinsberg, 2017).

## **II. États et réseaux transnationaux : entre alliances opportunistes et dépendances incertaines**

Dans cette sous-section, je m'intéresse aux relations entre États et réseaux transnationaux au sein de l'espace politique mondial de l'ESS. Ici également, les relations semblent asymétriques avec des États qui dictent majoritairement les cadres et conditions de ces interactions : quand les États financent ponctuellement les réseaux transnationaux, et lorsque les réseaux transnationaux souhaitent influencer la prise de décision des États.

### *1. Influencer et servir : la double posture des réseaux transnationaux face aux États*

Les réseaux transnationaux semblent entretenir une relation ambivalente avec les États : promouvoir et influencer les décisions étatiques mais aussi conseiller et répondre aux sollicitations. Dans les deux cas, ces dynamiques et relations entre États et réseaux transnationaux sont possibles du fait d'une relation de confiance ou de proximité qui s'instaure entre certains États et certains réseaux transnationaux.

A titre d'illustration, ESS Forum International étant basé à Paris, essaie d'entretenir de bonnes relations avec le gouvernement français. Pour cela, régulièrement, le président de l'association (avec un salarié) essaie de rencontrer le ou la ministre en charge de l'ESS. Ce travail peut s'avérer parfois chronophage, d'autant que les changements de ministres ont été fréquents ces dernières années. A chaque nouvelle nomination, les réseaux souhaitent se positionner comme des interlocuteurs clés et

mettre en avant certaines thématiques spécifiques dans la préparation de la feuille de route ministérielle. Par exemple, les réseaux transnationaux se sont réjouis lorsque Marlène Schiappa, Secrétaire d'État chargée de l'ESS et de la Vie associative, a présenté l'adoption d'une résolution à l'AGNU comme une priorité de sa feuille de route en septembre 2022.

En parallèle de ces échanges « politiques », des discussions davantage « techniques » s'organisent entre équipes fonctionnaires du PESSII et salariés d'ESS Forum International. Par exemple, en 2025, le bureau du PESSII a consulté ESS Forum International pour recueillir des expériences et ressources de mise en œuvre de compte satellite pour l'ESS. Aussi, le bureau a consulté l'association sur la préparation d'une feuille de route conjointe entre PESSII et Direction générale de la mondialisation au MEAE sur l'internationalisation de l'ESS. Ces sollicitations sont interprétées par l'association comme une grande réussite, source de fierté et gage de la relation de confiance qui s'est instaurée avec les fonctionnaires français.

Cette relation de confiance permet parfois, mais pas systématiquement, aux réseaux transnationaux d'être intégrés aux délégations françaises lors de déplacements ou de négociations. Par exemple, une salariée d'ESS Forum International a été accréditée comme experte accompagnant la délégation française lors de la négociation sur l'ESS et le travail décent à la CIT de 2022. Cependant, lorsque Marlène Schiappa fait le déplacement à New York en décembre 2022 et est accompagnée d'une délégation d'acteurs français de l'ESS, ESS Forum International est absent.

L'illustration proposée ici concerne uniquement les relations entre la France et ESS Forum International car ce sont des relations que j'ai pu observer directement de l'intérieur. Néanmoins, des mécanismes similaires sont à l'œuvre avec d'autres réseaux transnationaux, et d'autres États. Aussi, certains administrateurs de réseaux transnationaux, parfois au nom de leur participation au réseau, tentent également de développer des relations de confiance et de proximité avec des États. Même si ces relations ne sont pas directement assurées par l'équipe salariée, elles peuvent être mobilisées lorsque nécessaire. Ce fut notamment le cas pour obtenir le support d'un nombre suffisant d'États pour adopter la résolution à l'AGNU.

## *2. Commanditaires sans engagement : quand les États financent selon les besoins*

Comme j'ai déjà pu l'évoquer dans le chapitre 1 consacré aux réseaux transnationaux, ces derniers ne sont que très rarement financés par des États. En effet,

les réseaux souhaitent mettre en avant leur indépendance financière. Toutefois, comme je l'ai montré dans le chapitre 2 consacré aux États, ces derniers peuvent être amenés à déléguer certaines activités à des acteurs de l'ESS via un appel d'offre de marché public. Cela a été notamment le cas pour assurer le secrétariat du GPIESS et de Pact for Impact. Dans ces cas de figure, les réseaux souhaitaient pourvoir cette mission afin d'apporter leur contribution à l'initiative multilatérale, tout en suivant les directives gouvernementales. Ainsi, ESS Forum International recevait un financement pour le secrétariat du GPIESS. De son côté, le RIPESS avait contribué à une candidature collective pour assurer le secrétariat de Pact for Impact mais cette dernière a été jugée « très chère » par le gouvernement qui a préféré choisir le Groupe SOS.

Après une période de forte proximité et d'échange avec un État, certains réseaux transnationaux font des demandes de subventions qui ne semblent pas se concrétiser. C'est par exemple le cas pour ESS Forum International qui a effectué deux fois une demande de subvention lors de ma période au sein de l'association depuis août 2021, sans pour autant obtenir de financement. Absence de réponse, changement de gouvernement, manque de budget, les justifications des refus sont multiples. Cet élément permet cependant d'affirmer qu'une proximité, dans les pratiques, entre un État et un réseau transnational ne se traduit pas par un accord financier.

Les relations entre États et réseaux transnationaux sont donc marquées par la volonté d'instaurer une relation de proximité et de confiance qui prend la forme d'une collaboration équilibrée (Perrin, 2013). Cet équilibre est plus ou moins complexe à atteindre selon les partis politiques au pouvoir et est parfois rendu difficile par les changements gouvernementaux fréquents. Le financement des réseaux par les États reste très ponctuel et intéressé pour les États qui payent un service. Cependant, tous les services et conseils fournis par les réseaux transnationaux aux États ne sont pas facturés.

### **III. Organisations internationales et réseaux transnationaux : des partenaires stratégiques en quête de reconnaissance**

Dans cette dernière sous-section, je m'intéresse particulièrement aux relations entre organisations internationales et réseaux transnationaux. Ces relations ont déjà été étudiées dans la littérature, notamment dans l'ouvrage collectif de Delphine Lagrange, Marieke Louis et Olivier Nay (2021) qui démontrent que les ONG veulent influencer les organisations internationales qui leur offrent des opportunités pour accroître leur visibilité. De leur côté, les organisations internationales ont développé des procédures

consultatives, permettant à certains réseaux un accès limité aux arènes de négociation et des relations de travail privilégiées. En m'intéressant à ces acteurs dans le cadre de l'espace mondial de l'ESS, j'étudie notamment le rapport entre organisations internationales et réseaux transnationaux d'experts, ou encore les modalités de collaboration entre réseaux et organisations internationales dans leurs activités régulières et leur travail de plaidoyer.

### *1. L'expertise externalisée : réseaux d'experts au service des organisations internationales*

Les organisations internationales sont amenées à produire un certain nombre de rapports sur l'ESS selon leur référentiel. Dans ce cadre, il arrive assez fréquemment que les organisations internationales sollicitent des réseaux transnationaux de recherche et d'experts.

Un des derniers exemples en date est la réalisation par les réseaux de recherche CIRIEC International et EURICSE d'un rapport pour la Commission européenne, avec la société de conseil *Spatial Foresight*. Le rapport répond à une commande de l'Agence exécutive du Conseil européen de l'innovation et des PME (EISMEA) visant à développer les statistiques sur l'ESS en Europe. Ainsi, bien que le rapport soit présenté comme émanant de la Commission européenne (voir ci-dessous), il a été rédigé par un groupe d'experts des réseaux transnationaux, dont la liste figure aux pages 2 et 3 du document.

Figure 17 – Photos des pages 1 à 3 du rapport EISMEA/2022/OP/0015 (Lot 1) de la Commission Européenne



**Corporate authors:**  
EURICSE, CIRIEC, Spatial Foresight

**Authors:**  
Chiara Carini, Giulia Galera, Giulia Tallarini – EURICSE  
Rafael Chaves Avila – University of Valencia and CIRIEC España  
Barbara Sak, Jérôme Schoenmaeckers – CIRIEC

**Project managers:**  
Barbara Franchini – EURICSE  
Silke Haarich – Spatial Foresight

**Language editor:**  
Tim Wills

**Acknowledgements**

The authors would like to thank the other colleagues who contributed to the study, namely:

- Mattia Ferraris, Elia Lattari and Arianna Malagoli – EURICSE
- Antonio González-Rojas – University of Valencia and CIRIEC-España
- Caroline Schreiber – CIRIEC
- Marcela Mäder Furtado, Jean Claude Zeimet and Sandra Spule - Spatial Foresight

We are also grateful to our senior advisors:

- Carlo Borzaga – EURICSE and University of Trento
- José Luis Monzón – University of Valencia and CIRIEC-España
- Barbara Scheck – Munich Business School and NYU Abu Dhabi

and to the members of the external advisory board:

- Sílvia Ferreira – University of Coimbra, Centre for Social Studies, and Centre for Cooperative and Social Economy Studies
- Lars Hulgård – Roskilde University, University of Southeast Norway and Tata Institute of Social Sciences
- Fergus Lyon – Centre for Enterprise Environment and Development Research, Middlesex University, and ESRC Centre for the Understanding of Sustainable Prosperity

Moreover, we would like to thank the following researchers and experts who contributed to the data gathering at the national level:

- Maria Anastasiadis, Andreas Exner and Dirk Raith – University of Graz (Austria)
- Jérôme Schoenmaeckers – CIRIEC-Belgium and Augustin Morel – Observatoire de l'Économie sociale de Concert'ES (Belgium)
- Danijel Baturina – University of Zagreb (Croatia)
- Marek Hojsik and Marie Dohnalová – Charles University (Czechia)
- Gurli Jakobsen and Thomas Poulsen – Center for Civil Society Studies (Denmark)
- Katri-Liis Lepik – Tallinn University (Estonia)
- Harri Kostilainen (Finland)
- Nadine Richez-Battisti – Aix Marseille University, CNRS, LEST and ADDES; Eric Bidet – Le Mans University, ARQUIMans and ADDES; and Benjamin Roger – National Observatory on ESS/ESS France and ADDES (France)
- Jennifer Eschweiler – Roskilde University (Germany)
- Stratos Nalmpantis – Aristotle University of Thessaloniki (Greece)
- Julianna Kiss – Corvinus University of Budapest (Hungary)
- Lucas Olmedo – University College Cork (Ireland)

2

- Lāsma Līcīte Kurbe (Latvia)
- Irena Blažević – "Domus solis" Social change Incubator (Lithuania)
- Sandra Spule – Spatial Foresight (Luxembourg)
- Vincent Canuana (Malta)
- Philip Marcel Karré – Erasmus University Rotterdam (the Netherlands)
- Claudia Petrescu – Romanian Academy and Mihaela Lambu - University of Bucharest (Romania)
- Anna Ciepielewska-Kowalik – Polish Academy of Sciences (Poland)
- Eduardo Pedrosa (Portugal)
- Zuzana Polačková – Slovak Academy of Sciences (Slovakia)
- Anja Uršič – University of Ljubljana (Slovenia)
- Àngel Soler Guillén – University of Valencia, Ivie, and CIRIEC-España; Eva Benages Candau – University of Valencia and Ivie; and Antonio González-Rojas – University of Valencia and CIRIEC-España (Spain)
- Gordon Hahn and Erik Jansson – SERUS (Sweden)

Finally, we would like to thank the representatives of the organisations and institutions that contributed to the study by giving us their availability to be interviewed or by participating in the workshops planned. The list is available in Appendix 1 'Detailed Research Methodology'.

August – 2024



**EUROPEAN COMMISSION**

European Innovation Council and SMEs Executive Agency (EISMEA)  
Unit I.02 SMP/SME Pillar, Internal Market and Support to Standardisation  
E-mail: EISMEA-SMP-COSME-ENQUIRIES@ec.europa.eu  
European Commission  
6-1049 Brussels

European Innovation Council and SMEs Executive Agency (EISMEA)  
Single Market Programme (SMP) - SME pillar  
2024

Dans le cadre d'un projet précis mené au sein d'une organisation internationale, ces dernières sollicitent également des réseaux transnationaux de recherche et leurs membres sur des contributions plus courtes et ponctuelles. C'est, par exemple, le cas pour le livre *Encyclopedia of the Social and Solidarity Economy* (Yi, 2023) publié par l'UNRISD qui a mobilisé près de 80 chercheurs.

## *2. Coopérer et promouvoir : des routines partagées au partenariat pour la reconnaissance de l'ESS*

Dans la pratique, les relations entre réseaux transnationaux et organisations internationales, ou plus spécifiquement ses agents, s'inscrivent dans des dynamiques de collaboration. En effet, il est fréquent que les réseaux et organisations internationales s'invitent mutuellement dans leurs activités liées à la promotion de l'ESS. Par exemple, à l'occasion d'une table-ronde sur la reconnaissance internationale de l'ESS organisée lors de la Conférence européenne de l'ESS à Strasbourg en mai 2022 par ESS FI et le CESE, ont été invités à participer des représentants de la Commission européenne et de l'OIT. De même, en octobre 2022, le Président de l'UNTFSSSE, agent de l'OIT se déplace à Carthagène des Indes, en Colombie, pour les Rencontres du Mont-Blanc organisées par ESS Forum International. Dans le cadre de ces différentes conférences organisées en divers lieux et sous diverses bannières, ce sont donc souvent les mêmes acteurs de l'espace mondial de l'ESS qui participent, se croisent, et développent des relations plus étroites.

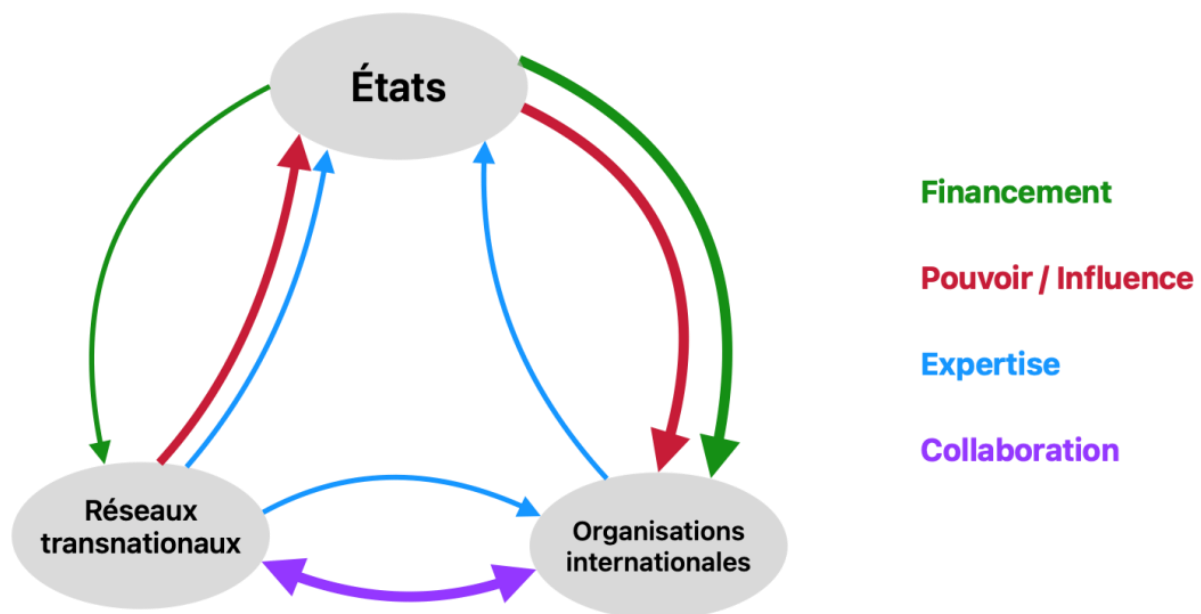
A l'inverse, les organisations internationales sollicitent aussi les réseaux transnationaux quand ils organisent des conférences, ou divers évènements, et qu'ils ont besoin d'un appui de terrain. Par exemple, en 2023, l'OIT envisage d'organiser son Académie de l'ESS en France et contacte ESS Forum International pour organiser conjointement cet évènement. Ce projet ne s'est finalement pas concrétisé par manque d'appui financier du gouvernement français, ce qui rappelle par ailleurs la domination étatique dans les relations interacteurs.

Au-delà de leurs collaborations régulières sur des évènements et conférences, certains réseaux transnationaux et agents des organisations internationales de l'espace mondial de l'ESS ont développé de véritables relations partenariales quant à la poursuite d'un objectif commun : la mise à l'agenda de l'ESS pour l'inscrire dans les mandats des organisations internationales. En effet, comme démontré dans le chapitre 3, les agents luttent au sein des organisations internationales pour faire reconnaître leur mandat de l'ESS qu'ils exercent parfois sans ligne directe.

De manière très pratique, au travers de l'UNTFSSSE et pour l'adoption de la résolution 77/281 à l'AGNU, les agents onusiens ont diffusé aux réseaux transnationaux quelques informations sur le suivi de la négociation du texte. Sans faire circuler d'informations confidentielles, les agents ont pu partager les principaux points de désaccords du texte, ou encore faire en circuler des versions provisoires lorsque cela a été possible. A cette occasion, les agents pouvaient être amenés à expliquer aux réseaux transnationaux le déroulé de la procédure, et les différents leviers d'influence qu'il était possible de mobiliser, notamment en se rapprochant directement des États participants aux négociations.

Les relations entre organisations internationales et réseaux transnationaux ne sont donc pas marquées par une domination comme cela peut être le cas avec les États. Ce sont des relations de proximité, parfois même individuelles, qui se développent entre ces acteurs qui collaborent fréquemment dans leurs activités.

*Figure 18 – Schéma des relations bilatérales et rapports de force asymétriques de l'espace mondial de l'ESS*



Source : Élaboration propre

Cette section a permis de révéler les rapports de pouvoir sous-jacents dans les relations bilatérales entre acteurs de l'espace politique mondial de l'ESS. Si certains rapports de forces sont structurels, d'autres sont davantage liés au développement de certaines pratiques. Ces différents éléments créent ainsi des rapports asymétriques et

inégalitaires. Les États ont une forte prédominance structurelle et financière, bien que s'appuyant sur l'expertise des réseaux transnationaux et des organisations internationales. Ces dernières sont dépendantes des États sur le budget et l'orientation politique de leurs activités, mais les agents ont développé une forte proximité avec les réseaux transnationaux. Enfin, ces réseaux n'ont que peu de reconnaissance institutionnelle, pourtant ils contribuent fortement au développement d'une expertise spécifique et s'appuient sur cette dernière pour essayer d'influencer les orientations politiques des États, et indirectement des organisations internationales.

## Conclusion

Ce chapitre m'a permis de plonger au cœur de la complexité de l'espace politique mondial de l'ESS, en examinant les formes concrètes de coopération entre les acteurs qui le composent. En analysant aussi bien les interactions multilatérales que bilatérales, j'ai mis en évidence la nature profondément relationnelle de cet espace, sa dimension mouvante et la difficulté qu'il y a à en tracer les contours de manière stable et univoque.

À travers l'étude des dynamiques multilatérales, j'ai montré que l'espace mondial de l'ESS est un espace politique segmenté et dispersé. Dans ces conditions, certains espaces de coopération, comme l'UNTFSSSE, s'affirment comme des points d'ancrage centraux. Parallèlement, l'examen des relations bilatérales a révélé des asymétries plus ou moins visibles dans les rapports de pouvoir, souvent masquées par des discours d'horizontalité et de coopération. Ces rapports sont à la fois structurels, liés aux ressources et aux positions occupées, et pratiques, ancrés dans des formes de proximité, de reconnaissance mutuelle ou au contraire d'exclusion partielle.

Le recours à l'analyse de réseau, en tant qu'outil à la fois méthodologique et conceptuel, a permis d'enrichir la compréhension des dynamiques politiques à l'œuvre dans l'espace mondial de l'ESS en mettant l'accent sur la structure relationnelle entre acteurs (Lazega, 1994). Cette approche a permis de dépasser une lecture strictement institutionnelle ou juridique pour rendre compte des logiques d'interdépendance, des tensions et des ajustements permanents qui traversent cet espace. Elle a mis en évidence les processus de formation de coalitions et d'alliances, véritables ressorts politiques structurant le réseau social (Lazega, 1994).

Sur le plan empirique, cette démarche a révélé la nature multidimensionnelle et instable de l'espace politique mondial de l'ESS. Les rapports de force y apparaissent d'autant plus difficiles à saisir qu'ils se déploient derrière des formes de coopération

apparemment consensuelles, dans un espace sans frontières fixes ni instance régulatrice.

Sur le plan analytique, l'apport de l'approche relationnelle réside dans sa capacité à identifier les liens dialectiques entre la structure de l'espace et les acteurs qui le composent (Marsh & Smith, 2000), en montrant comment les recompositions successives du réseau transforment les positions, les ressources et les marges d'action des membres. En ce sens, l'articulation entre l'analyse de réseau et l'enquête ethnographique ne se limite pas à décrire des configurations relationnelles : elle permet de modéliser les processus politiques à l'œuvre en rendant visibles les dynamiques d'ajustement, de domination et de coopération qui structurent l'espace mondial de l'ESS.

## CHAPITRE 5 • Le travail politique de légitimation de l'ESS auprès des acteurs périphériques

---

*« On prêche des convaincus. » Voici, ce que j'ai entendu à maintes reprises. Après avoir participé à plusieurs conférences européennes et internationales sur l'ESS, je me suis rapidement rendu compte que je croisais les mêmes personnes. Ce sont les mêmes organisations, qui envoient plus ou moins les mêmes représentants, et qui se retrouvent dans les lieux différents. Si l'ensemble des participants variait à chaque fois selon la thématique et la portée de l'évènement, les ateliers et table-ronde consacrés à la reconnaissance de l'ESS au niveau international rassemblaient quasi-systématiquement le même noyau dur, des membres actifs de l'espace mondial de l'ESS.*

*Face à ce constat que je ne suis pas seule à dresser, plusieurs acteurs, promoteurs de l'ESS, ont exprimé la nécessité de sortir de cette forme d'entre-soi, pour porter leur message jusqu'à des personnes qui ne sont pas encore « convaincues ».*

---

*Observation de terrain n°4 : L'entre-soi de l'espace mondial de l'ESS*

Cette observation de terrain introductive replace directement l'enjeu auquel sont confrontés les promoteurs de l'ESS : faire entendre leurs revendications (visant à une meilleure reconnaissance et développement de l'ESS dans le monde) au-delà de l'espace politique mondial de l'ESS. Ce dernier s'avère instable et dispersé, comme démontré dans le chapitre précédent. Du fait de sa composition, il est aussi particulièrement limité. Il ne peut à lui seul permettre le développement de politiques mondiales dédiées à l'ESS. Les promoteurs de l'ESS sont alors confrontés à la nécessité de promouvoir l'ESS dans de nouveaux espaces pour la faire connaître, la légitimer et ainsi convaincre les acteurs périphériques du rôle central de l'ESS dans l'économie, et plus largement la société, mondiale.

Pour désigner les acteurs situés à l'extérieur de l'espace mondial de l'ESS, j'utilise le terme d'acteur périphérique. Je construis ma définition à partir de la théorie bourdieusienne des champs (Bourdieu, 2001, 2009) et de ses prolongements dans l'analyse des relations internationales (Mérand & Pouliot, 2008). Ces acteurs ne participent pas, ou très exceptionnellement, aux lieux de coparticipation de l'espace mondial de l'ESS. Ils ne sont pas acculturés à ses valeurs et pratiques. Toutefois, du fait

de leur position dans la gouvernance mondiale, certains de ces acteurs périphériques constituent la cible principale du travail politique (Smith, 2019) de plaidoyer mené par les promoteurs de l'ESS. Dans le cadre d'une négociation internationale sur l'ESS, les acteurs périphériques peuvent être des diplomates peu informés ou hostiles à l'ESS. Ils sont extérieurs à l'espace mondial de l'ESS mais sont la cible du travail politique de ses membres car leur soutien permettrait le développement de conditions favorables pour l'ESS. L'espace politique mondial de l'ESS est le principal réseau de socialisation professionnel de ses promoteurs. Dès lors, la difficulté centrale de leur travail politique, et notamment de légitimation, réside dans la capacité à atteindre puis convaincre les acteurs situés en dehors de cet espace.

Selon Andy Smith (2019), la légitimation est un processus au cœur du travail politique. Pour les promoteurs de l'ESS, la légitimer signifie légitimer sa problématisation et son instrumentation. Je m'appuie alors sur la grille d'analyse d'Andy Smith et m'intéresse aux pratiques des acteurs visant, d'un point de vue discursif et symbolique, à justifier l'ESS, cadrer ses enjeux et outiller l'action publique, et d'une perspective relationnelle, à fidéliser les acteurs périphériques, fédérer les promoteurs, et faire adopter des politiques mondiales relatives à l'ESS.

Ce chapitre cherche donc à comprendre **pourquoi les promoteurs de l'ESS peinent à atteindre les acteurs périphériques et les convaincre de la pertinence de l'ESS**. Pour répondre à cette question, je propose ici deux hypothèses initiales. Tout d'abord, l'ESS est, de nature, difficile à définir, ce qui complexifie d'autant plus la capacité à la légitimer auprès des acteurs périphériques. De plus, du fait de leur intégration commune à l'espace politique mondial de l'ESS, il est difficile pour ses promoteurs de rencontrer et d'accéder aux externes de cet espace politique.

Mon raisonnement se décompose en deux étapes. Dans un premier temps, je me concentrerai sur le travail politique discursif et symbolique. Je vais ainsi questionner et analyser les supports utilisés par les promoteurs de l'ESS pour convaincre. Cette analyse mettra ainsi la lumière sur la difficulté pour ces derniers à produire des données quantitatives sur l'ESS, et diffuser les données qualitatives. Dans un second temps, je m'intéresserai au travail politique relationnel. Pour cela, je me consacrerai plus spécifiquement aux *side-events* organisés en parallèle de grandes conférences internationales. Ces événements sont des lieux de rencontre entre promoteurs et acteurs périphériques, là où les promoteurs de l'ESS souhaitent fidéliser autour du projet politique.

## **Section 1 – La production de données, un enjeu central du travail politique discursif et symbolique**

Comment convaincre des acteurs périphériques de soutenir l'adoption de politiques mondiales relatives à l'ESS ? C'est à cet enjeu que sont confrontés les promoteurs de l'ESS dans leurs activités quotidiennes. En s'adressant à des acteurs périphériques, les acteurs sont vite confrontés au besoin de prouver la contribution de l'ESS dans l'économie et la société mondiale. Cette nécessité s'avère pour autant difficile à mettre en œuvre. D'un côté, la production de données quantitatives se révèle être compliquée, faisant l'objet de discussions entre spécialistes. D'un autre côté, les données qualitatives, qui prennent la forme de divers rapports, se multiplient, produits par les différents promoteurs de l'ESS. Cependant, il est encore difficile d'évaluer la portée de ces données. Cette section invite aussi à se questionner sur la technicisation de l'ESS, qui semble ici mobilisée comme un outil de légitimation politique (Dufournet, 2014).

### **I. L'enjeu complexe de la production de données quantitatives sur l'ESS**

La production de statistiques, ou de données quantitatives sur l'ESS, est une pratique qui concerne l'ensemble des promoteurs de l'ESS, que ce soient les fonctionnaires étatiques, onusiens, ou les réseaux transnationaux de l'ESS. Cependant, produire ces statistiques n'a rien d'évident. Chacun essaie alors de contribuer à la hauteur de ses ambitions politiques, ses capacités techniques et ses accès aux données.

#### *1. Vers une norme internationale des statistiques de l'ESS ?*

Le développement de statistiques nationales est régi par des conventions internationales qui définissent le Système de Comptabilité Nationale (SCN), adopté par l'ONU en 1953. Ce système rassemble un socle commun aux comptabilités nationales, permettant des comparaisons internationales. Il est régulièrement révisé, ouvrant la voie à des discussions politiques sur ce qui devrait être mesuré dans une comptabilité nationale, comme le développement durable (Bérard, 2019) ou l'ESS.

Par ailleurs, « la mesure statistique repose au-delà des conventions sur des visions du monde économique et entrepreneurial différentes, et qui ne sont ni explicites ni collectivement débattues » (Richez-Battesti et al., 2024, p.106). Ainsi, proposer une

convention internationale sur les statistiques de l'ESS relève autant d'enjeux politiques que techniques. Il s'agit notamment de définir l'ESS, préciser ce qui relève de son périmètre, choisir des variables de mesure pertinentes et permettre la comparabilité internationale malgré les disparités nationales.

Face à ces enjeux, pour le moment, aucune convention n'a mis en place de manuel pour la réalisation de statistiques sur l'ESS. Les acteurs, et notamment les États, doivent donc composer avec différentes conventions qui régissent certaines parties de l'ESS, présentées dans le tableau 19 ci-dessous.

Les conventions internationales de statistiques en vigueur ne répondent que partiellement aux différents enjeux de l'ESS. Elles comportent, par ailleurs, un certain nombre d'incohérences (Bouchard, 2023) : les entités incluses dans le champ d'application varient, la contrainte de répartition des bénéfices n'est pas définie ni opérationnalisée de la même manière, le contrôle démocratique n'est pas toujours reconnu comme un critère opérationnel, et la portée du bénévolat est différente.

Ainsi, plusieurs experts s'organisent et se réunissent régulièrement pour discuter collectivement des enjeux politiques et techniques du développement de statistiques sur l'ESS. Par exemple, en novembre 2019, l'UNTFSSSE, en collaboration avec l'UNRISD, l'ACI, CIRIEC and Social Economy Europe, organise un atelier de travail spécifique aux « Opportunité et challenges des statistiques sur l'ESS ». Cette session de travail s'inscrivait dans le cadre d'un projet de recherche de l'UNTFSSSE plus large qui a permis de publier en 2021 trois rapports sur le sujet (Bouchard & Salathé-Beaulieu, 2021; Chaves-Avila, 2021; Compère et al., 2021).

A ce jour, l'OIT, via la Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), semble être l'espace le plus en mesure de parvenir à proposer un manuel, ou à minima des lignes directrices, concernant les statistiques sur l'ESS. Lors de sa 21<sup>ème</sup> édition en 2023, une feuille de route a été proposée avec pour objectif l'adoption de ces directives lors de la 23<sup>ème</sup> édition, soit en 2033. En parallèle, en octobre 2025, dix États du réseau ibéro-américain RIFESS adressent une lettre au Secrétariat Général de l'ONU demandant que l'ESS soit intégrée dans la révision du SCN 2008. De nombreux défis restent néanmoins à relever pour parvenir à l'adoption d'un système de comptabilité intégrant pleinement l'ESS et reconnaissant ses spécificités.

Tableau 19 – Comparaison des normes internationales dans l'élaboration de statistiques nationales sur l'ESS

Date	Nom de la convention	Institution	Description	Statut
2003	<b>NPI Handbook</b> Manuel sur les institutions à but non-lucratif dans le système de comptabilité nationale	UN DESA, sur la base des travaux du Centre Johns Hopkins <sup>68</sup>	Propose un <b>cadre délimité des institutions à but non-lucratif</b> qui n'intègre ni les coopératives ni les mutuelles (car elles produisent des excédents) alors qu'il intègre des acteurs traditionnellement exclus (partis politiques, organisations religieuses, syndicats, etc.)	<i>Remplacé par le TSE Handbook 2018</i>
2006	<b>Manuel CIRIEC</b> Manuel sur les comptes satellites des coopératives et mutuelles	Commission européenne, réalisé par le CIRIEC	Complète le manuel NPI en proposant une méthodologie pour développer des comptes satellites pour <b>les coopératives et les mutuelles</b> uniquement.	Utilisé, surtout dans la zone ibéro-américaine
2008	<b>SCN 2008</b> Système de comptabilité nationale	ONU, FMI, Banque mondiale, OCDE, Eurostat	<b>Norme statistique internationale</b> qui définit les principes, concepts, classifications et règles comptables pour mesurer l'activité économique d'un pays.	En vigueur mais en cours de révision
2011	<b>Manuel sur la mesure du travail bénévole</b>	OIT, en collaboration avec le Centre Johns Hopkins	Développe des outils spécifiques pour générer des données sur le volume, la nature et la valeur du <b>bénévolat</b> , reconnu comme une forme de travail significative dans les structures de l'ESS	<i>Remplacé par le guide de 2021</i>

<sup>68</sup> Le projet comparatif sur le secteur non lucratif, lancé en 1991, par l'université Johns Hopkins vise à mieux comprendre, à l'échelle internationale, la structure, le financement et le rôle du secteur privé non lucratif afin de guider les actions publiques et privées en sa direction.

2018	<b>TSE Handbook</b> Manuel sur les comptes satellites sur les institutions à but non-lucratif et apparentées et sur le travail bénévole	UN DESA, sur la base du projet <i>Third Sector Impact (TSI)</i> <sup>69</sup>	Élargi la portée du NPI Handbook de 2003 qu'il remplace, en se basant sur une <b>conception anglosaxonne du tiers secteur à but non-lucratif</b> . Le périmètre défini ne reflète pas les législations nationales sur l'ESS, en étant soit plus large soit plus restreint. N'inclut pas les ILO Guidelines 2018.	En phase de test
2018	<b>ILO Guidelines</b> Lignes directrices concernant les statistiques sur les coopératives	OIT, via la 20 <sup>e</sup> CIST <sup>70</sup>	Développe une <b>définition statistique des coopératives</b> avec un mode d'opérationnalisation.	En phase de test
2021	<b>Guide pour la mesure du travail bénévole</b>	OIT, via son Département Statistiques	Améliore, opérationnalise et remplace le Manuel de 2011.	En vigueur

Source : Élaboration propre sur la base du rapport Bouchard & Salathé-Beaulieu, 2021.

<sup>69</sup> Le projet *Third Sector Impact (TSI)*, lancé en janvier 2014 et financé par l'Union européenne dans le cadre du 7e programme-cadre de recherche (FP7), est un projet de recherche européen majeur dédié à l'étude du tiers secteur en Europe.

<sup>70</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail.

## *2. La mise en œuvre des normes statistiques sur l'ESS au niveau national*

Face à l'absence de norme internationale, chaque État ou territoire, pour répondre à l'injonction de production de statistiques sur l'ESS (Roy, 2014), développe sa propre méthodologie. Deux principales méthodes ont émergé : une approche étatique via la création de comptes satellites et une approche multi-acteurs via le développement d'observatoires.

Les comptes satellites sont des cadres statistiques complémentaires aux comptes nationaux, conçus pour analyser en détail des domaines spécifiques de l'économie en agrégeant des données dispersées, monétaires et non monétaires. Ils respectent la cohérence des comptes centraux, permettant des comparaisons nationales et internationales (Archambault & Ramos, 2021).

Le Portugal est un exemple fréquemment cité dans la littérature et par les promoteurs de l'ESS pour son approche novatrice, mais également son ampleur et sa modularité. Son compte satellite détaille les données pour chaque forme juridique de l'ESS, ce qui permet d'analyser l'hétérogénéité des acteurs au sein de l'ESS mais aussi, en les regroupant dans un même compte, de comparer l'ESS à l'économie globale.

La mise en place de ces comptes satellites n'est cependant pas simple, comme le souligne une étude de l'institut national de la statistique du Mexique (INEGI, 2022). Plusieurs États, comme le Brésil ou la Corée du Sud n'ont pas accès aux données statistiques brutes sur les structures de l'ESS ou les données sont trop éparpillées, ce qui complexifie leur rassemblement dans un compte satellite. De plus, l'harmonisation entre les recommandations des conventions internationales et la législation nationale peut prendre du temps. C'est le cas en France où le projet de compte satellite est toujours en cours de développement depuis 2019.

La France, comme d'autres pays, produit toutefois des statistiques sur l'ESS sous un autre format : celui de l'observatoire. Les observatoires peuvent être mis en place pour pallier l'absence de données comptables nationales ou pour compléter ces données. Les informations recueillies par ces observatoires sont diverses. Elles proviennent généralement des registres existants des agences statistiques ou administratives, ainsi que d'enquêtes (Bouchard & Salathé-Beaulieu, 2021).

En France, la production de statistiques sur l'ESS débute dans les années 1980 avec la création, par des universitaires, de l'Association pour le développement de la documentation sur l'économie sociale (ADDES), visant à construire un système statistique. Par ailleurs, plusieurs expérimentations sont aussi menées par l'INSEE. En 2007, certaines Chambres régionales de l'ESS (CRESS) mettent parallèlement en place

des observatoires régionaux dont le succès permet en 2008 le développement d'un dispositif national de suivi statistique. Ce dernier repose sur les données produites par les observatoires régionaux, complétées par celles de l'INSEE. Des analyses approfondies de l'ESS peuvent alors être produites et publiées, notamment dans l'Atlas de l'ESS qui est devenu un outil de référence.

La comparaison des deux modèles (Bouchard & Salathé-Beaulieu, 2021) permet d'identifier leurs atouts et limites. Les comptes satellites permettent une meilleure comparabilité internationale et nationale, notamment parce qu'ils reposent sur les données directement intégrées dans les comptes nationaux. Les observatoires peuvent, de leur côté, permettre une plus grande flexibilité dans le choix des variables, et ainsi proposer une typologie plus précise. Répondant souvent à l'absence de données systémiques, les observatoires doivent cependant composer avec des données de sources variables.

La production de données quantitatives sur l'ESS répond à une demande de preuves quant à sa contribution économique. Mais il est d'autant plus complexe à cadrer statistiquement un objet par nature difficile à définir. Ainsi, dans l'attente d'une norme internationale qui permettrait une harmonisation et comparaison mondiale, certains États mettent en place des comptes satellites ou observatoires.

## **II. La multiplication des rapports sur des données qualitatives**

En l'absence de données quantitatives pour qualifier leurs propos, de nombreux promoteurs de l'ESS produisent des rapports, publics, définis par Vincent Caby et Sébastien Chailleux (2020, p.10) comme :

des supports écrits d'information, adressés aux décideurs politiques et diffusés dans la sphère publique. Le rapport recense des informations nouvelles ou opère une synthèse, jamais exhaustive, de celles existantes. Même lorsqu'il n'est pas explicitement désigné comme tel, le décideur politique en est le destinataire. Rétrospectif comme prospectif, le rapport est présenté comme visant à éclairer la décision et l'action publique à venir. Enfin, son caractère public ne fournit pas d'indication quant à un mode de diffusion particulier.

Si tous les promoteurs peuvent être amenés à produire des rapports sur l'ESS, les organisations internationales et les réseaux transnationaux en sont fréquemment les auteurs. Comme déjà montré précédemment, ces rapports sont aussi souvent préparés

et/ou rédigés collectivement. Qui que soit l'auteur, ces rapports permettent de rendre visible et d'étudier le travail discursif et symbolique qui est mené par ces acteurs dans le cadre de leur travail politique de légitimation, problématisation et instrumentation de l'ESS.

### *1. Efforts discursifs dans la publication de rapports*

La publication de rapport est un outil central dans le travail politique des promoteurs de l'ESS. Dans ce cadre, l'auteur cherche à rapporter une information, mais aussi à dire ce qui est et ce qui devrait être (Née et al., 2017). L'auteur du rapport peut alors justifier et légitimer la promotion de l'ESS selon le référentiel mobilisé. Toujours depuis sa perspective, il peut proposer un cadrage des enjeux de l'ESS et des recommandations pour outiller l'action publique. Afin d'illustrer la diversité des pratiques discursives dans ces rapports, je présente ci-dessous, trois cas de rapports produits par des promoteurs de l'ESS.

« Le travail décent et l'économie sociale et solidaire » est un rapport produit par l'OIT en préparation de la Conférence internationale du travail (CIT) de 2022 où cette même thématique était à l'ordre du jour. Dans ce rapport, l'ESS est abordée dans un référentiel propre au travail décent, selon les normes internationales sur le travail en vigueur notamment. Néanmoins, le cadrage des enjeux de l'ESS proposé va au-delà de la perspective du travail. Y sont abordées la nécessité d'adoption d'une définition mondiale de l'ESS, et des questions spécifiques au financement des structures de l'ESS. En termes d'outillage de l'action publique, le rapport propose également toute une série de recommandations sur le type de politiques publiques qui pourraient contribuer au développement de l'ESS.

Un autre rapport, le « Guide pour la rédaction d'un droit de l'ESS », publié en 2021, oriente directement les enjeux de l'ESS autour de la nécessité de développer un cadre légal et institutionnel favorable. Rédigé par un juriste, David Hiez, pour le réseau transnational ESS Forum International, ce rapport justifie l'ESS comme un projet politique contribuant à la démocratisation de l'économie et la redistribution des richesses produites. Ce rapport a été développé avec pour objectif principal d'accompagner les décideurs politiques dans la rédaction d'une législation dédiées à l'ESS. Une grosse partie de rapport est ainsi consacrée à présenter diverses modalités pour légiférer sur l'ESS selon les différentes situations.

Le rapport « Faire avancer l'agenda 2030 grâce à l'économie sociale et solidaire » est, comme son titre l'indique, consacré à justifier l'ESS comme un moyen de contribuer

à la réalisation des objectifs du développement durable. Ce rapport rassemble des statistiques, des exemples de terrain et des références académiques pour orienter la réalisation de l'agenda 2030 vers l'ESS. Dans son contenu, rédigé par l'UNTFSSSE, le rapport invite également les décideurs politiques à produire un environnement favorable à l'ESS. Aussi, ce rapport, publié en 2022, suggère directement que l'ESS soit mise à l'agenda de l'AGNU.

## *2. Effets symboliques des rapports*

Il est très difficile de mesurer les conséquences directes de la réalisation de tels rapports car leur caractère public ne permet pas de connaître leur diffusion ou leur usage. Toutefois, en m'appuyant sur les travaux de Vincent Caby et Sébastien Chailleux (2020), je peux affirmer que ces rapports produisent plusieurs effets symboliques.

Tout d'abord, ces rapports permettent d'influencer la légitimité de leur auteur. Ainsi, comme je l'ai présenté dans le chapitre 1, les réseaux transnationaux utilisent ces rapports pour asseoir leur légitimité auprès des États et organisations internationales, démontrant de leur expertise en formatant la neutralité (Louis & Maertens, 2024). Dans le cas du rapport de l'UNTFSSSE sur le rôle de l'ESS dans la réalisation des ODD, l'UNTFSSSE renforce son rôle central dans l'espace mondial de l'ESS en justifiant d'un cadrage de l'ESS autour d'un référentiel consensuel, ce qui peut favoriser sa mise à l'agenda mondial.

Les rapports ont aussi un effet symbolique sur le cadre normatif et cognitif, ils contribuent aux processus d'apprentissage et à la sédimentation des discours et récits politiques. Certains réseaux transnationaux utilisent le format de rapport pour rendre compte et garder trace de leurs activités de plaidoyer international, démontrant de leur rôle dans le processus de mise à l'agenda et d'adoption de certaines politiques mondiales. Ce faisant, les réseaux transnationaux produisent leur propre récit politique. La sédimentation des discours passe aussi par le fait que les différents rapports se font régulièrement référence entre eux, permettant ainsi d'asseoir une légitimité croisée au discours avancé.

Enfin, ces rapports permettent directement ou indirectement de modifier, ou au moins d'influencer, les processus de décision politique. Certains rapports étant directement utilisés pour justifier de la mise à l'agenda de l'ESS, leur influence dans le processus politique est évidente. C'est le cas du rapport de l'OIT pour la CIT 2022, qui visait à préparer la négociation et qui a servi de socle initial aux échanges. S'adressant également aux acteurs périphériques, ces rapports peuvent aussi endosser un rôle

initiatique. Aussi, certains rapports sont probablement utilisés par des décideurs politiques mais leur influence est plus discrète, car parfois silencieuse.

Les rapports sont donc des outils de légitimation largement mobilisés dans l'espace mondial de l'ESS. Leurs auteurs, contenus et destinataires sont hétérogènes mais ils contribuent, dans tous les cas, au travail politique discursif et symbolique de légitimation, problématisation et instrumentation de l'ESS.

Dans cette première section, je me suis intéressée aux outils mobilisés par les promoteurs de l'ESS pour convaincre les acteurs périphériques de la pertinence de l'ESS. Si la production de données quantitatives sur l'ESS est complexe, l'usage du rapport est très répandu et contribue directement à la légitimation et au cadrage de l'ESS. Cependant, cette forme de technicisation de l'ESS ne doit être perçue « ni [comme une] prise de pouvoir par les instances techniques, ni [comme une] indifférence du politique, mais plutôt un intérêt partagé entre politique et administrations pour inscrire la question dans un espace de réflexion. » (Dufournet, 2014, p.45). Si Hélène Dufournet fait référence à des enjeux militaires, cette conclusion semble ici appropriée à l'équilibre qui est trouvé entre technicisation et politisation de l'ESS dans l'espace politique mondial.

## **Section 2 – Les *side-events*, une vitrine du travail politique relationnel**

Les *side-events* (événements parallèles) sont des événements, souvent sous la forme de tables-rondes thématiques, organisés en marge de conférences internationales. Initialement ces présentations de panels étaient organisées pendant les temps de pause des négociations, ce qui n'est plus toujours le cas aujourd'hui (Schroeder & Lovell, 2012). Ces *side-events* sont ainsi des objets d'étude intéressants. En effet, c'est à cette occasion que les promoteurs de l'ESS peuvent proposer une problématisation sectorielle et transversale de l'ESS, la rattachant aux thématiques des conférences internationales stratégiquement ciblées.

Ces *side-events* s'inscrivent ainsi pleinement dans le travail politique relationnel (Smith, 2019) des promoteurs de l'ESS. C'est à ces occasions que ces derniers cherchent à créer et entretenir des relations avec les diplomates en charge de négociations, ou les délégués étatiques. Cette section vise ainsi à comprendre quels *side-events* sont organisés par les promoteurs de l'ESS et pour quelles raisons. Enfin, s'il est difficile d'évaluer les effets de telles rencontres, je proposerai une analyse de l'influence perçue (Hanegraaff, 2015) par les acteurs.

## I. Hétérogénéité et tendances des *side-events* liés à l'ESS

Afin de mieux saisir les *side-events* liés à l'ESS, je propose ci-dessous un tableau dans lequel j'ai recensé une série de *side-events* liés à l'ESS. Cette liste n'est pas exhaustive car elle repose uniquement sur des *side-events* dont j'ai eu connaissance par ma participation, mes entretiens ou mon analyse d'archives. Néanmoins, cette énumération offre un large panorama des *side-events* organisés par les promoteurs de l'ESS et permet d'identifier plusieurs tendances.

Tout d'abord, je note que l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) et le Forum politique de haut-niveau sur le développement durable (HLPF) sont des cibles privilégiées pour les promoteurs de l'ESS qui y tiennent fréquemment des *side-events*. Les événements organisés en parallèles d'autres conférences semblent également stratégiquement choisis, sur des thématiques auxquelles l'ESS peut se rattacher (développement durable, alimentation, financement du développement, logement, innovation technologique, climat).

Du fait de ces conférences ciblées, de nombreux *side-events* sont organisés à New York, certains dans les locaux de l'ONU, d'autres dans les représentations permanentes à l'ONU. Ainsi, s'il s'agit fréquemment des mêmes promoteurs de l'ESS qui alternent entre organisateurs et panelistes de ces table-rondes, les représentants faisant le déplacement varient. Par exemple, pour un *side-event* « régulier » organisé à New York, ce sont fréquemment des membres des réseaux transnationaux basés au Québec qui font le déplacement, étant les plus proches. De même, pour les organisations internationales, comme l'OIT, qui sont en Europe, ce sont des représentants des bureaux new-yorkais qui participent aux rencontres. Il y a cependant quelques exceptions lorsque l'évènement est considéré comme plus important, comme en 2022 lors de la préparation de la résolution à l'AGNU, où des ministres et présidents de réseaux transnationaux, basés en Europe, ont fait spécialement le déplacement à New York.

Le tableau 20 permet également de noter une évolution dans les tendances des différents promoteurs de l'ESS à organiser des *side-events*. Par exemple, ESS Forum International était un organisateur moteur de ces événements de 2012 à 2017, notamment sur la période où le réseau assurait le secrétariat du GPIESS, mais ce n'est plus le cas actuellement. A l'inverse, le RIPESS organise régulièrement des *side-events* depuis 2020. Ces différents éléments invitent ainsi à s'interroger sur l'intérêt qu'ont ces réseaux, et plus largement les promoteurs de l'ESS, à organiser des *side-events* ou à y participer.

Tableau 20 – Liste non-exhaustive de side-events organisés sur l'ESS

Année	Conférence associée	Date de la conférence	Lieu	Organisateurs	Thématique
2012	Rio+20 – Conférence des Nations unies sur le développement durable 2012	22-27 mars 2012	New York, Etats-Unis	ESS Forum International	<i>Non-connue.</i>
		15-22 juin 2012	Rio de Janeiro, Brésil	ESS Forum International	<i>Non-connue.</i>
2014	8 <sup>ème</sup> session du Groupe de Travail Ouvert sur les <b>Objectifs du Développement Durable</b>	2-3 février 2014	New York, Etats-Unis	ESS Forum International, UNRISD et UN-SLNG <sup>71</sup>	Économie sociale et solidaire. Changer les relations économiques pour l'égalité et le développement durable dans l'agenda post-2015.
	69 <sup>ème</sup> Assemblée Générale des Nations Unies	22 septembre 2014	New York, Etats-Unis	GPIESS (notamment la France et ESS Forum International)	Première réunion du Groupe pilote de l'économie sociale et solidaire
	4 <sup>ème</sup> Comité de la sécurité alimentaire mondiale	17 octobre 2014	Rome, Italie	UNTFSSSE	L'économie sociale et solidaire au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

<sup>71</sup> Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales. L'agence a organisé des consultations dans le cadre du Groupe de Travail Ouvert sur les Objectifs du Développement Durable. Depuis 2017, l'agence a été intégrée à l'Unité de la société civile au sein du département de la communication globale des Nations unies.

2015	3 <sup>ème</sup> Conférence internationale des Nations Unies sur le <b>financement du développement</b>	13 -16 juillet 2015	Addis Abeba, Éthiopie	GPIESS (notamment la France, la Colombie, Équateur et ESS Forum International)	L'économie sociale et solidaire pour un meilleur financement du développement durable dans l'agenda post-2015
	70 <sup>ème</sup> Assemblée Générale des Nations Unies	28 septembre 2015	New York, Etats-Unis + ONU WebTV	GPIESS	Réunion de Haut niveau du Groupe pilote international de l'ESS
2016	<b>HLPF</b> – Forum politique de haut niveau sur le développement durable	20 juillet 2016	New York, Etats-Unis	France, Costa Rica et UNTFSSSE	L'économie sociale et solidaire en tant que moyen stratégique de mise en œuvre des ODD
	<b>HABITAT III</b> – Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable	17-20 octobre 2016	Quito, Pérou	GPIESS (notamment ESS Forum International et la France)	L'économie sociale et solidaire, un secteur clé pour la mise en œuvre du nouvel agenda urbain
2017	73 <sup>ème</sup> Assemblée Générale des Nations Unies	25 septembre 2017	New York, Etats-Unis	GPIESS (notamment la France et ESS Forum International)	L'économie sociale et solidaire, source de création d'emplois et de cohésion sociale

2018	<b>HLPF</b> – Forum politique de haut niveau sur le développement durable	17 juillet 2018	New York, Etats-Unis	GSEF, UNRISD et UNDESA	Localiser les ODD grâce à l'économie sociale et solidaire pour des sociétés durables et résilientes
2020		15 juillet 2020	En ligne	France, Pact for Impact, UNTFSSSE, Catalyst 2030, RIPESS et L'Oréal	L'économie sociale et l'autonomisation des femmes, levier pour les objectifs de développement durable et l'action pour le climat
2021		8 juillet 2021	En ligne	RIPESS, Urgenci et PGDV <sup>72</sup>	Dépasser les inégalités par la relance COVID-19 : les propositions de l'économie sociale et solidaire et du droit à la ville
2022		22 juillet 2022	New York, Etats-Unis + ONU WebTV	Espagne, OIT et CNUCED	Le rôle de l'économie sociale et solidaire dans la réalisation des ODD : une résolution possible de l'assemblée générale
	77 <sup>ème</sup> Assemblée Générale des Nations Unies	13 décembre 2022	New York, Etats-Unis + ONU WebTV	France, UNTFSSSE, Espagne, Sénégal et Chili	La reconnaissance internationale de l'économie sociale et solidaire (ESS) : Un levier pour la réalisation des ODD via l'innovation sociale et inclusive

<sup>72</sup> La Plateforme Globale pour le Droit à la Ville (PGDV) est un réseau international d'organisations et de gouvernements locaux œuvrant ensemble pour promouvoir et défendre le droit à la ville, en particulier pour les communautés marginalisées.

2023	8 <sup>ème</sup> Forum annuel multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour les ODD	2 mai 2023	En ligne	UNTFSSSE, DIESIS Network, RIPESS, RCDÉC <sup>73</sup>	Expériences d'innovation sociale de l'Économie Sociale et Solidaire
	<b>COP28</b> – 28e Conférence des Parties sur les changements climatiques	11 décembre 2023	Dubaï, Émirats Arabes Unis + Zoom	CNUCED	La contribution de l'économie sociale et solidaire aux ODD : le rôle de la politique commerciale
2024	79 <sup>ème</sup> Assemblée Générale des Nations Unies	14 octobre 2024	New York, Etats-Unis + Zoom	France et UNTFSSSE (CNUCED notamment)	Présentation du rapport du Secrétaire général : Libérer tout le potentiel de l'économie sociale et solidaire pour le développement durable
2025	4 <sup>ème</sup> Conférence internationale des Nations Unies sur le <b>financement du développement</b>	30 juin – 3 juillet 2025	Séville, Espagne	UNTFSSSE, RIPESS et FMDV (avec le support de l'Espagne, la Colombie et le RIFESS)	Intégration de l'ESS dans le programme de financement du développement et son suivi

Source : Élaboration propre

<sup>73</sup> Le Réseau canadien de Développement économique communautaire (RCDÉC) est un réseau canadien d'organisation qui utilisent des stratégies participatives et locales pour développer des économies communautaires. Le réseau est membre du RIPESS.

## II. Investir les *side-events* pour nouer des relations et mettre l'ESS à l'agenda

Consciente du coût financier qu'implique l'organisation d'une table ronde en marge d'une conférence internationale majeure, je me suis interrogée sur les raisons qui poussent les promoteurs à mettre en place et à participer à de tels événements parallèles, ainsi que sur les intérêts qu'ils y trouvent. Pour les réseaux transnationaux, mais aussi pour l'ensemble des promoteurs de l'ESS, ces événements semblent ainsi être le lieu le plus approprié pour faire connaître l'ESS au plus grand nombre, et, pour cela, de favoriser les interconnaissances avec les acteurs périphériques. L'objectif final de cette manœuvre étant également de parvenir à mettre l'ESS à l'agenda, sous son propre ordre du jour ou en l'intégrant au texte en cours de négociation.

### 1. Favoriser les interconnaissances tout en faisant connaître l'ESS

Ces événements sont l'occasion, pour les participants et organisateurs, de rencontrer de nouvelles personnes et découvrir de nouvelles approches (Hjerpe & Linnér, 2010). En effet, les promoteurs de l'ESS espèrent, à cette occasion, rencontrer de nouvelles personnes qui soient sensibles à l'ESS, et qui pourraient devenir des soutiens politiques supplémentaires dans la promotion de l'ESS.

Souvent, les promoteurs de l'ESS profitent également de leur déplacement pour organiser d'autres rencontres bilatérales et ainsi se rapprocher de personnalités stratégiques. A titre d'illustration, dans le document établissant un compte-rendu du déplacement des représentants d'ESS Forum International à New York en 2012, le *side-event* n'occupe qu'une petite partie du rapport. En revanche, toute une partie est consacrée à lister les différentes personnes rencontrées et avec qui des nouveaux contacts ont été établis. Ces premiers contacts sont alors des ressources utiles pour d'autres événements et pour les futures négociations.

---

*Monsieur [REDACTED], co-coordonateur exécutif du Sommet de Rio+20, déjà présent à la 5<sup>ème</sup> édition des Rencontres du Mont-Blanc 2011 à Chamonix, est intervenu et s'est exprimé et a ainsi redit son appui et son souhait de voir l'ESS reconnue internationalement.*

---

*Extrait du compte-rendu de participation à la Conférence Rio+20 d'ESS Forum International, Rio de Janeiro, juin 2012*

Cet extrait d'archive illustre ainsi l'importance qu'accordent les promoteurs de l'ESS à ces contacts, qu'ils cherchent à fidéliser car contribuant à la légitimation de l'ESS.

En faisant également l'effort de cadrer et problématiser l'ESS dans des thématiques plus larges, les promoteurs de l'ESS cherchent à fédérer de nouveaux soutiens politiques. Sur la période de 2013 à 2018, c'est le GPIESS qui se veut comme un espace fédérateur. Les *side-events* organisés régulièrement constituent ainsi un point de rencontre entre promoteurs de l'ESS et acteurs périphériques. Pour cela, ils n'hésitent pas à multiplier les rendez-vous bilatéraux. Ils cherchent ainsi à « planter des graines » pour espérer voir l'ESS incluse dans le texte en cours de négociation, ou le suivant.

## *2. Mettre l'ESS à l'agenda*

Les *side-events* constituent également des espaces d'incubation pour favoriser l'émergence de nouvelles thématiques dans le futur agenda mondial (Hjerpe & Linnér, 2010). Ainsi, en organisant ou participant aux *side-events*, de nombreux promoteurs de l'ESS espèrent directement influencer la négociation en cours.

---

*La présentation [d'ESS Forum International lors du side-event] a consisté à faire connaître le contenu de la Lettre aux Chefs d'État, les 20 propositions et 5 chantiers ET de proposer dans quelle partie du texte du draft zéro la résolution en faveur de l'ESS pourrait être insérée. La consultation du Major Group des Workers et Trade Union (avec qui un très bon contact est désormais établi) a permis de définir l'article du draft zéro qui auquel pourrait être ajoutée la résolution de l'ESS avec la plus forte probabilité de prise en compte. Il apparaît que l'article 73 de la partie V sur les Green Jobs et l'inclusion sociale est la plus appropriée (car il est à prévoir moins d'opposition de la part de certains États influents que dans la partie III par exemple). C'est donc ce qui a été proposé.*

---

*Extrait du compte-rendu de participation à la Conférence Rio+20 d'ESS Forum International, Rio de Janeiro, juin 2012*

Dans l'extrait de document ci-contre, destiné aux membres d'ESS Forum International, il est fait référence à la stratégie globale de plaidoyer qui est menée en marge de la conférence Rio+20. Ainsi, le *side-event* est présenté comme un moyen de

faire passer un message. En l'occurrence, celui d'intégrer l'ESS dans le texte en cours de négociation.

Dans le cadre de cette stratégie de mise à l'agenda de l'ESS, les organisateurs de ces évènements misent sur le fait que les négociateurs des conférences vont se déplacer à ces *side-events*. Cependant, Mattias Hjerpe et Björn-Ola Linnér ont démontré, dans leur étude statistique des *side-events*, que ces évènements connaissent une surreprésentation des ONG (60% des participants aux *side-events*) par rapport aux diplomates et délégations étatiques (30% des participants) qui sont cependant majoritaires dans l'enceinte officielle des négociations (Hjerpe & Linnér, 2010). Ces éléments invitent ainsi à s'intéresser à l'influence de ces évènements.

### III. Une influence perçue des *side-events* contrastée

Il est très difficile d'évaluer l'influence, directe ou indirecte, de ces *side-events* sur les négociations en cours. Ainsi, je fais le choix analytique, comme Marcel Hanegraaff de m'intéresser à l'influence perçue (*perceived influence*) (Hanegraaff, 2015) de ces évènements par les promoteurs de l'ESS. Je constate ainsi que la perception de ces *side-events*, est très nuancée. Si certains valorisent ces évènements et leur confère un rôle central, d'autres ont un discours plus critique.

#### 1. Des évènements pour renforcer la visibilité et légitimité de l'ESS

---

*On a organisé un haut événement à Quito en même temps, dans les mêmes locaux. On a approché un certain nombre de maires sur place. Celui de Bogota en a parlé à la tribune, et donc y en a plusieurs qui ont dit « Ah mais y a eu un événement sur l'économie sociale et solidaire, il faut qu'on en tienne compte dans la résolution ».*

---

*Extrait d'entretien avec un membre fondateur français d'ESS Forum International, le 18 avril 2023*

Dans cet extrait d'entretien, le fondateur d'un réseau transnational associe directement la mention de l'ESS dans le texte négocié et adopté, Habitat III, à la tenue du *side-event* quelques jours plus tôt. Dans ce cas de figure, l'influence perçue de l'évènement est donc extrêmement positive. Cependant, les efforts de plaidoyer ne payent pas toujours. C'est le cas notamment lors de la Conférence Rio+20 en 2012.

---

*Si cette résolution [sur l'ESS] n'est finalement pas ressortie dans les résolutions finales, il ne fait aucun doute que l'appel et l'activité [d'ESS Forum International] en ce sens a été entendu. Ceci laisse augurer une plus grande légitimité de l'ESS à prendre part aux Sommets à venir.*

---

*Extrait du compte-rendu de participation à la Conférence Rio+20 d'ESS Forum International, Rio de Janeiro, juin 2012*

Comme en témoigne l'extrait d'entretien ci-dessus, même si l'objectif fixé n'est pas toujours atteint, les promoteurs de l'ESS se félicitent tout de même du travail politique mené à cette occasion. Ces *side-events* sont restés perçus par les promoteurs de l'ESS comme un moyen de créer, puis d'alimenter un dynamisme international autour de l'ESS. Les acteurs parlent ainsi d'un « effet boule de neige » où le fait de parler fréquemment d'ESS, dans des espaces politiques différents, contribue à sa légitimation.

Ces *side-events* sont également l'occasion d'attirer l'attention sur l'ESS en profitant de la présence de personnalités politiques. Les différents réseaux citent régulièrement les événements où ont participé François Hollande, président de la République française, ou encore Mohammed Yunus, prix Nobel de la paix. La présence de ces personnalités est ainsi perçue par les promoteurs de l'ESS comme un gage de réussite.

## *2. Un outil de travail politique relationnel avec ses limites*

Le niveau de participation est également un critère d'évaluation de la réussite de ces *side-events* pour les promoteurs de l'ESS. Ainsi, si certains promoteurs se vantent d'avoir réuni plus de 100 personnes lors de leur événement, ou encore de dépasser la capacité de la salle prévue, d'autres éditions connaissent des participations plus faibles. En effet, certains événements, ont connu une très faible participation, parfois ne dépassant pas 20 participants, dont moins de cinq États. Dans ces cas de figure, l'influence perçue du *side-event* est ainsi plus nuancée.

Lors mes recherches, j'ai également été confrontée à des discours critiques sur ces *side-events*, leur reprochant d'être une « réunion entre gens qui se connaissent »<sup>74</sup>. Certains participants ont aussi exprimé avoir l'impression « que cela n'a pas débouché

---

<sup>74</sup> Extrait d'entretien avec la Conseillère diplomatique auprès du Haut-Commissariat à l'ESS et à l'Innovation Social en France, le 12 février 2021.

sur grand-chose »<sup>75</sup>. Si ces évènements sont l'occasion de partager des informations actualisées sur une thématique (Hjerpe & Linnér, 2010), les promoteurs de l'ESS ont cependant parfois eu l'impression de ne rien apprendre lors de ces évènements. C'est notamment mon cas à titre personnel, pour avoir assisté aux *side-events* de 2022 à distance.

Depuis la pandémie de covid-19, en 2020, l'organisation de *side-events* en ligne ou en format hybride s'est largement développée. Cette pratique permet d'organiser ces table-rondes à moindres coûts (pour un format uniquement en ligne) mais aussi d'élargir le public cible. Cependant, cet avantage est à nuancer car, comme me l'a bien expliqué un enquêté, « si on ne s'intéresse pas à l'ESS, il est clair qu'on ne va pas aller se connecter sur UN Web TV<sup>76</sup> pour aller voir un événement sur l'économie sociale et solidaire »<sup>77</sup>. Avec l'arrivée de l'option du distanciel, certaines personnalités politiques ne font plus le déplacement et préfèrent faire leur présentation en visioconférence voire envoyer une vidéo pré-enregistrée. Ces pratiques contribuent finalement à diminuer le nombre de personnes présentes sur place. Aussi, les nouvelles rencontres interpersonnelles, un des principaux intérêts de participation à ces évènements (Hjerpe & Linnér, 2010), se font donc plus rares.

Cette section a ainsi permis de comprendre que les *side-events* sont placés au cœur du travail politique relationnel des promoteurs de l'ESS. Ces évènements sont l'occasion de rencontrer des acteurs périphériques, de les fidéliser et de les fédérer autour du projet politique promu pour en permettre l'adoption. L'influence perçue de ces évènements est toutefois nuancée. Si leur organisation semble indispensable pour permettre la légitimation et mise à l'agenda de l'ESS, ce format comporte certaines limites. Les *side-events* sont ainsi un outil, parmi d'autres, sur lequel les promoteurs de l'ESS peuvent s'appuyer pour légitimer l'ESS.

## Conclusion

Ce chapitre a mis en évidence les défis spécifiques auxquels sont confrontés les promoteurs de l'ESS dans leur travail de légitimation auprès des acteurs périphériques.

---

<sup>75</sup> Extrait d'entretien avec un Président d'ESS France, le 5 février 2021.

<sup>76</sup> La plateforme officielle de l'ONU pour la diffusion en ligne de toutes les réunions et événements, en direct et à la demande.

<sup>77</sup> Extrait d'entretien avec un représentant de la France à l'AGNU pour la négociation de la résolution 77/281, le 12 mars 2024.

L'espace mondial de l'ESS apparaît comme un réseau restreint, composé essentiellement d'acteurs déjà convaincus, ce qui limite l'influence des actions menées en son sein et accentue la nécessité de dépasser l'entre-soi. Convaincre les acteurs périphériques implique de sortir de ce cercle fermé et de trouver des formes de communication et d'interaction adaptées à des acteurs moins familiarisés avec l'ESS.

L'analyse du travail politique discursif et symbolique (Smith, 2019) a montré que la production et la diffusion de données, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives, constituent un enjeu central pour justifier l'ESS et cadrer ses enjeux. Si les rapports et autres supports techniques permettent d'institutionnaliser la question, ils traduisent également l'équilibre subtil entre technicisation et politisation de l'ESS dans l'espace politique mondial.

Le travail politique relationnel (Smith, 2019), étudié à travers les *side-events*, illustre quant à lui les efforts déployés pour nouer des liens avec les acteurs périphériques et les fidéliser à l'ESS. Ces événements constituent des lieux privilégiés pour promouvoir l'ESS et la mettre à l'agenda, même si leur influence reste contrastée et limitée par la nature ponctuelle et périphérique de ces rencontres.

Ainsi, la légitimation de l'ESS auprès des acteurs périphériques apparaît comme un processus double, combinant à la fois des stratégies discursives pour cadrer et justifier l'ESS, et des stratégies relationnelles pour élargir son réseau d'influence. Ces deux dimensions, complémentaires mais non suffisantes à elles seules, illustrent la complexité du travail politique nécessaire pour légitimer et faire reconnaître l'ESS.

En interprétant la grille analytique des champs de Bourdieu (Bourdieu, 2001, 2009) et les prolongements post-bourdieuviens proposés par Mérand et Pouliot (2008), ce chapitre contribue à la littérature sur les relations entre acteurs internes et périphériques d'un espace politique. Il souligne la pertinence de l'analyse des pratiques de légitimation comme moyen de comprendre comment les membres d'un espace politique cherchent à élargir leur influence au-delà des acteurs déjà convaincus. Les processus de conviction et de mobilisation des acteurs périphériques s'inscrivent alors dans un continuum entre centre et périphérie de l'espace politique, enrichissant ainsi les travaux sur la circulation internationale des normes et connaissances (Vauchez, 2013).

## Conclusion de la partie 2

Cette deuxième partie visait à éclairer la manière dont les promoteurs de l'ESS interagissent à l'échelle mondiale, à identifier les rapports de force qui structurent ces interactions et à comprendre comment ils s'adressent à des acteurs extérieurs à leur espace politique. Ces questionnements s'inscrivent dans une réflexion plus large sur la nature même de l'espace politique mondial de l'ESS : s'agit-il d'un espace structuré et cohérent, ou bien d'un ensemble fragmenté et hiérarchisé ? L'enjeu central était alors de saisir pourquoi cet espace apparaît à la fois dispersé, instable et marginal, et d'examiner les difficultés rencontrées pour instaurer des formes de coopération multilatérale durables.

L'analyse des relations multilatérales et bilatérales dans le chapitre 4 a permis de mieux cerner la complexité des interactions au sein de l'espace mondial de l'ESS. Elle a montré que cet espace n'est pas défini par des institutions stables, mais par un enchevêtrement d'espaces de coordination qui se recomposent en permanence. Les plateformes multilatérales constituent des points d'ancrage utiles, mais elles ne parviennent pas à rassembler tous les acteurs de façon durable. Par ailleurs, l'examen des relations bilatérales révèle que, derrière des discours affichant l'horizontalité et la coopération, persistent des asymétries importantes liées aux ressources disponibles, à l'accès aux arènes internationales et aux alliances stratégiques. Ces dynamiques témoignent d'un espace relationnel à la fois dense et instable, où la proximité et la reconnaissance mutuelle jouent un rôle déterminant, mais où les hiérarchies implicites continuent de structurer les échanges.

L'étude des stratégies discursives et relationnelles menées auprès des acteurs périphériques met en évidence la difficulté des promoteurs de l'ESS à s'ouvrir au-delà de leurs réseaux. La production et la diffusion de données visent à légitimer l'ESS dans l'agenda politique mondial. Cependant, ces efforts de cadrage restent ambivalents : ils permettent une reconnaissance formelle, mais tendent aussi à techniciser le débat, au risque de diluer la dimension politique du projet. De même, les initiatives relationnelles, telles que les *side-events* organisés en marge de grandes conférences, constituent des occasions précieuses pour promouvoir l'ESS et nouer de nouveaux liens, mais elles demeurent ponctuelles et périphériques, ce qui limite leur capacité à construire une influence durable. L'ensemble montre que la légitimation de l'ESS repose sur un équilibre délicat entre la production d'arguments crédibles et la constitution d'alliances stables, et qui reste encore difficile à atteindre.

L'analyse développée dans cette partie met en évidence la difficulté pour les promoteurs de l'ESS de consolider un espace politique mondial commun. Plutôt qu'un ensemble structuré et cohérent, il apparaît comme un espace politique fragmenté où les ressources et les positions sont asymétriques. Cette configuration rend complexe la création d'espaces multilatéraux durables et limite la capacité de l'ESS à s'affirmer dans l'agenda politique international. L'enjeu central n'est donc pas seulement de renforcer la coopération, mais de comprendre comment cet espace peut dépasser ses fragilités actuelles pour gagner en visibilité et en cohérence.

Ces éléments conduisent à examiner plus en détails la manière dont les promoteurs de l'ESS se mobilisent dans les négociations internationales. Ces arènes constituent en effet un moment privilégié pour observer si les promoteurs parviennent à surmonter leurs fragmentations et à agir de manière plus coordonnée. La partie suivante s'attachera ainsi à analyser si la participation à l'élaboration de politiques mondiales peut devenir un vecteur de cohésion pour l'espace de l'ESS, ou si elle révèle au contraire les tensions et déséquilibres déjà identifiés.

---

## PARTIE 3 • LA NÉGOCIATION ET L'ADOPTION DE POLITIQUES MONDIALES DÉDIÉES A L'ESS: UNE VICTOIRE À NUANCER

---

« *Un moment historique* », « *une étape décisive* » ou seulement « *un pas en avant* », voici comment a été qualifiée la reconnaissance internationale de l'ESS par l'adoption de politiques mondiales dédiées en 2022 puis 2023. Si cette mise à l'agenda était un objectif qui a guidé le travail politique des promoteurs de l'ESS pendant plusieurs années, son atteinte n'a finalement été célébrée qu'en demi-teinte.

Afin d'éclairer ces réactions contrastées, j'analyse la « victoire » potentielle que représente l'adoption de politiques mondiales dédiées à l'ESS. De quelle(s) victoire(s) parle-t-on et quels acteurs en bénéficient ? Pour répondre à cette question, j'identifie quatre registres principaux de victoires (ou défaites). Une *victoire institutionnelle* se caractérise par un changement institutionnel, normatif ou juridique. Une *victoire idéologique et discursive* consiste à imposer un concept ou un cadrage pour répondre à un enjeu donné. Une *victoire stratégique et symbolique* peut se saisir par des changements dans les rapports de force, de légitimation. Enfin, une *victoire matérielle* se caractérise par l'amélioration des ressources concrètes, comme des financements.

Dans cette partie, se concentrer sur ces différents registres de victoires permettra de comprendre **pourquoi la négociation, puis l'adoption, de politiques mondiales dédiées à l'ESS est une victoire à nuancer**. La thèse qui sera ici mise en avant consiste à affirmer qu'aucun acteur ne ressort pleinement gagnant de l'adoption de ces politiques. En effet, selon le registre analysé, les différents acteurs connaissent des réussites mais aussi des échecs depuis l'adoption de ces politiques mondiales.

Pour développer cette thèse, j'ai construit mon raisonnement en trois étapes différentes – et autant de chapitres. Tout d'abord, je démontre que la négociation de politiques mondiales sur l'ESS ne dépend pas uniquement de l'ESS, d'autres facteurs étant décisifs (Chapitre 6). J'analyse ensuite la négociation et le contenu de ces politiques mondiales pour confirmer qu'une double lecture est nécessaire afin d'en saisir les enjeux

(Chapitre 7). Enfin, j'étudie la période post-résolutions pour constater que les résultats et effets ces politiques mondiales ne sont pas ceux attendus (Chapitre 8).

Ces questionnements et analyses confirment, de manière sous-jacente, la thèse avancée en introduction. A savoir que les processus d'adoption de politiques mondiales renforcent la cohésion des promoteurs de l'ESS mais que ces conjonctures restent trop ponctuelles pour dépasser la dispersion, l'instabilité et la marginalité de l'espace politique mondial de l'ESS.

## CHAPITRE 6 • Quand négocier une politique mondiale sur l'ESS sort du cadre de l'ESS

---

### *La procédure d'adoption de la résolution [à l'AGNU] a-t-elle été spécifique pour l'ESS ?*

*Ça a été la pratique standard. Pour le dire de manière très claire, la manière dont la procédure de négociation puis d'adoption de la résolution est tout ce qu'il y a de plus standard aux Nations Unies. J'ai envie de dire, si ça se distingue en quelque chose, c'est que la négociation s'est plutôt bien passée. Sur la résolution ESS, ça n'a pas été trop long, les débats n'ont pas été trop intenses, ce qui est peut-être le cas aujourd'hui pour un certain nombre de sujets, et parfois pour des sujets qu'on ne suspecterait absolument pas.*

---

*Extrait d'entretien avec le représentant de la France à l'AGNU pour la négociation de la résolution 77/281, le 12 mars 2024*

Lors de mon activité sur le terrain, j'ai pu constater que les promoteurs de l'ESS, à des degrés divers, découvraient progressivement le fonctionnement du système onusien et ses procédures d'adoption de résolutions. Nouveaux venus dans un univers déjà bien rodé, ils se heurtaient à des pratiques institutionnelles et structures décisionnelles préexistantes. Comme le souligne le diplomate français cité ci-dessus, cette résolution relève de la « pratique standard ». Elle n'est, pour lui, qu'une résolution parmi d'autres, relevant de la routine.

Ce chapitre vise ainsi à comprendre ces procédures et mécanismes politiques qui façonnent la mise à l'agenda, la négociation et l'adoption de politiques mondiales sur l'ESS. Normes et coutumes établissent ainsi un cadre au développement de politiques mondiales, connu pour les diplomates mais nouveau pour certains promoteurs de l'ESS. Étudier ce cadre institutionnel permettra ainsi de comprendre **pourquoi la négociation des politiques mondiales dédiées à l'ESS ne dépend pas seulement de l'ESS**. La thèse que j'avance ici est que les promoteurs de l'ESS ont dû s'acculturer et s'adapter aux cadres et contextes de négociation préexistants pour mettre l'ESS à l'agenda.

Ces réflexions s'inscrivent plus largement dans une littérature qui démontre que la progression d'une thématique au sein des politiques internationales dépend moins de la force de son contenu que de la capacité de ses promoteurs à s'inscrire dans des structures décisionnelles préexistantes. Martha Finnemore et Kathryn Sikkink (1998)

soulignent notamment que la diffusion des normes repose sur la capacité des acteurs à traduire leurs propositions dans les cadres institutionnels dominants. De façon analogue, Dave Huitema et Sander Meijerink (2010) montrent que les entrepreneurs de politiques (*policy entrepreneurs*) ne parviennent à initier des transitions que lorsqu'ils savent composer avec les régimes existants. Cette lecture permet donc d'éclairer le cas de l'ESS, dont la mise à l'agenda mondiale a nécessité un important travail d'acculturation et d'adaptation aux logiques diplomatiques et institutionnelles en place.

Pour étayer ce propos, j'ai fait le choix de me concentrer, pour ce chapitre, sur deux politiques mondiales dédiées à l'ESS : la résolution 77/281 de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) de 2023 et la résolution travail décent et ESS de la Conférence internationale du travail (CIT) 2022. Ces résolutions ont toutes deux été les premières à aborder l'ESS dans son approche transversale et leur adoption a été largement saluée par les promoteurs de l'ESS. Pour autant, leurs contextes, temporalités et processus divergent. Leur comparaison, lorsque possible, permettra donc d'identifier des tendances communes.

Mon raisonnement est ici décomposé en deux étapes. Dans un premier temps, je me consacrerai au contexte politique mondial et aux enjeux procéduraux de mise à l'agenda de l'ESS. Dans un second temps, je m'intéresserai à la division du travail politique des promoteurs de l'ESS selon le cadre précédemment défini.

## **Section 1 – Contexte mondial et enjeux procéduraux au cœur de la mise à l'agenda international de l'ESS**

La mise à l'agenda international de l'ESS est, comme je l'ai montré dans les chapitres précédents, le résultat d'un travail politique (Smith, 2019) des promoteurs de l'ESS. Les efforts de légitimation, problématisation et instrumentation se sont néanmoins heurtés et ont dû être adaptés aux normes et coutumes institutionnelles préexistantes. A quelles contraintes politiques et institutionnelles les promoteurs de l'ESS ont-ils été confrontés ? Pour répondre à cette question, j'explicitai les différences entre les résolutions à l'AGNU et à la CIT, puis je présenterai les différents ajustements et efforts de cadrages menés pour permettre la mise à l'agenda de l'ESS.

## I. Différences entre une résolution à l'AGNU ou à la CIT

---

*En termes de négociation, je pense qu'on peut difficilement mélanger les choses. Parce qu'une négociation, moi je l'ai un peu pratiqué quand j'étais à Genève et quand j'étais à New York... Je peux comparer... L'OIT n'a vraiment rien à voir avec une négociation de l'Assemblée générale. C'est un autre monde. Ce sont pas du tout les mêmes acteurs. Comme vous le savez à l'OIT les syndicats sont très importants. Alors qu'aux Nations unies, à New York, ce sont les États qui les représentent. Ils peuvent être présents, mais ne sont pas négociateurs, donc c'est vraiment très différent. Et il n'y a pas de... comment dirais-je... chacun sait ce que fait l'autre, bien sûr, mais il n'y a pas d'automatisme. Ce n'est pas parce que l'OIT décide quelque chose qu'automatiquement l'Assemblée générale va s'y rallier, vous voyez. C'est une indication importante, c'est une ouverture, c'est important, mais c'est tout.*

---

*Extrait d'entretien avec le représentant spécial pour la RSE et la dimension sociale de la mondialisation au MEAE en France, le 4 mars 2024*

Cet extrait d'entretien avec un diplomate français évoque les différences de protocoles entre une négociation à la Conférence internationale du travail (CIT) et à l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU). Les deux institutions fonctionnent effectivement sur des modèles très différents que j'ai analysés afin de comprendre les apports d'une résolution par rapport à une autre, ou encore les contraintes auxquelles doivent s'adapter les promoteurs de l'ESS.

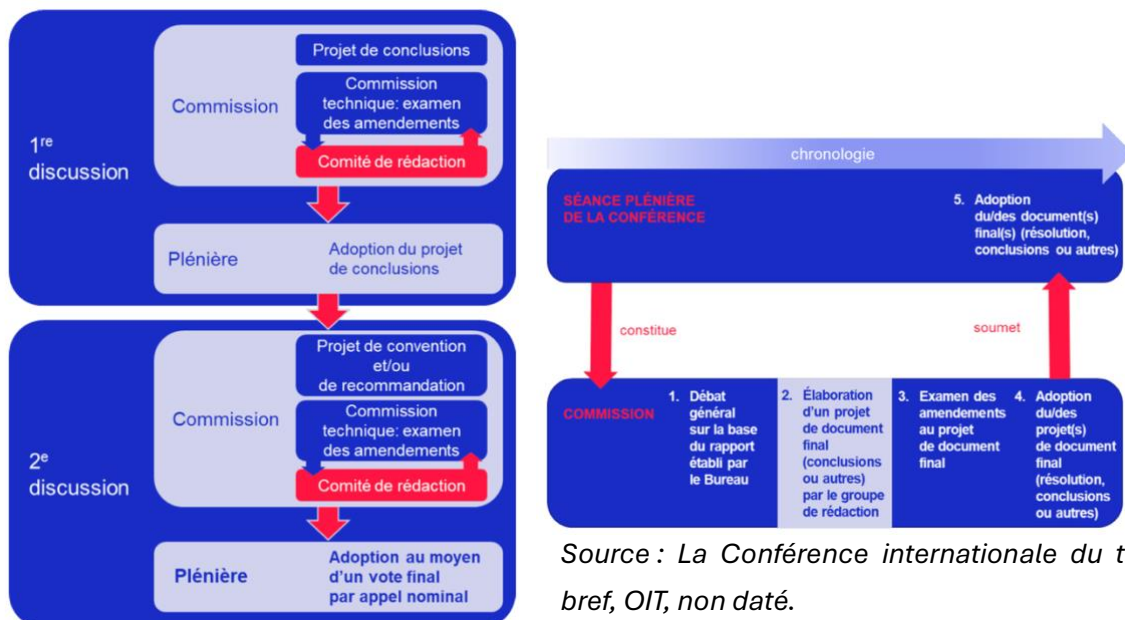
### *1. La spécificité du tripartisme de la Conférence internationale du travail*

La Conférence internationale du travail (CIT) est une assemblée internationale qui se réunit tous les ans, pendant trois semaines en juin à Genève, pour élaborer et adopter des normes internationales du travail et contribuer à orienter la politique générale de l'OIT. Cette assemblée présente pour spécificité que les États membres ne sont pas les seuls délégués participants aux négociations. En effet, chaque État doit également désigner des délégués pour représenter les organisations syndicales des employeurs et des travailleurs. Cette configuration contribue alors à créer des rapports de forces et équilibres différents dans les négociations.

La CIT peut adopter plusieurs textes internationaux, à la portée juridique variable (Binet, 1952) : les résolutions, les recommandations et les conventions. Tout d’abord, les résolutions sont des textes sans conséquence juridique. Ce format de texte est notamment utilisé pour rendre compte des discussions générales qui se sont tenues dans des commissions techniques. Les recommandations et conventions ont une portée juridique. Elles contiennent des principes en matière de législation sociale qui doivent être transposés dans les législations nationales. De plus, les conventions doivent être ratifiées par les États membres qui formalisent alors leur adhésion au texte et s’engagent à rendre compte de leur mise en œuvre tous les ans.

Dans la majeure partie des cas, par coutume, les textes sont adoptés par consensus, donc par absence d’opposition. Sinon, la norme exige cependant que les résolutions soient adoptées par une majorité simple de suffrages exprimés, et les recommandations et conventions doivent être votées par deux tiers des délégués. Cet élément conditionne la réussite des textes alors que les groupes des organisations syndicales des travailleurs et employeurs représentent deux tiers des délégués mais s’opposent dans leurs prises de position, d’autant plus que chaque groupe s’exprime en bloc. Ainsi, l’adoption de conventions et recommandations dépendent souvent des États qui s’expriment et votent individuellement.

Figure 19 – Schémas de la procédure normative à la CIT (à gauche) et de la procédure pour une discussion générale (à droite)



Source : La Conférence internationale du travail en bref, OIT, non daté.

Obtenir une résolution de la CIT semble ainsi bien plus facile qu’une recommandation ou convention, d’autant plus que les protocoles ne sont pas les mêmes (voir figure 19). La négociation de conventions ou recommandations s’étale sur deux ans,

alors qu'une discussion générale est traitée sur une année. C'est dans ce deuxième cas de figure qu'a été mise à l'agenda la thématique ESS et travail décent en 2022. La discussion générale a ainsi permis d'adopter une résolution, englobant les conclusions, qui a été largement saluée par les promoteurs de l'ESS.

## *2. Saisir l'enjeu d'une résolution à Assemblée Générale des Nations Unies*

L'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) est, selon sa Charte, l'organe principal de l'ONU. 193 États y sont représentés en application d'une règle de délibération démocratique qui donne à chacun une voix. C'est donc un espace de légitimité internationale. Une résolution de l'AGNU est une décision adoptée par cette Assemblée, par consensus ou par vote. Pouvant être considérée comme un incubateur de notions qui vont être consacrées ailleurs ou par d'autres organes (Pellet, 2004), l'AGNU est donc très rapidement devenue la cible centrale des réseaux transnationaux de l'ESS qui visent la reconnaissance internationale de l'ESS.

Selon les récits rapportés, ce serait à l'occasion d'une rencontre internationale mêlant agents onusiens et réseaux transnationaux de l'ESS en 2014 que l'idée d'une résolution de l'AGNU a été formulée pour la première fois. Cette suggestion « n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd », pour citer un enquêté, et les réseaux transnationaux de l'ESS ont décidé d'en faire leur cheval de bataille.

---

*La résolution est un moyen d'avoir un tamtam, c'est-à-dire d'avoir un endroit où la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire fasse du bruit et aide justement à la faire connaître. Et donc des gens nous disaient : « oui, mais vous savez... ce n'est qu'une résolution, ce n'est qu'un papier adopté... ». Et bien justement, si ce n'est que ça, au moins ayons déjà ça et essayons derrière de s'en servir comme une clé.*

---

*Extrait d'entretien avec un membre fondateur français d'ESS Forum International, le 18 avril 2023*

Cet extrait d'entretien est assez révélateur de l'attente que les acteurs de l'ESS ont très rapidement placée dans cette résolution, tout en ayant conscience du caractère juridique non-contraignant d'une résolution de l'AGNU. En effet, le poids de l'adoption d'une résolution à l'AGNU reste à nuancer. Le juriste Alain Pellet décrit que : « Les réunions de l'Assemblée générale sont [désormais] tenues pour l'occasion stérile d'un

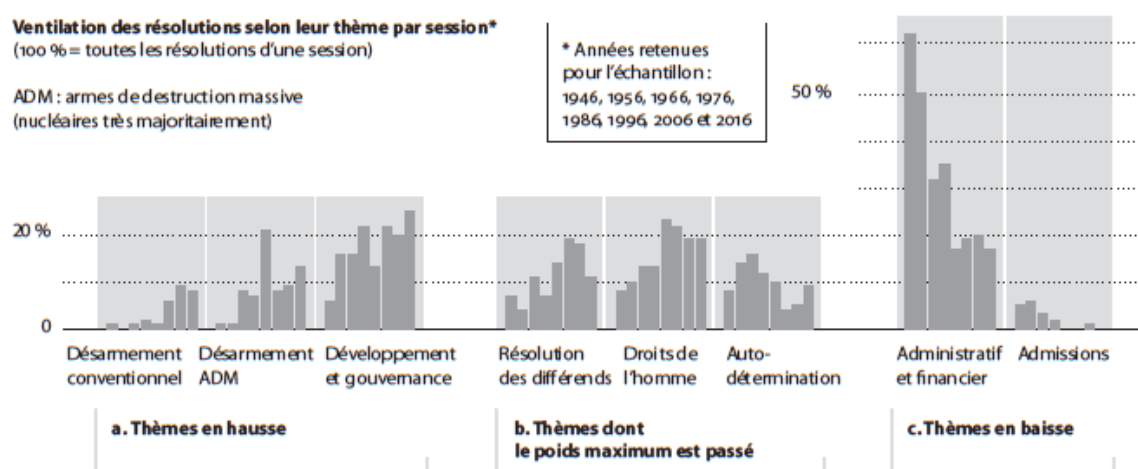
déroulement collectif sans conséquence, un forum négligeable où se déversent des flots de paroles sans portée juridique et sans influence politique » (Pellet, 2004, p.43).

## II. S'inscrire dans l'agenda international : le cas de la résolution AGNU

L'AGNU ne peut se prononcer que sur des thèmes inclus dans ses prérogatives prévues par le Chapitre IV de la Charte des Nations Unies. Les principaux thèmes traités dans des résolutions de l'AGNU sont les questions autour du désarmement, du développement et de la gouvernance, de la résolution de différends, des droits de l'homme, de l'auto-détermination ou encore de gestion administrative et financière du système des Nations Unies (Devin et al., 2020) comme l'illustre le graphique ci-dessous. Une fois l'idée d'une résolution à l'AGNU dédiée à l'ESS, un des principaux enjeux a donc été de trouver une opportunité de mise à l'agenda.

Figure 20 – Poids relatif des thèmes des résolutions à l'AGNU

Figure 2 – Poids relatif des thèmes dans les résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies, 1946-2016



Source : Nations unies, Dag Hammarskjöld Library, consultée en février 2017.  
© FNSP - Sciences Po, Atelier de cartographie, 2018.

Pour préparer une résolution de l'AGNU dédiée à l'ESS, la question de l'angle d'approche pour justifier cette résolution devait donc être choisi stratégiquement. Il était primordial de choisir sur quelles bases cette résolution allait reposer.

## *1. Le cadre de l'Agenda 2030 et enjeux de temporalité*

Le Groupe pilote de l'ESS (GPIESS), qui organise dans les années 2010 des *side-events*, se donne pour mission de renforcer la connaissance de l'ESS et de la promouvoir en proposant des mesures concrètes et soutenant des politiques publiques. En lisant son *vade-mecum* publié en 2016, je comprends que l'adoption de l'Agenda 2030 et des 17 Objectifs du développement durable (ODD) en 2015 a très vite constitué un point d'ancrage idéal pour défendre et obtenir la reconnaissance de l'ESS au niveau mondial. En effet, la stratégie de justification d'une résolution de l'AGNU dédiée à l'ESS s'est rapidement orientée autour de l'affirmation suivante : l'ESS permet la mise en œuvre concrète des ODD sur les territoires à travers le monde. En ce sens, le Groupe de travail inter-agences des Nations Unies pour l'ESS (UNTFSSSE) a produit plusieurs rapports, le premier en juin 2014 alors qu'on ne parlait que des objectifs « post-2015 » et le second en septembre 2022. Ce dernier rapport illustre chacun des 17 ODD avec des expériences d'organisations de l'ESS. Ces différents rapports ont constitué des sources d'informations très utiles aux États négociateurs pour mieux saisir les pratiques de l'ESS et son impact dans la réalisation des ODD.

Si le lien entre ESS et réalisation des ODD a rapidement été admis par le plus grand nombre, cela ne s'est pour autant pas traduit par une mise à l'agenda rapide, comme espérée par les réseaux transnationaux de l'ESS. Plusieurs entretiens avec des agents onusiens impliqués dans l'UNTFSSSE ont permis de mettre en lumière un des principaux défis de mise à l'agenda : la difficulté n'étant pas tant sur l'intérêt pour l'ESS (qui faisait plutôt consensus) mais plutôt dans la temporalité de mise à l'agenda global. En effet, cette mise à l'agenda doit être replacée dans un contexte global où les discussions internationales sont souvent tournées autour d'urgences mondiales comme des contextes de guerre, d'ingérence, ou encore de non-respect des droits humains qui requièrent l'attention et l'intervention de l'ONU. Cette question de temporalité et de disponibilité explique probablement le fait que la résolution 77/281 ait été adoptée en avril, soit dans la période « creuse » d'activité de l'AGNU dont l'activité est plus intense à l'ouverture de chaque session, soit de septembre à décembre.

## *2. L'ajustement autour de solutions techniques face au risque de concurrence entre coopératives et ESS*

Au fur et à mesure que ce projet de résolution de l'AGNU commençait à se concrétiser, un défi supplémentaire et inattendu d'ajustement à l'agenda global de

l'AGNU est apparu. La Mongolie a rapidement énoncé quelques réserves à la réalisation d'une résolution à l'AGNU dédiée à l'ESS. En effet, depuis la 47<sup>ème</sup> session de l'AGNU en 1992, il est mis à l'agenda tous les deux ans une résolution intitulée initialement « Le rôle des coopératives au regard des nouvelles tendances économiques et sociales » puis « Rôle des coopératives dans le développement social » depuis 1999. Cette résolution, soutenue et initiée par la Mongolie, permet aux coopératives de s'inscrire dans l'agenda de l'AGNU. Elle fait notamment l'objet d'un rapport préparé par le Secrétariat Général des Nations Unies, puis soumis en discussion à la Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles (aussi appelée la Troisième Commission).

---

*L'une de nos principales préoccupations était d'essayer de faire en sorte que ces questions soient traitées par des comités différents et sur des années différentes, de sorte qu'une année, lorsque nous nous occupons des coopératives et du développement social, nous puissions nous occuper uniquement des coopératives. Et l'année suivante, lorsque nous traitons de l'ESS, nous traitons de l'ESS. Nous ne voulons pas qu'ils soient tous traités la même année, car certains pays pourraient alors penser que cela dilue la force d'une résolution, étant donné qu'elles sont très étroitement liées.*

---

*Extrait d'entretien avec un chargé d'affaires sociales à l'UNDESA, le 24 avril 2023, traduction personnelle.*

Cet extrait d'entretien décrit les différentes négociations et les compromis qui ont été nécessaires pour inscrire à l'ordre du jour de l'AGNU une résolution dédiée à l'ESS. Plusieurs acteurs craignaient notamment que la nouvelle résolution sur l'ESS ne vienne affaiblir la portée de celle sur les coopératives. De manière assez surprenante, c'est donc l'existence d'une résolution dédiée aux coopératives qui est à l'origine de certaines réticences. Il y a ici deux référentiels qui se rencontrent : celui des coopératives et celui de l'ESS. Celui des coopératives est plus ancien, et historiquement reconnu au niveau des Nations Unies (Louis, 2013). Dans certaines approches, comme en Allemagne, persiste la volonté de distinguer le mouvement coopératif de l'économie sociale. Dans ce cadre, il est mis en avant que les coopératives poursuivent des objectifs économiques pour leurs membres (intérêt collectif) alors que l'ESS sert l'intérêt général (Adderley, 2025).

Afin de ne pas désavantager le mouvement coopératif par l'adoption d'une résolution sur l'ESS, le compromis qui a finalement été trouvé prévoit que les deux

résolutions ne soient pas mises à l'agenda lors de la même session de l'AGNU : celle sur les coopératives sera traitée lors des années impaires (2023, 2025, etc.) alors que celle sur l'ESS sera mise à l'agenda les années paires (2022, 2024, etc.)<sup>78</sup>. Les modalités techniques du cycle d'une résolution à l'AGNU ont également permis de lever certaines inquiétudes en traitant les résolutions dans des commissions différentes. En effet, la résolution 77/281 sera traitée dans la Commission économique et financière (aussi appelée la Deuxième Commission), alors que la résolution des coopératives est traitée dans la Troisième Commission.

### 3. Une mise à l'agenda favorisée par un contexte postpandémique ?

De plus, en s'intéressant à l'environnement politique global dans lequel s'inscrit la mise à l'agenda de la résolution 77/281, j'ai constaté qu'il est souvent exprimé que cette mise à l'agenda a été facilitée par le contexte postpandémique covid-19. Dans ce cadre, les consciences se seraient ouvertes à d'autres alternatives pour un monde plus juste et plus soutenable, et donc où l'ESS serait mieux reconnue. Toutefois, au vu des entretiens réalisés et des documents consultés, cette impulsion donnée par l'épisode pandémique doit être nuancée. En effet, dès 2019, soit avant la pandémie de covid-19, un élan avait déjà été initié.

En 2019, les réseaux transnationaux de l'ESS étaient déjà très actifs et menaient des activités fortes pour obtenir gain de cause : d'un côté ESS Forum International rencontrait Amina J. Mohammed, Vice-Secrétaire générale de l'ONU à New York pour discuter du projet de résolution, de l'autre le RIPESS travaillait activement avec la CNUCED de New York pour rédiger un premier brouillon d'une version de résolution. En parallèle, les États commençaient à s'intéresser à la possibilité d'une résolution de l'AGNU dédiée à l'ESS. A titre d'exemple, la France lançait *Pact for Impact*, initiant de nouveaux rapprochements entre États concernant l'ESS. Elle commençait, par ailleurs, à se porter candidate comme pays leader de la résolution à l'AGNU. La pandémie de covid-19 marque finalement un coup d'arrêt à cet élan, qui a repris assez rapidement dans la période de sortie de crise.

Les différents éléments analysés dans cette section ont permis de révéler les enjeux de mise à l'agenda d'une résolution de l'AGNU avec une adaptation aux éléments exogènes : contexte politique global aux Nations Unies, rivalités avec une autre

---

<sup>78</sup> Pour information, malgré son adoption en avril 2023, la résolution 77/281 sur l'ESS est considérée comme adoptée à l'occasion de la 77<sup>ème</sup> session de l'AGNU, session ayant débutée en septembre 2022.

résolution, et crise sanitaire mondiale. La section suivante cherchera alors à comprendre comment les différents acteurs se sont divisé le travail politique dans la négociation d'une politique mondiale sur l'ESS.

## **Section 2 – Division du travail politique entre promoteurs de l'ESS selon leurs compétences et mandats**

Considérant les différents protocoles évoqués dans la section précédente, les différents promoteurs de l'ESS (États, organisations internationales, réseaux transnationaux) ne bénéficient pas des mêmes accès aux négociations internationales. Ainsi, une forme de division du travail politique s'opère dans les espaces internationaux de négociation (Baillot, 2021). Cette section vise donc à comprendre, d'abord, comment des acteurs hétérogènes s'organisent pour prendre part aux négociations selon les normes et coutumes en vigueur. Puis, considérant la domination étatique dans les processus, je m'intéresserai aux trajectoires et caractéristiques des États promoteurs de l'ESS.

### **I. Division du travail politique selon le type d'acteur et le lieu de la négociation**

---

*Les acteurs de la société civile étaient venus en nous disant « on aimerait ça, ça... » mais honnêtement, ce n'est pas non plus le rôle de la société civile de faire la rédaction et le processus de négociation qui appartient quand même aux États membres. Et nous, j'ai envie de dire qu'en France, on est assez ouverts pour reprendre à notre titre les contributions que l'on juge pertinentes de la société civile. Il y a des États qui sont très conservateurs sur le fait que les processus de négociation appartiennent aux États membres. Et franchement, on les écouterait, ils aimeraient qu'on soit juste enfermés avec les États membres et qu'on soit coupés un peu de la société civile.*

---

*Extrait d'entretien avec le représentant de la France à l'AGNU pour la négociation de la résolution 77/281*

Cet extrait d'entretien avec le diplomate français illustre bien la distinction des rôles entre les États et réseaux internationaux. Ainsi, en m'appuyant sur les conditions d'élaboration des résolutions dédiées à l'ESS à l'AGNU et la CIT, je propose ici de mieux

saisir la division du travail politique entre les États, les organisations internationales et les réseaux transnationaux. Loin de fournir une analyse précise, cette sous-section cherche davantage à identifier des tendances sur la base des pratiques des promoteurs de l'ESS.

### *1. Primauté étatique et appui technique onusien à l'AGNU*

A ce stade, il convient de rappeler que l'AGNU est un espace d'échange pour ses « Membres » qui sont donc exclusivement des États. Ainsi, tout projet de résolution doit être mis à l'agenda par des États. Cet élément est particulièrement important dans le cas de l'ESS car le projet de résolution a initialement été porté par des réseaux internationaux d'acteurs, qui eux n'ont pas le pouvoir d'agir à l'AGNU. La division du travail politique entre les différents acteurs de l'espace mondial de l'ESS n'est donc pas très surprenante dans la mesure où elle est conforme aux rôles de chacun définis par les textes et pratiques au sein des Nations Unies.

Dans le cas de la résolution à l'AGNU, les réseaux transnationaux de l'ESS déterminent les orientations initiales du projet de résolution (basées sur les besoins et l'expérience du terrain), mais aussi œuvrent pour mobiliser les personnes compétentes pour réaliser le projet. Ainsi, les différents réseaux internationaux de l'ESS, dont principalement ESS Forum International, le RIPESS, le GSEF et le regroupement de la Coalition Internationale de l'ESS, n'ont cessé de mobiliser leurs contacts et leurs ressources disponibles pour convaincre un maximum d'États de soutenir ce projet de résolution. Le pouvoir d'action de ces organisations de la société civile s'est très vite limité à ces activités de sollicitation des gouvernements car, conformément au règlement, aucune place ne leur était attribuée dans les négociations du contenu de la résolution à New York. Le RIPESS et la Coalition Internationale de l'ESS (représentée par l'ACI et le GSEF) ont cependant été invités à participer à des *side-events* à New York en juillet et décembre 2022, mais il est encore difficile de mesurer l'écho des messages portés par ces réseaux d'acteurs à cette occasion.

Par contraste, les agences des Nations Unies déjà engagées sur des projets liés à l'ESS ont été davantage impliquées dans la procédure d'adoption de la résolution.

---

*Chaque fois qu'une résolution est négociée, les négociations sont menées uniquement par les pays. Aucune agence des Nations unies ni personne d'autre ne prend part aux négociations. Les agences des Nations unies sont présentes dans la salle pour répondre aux questions, aux questions*

*techniques. Si les pays ont des questions techniques, ils les posent à l'entité des Nations unies présente dans la salle pour les conseiller. [...] Et dans cette résolution particulière, je pense que ce sont principalement la CNUCED et l'OIT qui ont donné des conseils techniques aux États membres au fur et à mesure de l'avancement de la résolution.*

---

*Extrait d'entretien avec un chargé d'affaires sociales à l'UNDESA, le 24 avril 2023, traduction personnelle*

Bien que les agences des Nations Unies ne puissent pas prendre directement part aux négociations, elles sont toutefois présentes dans la salle afin de répondre à des questions techniques comme l'explique cette personne interrogée. Dans le cadre de la résolution 77/281, ce sont l'OIT et la CNUCED, agences du Secrétariat et de la Présidence de l'UNTFSSSE à cette date qui ont occupé ces fonctions. On peut alors supposer que les conseils et précisions techniques fournis étaient largement basés sur les travaux déjà effectués au sein de l'UNTFSSSE. Par ailleurs, il s'agit probablement d'un cas de figure qui illustre tout l'intérêt de l'existence de ce groupe de travail créé en 2013 et de la valeur de tous les travaux fournis en dix ans. C'est probablement, et en partie, grâce à ces travaux et ce groupe de travail que certaines agences onusiennes, comme l'OIT, la CNUCED et l'UNRISD, constituent aujourd'hui des interlocuteurs fiables et experts en matière d'ESS. Connaissant tous les aspects techniques du projet, que ce soit en matière de procédure onusienne comme en matière d'ESS, ces agences des Nations Unies ont été sollicitées pour apporter un soutien technique.

## *2. Ouverture partielle aux réseaux à la Conférence internationale du travail*

En 1948, l'Alliance coopérative internationale (ACI) crée une brèche dans le fonctionnement tripartite de l'OIT. En argumentant que les intérêts des producteurs et consommateurs n'étaient pas représentés dans le format actuel, elle est ainsi la première organisation à obtenir un statut d'observateur (Louis, 2013). Suite à cette ouverture, de nombreuses ONG ont ainsi demandé et obtenu ce statut. Bien que ces organisations doivent prendre en charge les coûts financiers de leur participation et que leur temps de parole est très limité, les réseaux transnationaux s'accommodent aujourd'hui de ce fonctionnement (Louis & Ruwet, 2021).

L'obtention de ce statut consultatif est, par ailleurs, très règlementée et sélective. Elle est soumise à l'appréciation du secrétariat et le fait de détenir un statut consultatif ECOSOC ne garantit pas celui de l'OIT (Louis, 2016). Ainsi, lorsque, dans le cadre de mes

activités salariées, je rédige en 2022 la lettre de candidature d'ESS Forum International, je mets en avant le fait que l'association représente les intérêts des acteurs de l'ESS dans leur globalité et qu'elle a développé une expertise et légitimité au fil des années, notamment en collaborant avec l'OIT au travers de l'UNTFSSSE. En effet, la participation des réseaux transnationaux aux négociations répond à un intérêt mutuel avec les organisations internationales qui cherchent à tirer profit de leur expertise (Louis & Ruwet, 2021).

Lors de la discussion générale sur le travail décent et l'ESS, une autre règle, temporaire, est venue bousculer la division du travail politique. En raison de la récente pandémie de covid-19, les organisations observatrices sont interdites au Palais des Nations à Genève, leur participation doit alors se faire uniquement en ligne. Les organisations peuvent alors profiter de la retransmission vidéo pour suivre les échanges. Elles ont aussi été autorisées à prendre la parole, par visio-conférence, pendant une minute chacune à l'ouverture de la commission thématique. C'est dans ce cadre et ces conditions que j'ai personnellement participé à cette CIT. Cependant, ESS Forum International et les autres réseaux promoteurs de l'ESS ne se sont pas accommodés de cette situation face à l'enjeu de la négociation. Ainsi, plusieurs réseaux transnationaux parviennent à se faire accréditer en tant que conseillers techniques auprès des délégués gouvernementaux ou syndicaux. C'est le cas pour ma collègue d'ESS Forum International qui se fait accréditer en tant que conseillère technique de la délégation gouvernementale française.

Dans ce contexte, c'est une véritable orchestration du travail politique qui est menée selon les accréditations et droits de chacun. Les représentants de réseaux accrédités auprès des délégués sont à Genève. Ils peuvent assister à certaines réunions qui ne sont pas diffusées, participer au groupe de rédaction du texte, mais ne peuvent pas porter de message au nom de leur organisation. Ce sont donc les salariés accrédités comme observateurs qui, sur la base des indications des représentants intégrés aux délégations, développent les documents de plaidoyer et les diffusent aux délégations.

---

*J'ai été directement impliquée dans ce travail de plaidoyer en tant qu'observateur. Une orchestration a été organisée entre ESS Forum International et l'ACI, toutes deux membres de la CIESS et accréditées.*

*La nuit du 1<sup>er</sup> au 2 juin je prépare un document politique destiné aux membres du comité de rédaction. Ce dernier se réunissait du 1<sup>er</sup> au 3 juin et préparait notamment une première version de définition de l'ESS. Le document que j'ai préparé visait donc à proposer aux délégués la définition de la CIESS. Le document avait été stratégiquement élaboré selon les*

*indications des personnes ayant participé aux premières journées d'échange et connaissant les enjeux.*

*Le weekend du 4 et 5 juin a également été décisif. Le vendredi 3 juin, en fin de journée, le comité de rédaction a proposé sa version provisoire du texte et les États devaient soumettre leurs propositions d'amendements le samedi 4 juin entre 9h et 16h30. Ainsi, j'ai contribué, la nuit du 3 au 4 juin, à rédiger des propositions d'amendements, toujours sur la base des indications des collègues à Genève. J'ai ensuite envoyé ces propositions d'amendement (en trois langues) aux délégués au nom de la CIESS, espérant qu'ils reprennent les suggestions. Le dimanche 5 juin, j'ai passé en revue les 116 amendements proposés par les États et groupes syndicaux afin de rendre compte aux collègues sur place dans quelles mesures nos suggestions avait été retenues, et ainsi les aider à orienter leur travail de plaidoyer.*

---

*Observation de terrain n°5 : Faire du plaidoyer à distance pour la CIT 2022*

Mon expérience de terrain me permet ici de comprendre comment les réseaux transnationaux, et plus largement les observateurs des négociations internationales, doivent s'adapter aux normes et pratiques pour mener leur travail politique. Dans le cas de la CIT 2022, la présence de salariés de réseaux transnationaux dans les délégations accréditées a été un facteur clé, qui a permis de faciliter la circulation des informations, et donc les efforts de plaidoyer. Cependant, le travail mené par ces personnes est difficilement identifiable et reconnu car, à aucun moment, pendant la négociation, elles ne peuvent s'exprimer en leur personne pour faire passer un message. Ainsi, il était très important que les documents de plaidoyer préparés et diffusés ne mentionnent pas leur nom.

L'analyse de la division du travail politique dans les négociations internationales a ainsi permis d'identifier clairement le rôle de chaque acteur promoteur de l'ESS. Les agents des organisations internationales sont cantonnés au rôle d'experts techniques. Les réseaux transnationaux tentent, par tous les moyens possibles mais souvent de manière indirecte, d'influencer la prise de décision qui se déroule dans des espaces qui leur sont souvent interdits. Et les États restent la cible principale de ce travail de plaidoyer du fait de leur position dominante dans les processus en vigueur.

## II. Trajectoires et caractéristiques des États engagés

Dans cette division du travail politique, les États occupent donc une place centrale. Pour la résolution à l'AGNU, c'est eux qui mettent le projet à l'agenda, organisent et participent aux sessions de négociations, puis décident collectivement des modalités de décision sur la résolution. Les États occupant ainsi un rôle clé dans la procédure de construction, il semble ici pertinent de porter une attention aux États impliqués dans cette résolution et à leur trajectoire en matière de promotion de l'ESS.

Le graphe ci-dessous (figure 21) représente une analyse de réseau (Eloire et al., 2011) de l'ensemble des États qui ont décidé de soutenir l'adoption de cette résolution en tant que « co-sponsor » ou qui ont déjà montré un engagement en ce sens. Parmi les 43 États qui ont décidé de supporter la résolution, l'Espagne, le Sénégal et le Chili ont joué un rôle particulièrement clé dans la mise à l'agenda. En effet, l'Espagne est l'État qui a officiellement déposé le projet de résolution à l'AGNU. Dès que l'Espagne a décidé d'assumer ce rôle de leader, elle a sollicité l'investissement d'autres États « co-facilitateurs » pour chaque continent. Ce sont finalement le Sénégal et le Chili qui se sont portés volontaires. Aucun État d'Asie ne s'est particulièrement impliqué. Le concept d'ESS y est encore peu répandu, ce qui peut expliquer leur absence. La Corée du Sud est l'État qui bénéficie à ce jour du meilleur cadre institutionnel pour l'ESS (Bidet & Eum, 2011) mais était toutefois absente des négociations car le gouvernement au pouvoir n'y était pas favorable. Pour autant, le secrétaire général d'un réseau de collectivités locales en Corée du Sud m'explique (entretien, 7 juillet 2023) que le projet d'adoption de résolution à l'AGNU a suscité une forte mobilisation de certains députés, maires et leaders de l'ESS coréens afin de solliciter un soutien du gouvernement.

### *1. La constitution d'un « core group » d'États autour du projet de résolution*

Le graphe ci-dessous permet d'identifier les groupes d'États qui ont démontré leur engagement et leur soutien à l'adoption de la résolution 77/281 de l'AGNU à différentes étapes : lors des réunions préparatoires en 2022, lors des discussions de préparation de la résolution, lors de la soumission du projet à l'AGNU ou enfin lors de son adoption en plénière. Le graphe mentionne également le GPIESS et la Déclaration de Tolède qui rassemblent des États déjà engagés dans la promotion de l'ESS. Si ce schéma illustre que le nombre d'États soutenant l'ESS a progressivement augmenté au fil des étapes, il met aussi en relief les États qui ne sont pas allés au bout du processus. Le cas de ces États,



permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, il est coutume pour la France de ne pas déposer de projet de résolution comme me l'a expliqué un diplomate français.

---

***J'ai entendu dire que la France n'aurait pas pu être leader ou facilitateur de la résolution parce que c'est un État membre du Conseil de sécurité de l'ONU. Est-ce que c'est une pratique commune ?***

*Alors, c'est plus ou moins vrai, on va dire. La France facilite très peu, prend très peu de processus de facilitation du fait, effectivement, de notre rôle de P5<sup>79</sup>. Il y a plus ou moins une tradition établie de ne pas avoir trop ce rôle de facilitateur. La réalité, c'est qu'on peut néanmoins le faire. Il n'y a rien qui nous l'interdit formellement, mais on évite de trop le faire.*

---

*Extrait d'entretien avec le représentant de la France à l'AGNU pour la négociation de la résolution 77/281, le 12 mars 2024*

Alors que les changements ministériels et gouvernementaux semblent définitivement fermer des portes du côté de la France, l'Espagne et sa nouvelle Vice-Présidente en charge de l'Emploi et de l'Économie Sociale, Yolanda Díaz Pérez, décident de se saisir du sujet début 2022. Le Sénégal et le Chili se joignent également à l'initiative pour former à eux trois, le groupe d'États « co-facilitateurs », donc porteurs de la résolution.

Par ailleurs, le graphe permet de révéler que si l'Équateur n'a pas soutenu la résolution, 40% des États qui ont pris part au groupe de travail de rédaction du texte et de négociations sont des États qui étaient membres du GPIESS. Cet élément illustre le rôle clé joué par les réseaux transnationaux de l'ESS, qui ont initié, il y a dix ans déjà, des discussions multilatérales.

## *2. Une forte représentation des pays européens*

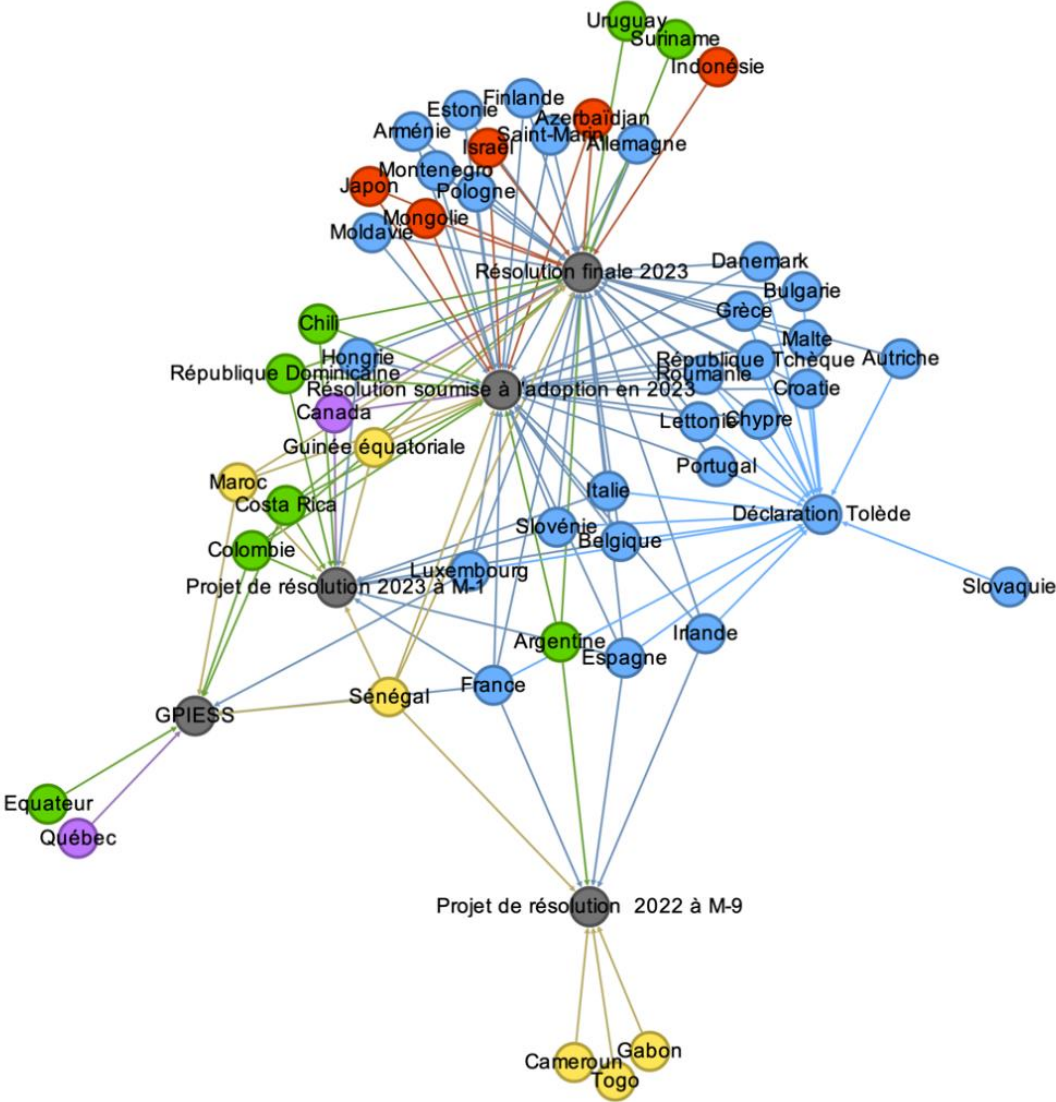
Le graphe de la figure 22, pour lequel j'ai appliqué un code couleur selon le continent, permet de révéler le fort engagement des pays européens (en bleu) par comparaison aux autres continents. Cela peut s'expliquer par le fait que parmi les 27 pays européens qui ont décidé de soutenir la résolution 77/281, les deux tiers d'entre eux étaient signataires de la Déclaration de Tolède, un engagement européen pour une meilleure visibilité et reconnaissance de l'ESS avec des politiques publiques spécifiques.

---

<sup>79</sup> Le P5 désigne les 5 membres permanents du Conseil de sécurité : la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Russie.

Par ailleurs, cet effet de soutien par groupe de pays n'est pas surprenant puisque le vote (ou soutien) à l'AGNU est souvent lié à l'appartenance à des groupes régionaux ou politiques (Sidani, 2014).

Figure 22 – Analyse de réseau des États co-sponsors de la résolution 77/281 selon le continent



Source : élaboration propre.

3. Liens directs et indirects entre politique nationale et internationale

Je me suis interrogée sur le potentiel lien entre avoir une politique nationale cadre relative à l'ESS et soutenir une résolution sur l'ESS à l'AGNU. La figure 23 présentée ci-dessous exprime clairement qu'il n'y a aucune tendance qui se dégage à ce propos.



différents acteurs sont variables. Néanmoins, les États restent prédominants. Leur implication pour une politique internationale sur l'ESS est cependant difficile à prévoir car elle ne dépend pas systématiquement de la politique nationale menée.

## Conclusion

Dans ce chapitre, j'ai montré que la négociation des politiques mondiales dédiées à l'ESS ne dépend pas seulement de l'ESS parce qu'elle s'inscrit dans des procédures et des configurations politiques indépendantes de l'ESS. Les règles de fonctionnement de l'AGNU et de la CIT prédéterminent les marges de manœuvre des acteurs. La conjoncture politique dépend aussi de dynamiques exogènes, comme le cadre de l'Agenda 2030. Les acteurs de l'ESS n'inventent donc pas la procédure, ils s'y acculturent pour la mobiliser à leur avantage.

L'analyse a également mis en évidence une division du travail politique entre acteurs selon leurs mandats et leurs ressources : les États conservent leur domination dans les négociations, les agences onusiennes sont limitées à un rôle d'expertise technique, et les réseaux transnationaux de l'ESS interviennent essentiellement par le biais de stratégies d'influence indirectes. L'analyse des trajectoires étatiques confirme par ailleurs que le soutien à une résolution internationale n'est pas systématiquement lié à l'existence d'une politique nationale dédiée, mais dépend davantage de dynamiques diplomatiques, d'opportunités régionales et d'engagements individuels.

Ce chapitre permet donc de comprendre que la progression d'une thématique au sein des politiques mondiales relève moins de la seule force de son contenu que de la capacité des acteurs promoteurs à composer avec des structures décisionnelles préexistantes. L'étude de l'ESS rejoint alors la littérature, notamment sur les *policy entrepreneurs* et leur capacité à s'adapter aux structures existantes et à se saisir des fenêtres d'opportunité (Finnemore & Sikkink, 1998; Huitema & Meijerink, 2010; Kingdon, 2014). Ainsi, après avoir analysé les procédures, le chapitre suivant sera consacré à l'étude du contenu normatif des textes adoptés afin de comprendre comment ces contraintes se traduisent dans la définition et l'orientation même des politiques mondiales dédiées à l'ESS.

## CHAPITRE 7 • La recherche de consensus comme ligne directrice des négociations sur l'ESS

La définition de l'économie sociale et solidaire (ESS) proposée dans les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Conférence internationale du travail fait référence au principe de « gouvernance démocratique et/ou participative ». Pourtant, plusieurs États ont exprimé leur réticence à adopter une résolution qui pourrait être interprétée comme une promotion explicite de la démocratie, par crainte d'ingérence dans leurs affaires intérieures. Pour surmonter ces blocages, les négociations ont abouti à des compromis, souvent de formulation, afin que les textes puissent être adoptés par consensus.

Cet exemple s'inscrit dans une réflexion plus générale : dans les processus d'adoption de politiques mondiales dédiées à l'ESS, que négocie-t-on réellement, comment et par qui ? Dans la continuité du précédent chapitre sur les dynamiques exogènes, ce chapitre vise à éclairer les rapports de force qui structurent ces négociations, tout en portant une attention particulière au contenu substantiel des résolutions. La contribution économique et sociale de l'ESS est-elle remise en cause ? Quels points cristallisent les débats ? Qui « gagne » les négociations, et à quel prix ?

Comme le soulignent Vincent Pouliot et Jean-Philippe Thérien (2023), les politiques mondiales sont souvent le produit d'un « bricolage » de pratiques et de valeurs. L'analyse textuelle des résolutions finales pourrait donner l'impression d'un consensus solide et d'un progrès indéniable mais lorsque l'on observe les débats ayant conduit à stabiliser les formulations, ce résultat ressemble davantage à un compromis polysémique : un texte suffisamment vague pour que chaque acteur puisse l'interpréter à sa manière.

Ces observations soulèvent une interrogation centrale : **pourquoi la recherche de consensus dans les négociations internationales sur l'ESS, censée renforcer l'adhésion des États, risque-t-elle paradoxalement d'affaiblir ou de transformer le contenu même des politiques adoptées ?** Ce chapitre défend la thèse que, si le consensus a facilité l'adoption de résolutions consacrées à l'ESS, il l'a fait au prix d'une forme de dépolitisation du débat, en évitant toute remise en cause du modèle économique dominant. L'analyse mettra ainsi en évidence les tensions entre, d'une part, l'ambition normative des promoteurs de l'ESS et, d'autre part, les compromis nécessaires à l'obtention d'un accord.

En termes de méthodologie, ce chapitre, à l'image de l'ensemble de ma recherche, repose sur un croisement de données. Je m'appuie sur mon expérience de participation, directe ou indirecte, en tant que chargée de mission plaidoyer pour un réseau de promotion de l'ESS. Je complète avec une analyse des textes provisoires et finaux des politiques mondiales. Puis, je les confronte aux témoignages de divers acteurs recueillis en entretiens. Au cours de ces derniers, j'ai notamment cherché à identifier les principaux points de débats des négociations auxquels je n'aurais pas eu accès lors de ma participation. Certains documents d'archive se sont aussi avérés très utiles. Par exemple, la CIT a publié un compte-rendu des travaux de la Commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'ESS, retraçant toutes les prises de parole.

Dans ce chapitre, mon raisonnement se structure en trois temps. Je commence par étudier la division du travail politique dans la rédaction des textes afin d'identifier qui rédige quoi et sous quelle influence. Je poursuis avec l'examen de la définition internationale de l'ESS où la recherche du consensus s'est traduite par une réponse principalement technique. Enfin, j'analyse les compromis polysémiques inscrits dans les paragraphes opérationnels ainsi que les effets qu'ils laissent attendre sur la mise en œuvre de ces politiques mondiales.

## **Section 1 – La responsabilité partagée mais limitée de la rédaction de politiques mondiales de l'ESS**

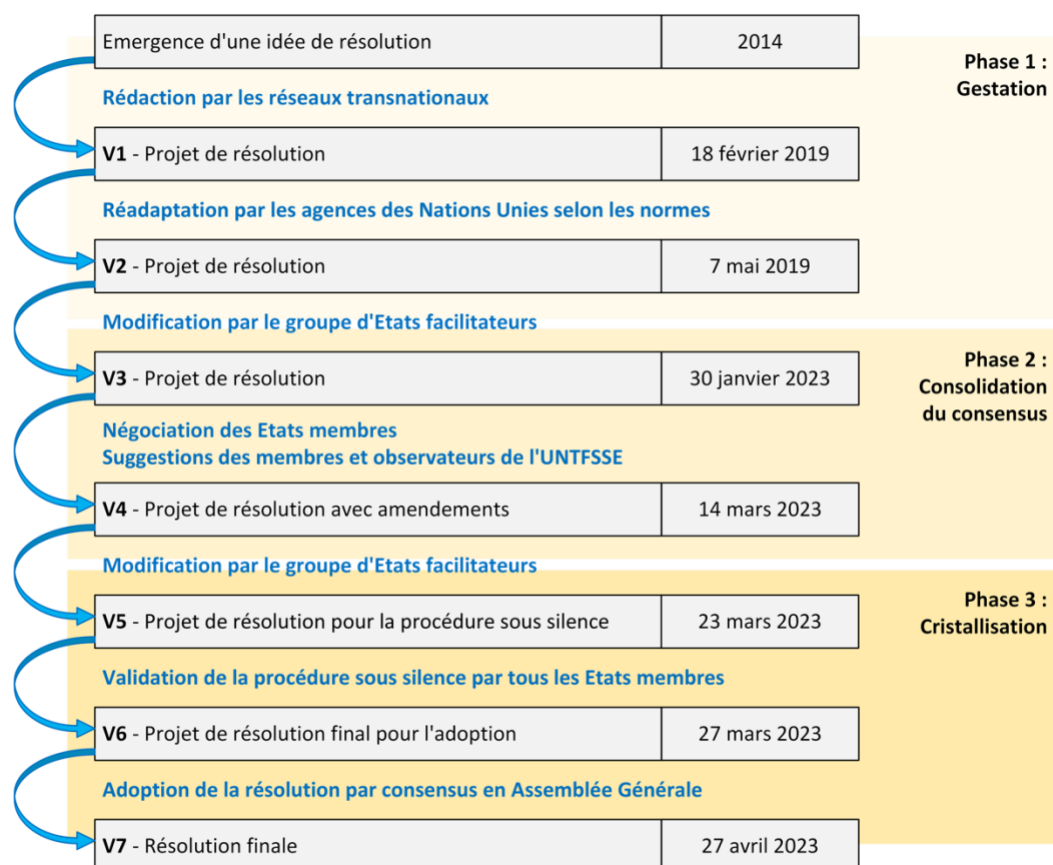
J'ai commencé à démontrer dans le chapitre précédent que chaque contexte et espace politique de négociation internationale connaît ses propres procédures, et donc ses divisions du travail politique. Dans cette section, je m'intéresse plus spécifiquement à l'activité de rédaction des politiques mondiales de l'ESS. Ainsi, je cherche à répondre à la question suivante : qui rédige les politiques mondiales de l'ESS ? La réponse dépendant des règles de fonctionnement, j'ai donc analysé séparément la rédaction de la résolution à l'AGNU, à la CIT et à l'OCDE.

### **I. Les aller-retours du projet long terme de la résolution à l'AGNU**

Afin d'analyser le processus de rédaction de la résolution à l'AGNU, je me suis intéressée à l'évolution du projet et du texte. Pour cela, j'ai synthétisé dans la figure 24 ci-dessous l'évolution du projet de résolution à l'AGNU, avec ses différentes versions selon les acteurs y ayant contribué. La liste des versions de résolutions présentées ci-dessous

est loin d'être exhaustive et présente certaines limites. Elle se base uniquement sur les résolutions auxquelles j'ai eu accès. De plus, elle ne rend pas compte du contenu des discussions qui permettent de produire une nouvelle version de la résolution. Cependant, cette liste reste très intéressante car elle permet d'identifier les périodes transitoires où la résolution a circulé et a été négociée selon les acteurs impliqués dans les échanges.

Figure 24 – Schéma de l'évolution du projet de résolution à l'AGNU



Source : élaboration propre.

L'analyse de chacune de ces versions de texte permet également de mener une « sociologie des brouillons » (Gayon, 2009), mettant en évidence les rapports de forces et points d'accord dans le processus de rédaction collective. En effet, si l'adoption de politiques mondiales est une compétence exclusive des États membres de l'ONU, l'étude de la résolution de l'AGNU permet de comprendre que les États ne sont pas les seuls rédacteurs de ces politiques. Une division du travail politique est alors à l'œuvre où, selon l'état de maturité du texte, chaque acteur joue un rôle différent. En m'inspirant des travaux de Vincent Gayon (2009) sur la rédaction d'un rapport à l'OCDE, je distingue trois phases : la gestation, la consolidation du consensus et la cristallisation.

## 1. La phase de gestation

La phase de gestation permet de rendre l'idée d'une résolution opérationnelle. Pour cela, ce sont les réseaux transnationaux promoteurs de l'ESS qui ont rédigé une première version de la résolution. Cette dernière permet de fixer les problématiques. A cette occasion, les réseaux transnationaux rédigent une résolution « idéale », incluant l'ensemble de leurs revendications. Lors de cette première phase, une feuille de route est établie par les membres et observateurs de l'UNTFSSSE pour permettre la mise à l'agenda de cette résolution. Une série de documents politiques est alors produite par différents acteurs pour justifier de la nécessité et la pertinence de l'adoption d'une telle résolution. Cette résolution est ensuite retravaillée par les agences de l'ONU membres de l'UNTFSSSE pour correspondre aux standards onusiens. Dans la phase de gestion, les deux versions de résolution restent très engagées dans le contenu de leurs propositions. Des paragraphes de ces versions de résolution mettaient en avant plusieurs reconnaissances dont la contribution de l'ESS au développement local, à l'innovation sociale, au respect des droits humains, à une meilleure égalité hommes-femmes, à une meilleure qualité des emplois et résilience des entreprises.

## 2. La phase de consolidation du consensus

A partir du moment où les États se saisissent du projet de résolution, c'est la phase de consolidation du consensus qui commence. Au cours de cette phase, le projet de résolution gagne en légitimité à chaque fois qu'un État ou diplomate y prête attention. Les États membres organisent à leur tour des *side-events* à New York pour sensibiliser leurs homologues à ce sujet. Ces événements permettent également de recueillir la position des différents États sur le projet de résolution. Ces échanges préliminaires participent à « une stabilisation des points de vue et au balisage d'une voie moyenne dont il est coûteux de s'écarter » (Gayon, 2009, p.332). La quasi-totalité des échanges entre les États étant confidentielle, il est difficile d'identifier les rapports de forces. Lors des *side-events*, j'ai pu constater des inégalités dans le niveau de préparation pour ce projet de résolution. En effet, si les pays européens sont déjà fortement sensibilisés à l'ESS par leurs précédentes discussions continentales et pressent pour une adoption rapide, certains pays du Sud (Argentine et Malaisie) ont exprimé quelques appréhensions. Ces derniers ont souligné l'importance de prendre le temps de discuter, d'inclure l'ensemble des pays dans un processus décisionnel transparent.

L'adoption de la résolution et conclusions sur le travail décent et l'ESS de la Conférence internationale du travail (CIT) en juin 2022, a permis de faire un grand pas en avant dans le projet de résolution à l'AGNU. En effet, la résolution de la CIT propose une définition de l'ESS, ce qui pave la voie vers un relatif consensus. Au cours de cette période, les agences de l'ONU, notamment l'OIT et la CNUCED, apportent une expertise technique aux États, et les réseaux transnationaux de l'ESS sont parfois consultés (de manière formelle ou informelle) pour que la proposition finale soit la plus consensuelle possible.

Le texte du projet de résolution connaît, lors de cette phase de consolidation du consensus, une évolution majeure. La résolution est plus « épurée », se concentrant sur la contribution directe de l'ESS au développement économique et social. Le projet de résolution fait beaucoup référence à l'« *existing language* », soit aux textes et formulations déjà utilisés dans des documents officiels. Cette approche permet de contribuer à la consolidation du consensus. Dans cette nouvelle résolution, la contribution de l'ESS à la réalisation de l'Agenda 2030 est beaucoup plus centrale, témoignant là encore d'une approche consensuelle. A ce stade, si certains réseaux transnationaux, tels que les membres de la Coalition Internationale de l'ESS, regrettent que la résolution soit courte<sup>80</sup> et non-exhaustive sur les nombreuses contributions de l'ESS, les différents acteurs mobilisés s'accordent à dire qu'il est préférable d'avoir une résolution prudente mais adoptée, qu'une résolution trop ambitieuse rejetée.

### 3. *La phase de cristallisation*

Lorsqu'un projet de résolution s'est stabilisé, débute la phase de cristallisation. Le projet de résolution connaît alors des changements mineurs, s'apparentant à des ajustements de vocabulaire, privilégiant des formulations plus consensuelles. Par exemple, la mention de la « liberté d'association » dans la version 3 est remplacée par le « dialogue social » dans la résolution finale. A ce stade, la résolution prouve aussi sa résistance aux détractations. Par exemple, certains États ont exprimé, sans succès, des oppositions au fait qu'il soit mentionné que l'ESS promeut la démocratie et la justice sociale. La cristallisation de la résolution se fait, enfin, de manière institutionnelle avec dans un premier temps, le passage de la procédure sous silence, puis l'adoption en plénière à l'AGNU. La procédure sous silence consiste à porter à la connaissance de

---

<sup>80</sup> La 2<sup>ème</sup> version du projet de résolution rédigée par l'UNTFSSSE contenait 21 paragraphes préliminaires et 27 paragraphes opérationnels, contre 14 paragraphes préliminaires et 4 paragraphes opérationnels dans la version finale.

l'ensemble des États une version finalisée de la résolution préparée par le groupe de négociation. S'ouvre alors une période de 48h pendant laquelle les États peuvent « briser le silence » s'ils sont en désaccord avec le texte (ou une partie) dans sa formulation ou dans son contenu.

Passée cette étape, la résolution est mise en forme aux standards de l'AGNU pour être soumise à l'adoption lors de la conférence plénière. Pour cela, il existe deux procédures d'adoption : le vote ou le consensus. Le choix de l'utilisation du vote est révélatrice d'un clivage entre les États Membres contrairement à l'approche consensuelle qui rend compte du travail multilatéral déjà effectué en amont (Devin et al., 2020)<sup>81</sup>. Ainsi, c'est par consensus que la résolution 77/281 a été adoptée à l'AGNU le 18 avril 2023. La résolution ayant passé la procédure du silence, son adoption par consensus était attendue bien que non-automatique. En effet, lors du renouvellement de la résolution en décembre 2024, l'Argentine, qui depuis le gouvernement Javier Milei prône un agenda libertarien, a sollicité un vote en argumentant que le capitalisme et le libre-échange sont fondamentaux pour atteindre le développement durable. Cependant, tous les États membres ont voté favorablement alors que l'Argentine s'est abstenue.

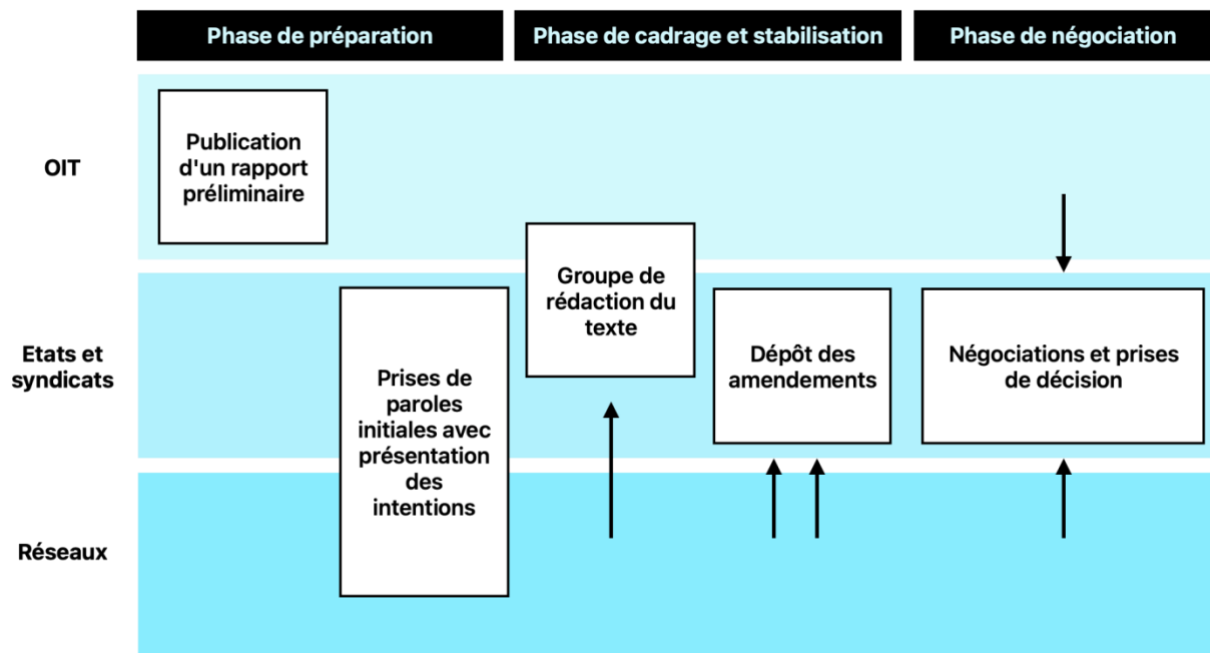
## **II. Les contraintes d'une négociation en un temps réduit à la CIT**

La discussion générale à la CIT sur le travail décent et l'ESS s'est déroulée dans un cadre très différent, sur une période plus courte, de quelques semaines seulement. Dans ces conditions, je considère que la rédaction de la résolution s'est déroulée en trois phases schématisées ci-dessus : la préparation, la stabilisation autour d'un cadrage, et la négociation. Selon les étapes, les différents promoteurs de l'ESS ont, là aussi, des rôles différents. Je m'attache alors dans les points suivants à comprendre ce qui est en jeu à chaque phase.

---

<sup>81</sup> Historiquement, ce sont les résolutions portant sur des questions de désarmement et d'autodétermination qui sont le plus souvent soumises au vote car portant sur des questions de souveraineté des États (Devin et al., 2020).

Figure 25 – Phases dans la rédaction de la résolution travail décent et ESS à la CIT



Source : élaboration propre.

### 1. La phase préparatoire

La phase préparatoire a commencé bien avant les trois semaines de débats à Genève. Quelques mois plus tôt, le Bureau international du travail (BIT) publie son rapport « le travail décent et l'économie sociale et solidaire ». Ce rapport de 74 pages vise à dresser un état des lieux de la thématique avant d'ouvrir la discussion générale. Il revient sur la décision de mettre à l'agenda l'ESS et décrit les liens entre ESS et les activités de l'OIT. Ce rapport propose également une définition de l'ESS sur la base de ses caractéristiques précédemment analysées. Le rapport partage aussi des données factuelles sur l'ESS dans le monde et sa contribution aux « priorités mondiales ». Enfin, le rapport dresse une liste d'actions à mener pour permettre une meilleure contribution de l'ESS à la réalisation de l'Agenda 2030. Pour faire référence aux réflexions partagées dans mon chapitre 5 sur les rapports, les auteurs de ce document ne sont pas connus mais il y a de fortes raisons de croire que le BIT a fait appel à des experts externes à l'organisation pour le rédiger, ou au le moins préparer.

Ce rapport était très attendu par les promoteurs de l'ESS car il constitue le socle des échanges. Pour les réseaux transnationaux, sont contenu leur permet de savoir sur quoi insister dans leurs activités de plaidoyer. Pour les États, cela leur permet de se familiariser à la thématique s'ils n'y sont pas familiers. Ainsi, sur la base de ce document,

plusieurs agents de l'OIT ont été sollicités pour présenter ce rapport à plusieurs groupes d'États comme l'illustre l'extrait d'entretien ci-dessous.

---

*Dans certains cas on était sollicité avant la conférence pour pouvoir présenter le rapport et expliquer. Il y a eu pas mal de groupes d'ailleurs. Moi j'ai dû le faire pour la France. A travers notre bureau de Paris, ils ont contacté l'unité des coopératives pour dire que les mandants français, donc le patronat, le gouvernement et puis les travailleurs voudraient que quelqu'un de l'unité puisse présenter le rapport et la discussion qui va avoir lieu. Et donc je l'ai fait. [...] On l'a fait aussi au niveau de l'Afrique, de l'Amérique latine... qui nous ont sollicité. Et donc ça nous permet de clarifier certaines choses aussi. A travers ces discussions-là on arrive peut-être à expliquer certains malentendus.*

---

*Extrait d'entretien avec un responsable de projet au sein de l'unité Coopératives de l'OIT, le 8 mars 2023*

Ce rapport permet ainsi de clarifier le référentiel (le travail décent, et plus largement l'Agenda 2030) dans lequel s'inscrit cette négociation internationale, qui était alors la première à traiter spécifiquement de l'ESS.

La phase de préparation se termine à l'ouverture de la discussion générale à Genève, les deux premiers jours. A cette occasion, tous les États et réseaux transnationaux accrédités peuvent prendre la parole pour exprimer leurs positions sur les différents points à l'ordre du jour. Ces prises de paroles sont stratégiquement et collectivement préparées. Par exemple, le diplomate français a rédigé ses discours liminaires en consultant ses homologues européens car il s'exprimait au nom de l'Union européenne. Les réseaux transnationaux, dont la prise de parole était limitée à une minute, ont coordonné leurs éléments de discours afin d'éviter des répétitions et profiter au mieux du temps de parole alloué.

## *2. La phase de cadrage et stabilisation*

Après cette phase introductive réalisée en amont de la CIT et en plénière, ce que je définis comme la phase de cadrage et stabilisation s'est réalisée dans des contextes différents. Le comité de rédaction, regroupant un nombre réduit de délégués étatiques et syndicaux, a préparé une première version du texte avec l'appui des agents de l'OIT. Les échanges de ce comité de rédaction sont confidentiels, mais ma collègue y ayant

participé m'a expliqué que le travail de rédaction reposait principalement sur les différents éléments apportés dans la phase de préparation. A cette étape, les réseaux tentent d'influencer les discussions mais leur caractère confidentiel complique la tâche. Une fois les travaux du groupe de rédaction terminés, une version provisoire du projet de résolution et conclusions est publiée. Les délégués syndicaux et étatiques proposent alors des amendements sur les éléments qu'ils souhaitent améliorer en complétant, modifiant ou supprimant des sections. Les parties qui ne sont pas amendées sont considérées comme approuvées. Ainsi, le texte commence à se stabiliser.

Les 116 amendements proposés sont de plusieurs ordres et leur analyse permet d'identifier quelques tendances. Les délégués nationaux des États ont déposé 41% de ces amendements dont 51% soumis par le groupe européen et 17% par le groupe GRULAC (pour l'Amérique latine). Les groupes des employeurs et travailleurs ont des pratiques d'amendements qui diffèrent. Les travailleurs sont à l'origine de cinq amendements sur les dix visant à ajouter un paragraphe. A contrario, les employeurs ont déposé quatre des dix amendements supprimant un paragraphe. Les employeurs sont aussi majoritaires (à 39%) dans le dépôt d'amendements ayant pour but de modifier les références aux textes existants. C'est d'ailleurs un sujet qui a fait longuement débat, comme je le détaillerai plus bas.

L'analyse des dépôts d'amendements permet d'identifier les points sur lesquels différentes approches se rencontrent. Par exemple, plusieurs propositions se réfèrent à la question de la productivité : les employeurs proposant des amendements pour son accroissement, là où les travailleurs préfèrent parler de ses enjeux. Autre exemple, le groupe européen a déposé quatre amendements visant à introduire le concept de sens au travail. Certains amendements illustrent aussi le travail politique d'influence des réseaux transnationaux. Par exemple, deux amendements des travailleurs et du groupe européen suggèrent la création d'un observatoire international de l'ESS, répondant à une demande des réseaux.

### *3. La phase de négociation*

Les efforts de négociation des délégués pour trouver des compromis commencent dès le début de la CIT, et ne cessent de s'amplifier durant la phase de prise de décision. Les différents amendements sont traités en plénière dans l'ordre du texte. Lorsqu'un paragraphe a reçu une proposition de modification, son auteur justifie la suggestion, puis les délégués prennent la parole pour le soutenir ou s'y opposer. Peuvent alors être proposés des sous-amendements visant à atteindre un compromis entre les diverses

attentes des délégués. En parallèle des échanges, le texte, avec ses évolutions est directement mis à jour sur les écrans de la salle dans les trois langues de travail (français, anglais et espagnol).

L'analyse du vocabulaire utilisé par les délégués est intéressante car elle rend compte de plusieurs degrés d'accords ou désaccords pouvant permettre d'obtenir un consensus, c'est-à-dire un texte auquel personne ne s'oppose. Le champ s'étend, dans les grandes lignes, comme suit : « *support* », « *accept* », « *may/can be flexible* », « *not favorable* », « *disagree* », « *red line* ». En termes de rapports de force, les groupes des représentants syndicaux n'hésitent pas à solliciter l'avis des États lorsqu'un désaccord s'installe entre employeurs et travailleurs. Dans un cas où les discussions s'enlisent, le secrétariat (donc des agents de l'OIT) peuvent faire des propositions en mesure de satisfaire les négociateurs.

Dans cette phase de négociation, il est intéressant de noter que, ici aussi, les principaux sujets de débat ne sont finalement pas ceux attendus. Sans revenir sur la question de la définition de l'ESS que je détaille plus bas, les débats consacrés au périmètre de l'ESS étaient finalement peu nombreux. La question du lien entre ESS et la responsabilité sociale des entreprises (RSE) a été sujet de désaccords. Le Sénégal, avec le soutien d'autres pays africains et des employeurs, souhaitait ajouter un amendement visant à encourager la RSE. Cette position s'apparente à une volonté d'adapter et hybrider les normes et pratiques de l'ESS à l'extension de la norme RSE (Richez-Battesti & Itçaina, 2022). En face, les travailleurs et le groupe européen, avec le soutien du Canada et des États-Unis, s'y opposaient craignant un isomorphisme ou un alignement sur le référentiel capitaliste (Richez-Battesti & Itçaina, 2022). En effet, ils considéraient qu'un tel article contribuerait à flouter les différences entre ESS et RSE qui ont des pratiques et buts différents. De plus, les travailleurs avançaient l'argument que la recherche d'un équilibre entre les finalités économiques, sociales et environnementales est une caractéristique intrinsèque de l'ESS. Ne parvenant pas à un consensus, le Sénégal a finalement retiré son amendement, tout en soulignant que la question reste pertinente.

Un autre sujet de négociation a failli bloquer l'adoption du texte, sans pour autant avoir de lien direct avec l'ESS : les annexes. Plusieurs textes étaient mentionnés en annexe pour appuyer la résolution sur le travail décent et l'ESS. Le groupe des employeurs s'est fermement opposé à la mention de certains textes, notamment la convention n°177 sur le travail à domicile, argumentant que les employeurs s'étaient déjà opposés à l'adoption de cette convention et que seuls 11 États l'ont ratifiée depuis 1996. Après avoir menacé l'adoption de la résolution dans son intégralité, les employeurs ont finalement accepté que cette convention soit incluse en annexe à conditions que leurs arguments de réserves soient mentionnés dans le rapport.

Au cours de cette phase de négociation, ce sont des aspects du périmètre de l'ESS qui sont discutés. L'espace de plénière est aussi un lieu de théâtralisation, qui permet aux partenaires sociaux et aux États de porter et défendre des messages liés plus globalement au droit du travail. Ces différentes discussions, avec ou sans lien avec l'ESS, permettent ainsi d'instaurer des précédents pour les futures politiques mondiales.

### **III. La consultation sans co-construction de la recommandation de l'OCDE**

En juin 2022, l'OCDE a également adopté une politique mondiale dédiée à l'ESS, la recommandation du Conseil sur l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale. Ce format de texte est habituellement négocié en interne à l'OCDE, entre diplomates et/ou ministres concernés par la question. Il doit d'abord être le fruit d'un consensus entre un groupe d'États, puis être discuté et accepté par le comité exécutif, et enfin être adopté par le Conseil. Cette procédure est donc strictement confidentielle. Néanmoins, dans le cas de la recommandation sur l'ESS, le groupe informel d'États travaillant sur le projet de texte a souhaité ouvrir une consultation aux réseaux transnationaux de l'ESS. Ce sont les agents du Programme de l'OCDE pour l'emploi et le développement économique local (LEED) qui ont assuré cette consultation, organisée uniquement sur invitation et à laquelle ma collègue d'ESS Forum International et moi avons pu participer.

Les agentes de l'OCDE ont insisté sur le fait que cette démarche est exceptionnelle et purement volontaire, à la demande des États. Les réseaux transnationaux ont, quant à eux, regretté que leur voix soit finalement peu entendue. En effet, à l'occasion de la réunion de consultation, le projet de recommandation semblait déjà bien avancé et la marge pour les commentaires des réseaux réduite. Les agentes de l'OCDE avaient conclu la réunion en signalant une forme d'alignement entre les commentaires des réseaux et la vision des gouvernements. Si Jon Elster a démontré que les discussions à huis-clos favorisent la négociation alors que la publicité des débats favorise l'argumentation (Elster, 2005), ici, je n'ai pas trouvé de moyen d'évaluer les effets de cette consultation dans le processus confidentiel d'élaboration de la politique.

Cette analyse du processus de rédaction des principales politiques mondiales dédiées à l'ESS permet à nouveau de visibiliser la division du travail politique entre les différents acteurs impliqués et la centralité de l'effort de consensus dans les négociations. Elle permet aussi de rappeler que, pour paraphraser Vincent Gayon, les résolutions finales font silence sur les débats et réécritures successives et se présentent comme l'œuvre cohérente de l'organisation internationale (Gayon, 2009). Aussi, si le

terme de négociation est fréquemment utilisé pour qualifier les discussions dans les instances multilatérales, l'analyse rejoint la littérature qui montre que les pratiques oscillent entre négociation avec un rapport de force et délibération avec une argumentation (Elster, 2005; Risse, 2000). Dans les prochaines sections, je veillerai ainsi à mettre la lumière sur les efforts de consensus entre négociateurs dans les enjeux de proposition de définition et de paragraphes opérationnels.

## **Section 2 – De la nécessité à la multiplication de définition(s) internationale(s) de l'ESS**

Dès leur travail de promotion de l'ESS à l'international, les promoteurs ont été confrontés à la nécessité de définir l'ESS. Plusieurs définitions ont émergé dans différents espaces politiques au fil des années, sans pour autant qu'une définition s'impose. Lors de la CIT de 2022, les promoteurs de l'ESS avaient placé beaucoup d'espoirs dans l'obtention d'une « définition universelle », reconnue par le plus grand nombre. Je vais analyser comment cette définition a été construite, puis la comparer avec les autres définitions en vigueur.

### **I. La réponse technique au défi de l'adoption d'une « définition universelle » de l'ESS**

Définir l'ESS dans une perspective « universelle », c'est-à-dire capable de rassembler l'ensemble des acteurs qui s'y reconnaissent, pouvait laisser présager des débats vifs et conflictuels. En réalité, le processus s'est déroulé de manière beaucoup plus apaisée. La question a été largement traitée sur un registre technique et, en s'appuyant sur les travaux préexistants de l'OIT, certains enjeux politiques ont été contournés.

#### *1. Préparation et rédaction d'une « définition universelle »*

Afin de mieux comprendre la genèse de cette définition, j'ai analysé et comparé les différentes versions produites au cours du processus : depuis le rapport préliminaire de l'OIT jusqu'à la résolution finale, en passant par les amendements successifs. L'examen a été réalisé à partir des versions anglaises, langue principale des négociations, car les traductions françaises comportaient certaines incohérences.

Les résultats de cette analyse sont surprenants : la définition de l'ESS a très peu évolué tout au long des négociations. Dès son rapport préliminaire, l'OIT avait proposé une première formulation reposant sur une liste de principes et de valeurs constitutives de l'ESS, assortie d'une mention des différentes formes juridiques susceptibles de l'incarner. C'est cette même base qui a servi de référence au comité de rédaction lors de la discussion générale. La définition proposée reprenait, quasiment à l'identique, les principes et valeurs énoncés dans le rapport préparatoire.

Cette version a finalement été intégrée telle quelle à la résolution finale, à une nuance près. Une seule section, laissée en suspens par le comité de rédaction, a suscité de longs échanges entre les États : celle relative aux formes juridiques. Les débats se sont cristallisés autour de deux enjeux principaux : le choix entre les formulations « *include* » ou « *may include* », renvoyant à des degrés de généralité différents et la nécessité, pour certains États, d'introduire une référence explicite aux spécificités nationales. Après de longues discussions, un compromis a été trouvé avec la formulation suivante : « *inclut, selon les circonstances nationales* ». Cette précision permettait à chaque État de retrouver sa propre conception dans la « définition universelle », sans pour autant la vider de sa substance.

Le maintien intégral de la partie relative aux principes et valeurs illustre un choix clair de technicisation et de dépolitisation malgré plusieurs amendements proposés par des réseaux qui souhaitaient améliorer certains passages.

## *2. Les limites de cette définition*

Au moment de soumettre des amendements, les réseaux transnationaux ont souhaité améliorer la définition de l'ESS qui était proposée. La CIESS a notamment envoyé la suggestion d'amendement suivante :

---

*L'ESS comprend les entités, les entreprises et les organisations qui sont engagées dans des activités économiques, sociales et environnementales au service de l'adhésion collective ou de l'intérêt général, qui sont fondées sur les principes **opérationnels** suivants :*

- 1. Adhésion volontaire et ouverte,***
- 2. Coopération et aide mutuelle,***
- 3. Contrôle démocratique et/ou gouvernance participative,***
- 4. Autonomie et indépendance,***
- 5. La primauté des personnes et de l'objectif social sur le capital dans l'utilisation des excédents et/ou des bénéfices ainsi que des actifs.***

6. **Limitation de la distribution le cas échéant, et utilisation des excédents et/ou bénéfiques ainsi que des actifs.**

Les entités de l'ESS ~~aspirent à agissent~~ **aspirent à agissent** dans le sens de la viabilité et de la durabilité à long terme, **et contribuent** à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et opèrent dans tous les secteurs de l'économie.

Ils mettent en pratique un ensemble de valeurs intrinsèques à leur fonctionnement et conformes à l'attention portée aux personnes et à la planète, à l'égalité et à l'équité, à **l'interdépendance**, la **solidarité**, à **l'autonomie gouvernance et à l'entraide**, à la transparence et à la responsabilité, ainsi qu'à la réalisation d'un travail significatif et décent, complet et productif **pour tous** et de moyens de subsistance **pour tous**.

L'ESS ~~inclut peut inclure, selon les circonstances nationales, notamment les réglementations et les pratiques~~, les coopératives, les associations, les mutuelles, les fondations, les entreprises sociales, les groupes d'entraide et autres entités fonctionnant conformément aux valeurs et aux principes de l'ESS, **selon les réglementations et les circonstances nationales**.

---

*Extrait des propositions d'amendements de la CIESS pour la discussion générale de la CIT sur le travail décent et l'ESS, juin 2022*

Aucune de ces propositions d'amendement n'a été retenue par les délégués, souhaitant s'en tenir à la définition « technique » de l'OIT mais leur analyse permet de rendre compte des limites identifiées par les réseaux transnationaux.

Outre les suggestions d'amendement visant à intégrer les différentes réglementations et circonstances nationales, les principales propositions se concentrent sur la définition des principes et valeurs constitutives de l'ESS. Ces amendements illustrent le fait que les réseaux transnationaux regrettent que des valeurs centrales de l'ESS ne soient pas mentionnées dans le texte, comme la solidarité. Ils ouvrent également une question sur la gestion des excédents. Ces discussions n'ont finalement pas eu lieu à la CIT 2022, ni lors de l'adoption de la résolution à l'AGNU où la définition a été réutilisée sans ouvrir à la discussion une éventuelle modification. Ainsi, la définition proposée par l'OIT s'est progressivement instituée.

Même si les réseaux transnationaux voyaient dans cette définition des points à améliorer, ils se sont tout de même félicités de son adoption car elle parvient à faire consensus et répond à un besoin de longue date. Cependant, cette définition internationale de l'ESS n'est pas unique. En effet, au même moment l'OCDE adopte aussi une définition internationale de l'ESS dans sa recommandation.

## **II. La cohabitation de plusieurs définitions internationales de l'ESS**

Après plusieurs années sans aucune définition internationalement reconnue de l'ESS, aujourd'hui, plusieurs définitions de l'ESS cohabitent. Afin de comprendre les spécificités des définitions proposées par chaque organisation internationale, j'ai décidé de comparer celles présentes dans les textes des résolutions de l'ONU et de la CIT, la recommandation de l'OCDE, et divers textes de l'Union européenne, de l'Union africaine et du Parlement du Mercosur. Le contenu précis de ces définitions est présenté en annexe E.

Dans le tableau 21, je décompose le contenu de chacune d'elle selon différentes entrées de la définition de l'ESS : ses principes, ses valeurs, ses formes juridiques, ses objectifs, ses activités et ses secteurs d'activité. Les composantes sont classées selon si elles sont mentionnées comme indissociables de l'ESS ou possibles selon des circonstances définies. Leur analyse permet alors de mieux saisir les similitudes et différences entre les définitions internationales de l'ESS.

Tableau 21 – Composantes des définitions internationales de l'ESS

		CIT / AGNU	OCDE	MERCOSUR <sup>82</sup>	Union Africaine	Commission européenne	Conseil de l'UE
		2022 / 2023	2022	2023	2022	2021	2023
<b>ESS</b>		Entreprises, organisations et autres entités	Organisations	Entreprises, organisations et autres entités	Unités institutionnelles	Entités	Entités de droit privé
<b>Principes</b>	Coopération/adhésion volontaire et entraide	x		x	x		
	Gouvernance démocratique et/ou participative	x	-	x	x	x	x
	Autonomie et indépendance	x		x	x		
	Primauté des personnes sur le capital/profit		x			x	x
	Distribution limitée ou interdite des surplus				x		
	Réinvestissement des profits et excédents dans l'intérêt collectif ou général					x	x

<sup>82</sup> La définition du Parlement du MERCOSUR est un copier-coller de la définition de la CIT (et AGNU) à l'exception du paragraphe sur les formes juridiques qui n'est pas inclus.

		CIT / AGNU	OCDE	MERCOSUR <sup>82</sup>	Union Africaine	Commission européenne	Conseil de l'UE
	Primauté de l'humain et de la finalité sociale sur le capital concernant les excédents et/ou bénéfiques et actifs	x		x			
<b>Valeurs (qui participent à...)</b>	Soucis des personnes et de la planète	x		x			
	Égalité et équité	x		x			
	Interdépendance	x		x			
	Autogestion	x		x			
	Transparence	x		x			
	Responsabilisation	x		x			
	Travail décent	x		x			
	Moyens de subsistance décents	x		x			
	Solidarité		x				
<b>Formes juridiques</b>	Coopératives	-	x		-	x	x
	Associations	-	x		-	x	x
	Mutuelles	-	x		-	x	x
	Fondations	-	x		-	x	x
	Entreprises sociales	-	x		-	-	x

		CIT / AGNU	OCDE	MERCOSUR <sup>82</sup>	Union Africaine	Commission européenne	Conseil de l'UE
	Groupes d'entraide	-			-		
	Initiatives communautaires, populaires et spontanées		-		-		
	Organisations à but non-lucratif		-				
	Autres entités fonctionnant selon les même valeurs et principes	-			-		x
	Entités non-enregistrées et informelles fonctionnant selon les même valeurs et principes				-		
<b>Objectifs</b>	Sociétal		x				
	Social				-	-	-
	Culturel				-		
	Environnemental				-	-	-
	Viabilité et durabilité	x		x			
	Transition de l'économie informelle vers l'économie formelle	x		x			

		CIT / AGNU	OCDE	MERCOSUR <sup>82</sup>	Union Africaine	Commission européenne	Conseil de l'UE
<b>Activités</b>	Économique	-		-	x		
	Sociale	-		-			
	Environnementale	-		-			
	Commerciale					-	-
	Service à l'intérêt collectif et/ou général	x		x		x	x
	Fournir des biens aux membres ou à la société					x	x
<b>Secteur d'activité</b>	Tous	x		x			
	Agriculture, sylviculture et pêche					x	
	Construction					x	
	Gestion des déchets					x	
	Commerce					x	
	Energie et climat					x	
	Information et communication					x	
	Finances et assurances					x	
	Immobilier					x	
	Sciences et techniques					x	
Éducation					x		

		CIT / AGNU	OCDE	MERCOSUR <sup>82</sup>	Union Africaine	Commission européenne	Conseil de l'UE
	Santé humaine et action sociale					x	
	Arts, culture et médias					x	

**Légende :**

x	Composante indissociable de l'ESS selon la définition
-	Composante possible de l'ESS, selon des circonstances définies
	Composante non-mentionnée dans la définition

Source : élaboration propre.

## *1. Les principes au centre des définitions internationales de l'ESS*

Les principes constituent un élément central des définitions internationales de l'ESS, même si leur contenu varie sensiblement d'un texte à l'autre. Parmi eux, la gouvernance démocratique et/ou participative est le seul principe faisant véritablement consensus : il est repris dans l'ensemble des définitions, bien que l'OCDE considère qu'il ne s'applique pas de manière systématique.

Les principes de coopération volontaire et d'autonomie apparaissent de façon convergente dans plusieurs textes, notamment ceux de la CIT et de l'AGNU (et, par extension, du MERCOSUR) ainsi que dans la stratégie de l'Union africaine (UA). Cette concordance peut s'expliquer par le fait que le document de l'Union africaine a été élaboré en étroite collaboration avec l'OIT. L'implication de l'OIT a favorisé l'intégration dans la stratégie de l'UA de principes qui ont aussi été mis en avant lors des négociations de la CIT.

Dans le mouvement coopératif, et selon l'Alliance coopérative internationale, il est préféré le terme d'excédent (aussi appelé surplus en milieu anglophone) pour qualifier la différence positive entre les revenus et les charges. Dans les politiques mondiales, on remarque que la terminologie employée n'est pas toujours précise et adaptée au modèle de l'ESS. Ainsi, il est parfois question du rapport au « capital » et au « profit », ou à l'utilisation des « bénéfices ». Néanmoins, la primauté des personnes est bien présente dans l'ensemble des définitions, sous des formulations et conditions différentes. Dans la définition onusienne, la primauté de l'humain et de la finalité sociale s'applique spécifiquement à la gestion des excédents. Dans les autres textes, en revanche, la primauté des personnes et les contraintes relatives à la gestion des surplus constituent deux principes distincts.

Enfin, si les valeurs apparaissent comme un élément central pour de nombreux réseaux de l'ESS, elles sont finalement peu abordées dans les définitions internationales. Seule la définition onusienne propose une liste explicite de valeurs auxquelles l'ESS contribue. Il est utile de rappeler qu'aucune proposition d'amendement n'avait été retenue dans les négociations afin d'éviter un débat politique sur les valeurs. Cette crainte pourrait ainsi expliquer que les autres textes n'évoquent pas directement les valeurs de l'ESS. L'OCDE se distingue toutefois en mentionnant plus largement « les valeurs de solidarité ».

## *2. Les formes juridiques comme conséquence ou source des principes de l'ESS*

La question des formes juridiques est abordée dans l'ensemble des textes internationaux consacrés à l'ESS, à l'exception notable du Parlement MERCOSUR qui fait le choix de ne pas mentionner de formes juridiques. Deux approches principales se dégagent.

D'une part, l'Union européenne (UE) et l'OCDE placent la forme juridique au cœur de la définition de l'ESS, dans la continuité de l'héritage de l'économie sociale. Dans les définitions de l'UE, l'ESS regroupe avant tout des structures telles que les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations. Ce noyau initial peut ensuite être élargi à d'autres organisations, à condition qu'elles respectent un certain nombre de principes définis.

D'autre part, les définitions onusiennes et celle de l'UA envisagent les formes juridiques comme la conséquence des principes de l'ESS. Dans cette perspective, elles ne constituent pas un critère déterminant mais plutôt une traduction possible des principes. Cette approche permet d'inclure une plus grande diversité de structures (entreprises sociales, groupes d'entraide, initiatives communautaires) sans imposer de typologie juridique préétablie. L'OCDE et l'UE prévoient elles aussi une certaine ouverture à d'autres formes organisationnelles, même si celle-ci reste marginale.

Cette question des formes juridiques révèle par ailleurs certaines incohérences au niveau européen. En effet, l'UE considère que les entreprises sociales font partie intégrante de l'ESS dès lors qu'elles en respectent les principes, tout en leur consacrant parallèlement une définition spécifique. Celle-ci met l'accent sur le caractère « commercial » de l'activité et sur une gestion « de manière entrepreneuriale ». Or, si la Commission européenne (2021) inclut le principe de gouvernance démocratique ou participatif dans sa définition des entreprises sociales, le Conseil de l'UE ne le reprend pas explicitement. Cette divergence illustre la difficulté persistante à délimiter l'ESS avec ou sans les entreprises sociales, malgré les efforts menés pour en clarifier les contours.

## *3. La difficulté à délimiter les objectifs, activités et secteurs d'activités de l'ESS*

Aucun consensus ne se dégage sur les objectifs, activités et secteurs qui devraient caractériser l'ESS : chaque texte international propose sa propre combinaison, traduisant des visions différentes.

Dans la définition proposée par l'OCDE, l'accent est mis presque exclusivement sur des objectifs sociétaux, sans véritable précision sectorielle. À l'inverse, la définition onusienne est plus complexe et plus englobante : elle reconnaît la présence d'entités de l'ESS dans tous les secteurs d'activité, menant des actions économiques, sociales ou environnementales au service de l'intérêt collectif ou général. Elle ajoute également des objectifs tels que la viabilité et la durabilité, ou encore la contribution à la transition entre économie informelle et économie formelle.

Si la définition retenue par le Parlement MERCOSUR est très similaire, la stratégie de l'Union africaine se distingue sur un point central : elle ne retient pas l'idée d'une sortie de l'économie informelle comme objectif de l'ESS, les structures informelles étant explicitement reconnues comme faisant partie intégrante du champ. Elle mentionne surtout des objectifs sociaux, culturels ou environnementaux associés aux activités économiques menées.

Dans l'Union européenne, le rapport au marché est différent. Les entités de l'ESS sont définies avant tout comme des organisations fournissant des biens et des services à leurs membres et à la société, suivant ainsi un intérêt collectif ou général. Dans sa communication de 2021, la Commission européenne a dressé une liste détaillée des secteurs d'activité où opèrent les entités de l'ESS, mais cette approche sectorielle a disparu dans la définition proposée par le Conseil en 2023.

La comparaison des définitions internationales de l'ESS met en lumière des influences croisées et des tendances différenciées selon les organisations. Dans les définitions onusiennes, ainsi que dans celles du MERCOSUR et de l'Union africaine, l'OIT joue un rôle central dans le cadrage, en s'appuyant sur ses travaux. À l'inverse, pour l'OCDE et l'UE, le poids des pays occidentaux est plus marqué, inscrit dans des référentiels néolibéraux et reflétant, dans une certaine mesure, l'influence de la définition française de l'ESS, qui combine à la fois des statuts juridiques systématiquement inclus et des principes centraux. Une influence de l'approche de la loi française de l'ESS semble aussi se distinguer, ce qui s'est confirmé dans mes entretiens.

---

***Dans une négociation européenne ou internationales de l'ESS, est-ce que vous utilisez la définition de la loi française de l'ESS ?***

*Totalement. Que ce soit pour les Nations unies ou pour la recommandation UE, on a essayé de faire en sorte que la définition ressemble le plus possible à la définition française. Parce qu'on considérait que c'était une version*

*assez équilibrée des choses entre l'ESS vue comme regroupant un certain nombre de statuts et vue comme étant plutôt un mode d'entreprendre.*

---

*Extrait d'entretien avec un responsable adjoint au PESSIS à la DG Trésor du ministère de l'économie en France, le 23 février 2024.*

Enfin, à l'exception de l'UE, les spécificités régionales ne se retrouvent pas aussi fortement dans les définitions continentales que ce que l'on aurait pu imaginer. Celles-ci restent largement influencées par les définitions et acteurs onusiens, ce qui traduit une homogénéisation des concepts à l'échelle mondiale, malgré la diversité des contextes nationaux et régionaux.

Cette comparaison des définitions internationales de l'ESS permet de mettre en évidence la pluralité des approches et les tensions entre principes, formes juridiques et objectifs. Elle souligne également que ces définitions résultent de compromis entre acteurs aux visions parfois divergentes et reflète la manière dont l'influence des différents référentiels se combine dans la construction des textes. Dans la section suivante, je m'attacherai à analyser plus finement ces compromis polysémiques et la recherche de consensus qui sous-tendent l'élaboration des définitions internationales de l'ESS.

### **Section 3 – L'équilibre des compromis polysémiques dans la recherche de consensus**

Après avoir analysé le processus de négociation des textes internationaux et les définitions de l'ESS qu'ils consacrent, je m'intéresse ici à leur contenu. Que disent concrètement ces politiques mondiales de l'ESS et quels effets cherchent-elles à produire ? Dans cette section, j'examine d'abord les différentes formes de reconnaissance accordées à l'ESS dans ces textes. Que ce soit la reconnaissance de sa contribution à des enjeux sociaux, économiques, environnementaux ou institutionnels, je les regroupe sous l'idée d'une contribution « pour un monde meilleur ». Je me penche ensuite sur les paragraphes opérationnels : souvent formulés de manière ambitieuse, ils apparaissent néanmoins limités dans leur portée, en raison de leur caractère non contraignant et des restrictions budgétaires qui leur sont associées. La recherche de consensus, nécessaire à l'adoption de ces politiques, semble finalement influencer le résultat des négociations.

## **I. Reconnaissance des contributions de l'ESS « pour un monde meilleur »**

À travers l'adoption de politiques mondiales dédiées à l'ESS, les réseaux transnationaux cherchaient à obtenir une reconnaissance officielle de ses apports. Dans cette sous-section, je m'intéresse aux formes de reconnaissance offertes à l'ESS et à la manière dont elles dépendent du cadrage des politiques. Je m'interroge également sur les effets que peuvent avoir des politiques sectorielles adoptées préalablement qui mentionnent l'ESS, comme la Déclaration Habitat III adoptée lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable en 2016.

Dans cette optique, je propose d'abord un tableau comparatif du contenu des textes sur les passages indiquant que « l'ESS contribue à... » ou « reconnaît que l'ESS... ». Regroupés sous neuf thématiques, ces éléments permettent de rendre compte de la mesure dans laquelle le cadrage de la politique, ou de l'institution en charge de la développer, influence la reconnaissance accordée à l'ESS. Si les reconnaissances peuvent paraître à première vue similaires, leur analyse permet de rendre visible trois approches différentes, en lien avec le cadrage institutionnel dominant, à savoir l'innovation sociale à l'OCDE, le travail décent à la CIT et l'Agenda 2030 à l'AGNU.

Tableau 22 – Comparaison des reconnaissances de l'ESS dans les politiques mondiales dédiées

	OCDE, 2022	CIT, 2022	AGNU, 2023
<b>Emploi et travail</b>	<p>"création d'emplois à impact"</p> <p>"aborder les défis de l'emploi informel"</p> <p>"soutenir l'avenir du travail"</p>	<p>"emploi et travail décent pour tous"</p> <p>"sens donné au travail"</p> <p>"respecter, promouvoir et concrétiser les principes et droits fondamentaux au travail [...] et les normes internationales du travail pertinentes"</p>	<p>"emploi et travail décent"</p> <p>"promotion du dialogue social, des droits relatifs au travail et de la protection sociale"</p> <p>"promotion des normes internationales du travail, y compris les droits fondamentaux sur le lieu de travail"</p> <p>"faire prendre conscience aux travailleurs de l'ESS de leurs droits humains et de leurs droits relatifs au travail"</p>
<b>Développement économique</b>	<p>"résilience économique et sociale"</p> <p>"renforcer le capital social et économique local"</p> <p>"organise des activités économiques en s'appuyant sur un ancrage local"</p> <p>"développement régional et local de différentes manières"</p>	<p>"économies inclusives et durables"</p> <p>"développement durable"</p> <p>"favoriser la matérialisation d'une croissance économique partagée et durable"</p>	<p>"pratiques économiques durables"</p> <p>"croissance inclusive et durable" / "croissance économique plus inclusive et plus durable" / "économies inclusives et durables"</p> <p>"nouvel équilibre entre l'efficacité économique et la résilience sociale et environnementale qui favorise le dynamisme économique"</p> <p>"développement économique local"</p> <p>"point d'ancrage au niveau local"</p>

<b>Innovation sociale et gouvernance</b>	<p>"moteur de l'innovation sociale, qui soutient de nouveaux modèles pour l'économie et la société au sens large tel que le commerce équitable, la finance éthique, les pratiques de l'économie circulaire et les plateformes coopératives"</p>	<p><i>Aucune mention.</i></p>	<p>"innovation sociale, y compris dans le domaine de la reconversion professionnelle et du perfectionnement des compétences"</p> <p>"avancement sociopolitique en donnant aux personnes un contrôle des processus de décision et des ressources"</p> <p>"améliorer le potentiel des entreprises, leurs capacités entrepreneuriales et leurs aptitudes à la gestion, de renforcer la productivité et la compétitivité et d'appuyer l'innovation sociale et technologique et les modèles d'entreprise participatifs"</p> <p>"stimuler la transformation sociale en renforçant les capacités de production"</p>
<b>Développement communautaire</b>	<p>"construction de sociétés inclusives et de communautés locales fortes"</p>	<p>"construction des communautés"</p> <p>"respect des savoirs et cultures traditionnelles, notamment chez les peuples autochtones et tribaux"</p>	<p>"renforcement de la cohésion communautaire et sociale et à la promotion de la diversité, de la solidarité, de la protection et du respect des cultures et connaissances traditionnelles, y compris parmi les peuples autochtones"</p> <p>"contribuant à l'objectif de ne laisser personne de côté"</p>
<b>Pauvreté</b>	<p>"soutenir l'intégration par le travail de groupes désavantagés"</p>	<p>"l'amélioration des niveaux de vie pour tous"</p>	<p>"renforcement des capacités de production des personnes en situation de vulnérabilité"</p> <p>"l'amélioration du niveau de vie pour tous"</p> <p>"l'élimination de la pauvreté [...] tout en garantissant l'inclusion sociale"</p> <p>"accès à des moyens de financement abordables"</p>

<b>Droits humains</b>	<i>Aucune mention.</i>	"respect de la dignité humaine" "promotion de la diversité et de la solidarité"	"faire prendre conscience aux travailleurs de l'ESS de leurs droits humains et de leurs droits relatifs au travail" "fourniture de services sociaux tels que ceux liés à la santé et aux soins" "promotion de l'ensemble des droits humains"
<b>Environnement</b>	"assurer une double transition équitable (écologique et numérique)"	"développement durable"	"réalisation et adaptation à l'échelle locale des objectifs de développement durable" "protection de l'environnement"
<b>Numérique</b>		"une juste transition numérique"	"une transition numérique juste et durable"
<b>Partenariats</b>	"collabore étroitement avec les parties prenantes concernées, à savoir les pouvoirs publics, les universités, les citoyens, la société civile, le monde des affaires, etc."	<i>Aucune mention.</i>	"l'établissement de partenariats et de réseaux aux niveaux local, national, régional et international" "développer des partenariats et alliances visant à atteindre des objectifs communs"

Source : Élaboration propre à partir des textes originaux en français.

## 1. ESS et innovation sociale à l'OCDE

La recommandation de l'OCDE sur l'économie sociale et l'innovation sociale se place directement dans son cadrage de l'innovation sociale. L'OCDE définit l'innovation sociale dans une approche instrumentaliste, visant à outiller la modernisation des politiques publiques (Phillips et al., 2024; Richez-Battesti et al., 2012b). L'innovation sociale est alors considérée comme un moyen de satisfaire de nouveaux besoins qui ne sont pas remplis par le marché, ou de créer des moyens plus satisfaisants d'insertion sociale et économique (Nicholls et al., 2015; OECD, 2024). Cette approche de l'innovation sociale est au cœur des activités du programme LEED (Développement économique et création locale d'emploi). C'est aussi dans ce cadre, que la thématique de l'ESS est progressivement apparue.

Cette proximité entre les deux concepts d'ESS et innovation sociale (Richez-Battesti & Bidet, 2024) dans les travaux de l'OCDE se ressent alors dans les reconnaissances accordées à l'ESS dans le texte. L'ESS est reconnue comme un moyen de contribuer à une « double transition équitable », mais surtout comme « un moteur de l'innovation sociale ». Dans ce cadre, l'OCDE rapproche l'ESS d'autres concepts qui lui sont proches mais non exclusifs : commerce équitable, finance éthique, économie circulaire, et coopératives de plateformes. L'approche entrepreneuriale est alors très présente.

Le lien avec le programme LEED est aussi particulièrement visible dans son deuxième champ d'action sur la création d'emploi local. Ainsi, l'ESS est reconnue comme contribuant à des activités économiques ancrées localement, et permettant de « renforcer le capital social et économique local ». La contribution de l'ESS au développement communautaire est aussi abordée sous le même angle, avec la construction de « communautés locales fortes ».

Le référentiel de l'emploi local semble également fortement orienter le rapport au travail et à l'emploi, mais aussi à la pauvreté. Ainsi, l'ESS est considérée comme un moyen de permettre « l'intégration par le travail » ou encore de créer des « emplois à impact ». En dehors de ces enjeux, l'OCDE reste très vague dans sa reconnaissance du lien entre ESS et travail et emploi. La recommandation évoque rapidement « les défis de l'emploi informel » ou encore « l'avenir du travail » sans en détailler le contenu.

## *2. ESS et travail décent à la CIT*

La résolution de la CIT sur l'ESS s'inscrit dans le cadre de l'agenda du travail décent. Cette agenda constitue pour l'OIT un véritable programme d'action publique, qui a réformé les activités de l'organisation autour de quatre piliers (Louis, 2011) : promouvoir l'emploi et l'entreprise, garantir le droit au travail, étendre la protection sociale et encourager le dialogue social. C'est donc dans ce périmètre que l'ESS est abordée à l'OIT. L'ESS est ainsi reconnue comme un moyen de permettre un emploi et un travail décent pour tous. Dans ce cadre, il est établi que l'ESS contribue à promouvoir les droits fondamentaux et normes internationales du travail.

En dehors des aspects relatifs au travail, la résolution de la CIT contient des éléments de langage généraux utilisés dans le système des Nations unies. C'est le cas notamment du développement durable, de « l'amélioration du niveau de vie pour tous », ou encore de la promotion de la diversité et de la solidarité. Il est ainsi reconnu que l'ESS contribue à chacun de ces objectifs politiques. Néanmoins, si l'OIT est l'agence ayant le plus travaillé sur l'ESS historiquement comme je l'ai démontré dans mon chapitre 3, elle n'attribue à l'ESS aucune contribution à l'innovation sociale ou à des modèles de gouvernance innovants.

## *3. ESS et développement durable à l'AGNU*

La résolution adoptée à l'AGNU constitue sans doute le texte qui accorde la reconnaissance la plus large à l'ESS, comme cela apparaît clairement dans le tableau comparatif présenté ci-dessus. Les États membres y ont inscrit l'ESS dans le cadre de l'Agenda 2030, comme expliqué plus haut. Les objectifs du développement durable offrent alors un cadre global et généraliste, permettant de reconnaître les contributions de l'ESS dans de plus larges aspects. Le discours onusien se caractérise par son ampleur et son caractère englobant : il associe l'ESS à l'amélioration du niveau de vie « pour tous » et à l'engagement de ne « laisser personne de côté ».

Le rapport au travail est également présent, mais dans une perspective plus étendue que celle retenue par la CIT. Il est question de promotion du dialogue social, de droits et de protection sociale, ce qui constitue finalement une déclinaison de la définition du travail décent de l'OIT.

En parallèle de sa dimension très globale, la résolution souligne néanmoins le rôle de l'ESS à l'échelle locale. L'ESS est reconnue comme un « point d'ancrage » pour le

développement local et comme un moyen de « réalisation et d'adaptation des objectifs du développement durable à l'échelle locale ».

Ces reconnaissances n'impliquent toutefois pas une remise en cause du modèle économique dominant. L'ESS est valorisée pour ses apports en matière d'innovations sociales, mais celles-ci sont explicitement liées à des finalités de productivité et de compétitivité, ou encore au renforcement des capacités de production. Autrement dit, l'ESS est intégrée dans une logique d'accompagnement du système économique existant plutôt que dans une perspective de transformation structurelle.

Face à de telles reconnaissances, on pourrait s'attendre à ce que les paragraphes opérationnels de la résolution traduisent ces ambitions en engagements concrets. Or, comme je vais le montrer dans la section suivante, les promesses affichées apparaissent ambitieuses, mais elles restent non contraignantes et limitées par l'absence de mécanismes de suivi ou de financement dédiés.

## **II. Des paragraphes opérationnels ambitieux mais non contraignants**

Après avoir défini l'ESS et reconnu sa contribution à divers aspects économiques et sociaux, les textes des politiques mondiales de l'ESS se concluent par des paragraphes opérationnels. Dans ces derniers, sont détaillées des activités à mener pour atteindre divers objectifs comme promouvoir l'ESS et développer un cadre favorable à son développement. Ces paragraphes sont ambitieux dans les activités listées mais il importe de rappeler que ces textes sont non-contraignants. Autrement dit, rien n'engage les États (et autres acteurs concernés) à appliquer ces recommandations.

### *1. Des objectifs ambitieux aux recommandations vides*

Les politiques mondiales dédiées à l'ESS se sont fixées des objectifs politiques plus ou moins ambitieux. L'OCDE est probablement l'organisation qui s'est fixée le programme le plus ambitieux. Promouvoir une culture de l'économie sociale, développer des cadres institutionnels favorables, élaborer des cadres légaux et réglementaires favorables, soutenir l'accès au financement et à la finance, permettre l'accès aux marchés publics et privés, renforcer les compétences et le soutien au développement des entreprises au sein de l'économie sociale, encourager la mesure et le suivi de l'impact, appuyer la production de données, et encourager l'innovation sociale sont les neuf principaux axes de recommandation. Ces objectifs se décomposent ensuite en une

liste de 50 activités. Si les États se sont mis d'accord sur autant d'activités, cela peut se justifier par le fait que les pays de l'OCDE sont des États qui partagent historiquement une conception économique similaire. Par ailleurs, seulement 38 États sont membres de l'OCDE, contre 193 à l'AGNU, ce qui facilite la prise de décision collective.

La résolution de l'AGNU se compose de quatre paragraphes opérationnels qui définissent chacun un objectif central pour un acteur particulier. Les États membres sont invités à promouvoir et mettre en œuvre des stratégies, politiques et programmes visant à soutenir et favoriser l'ESS comme modèle de développement économique et durable. Les agences des Nations unies doivent intégrer l'ESS dans leurs instruments de planification et de programmation, tandis que les institutions financières multilatérales ainsi que les banques de développement sont encouragées à soutenir son développement. Enfin, le Secrétaire général, en collaboration avec l'UNTFSS, est chargé d'établir un rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution.

La résolution de la CIT présente pour particularité qu'elle s'adresse aux membres (États et syndicats) mais aussi au BIT qui doit prendre en compte la résolution dans ses activités. La politique a donc davantage cadré ses objectifs autour de son mandat du travail décent. Certes, un des objectifs énoncés est de développer un environnement favorable à l'ESS, mais les autres objectifs gravitent principalement autour des politiques d'emploi, comme mettre en place des politiques favorisant la création d'emplois de qualité dans l'ESS ou intégrer l'ESS dans des stratégies visant à soutenir l'emploi.

Au-delà de ces objectifs généralistes et ambitieux, les recommandations sont néanmoins très vagues, sans proposition concrète.

---

*Développer des cadres institutionnels favorables en [...] envisageant d'intégrer de manière transversale et de s'appuyer sur les multiples contributions de l'économie sociale afin de soutenir des politiques essentielles concernant les transitions écologique et numérique ainsi que les objectifs stratégiques mondiaux telles que les Objectifs de développement durable et l'Accord de Paris. [...]*

*Élaborer des cadres légaux et réglementaires favorables en [...] dialoguant avec les organisations de l'économie sociale afin de mieux concevoir les cadres légaux qui les concernent ainsi que leurs membres. [...]*

*Permettre l'accès aux marchés publics et privés en [...] facilitant l'accès, le cas échéant, des organisations de l'économie sociale aux marchés publics.*

---

*Extrait de la Recommandation du Conseil sur l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale, OECD/LEGAL/0472, OCDE, 10 juin 2022.*

---

*Adopter des politiques qui favorisent la création d'emplois de qualité pour tous, notamment dans l'économie sociale et solidaire, à l'appui d'une reprise économique vigoureuse, inclusive, durable et résiliente, dans le respect des principes et droits fondamentaux au travail, des autres droits humains et des normes internationales du travail pertinentes. [...]*  
*Renforcer l'interaction et les partenariats entre les entités de l'économie sociale et solidaire et l'administration publique à tous les niveaux, y compris aux niveaux local et régional.*

---

*Extrait de la résolution concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire, 110<sup>ème</sup> session de la CIT, 10 juin 2022.*

Ces extraits des différentes politiques illustrent finalement comment la recherche de consensus a fini par vider de leur substance certaines recommandations. Elles sont alors rédigées de manière suffisamment vague pour que chaque État soit libre d'interpréter comme il le souhaite les recommandations émises.

## *2. Un style linguistique qui limite la portée de ces politiques mondiales*

Le libre-arbitre des États dans l'application des recommandations et des engagements pris dans les résolutions est également largement mis en avant par le style linguistique employé. Ainsi, tous les objectifs politiques sont entourés dans les textes par des styles linguistiques visant à limiter leur portée.

Tout d'abord, certains éléments de langage cherchent à modaliser le contenu de ces politiques. Les activités recommandées sont intégrées dans des formules d'encouragement et d'invitation, avec des verbes comme « encourager » ou « inviter », laissant la liberté de mise en œuvre et rappelant le cadre non-contraignant. Dans le même objectif d'affaiblir l'obligation, d'autres formulations utilisent des verbes conjugués au conditionnel : « devraient », « pourraient ». Le vocabulaire du souhait ou du potentiel est aussi largement utilisé avec des verbes tels que « favoriser », « faciliter », « soutenir » ou encore « permettre ». Je remarque ainsi un effort textuel pour valoriser des pratiques sans les imposer aux États. C'est le cas des formules telles que « considérer l'inclusion de... » ou « explorer les possibilités de... ».

Une autre stratégie de limitation employée consiste à relativiser les recommandations émises. En ce sens, plusieurs clauses de contextes sont précisées sur des sujets pouvant faire débat : « compte tenu des circonstances nationales », « conformément à leur mandat », « lorsque c'est possible », ou encore « dans certains

cas ». Ces formulations autorisent alors les États à adapter ou ne pas appliquer la recommandation. Aussi, la volonté de relativiser s'observe dans le fait de proposer des listes ouvertes ou non exhaustives, ou encore de mettre en avant la diversité et l'adaptation. Ces pratiques permettent d'inclure sans fixer un périmètre strict. Le fait de reconnaître « la diversité des pratiques » ou la « variété de contextes nationaux » laisse entendre qu'il est possible de déroger aux recommandations générales.

Le fait de reporter est une autre stratégie de limitation mise en œuvre dans les textes. En effet, il est remis à plus tard, et souvent à charge des fonctionnaires internationaux, de « rendre compte dans cinq ans » et « d'élaborer une boîte à outils » à l'OCDE, « d'établir un rapport » pour la prochaine mise à l'agenda à l'AGNU, et de « préparer une stratégie et un plan d'action » pour l'OIT. Ces pratiques permettent alors de repousser dans le temps l'élaboration de points plus techniques, et surtout de déplacer la responsabilité de leur rédaction. Ces plans de mise en œuvre et d'évaluation seront validés par les États membres mais ces derniers ne seront plus dans une démarche de négociation à la recherche de consensus.

Enfin, un autre critère de limitation, et peut-être l'un des plus important, est l'absence d'allocation de budget supplémentaire pouvant permettre la mise en œuvre de la politique mondiale. Dans le cadre de la résolution à l'AGNU, il est mentionné que le rapport doit être préparé « dans la limite des ressources existantes ». Cela était, par ailleurs, l'une des conditions de l'adoption de cette politique, comme je l'ai expliqué dans le chapitre précédent. Dans la recommandation de l'OCDE, il n'est aucunement fait mention d'un budget supplémentaire ou dédié à sa mise en œuvre. Enfin, la résolution de l'OIT ne sollicite pas d'engagement budgétaire explicite pour les membres, mais « la mobilisation de ressources extrabudgétaires », autrement dit de l'argent qu'il faudra aller chercher ailleurs que dans le budget régulier.

Dans cette section, l'analyse du contenu des politiques mondiales dédiées à l'ESS a permis de montrer que la reconnaissance de ses contributions et l'ambition des objectifs proclamés coexistent avec des limites significatives dans leur portée opérationnelle. Si les textes valorisent l'ESS comme vecteur d'innovation sociale, de travail décent ou de développement durable, les paragraphes opérationnels restent largement non contraignants, modulés par des formulations prudentes et conditionnelles, et dépourvus de financements spécifiques. La recherche de consensus, nécessaire à l'adoption de ces textes, se traduit donc par un compromis polysémique. Elle permet de réunir l'accord d'acteurs hétérogènes tout en réduisant substantiellement la capacité des politiques à produire des effets concrets, laissant aux États et institutions une grande liberté d'interprétation et de mise en œuvre.

## Conclusion

Au cours de ce chapitre, j'ai démontré que les processus d'adoption de politiques mondiales sur l'ESS sont avant tout des négociations visant à réunir des acteurs hétérogènes autour d'un consensus minimal, plutôt qu'à produire des obligations strictes. Dans ce cadre, ce qui est réellement négocié, est moins le contenu précis des politiques que la manière de reconnaître l'ESS et ses contributions, les principes et valeurs à inscrire dans une définition, et le degré de flexibilité laissé aux États pour l'appliquer. Ces négociations mobilisent principalement les représentants étatiques, souvent appuyés par des réseaux transnationaux de l'ESS et des organisations internationales comme l'OIT, l'OCDE ou les agences de l'ONU.

La recherche de consensus explique comment la définition « universelle » de l'ESS adoptée à la CIT 2022 a été adoptée. Les amendements proposés par les réseaux transnationaux, visant à renforcer la mention de la solidarité ou à préciser l'utilisation des bénéfiques, ont été écartés pour éviter des débats politiques conflictuels. De manière plus générale, les textes internationaux privilégient des formulations prudentes, conditionnelles et non contraignantes, et n'impliquent pas d'allocation budgétaire spécifique.

Ces compromis polysémiques ont des conséquences paradoxales : la recherche de consensus, censée renforcer l'adhésion des États, conduit à affaiblir le contenu même des politiques adoptées. Les textes reconnaissent l'apport de l'ESS à l'innovation sociale, au travail décent et au développement durable, mais cette reconnaissance reste largement symbolique et ne garantit pas de transformation réelle des pratiques locales.

Les négociations placent finalement les États membres comme « gagnants » car ils parviennent à imposer un cadre consensuel qui préserve leur liberté d'action et minimise les conflits. Mais ce gain se fait au prix d'une dilution des engagements et d'une mise en retrait de certains principes et valeurs, regrettées par les réseaux transnationaux de l'ESS. La contribution économique et sociale de l'ESS n'est pas remise en cause en tant que telle, mais son intégration opérationnelle dans les politiques internationales apparaît largement modulée par la recherche de compromis.

En définitive, ce chapitre met en évidence un double mouvement : l'internationalisation de l'ESS favorise une homogénéisation des principes et des définitions, mais la nécessité de consensus limite la portée effective des politiques et transforme les ambitions initiales en recommandations souples et interprétables. La question qui se pose alors est celle de l'efficacité réelle de ces textes : jusqu'où ces compromis permettent-ils aux politiques mondiales de produire des effets concrets sur

les acteurs locaux et sur la reconnaissance sociale et économique de l'ESS ? Je répondrai dans le chapitre suivant, en explorant les liens entre orientations internationales et mise en œuvre sur le terrain.

## CHAPITRE 8 • Entre résultats attendus et effets induits : analyse de la période post-résolutions

---

*L'année 2023 constitue une année charnière pour le mouvement en faveur de l'économie sociale et solidaire à l'international : la reconnaissance de l'ESS dans une résolution des Nations Unies le 18 avril 2023, tout comme la Recommandation du Conseil de l'Union européenne sur l'ESS d'octobre 2023 ouvre un champ des possibles unique : celui d'un basculement vers une économie au service de l'humain. Un tel basculement permettrait de répondre aux exigences de la transition juste et des Objectifs de Développement Durable, encore faudrait-il transformer l'essai et développer des politiques favorables à l'ESS dans l'Union européenne et ailleurs. [...]*

*La reconnaissance institutionnelle à l'international de l'ESS ne saurait constituer un aboutissement : il s'agit désormais de mettre en œuvre cette reconnaissance à la fois dans l'impulsion législative des pays souhaitant encourager l'ESS mais aussi en réalisant un lien plus fort entre financement de la transition juste et ESS.*

---

*Extrait de l'édito du rapport d'activité 2023 d'ESS Forum International*

---

*Pourtant d'autres signes alarmants n'augurent pas une année 2025 sous les auspices de l'optimisme... l'élection d'un président US qui remet en cause le multilatéralisme et le rôle majeur joué par les agences de l'ONU, le recul de l'aide au développement, la montée de populismes qui continuent à fragiliser nos démocraties, la volonté de mettre sur « pause » le green deal européen soi-disant trop ambitieux, autant d'éléments qui incitent à la vigilance pour l'économie sociale.*

*Face aux nuages qui assombrissent nos ambitions, la reconnaissance institutionnelle de l'ESS au niveau international (OIT, OCDE, ONU) aussi prestigieuse soit elle, suffira-t-elle ?*

---

*Extrait de l'édito du rapport d'activité 2024 d'ESS Forum International*

---

La comparaison des éditoriaux des rapports d'activité 2023 et 2024 d'ESS Forum International met en évidence une certaine désillusion au sein des réseaux transnationaux promoteurs de l'ESS. À la fin de l'année 2023, les acteurs de l'ESS

affichaient un optimisme porté par l'espoir que les nouvelles dynamiques internationales se traduisent par la mise en œuvre de politiques publiques plus favorables. Un an plus tard, le constat est plus nuancé : les évolutions politiques suscitent davantage d'inquiétudes, et les effets de ces politiques soulèvent de nombreuses interrogations.

Ce chapitre vise à analyser les effets des politiques mondiales dédiées à l'ESS quelques années après leur adoption (2022 pour la CIT et l'OCDE, 2023 pour l'AGNU). Pour ce faire, je reprends les quatre registres de victoire introduits dans ma partie 3 pour analyser les effets institutionnels (via des changements institutionnels, normatifs ou juridiques), idéologiques et discursifs (par l'imposition d'un concept ou d'un cadrage), stratégiques et symboliques (avec des changements dans les rapports de force), et matériels (tels des financements et des ressources concrètes).

En analysant ces différents effets, je fais le choix, comme Garry Gerston (2014) de distinguer les *policy outputs* des *policy outcomes*. Les *policy outputs* sont les résultats directs d'une politique publique, notamment des mesures concrètes qui permettent la mise en œuvre des déclarations politiques. En revanche, les *policy outcomes* sont les effets et conséquences, intentionnels ou non, produits par ces politiques. Leur analyse permet ainsi de révéler les changements qui s'opèrent.

Cette approche permet d'observer un contraste entre les *outputs* et *outcomes* attendus et ceux réalisés. Les promoteurs de l'ESS espéraient à *minima*, une intégration de l'ESS dans les programmes institutionnels des organisations internationales et des États et une meilleure légitimation de l'ESS. Dans une perspective plus optimiste, certains projetaient une systématisation de l'intégration de l'ESS dans les politiques la concernant et des nouveaux financements et programmes dédiés. Néanmoins, quelques années plus tard, le bilan est plus pessimiste. Certains résultats attendus ne se sont pas produits, et par ailleurs l'adoption de ces politiques a également produit des effets inattendus.

Dans ce chapitre, je cherche à répondre à la problématique suivante : **pourquoi l'adoption de politiques mondiales n'a pas produit les résultats et effets positifs attendus ?** Ma thèse principale étant que l'ESS est dépendante du contexte politique global, ce qui influe son développement malgré des politiques mondiales dédiées. Aussi, la transversalité de l'ESS et l'absence de responsable identifié dans la mise en œuvre des politiques mondiales freinent le rayonnement de l'ESS dans les politiques nationales et globales.

Ce chapitre est structuré en deux sections. La première se concentre sur les *policy outputs*, démontrant des écarts entre les résultats attendus et ceux produits. La deuxième s'intéresse aux *policy outcomes*, identifiant les différents effets produits indirectement par l'adoption de ces politiques mondiales. Ces deux sections sont

également construites dans une approche multi-niveaux, considérant les résultats et effets politiques aux niveaux international, national et local.

## **Section 1 – Les *policy outputs* entre résultats attendus et difficultés de mise en œuvre**

Dans cette section, je m'intéresse aux *policy outputs*, c'est-à-dire aux résultats concrets des politiques mondiales dédiées à l'ESS. J'y distingue les résultats attendus de ceux produits, en mettant en lumière les contraintes institutionnelles, budgétaires et de responsabilité qui freinent leur mise en œuvre. L'examen des niveaux international et national révèle ainsi des avancées limitées et fragmentées, préparant la réflexion sur les effets politiques plus larges de ces politiques mondiales.

### **I. Conditions défavorables de mise en œuvre des politiques dans les organisations internationales : le cas de l'OIT**

Les premiers résultats directs des politiques mondiales de l'ESS étaient attendus dans les organisations internationales (OI). Premières destinataires des paragraphes opérationnels, ces dernières avaient pour mission de « prendre dûment en considération l'économie sociale et solidaire dans leurs instruments de planification et de programmation »<sup>83</sup>, autrement dit, d'intégrer l'ESS dans leurs activités. Certaines initiatives ont alors été prises, dans des OI comme l'OIT et l'OCDE, mais leur mise en œuvre semble aujourd'hui compromise par des difficultés financières. Ici, je me concentrerai sur l'OIT pour des questions méthodologiques. En effet, l'OIT publie ses plans d'action, budgets et rapports d'activités, facilitant une analyse des résultats.

#### *1. Des résultats institutionnels progressifs*

La résolution de la CIT sur le travail décent et l'ESS de juin 2022 demandait au « Directeur général de préparer une stratégie et un plan d'action sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire afin de donner effet aux conclusions, et de les soumettre

---

<sup>83</sup> Extrait de la résolution « La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable », A/RES/77/281, 77<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, 18 avril 2023.

au Conseil d'administration à sa 346<sup>ème</sup> session (novembre 2022) »<sup>84</sup>. Fin 2022, le département des entreprises (auquel est rattaché l'unité Coopératives et ESS) a donc présenté un plan d'action qui a été approuvé par le Conseil d'Administration.

Cette stratégie est structurée en trois objectifs centraux visant à (1) mieux faire comprendre les réalités et les besoins liés au travail décent et à l'ESS, (2) renforcer la capacité à les promouvoir, et (3) renforcer la cohérence des politiques. Ces objectifs se déclinent chacun en trois « produits » qui précisent les activités attendues pour les atteindre. Ce plan d'action ne propose pas d'activité en rupture avec ce qui était jusqu'alors réalisé par l'OIT. L'ESS est donc progressivement intégrée au mandat de l'OIT selon une stratégie d'expansion (Louis & Maertens, 2014).

De plus, ce plan d'action est stratégiquement justifié et contextualisé. Chaque produit est relié à certains paragraphes de la résolution, mais aussi plus largement aux produits du programme biennal 2022-2023 de l'OIT. Ainsi, l'ESS s'intègre progressivement dans le mandat de l'OIT. En effet, sur les 33 produits du programme biennal 2022-2023, la stratégie travail décent et ESS est rattachée à 24 produits (soit 73%). L'institutionnalisation de l'ESS dans le mandat de l'OIT se concrétise finalement avec le programme biennal 2024-2025 qui comprend un produit dédié à l'ESS, le « Produit 4.5 Capacité accrue des mandants à bâtir une économie sociale et solidaire forte et résiliente au service du travail décent », et de nouveaux indicateurs de résultats dédiés, notamment le « nombre d'États Membres ayant intégré des éléments d'ESS dans les politiques ou législations, nouvelles ou existantes »<sup>85</sup>.

Afin d'évaluer les résultats de l'OIT après l'adoption de la résolution sur l'ESS, j'ai consulté le rapport d'exécution du programme de l'OIT pour 2022-23 et les données sur la plateforme web de l'OIT « *Decent work results* »<sup>86</sup> qui complète le rapport et présente les résultats des actions menées par l'OIT dans les pays membres et au niveau mondial. Ces ressources permettent ainsi d'identifier les mesures concrètes accomplies. J'ai collecté six résultats concrets mentionnés dans la plateforme web :

---

*[...] a mené des recherches sur l'innovation sociale à travers l'économie sociale et solidaire en Afrique et a publié cette analyse fondée sur des études menées au niveau national ; [...]  
a rédigé un recueil juridique sur l'économie sociale et solidaire ;*

---

<sup>84</sup> Extrait de la résolution concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire, 110<sup>ème</sup> session de la Conférence internationale du travail, 10 juin 2022.

<sup>85</sup> Extraits du Programme et budget pour 2024-25, Bureau international du Travail, 2023.

<sup>86</sup> Disponible au lien suivant : <https://webapps.ilo.org/IRDashboard/#map>, consulté en septembre 2025.

*a encouragé les partenariats entre les syndicats et l'économie sociale et solidaire afin de soutenir les travailleurs de l'économie informelle et la protection sociale universelle ;*  
*a produit un rapport sur la mesure des coopératives avec des lignes directrices sur les statistiques des coopératives ; [...]*  
*a traduit et diffusé des modules de promotion de l'ESS pour le Groupe de travail des Nations unies sur l'économie sociale et solidaire (UNTFSSSE) ont été dispensés avec l'ITC Turin ;*  
*a traduit et diffusé les cours de l'ITC Turin sur l'ESS développé et dispensé pour les organisations de travailleurs ; [...]*  
*a publié un dossier pour présenter les partenariats entre les syndicats et l'économie sociale et solidaire en faveur des travailleurs de l'économie informelle.*

---

*Extraits des Outputs 4.1, 4.2 et 4.3 de la plateforme web Decent Work Results, sur la période biennale 2022-2023, OIT.*

Il convient toutefois de préciser que ces « résultats » recensés par l'OIT sont des résultats établis sur les activités de l'OIT en 2022 et 2023. Certaines activités ont donc été menées en amont de la résolution de 2022, cette dernière étant elle-même listée comme un résultat accompli. Le bilan de l'OIT permet également de présenter des mesures qui concernent les États, mais aucune n'est identifiée comme spécifique à l'ESS sur la période de 2022-2023. L'OIT a néanmoins contribué à l'élaboration du plan d'action et de la stratégie en faveur de l'ESS (2023-2033) de l'Union africaine.

L'analyse de ces résultats permet également d'identifier les limites de la concrétisation de l'institutionnalisation de l'ESS à l'OIT. En effet, si le plan d'action ESS fait référence à 24 produits du programme 2022-2023 différents, l'ESS apparaît finalement dans les résultats de seulement trois d'entre eux. Par ailleurs, ces trois résultats sont reliés au même objectif sur les entreprises durables, l'innovation et le travail décent. Cela traduit ainsi la difficile inclusion transversale de l'ESS dans les activités de l'OIT. L'ESS restant finalement la compétence de l'unité Coopératives et ESS.

Ces résultats restent cependant provisoires, et, en 2025, il est encore trop tôt pour tirer un bilan complet des résultats de la résolution sur les activités de l'OIT. Les résultats du programme 2024-2025, ayant inclus explicitement l'ESS, permettront d'avoir une meilleure visibilité sur les activités de l'OIT faisant suite à la résolution.

## 2. Des difficultés matérielles de mise en œuvre

Les premiers résultats présentés peuvent paraître assez limités face à l'ambition qui était affichée dans l'adoption de cette résolution. Les conditions matérielles de mise en œuvre de ce plan d'action sont ici un facteur déterminant.

Le plan d'action ESS 2023-2029 prévoyait une stratégie budgétaire dédiée. Il est ainsi explicitement mentionné que certaines activités seront menées avec les ressources à disposition dans le budget ordinaire et les projets de coopération en cours, et que d'autres nécessiteront la recherche de financements supplémentaires auprès de partenaires. Il est aussi indiqué qu'en cas de ressources insuffisantes, l'OIT définira les activités prioritaires. De plus, il est expliqué que les résultats seront évalués selon un rapport « coût/efficacité ». De tels développements laissent finalement planer le doute sur la capacité à réunir des conditions matérielles, et notamment budgétaires, satisfaisantes pour réaliser le plan d'action.

La publication du programme et budget biennal 2024-2025 de l'OIT a confirmé l'idée que la mise en œuvre du plan d'action ESS allait être limitée budgétairement. En effet, le plan d'action prévoyait un budget total de 37,5 millions de dollars US sur la période 2023-2029 mais le budget 2024-2025 ne prévoyait que 6,4 millions dédiés. Ainsi, en supposant un renouvellement de ce budget sur les périodes 2026-2027 et 2028-2029, seul 51% du budget prévisionnel serait couvert. Face à ce budget limité, l'OIT doit donc revoir à la baisse ses objectifs ou trouver des ressources supplémentaires.

Tableau 23 – Écarts de budget pour le plan d'action ESS à l'OIT

	2023-2029	2024-2025
Budget prévisionnel (en millions de \$US)	37,5	12,5
Budget alloué (en millions de \$US)	19,2	6,4
Écart (en millions de \$US)	-18,3	-6,1
Écart (en pourcentage)	51%	51%

\* En rouge les données estimées avec un maintien du budget 2024-2025 pour les périodes biennales de 2026-2027 et 2028-2029.

Source : Élaboration propre à partir des publications de l'OIT

Ces contraintes budgétaires doivent également être considérées selon un contexte global plus large de réforme au sein des Nations unies. En effet, depuis mars 2025, le Secrétaire général des Nations unies a lancé la « UN80 Initiative » visant à rendre

le système de l'ONU « plus efficace et plus rentable ». Dans une réunion de travail de l'UNTFSSSE, un agent onusien décrivait la réorganisation suivante :

---

*Toutes les entités du Secrétariat à New York et à Genève ont été invitées à examiner leurs fonctions afin de déterminer si certaines d'entre elles peuvent être exercées à partir de sites existants moins coûteux, ou si elles peuvent être réduites ou supprimées. Cela concerne en particulier les fonctions qui ne soutiennent pas directement les organes intergouvernementaux à New York et à Genève.*

*Pour rappel, voici les 7 groupes proposés :*

- Paix et sécurité (DPPA, DPO, OCT, ODA)*
- Développement au sein du Secrétariat de l'ONU (DESA, CNUCED, CEA, PNUE)*
- Développement à l'échelle du système (PNUD, UNOPS, UNICEF, DCO)*
- Affaires humanitaires (Coordonnateur des secours d'urgence, PAM, UNICEF, HCR, OIM)*
- Droits de l'homme (HCDH)*
- Formation et recherche (UNU, UNITAR)*
- Agences spécialisées (OIT, UIT)*

---

*Extrait d'un message diffusé dans le tchat d'une réunion de travail de l'UNTFSSSE organisée via Teams, le 23 mai 2025.*

Lors de cette réunion de travail, les agents onusiens promoteurs de l'ESS partageaient leurs inquiétudes sur les conséquences de cette réforme sur la mise en œuvre de politiques dédiées à l'ESS. Une diffusion transversale de l'ESS, telle que souhaitée, semble ainsi compromise par la réforme visant à supprimer tout travail en doublon. Aussi, comme lors de la mise à l'agenda à l'AGNU de l'ESS, les agents craignent que les politiques sur l'ESS et les coopératives soient fusionnées, ce qui créerait une dilution des moyens à disposition. Cette réunion de travail revêtait un caractère particulièrement alarmant car intervenant quelques semaines seulement après la décision des États-Unis, premier contributeur de l'ONU avec 22 % du budget total, de suspendre leur financement.

Ces éléments confirment que les résultats politiques de mise en œuvre des politiques mondiales de l'ESS sont directement affectés par le contexte global de restriction budgétaire au niveau des Nations unies.

## II. L'absence de responsabilité dans la mise en œuvre

En cherchant à identifier et analyser les résultats des politiques mondiales dédiées à l'ESS, je me suis intéressée aux transpositions des recommandations dans les OI et États. J'ai donc interrogé la question de responsabilité dans la mise en œuvre, et identifié les perspectives de résultats sur le long terme.

### 1. Qui est responsable ?

J'ai rapidement interrogé les conditions pratiques de mise en œuvre de ces politiques : qui en est responsable ? qui informe les agents concernés qu'une recommandation a été émise sur l'ESS concernant leurs activités ? Personne n'est clairement identifié et la réponse ne semble pas évidente comme l'illustre l'extrait d'entretien ci-dessous.

---

#### **Qui prend la responsabilité finalement de rappeler qu'il y a ce texte ?**

*C'est nous qui le rappelons. On le rappelle aussi aux politiques pour qu'ils donnent l'impulsion, parce qu'on a besoin de mettre en place un dialogue interministériel, parce qu'on a besoin, en lien avec le CSESS, de récupérer les inputs de chacun des acteurs. Mais, oui, c'est entre l'administratif et le politique.*

*Mais il y a beaucoup de choses comme ça dans l'ESS où la question c'est effectivement : qui a la responsabilité ? Parce que par nature, l'ESS promeut une forme d'action qui arrive de la base, qui est coconstruite. Mais coconstruite ça veut aussi dire dilution des responsabilités. C'est aussi un problème je trouve. Pour mettre en place une politique publique, y a un moment où il faut. Oui, il faut quelqu'un qui prenne l'impulsion et qui rassemble les acteurs. Et ça, ça ne va pas se faire tout seul. [...]*

*Si on met en place une politique dans un autre domaine, c'est parce que ça va venir d'une idée, d'un ministre (ou d'une administration très puissante) qui a demandé qu'on le fasse et ce sera fait. Là ce qu'on voit avec l'ESS c'est que ça arrive de manière diffuse. Ça arrive soit par des acteurs par en bas, soit par des textes internationaux mais qui n'ont pas de valeur, qui n'ont pas de valeur juridique forte. Et donc si personne ne s'en charge ce ne sera pas fait, c'est sûr. Donc je pense qu'il y a là une spécificité.*

---

*Extrait d'entretien avec un responsable adjoint du PESSII à la DG Trésor du ministère de l'économie en France, le 23 février 2024.*

Cet échange révèle ainsi, à nouveau, le rôle clé des individus depuis l'élaboration jusqu'à la mise en œuvre d'une politique mondiale. En effet, s'il revient aux fonctionnaires français la mission d'informer les politiques du gouvernement sur l'existence des politiques mondiales et leurs recommandations, leur mise en œuvre devient finalement conditionnée à l'intérêt individuel pour le sujet. Dans des dynamiques similaires au niveau local, les fonctionnaires revendiquent un processus de co-construction. En s'appuyant sur les réseaux d'acteurs de l'ESS, la co-construction leur permet de légitimer et élaborer les politiques menées (Fraisie, 2017). Dans d'autres États et OI auxquels s'adressent les politiques mondiales, cette absence de responsabilité dans l'application d'un texte non-contraignant peut aussi évoquer un enjeu de connaissance et de circulation de l'information. En effet, il paraît probable que les recommandations n'atteignent pas les interlocuteurs concernés.

Par exemple, dans son troisième paragraphe opérationnel, la résolution à l'AGNU de 2023 encourage les institutions financières et banques de développement à soutenir l'ESS. Dans le rapport de l'UNTFSSSE sur le suivi de la résolution réalisé en 2024 pour le Secrétaire général, il est indiqué que ces institutions reconnaissent de plus en plus les besoins spécifiques de l'ESS et développent des instruments financiers adaptés. Toutefois, le rapport souligne que ces initiatives ne mentionnent pas explicitement les acteurs de l'ESS, leurs dispositifs étant souvent intégrés à ceux destinés aux PME ou aux ONG. En outre, le texte met davantage l'accent sur les dispositifs et possibilités d'action que sur les réalisations concrètes. Il est donc difficile d'établir un lien direct entre ces activités et un résultat de la résolution. Ces initiatives semblent plutôt avoir été associées a posteriori à la résolution dans le cadre du rapport.

## *2. Des projets de résultats à long terme*

Cette absence de responsabilité questionne les conditions de mise en œuvre, mais n'a pas empêché que certains États et OI se saisissent de la question pour tenter d'obtenir des résultats. La plupart de ces initiatives ne se sont néanmoins pas encore concrétisées car nécessitant davantage de temps pour leur mise en œuvre.

Beaucoup d'attentes étaient placées envers ces politiques mondiales pour initier ou relancer les projets d'adoption de loi-cadre pour l'ESS dans certains États. Néanmoins, quelques années plus tard, les résultats ne sont toujours pas là. Par exemple, certains espoirs de voir émerger une loi-cadre se tournaient vers le Maroc. Le pays, qui a préparé à plusieurs reprises depuis 2015 un projet de loi-cadre sur l'ESS, a relancé l'idée de son adoption. En avril 2025, le Secrétaire d'État chargé de l'Artisanat et

de l'ESS a notamment assuré que la loi serait présentée au Parlement dans la législature actuelle et dans la continuité des propositions issues des Assises nationales de l'ESS, organisées en juin à Benguéir. La Corée du Sud ou encore la Côte d'Ivoire sont également des États où la question d'une loi-cadre se développe progressivement, sans s'être concrétisé pour le moment.

Dans d'autres situations, les promoteurs de l'ESS espéraient que l'adoption de ces politiques mondiales permettrait un développement de la production de données sur l'ESS. Sur ce sujet, plusieurs projets ont émergé, certains portés par des États, d'autres par des OI. En juillet 2025, le ministère du Travail et de la Sécurité Sociale du Costa Rica lance son Observatoire de l'ESS (*Observatorio de economía social solidaria*) en partenariat avec la CEPAL. Au lancement du projet, il est explicitement mentionné que ce dernier s'inscrit dans la continuité de l'adoption de la résolution à l'AGNU. Cet observatoire vise ainsi à produire des données officielles et spécifiques à l'ESS.

Dans d'autres pays, européens notamment, où les observatoires existent depuis plusieurs années, les politiques mondiales ont relancé ou initié des projets pour mettre en place des comptes satellites. Depuis juin 2025, l'OCDE, avec un financement de la Commission européenne, fournit un instrument d'appui technique (IAT) multi-pays pour la France, le Portugal, la Croatie, la Grèce et la région Wallonie. Prévu pour une période de deux ans, ce projet permet aux États de bénéficier de l'expertise de l'OCDE pour la création d'un compte satellite dédié à l'ESS, et plus largement de développer une stratégie nationale. Ainsi, les résultats définitifs ne sont pas encore là mais des mesures sont prises.

En termes de résultats politiques institutionnels, la reconnaissance internationale de l'ESS a également été suivie par l'adoption de politiques continentales dédiées. Ainsi, la loi d'intérêt régional de l'ESS au Parlement du Mercosur est adoptée en juin 2023, la recommandation du Conseil de l'UE survient en novembre 2023, et la stratégie ESS décennale 2023-2033 de l'Union africaine se concrétise en août 2024. Si la recommandation européenne cite explicitement la résolution de l'AGNU et les autres politiques mondiales, ce n'est pas le cas des autres documents. Ainsi, on semble ici toucher à la frontière entre les résultats (*ouputs*) et les effets (*outcomes*) politiques de ces textes internationaux. Des événements surviennent après leur adoption, mais il n'est pas possible d'établir un lien de cause à effet direct, d'autres facteurs pouvant entrer en jeu. Par exemple, il est probable que, compte-tenu des délais rapprochés, ces projets de textes régionaux aient émergé avant l'adoption des textes mondiaux.

### III. L'intégration de l'ESS au système de l'ONU limitée par la transversalité de l'ESS

En saluant l'adoption de politiques mondiales dédiées à l'ESS, les promoteurs de l'ESS les plus optimistes espéraient que l'ESS allait désormais être intégrée au référentiel des Nations Unies. Si cet élément fait lien avec les effets politiques (*policy outcomes*) mentionnés plus bas, je me concentre ici sur les résultats, ou l'absence de résultats le cas échéant, en matière d'intégration de l'ESS dans le système des Nations unies.

#### 1. Institutionnalisation de la mise à l'agenda international de l'ESS à l'AGNU

L'un des principaux résultats politiques immédiats de l'adoption de la résolution dédiée à l'ESS à l'AGNU est la reconnaissance du Groupe de travail interagences des Nations unies (UNTFSSSE). En effet, ce groupe de travail était jusqu'alors informel. Il fonctionnait selon des règles d'usages, sans règlement particulier ni contrôle institutionnel. En 2023, la résolution demande à l'UNTFSSSE de rédiger le rapport concernant son application. Cette simple mention donne ainsi un mandat et une réalité juridique au Groupe de travail après dix ans d'existence informelle. Début 2024, le groupe adopte des termes de références qui qualifient les objectifs et fonctions, les différents statuts de membres et modalités de candidatures et le modèle de gouvernance.

La résolution prévoyait également un renouvellement de la mise à l'agenda de l'ESS à l'occasion de la 79<sup>ème</sup> session de l'AGNU, soit à l'autonome 2024. Cette disposition a bien été mise en œuvre : à la suite de l'examen du rapport de l'UNTFSSSE en commission et de sa présentation lors d'un *side-event* organisé par la France le 15 octobre 2024, une nouvelle résolution, intitulée également « *La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable* », a été adoptée le 18 décembre 2024. Son adoption s'est faite conformément aux protocoles réguliers de l'AGNU. Certains réseaux transnationaux promoteurs de l'ESS, comme ESS Forum International, ont donc été surpris par l'adoption de cette résolution 79/281 pour laquelle ils n'ont mené aucun effort de plaidoyer. Cet étonnement est particulièrement intéressant car il démontre, encore une fois, les limites des réseaux transnationaux qui n'ont pas les accès et ne connaissent pas tous les rouages des Nations Unies.

Au-delà de la surprise générée, cette résolution n'a pas créé de réactions particulières. A quelques détails près liés à l'actualité de l'agenda global (financement du développement, développement social, année internationale des coopératives, etc.), la résolution de 2024 est mot pour mot la même résolution que celle de 2023. La résolution prévoit à nouveau la mise à l'agenda de l'ESS à l'occasion de la 81<sup>ème</sup> session, soit en

2026, avec la présentation d'un nouveau rapport, toujours préparé par l'UNTFSSSE. Seule nouveauté, la résolution invite les États à « examiner comment l'économie sociale et solidaire pourrait contribuer ou être associée aux rencontres multilatérales à venir »<sup>87</sup>. Si cette mention est gage d'une volonté d'intégrer l'ESS plus largement aux activités onusiennes et multilatérales, sa mise en œuvre semble particulièrement difficile.

## *2. Transversalité de l'ESS : les limites de l'intégration de l'ESS dans le système onusien*

La transversalité de l'ESS, déjà évoquée précédemment, représente une force pour le projet politique du contre-modèle mais aussi une contrainte à son déploiement. Ainsi, lors de notre discussion sur les enjeux de responsabilité, le fonctionnaire français a évoqué la difficulté à mettre en œuvre une politique transversale sur l'ESS.

---

***Est-ce que cette question de responsabilité est une problématique qui est propre à l'ESS ou est-ce qu'elle se retrouve sur d'autres sujets ?***

*Je pense qu'il y a une spécificité de l'ESS quand même. Il y a une spécificité car c'est d'autant plus difficile de mettre en place une politique publique que tu dois le faire très en lien avec le terrain, avec les acteurs. Et ce n'est pas la manière traditionnelle de faire de l'administration française où en général le politique décide, l'administration exécute. [...]*

*Et à cela s'ajoute le fait que c'est mal connu et très transversal et donc ça incite encore plus à une dilution des responsabilités. Et typiquement, les autres ministères qui devraient être plus concernés par le sujet ne le sont pas assez donc c'est difficile de les faire bouger. Si c'était juste une stratégie d'un secteur économique, ce serait facile, ce serait Bercy à la manette avec la direction générale des entreprises, on consulterait quelques acteurs et on mettrait en place une stratégie. Là c'est beaucoup plus global.*

---

*Extrait d'entretien avec un responsable adjoint du PESSII à la DG Trésor du ministère de l'économie en France, le 23 février 2024.*

Cette difficulté liée à la transversalité et à la « dilution des responsabilités » ne s'applique pas uniquement au niveau d'un gouvernement national. Elle s'observe également dans la diffusion de l'ESS au niveau international. En effet, bien que l'ESS soit

---

<sup>87</sup> Extrait de la résolution 79/213, La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable, 79<sup>ème</sup> session de l'AGNU, le 18 décembre 2024.

reconnue par plusieurs politiques mondiales dédiées, son inclusion dans toutes les politiques sectorielles pertinentes est loin d'être automatique.

En 2024, la 112<sup>ème</sup> CIT met à l'agenda une discussion sur le travail décent et l'économie du soin. Conscient du rôle des mutuelles de santé dans le développement d'une protection sociale, et plus largement du rôle de l'ensemble des acteurs de l'ESS dans les secteurs du soin et de la santé, c'est avec étonnement que les réseaux transnationaux promoteurs de l'ESS ont constaté la difficulté à faire reconnaître l'ESS. Mon collègue à ESS Forum International qui a participé comme observateur aux négociations, m'a décrit la difficulté à introduire dans le texte le terme d'« économie sociale et solidaire », notamment du fait de la réticence des employeurs. Ainsi, la résolution sur le travail décent et l'ESS, adoptée deux ans plus tôt, n'a pas suffi pour intégrer l'ESS de manière automatique.

L'ESS s'installe progressivement dans les différentes négociations multilatérales mais toujours avec l'intervention des promoteurs de l'ESS. Cette dernière est nécessaire pour permettre l'intégration de l'ESS dans un texte, y compris depuis l'adoption des politiques mondiales dédiées. Un travail politique des promoteurs de l'ESS a permis, par exemple, la mention explicite de l'ESS dans la Déclaration de Séville de la 4<sup>ème</sup> Conférence internationale sur le financement du développement de juin 2025. Il devrait en être de même pour la Déclaration de Doha du 2<sup>ème</sup> Sommet mondial du développement social qui sera adoptée début novembre 2025. Ceci n'est cependant pas systématique. A l'occasion de l'adoption du Pacte pour le futur en novembre 2024, l'UNTFSSSE avait plaidé pour l'intégration de l'ESS mais sans succès.

Quelques années après l'adoption des politiques mondiales, les résultats sont finalement assez faibles et peu nombreux. Les difficultés de mise en œuvre, la dilution des responsabilités et les contraintes budgétaires expliquent en partie ces limites qui contrastent avec les ambitions initiales de reconnaissance globale de l'ESS. Ces résultats intermédiaires invitent donc à s'interroger sur leur portée : traduisent-ils une institutionnalisation progressive ou un essoufflement politique ? En ce sens, ces *outputs* politiques appellent à une réflexion plus large sur leurs effets politiques : l'ESS devient-elle véritablement un cadre de référence dans le système des Nations unies et pour les États ?

## Section 2 – La désillusion des *policy outcomes*

Si les *policy outputs* ne sont pas nombreux, les promoteurs de l'ESS sont davantage déçus par les *outcomes* de ces politiques mondiales. En effet, avec des textes non-contraignants, les acteurs étaient conscients que les résultats ne seraient pas foisonnants. Néanmoins, beaucoup avaient espoir que ces politiques créent des *policy outcomes* favorables à l'ESS. Dans cette section, je démontre que ces politiques mondiales ont eu des effets politiques qui ne se sont pas toujours avérés favorables au développement de l'ESS.

### I. Effets politiques variables dans les États selon le contexte national

Au niveau national, les effets de ces politiques mondiales sont variables. Certains États, comme la France, se désintéressent progressivement du sujet alors que d'autres, comme l'Espagne, continuent de l'investir et de déployer des politiques favorables. Aussi, certains États ne se saisissent pas de l'ESS malgré les politiques mondiales mais les acteurs de l'ESS s'appuient sur ces textes pour renouveler et intensifier leurs efforts de plaidoyer.

#### 1. *Le glissement du leadership mondial de la France à l'Espagne*

Dans le chapitre 4, j'ai déjà évoqué le glissement de la France vers l'Espagne comme pays leader de l'ESS au niveau mondial depuis l'adoption des résolutions. Cette situation illustre des effets politiques distincts en lien notamment avec le contexte politique mondial.

La France traverse une période de forte instabilité politique nationale, avec cinq premiers ministres depuis la résolution de l'OIT en juin 2022. Ces reconfigurations politiques ne cessent, comme je l'ai démontré dans le chapitre 2, de ralentir les prises de décision et limiter les engagements en faveur de l'ESS. Les activités pour l'ESS ne sont pas à l'arrêt pour autant. Certains fonctionnaires essaient d'appliquer des recommandations internationales, notamment en développant une stratégie nationale de l'ESS qui est une demande du Conseil de l'UE. Néanmoins, en 2025 le portage politique de l'ESS dans son envergure internationale est très faible, pour ne pas dire inexistant. La France continue ses activités dans des engagements déjà pris, comme son rôle d'animation du groupe de travail à l'OCDE, mais aucune nouvelle initiative sur l'ESS

n'est lancée. Le pays s'engage toutefois dans d'autres initiatives multilatérales. Elle rejoint notamment un groupe d'États (Allemagne, Portugal, Brésil) qui s'est constitué après le G20 de Rio en novembre 2024 sur les enjeux d'innovation sociale. Un nouveau projet de résolution à l'AGNU sur l'innovation sociale émerge alors. Ceci illustre le désintéressement politique progressif de la France pour l'ESS, au moins au niveau international, dès lors que des résultats (l'adoption des différentes résolutions) ont été atteints.

A l'inverse, l'Espagne a décidé d'aller plus loin dans le portage politique international de l'ESS en développant notamment des activités qui permettent la mise en œuvre des résolutions. Au-delà du Réseau ibéro-américain de promotion de l'ESS (RIFESS), la création, dès juillet 2023, du « hub international » ASETT (*Arizmendiarieta*<sup>88</sup> *Social Economy Think Tank*) en collaboration avec la Confédération espagnole des entreprises de l'économie sociale (CEPES) constitue une autre illustration majeure. Cette initiative, qui bénéficie des orientations d'un groupe d'experts internationaux, se structure dans un triple rôle. ASETT se présente comme un centre de recherche, un réseau d'entreprises, institutions et universitaires et un « laboratoire vivant » pour déployer les bonnes pratiques de l'ESS. Ce faisant, l'Espagne initie et se positionne en tête de file dans la mise en œuvre des politiques mondiales, et plus largement de développement, de l'ESS.

Ainsi, l'adoption des résolutions a représenté pour la France une forme d'aboutissement conduisant le pays à orienter ses efforts vers d'autres objectifs et priorités. L'Espagne, en revanche, a choisi de prolonger cette dynamique en développant des outils spécifiques et en mobilisant des moyens destinés à la mise en œuvre concrète des ambitions portées par ces résolutions.

## *2. Entre indifférence et austérité pour l'ESS malgré les politiques mondiales*

Beaucoup de pays étaient indifférents aux politiques mondiales dédiées à l'ESS. Ainsi, leur adoption n'a pas créé de résultat ou d'effet politique particulier. Néanmoins, ces politiques mondiales sont l'occasion pour les promoteurs de l'ESS de relancer et d'alimenter leur travail politique visant une reconnaissance nationale de l'ESS. C'est le cas par exemple de la République Dominicaine. Plusieurs acteurs de la société civile ont

---

<sup>88</sup> José María Arizmendiarieta (1915–1976) était un prêtre catholique espagnol et promoteur du mouvement coopératif de Mondragón. Il a développé un modèle d'entreprise fondé sur la coopération, la participation des travailleurs et la solidarité, qui a influencé l'économie sociale en Espagne. Le nom ASETT rend hommage à son héritage.

présenté, début 2025, un projet de loi-cadre pour réglementer, promouvoir et renforcer l'économie sociale et solidaire dans le pays. Le texte n'a toujours pas été déposé au Congrès mais les espoirs de voir une loi adoptée renaissent après l'échec du projet de loi de 2016. Dans ce cas particulier, un effet politique notable des politiques mondiales est le changement de terminologie qui s'opère. En effet, en 2016 le projet de texte parlait d'économie solidaire, là où le projet de 2025 parle d'économie sociale et solidaire.

Certains pays ont fait preuve d'une indifférence à l'égard de l'ESS, et parfois développés des politiques austères. Ces dernières prennent la forme d'importantes coupes budgétaires pour l'ESS, soit dans ses secteurs d'intervention, soit en imputant directement son budget. C'est le cas par exemple de la France, où le budget national dédié à l'ESS est passé de 19 millions d'euros à 14 millions d'euros dans le projet de loi finances de 2025, soit une baisse de 25% du budget (Todesco, 2025). Fin 2024, certains députés et sénateurs français centristes et du parti Les Républicains avaient proposé, sans succès, de supprimer le Conseil supérieur de l'ESS, alors que des structures de cette forme sont encouragées par les politiques mondiales dans une volonté de dialogue entre acteurs de l'ESS et pouvoirs publics. Ainsi, si les politiques mondiales n'entraînent pas systématiquement des résultats et effets politiques positifs, elles n'empêchent pas non plus des politiques défavorables à l'ESS.

Une autre illustration marquante du recul des politiques publiques en matière d'ESS est la suppression de l'unité en charge de l'ESS au sein de la DG GROW<sup>89</sup> de la Commission Européenne. L'annonce de la suppression de cette unité en mai 2025 s'est accompagnée de l'annulation d'un appel à projet dédié à l'ESS (COSME) et des appels de service liés à la ligne budgétaire de l'ESS. Cette initiative, qui fait suite à la réorganisation de la Commission européenne après les élections européennes de 2024, a été largement critiquée par les acteurs de l'ESS.

---

*Le démantèlement de l'unité ESS au sein de la DG GROW est une erreur majeure, car plus personne ne s'occupera de superviser les initiatives et politiques du Marché unique qui impactent l'ESS. Non seulement cela affaiblit la compréhension de l'ESS, mais cela empêche une approche cohérente de l'économie sociale et solidaire dans les politiques économiques, et cela mettra fin aux initiatives de la DG GROW visant à permettre aux entreprises de l'ESS d'accéder aux marchés et aux aides sur un pied d'égalité avec le secteur privé à but lucratif. Cette réduction se traduira par une diminution des ressources humaines et financières et de*

---

<sup>89</sup> Direction Générale du Marché Intérieur, de l'Industrie, de l'Entrepreneuriat et des PME.

*l'expertise pour les entreprises de l'ESS au sein de la Commission. De fait, des financements importants pour les entreprises européennes (appels COSME) ont été brusquement interrompus la semaine dernière, sans aucune explication.*

---

*Extrait de la tribune « The Implications of DG GROW Abandoning the Social Economy at a Critical Juncture », Social Economy Europe, 30 avril 2025.*

L'extrait de cette tribune rédigée par Social Economy Europe, signée par plus de 200 personnes et largement relayée par les acteurs de l'ESS, illustre ainsi le recul qui est opéré au niveau européen malgré les cadres politiques et institutionnels en vigueur.

## **II. Reconfiguration des rapports de forces dans l'espace mondial de l'ESS**

Au-delà des conséquences générées au niveau national, la période post-résolutions est marquée par une reconfiguration des rapports de force dans l'espace mondial de l'ESS. Ces changements sont notamment la conséquence de l'évolution des stratégies politiques et des baisses de financement.

### *1. Entre concurrence, rapprochement et distinction des réseaux transnationaux*

L'adoption de ces politiques mondiales a permis d'attirer l'attention sur l'ESS qui, contre toute attente, est devenue un sujet d'intérêt pour le *World Economic Forum*. En effet, ce dernier a créé une Alliance Globale pour l'Entrepreneuriat Social (*Global Alliance for Social Entrepreneurship*, en anglais) rassemblant en 2023 plus de 100 membres comprenant diverses fondations et entreprises, dont certains membres du CAC40<sup>90</sup> ou des GAFAM<sup>91</sup>. Les réseaux de l'ESS y voient là une « offensive du secteur capitaliste » contre laquelle « il faut faire poids »<sup>92</sup>. En effet, le modèle économique capitaliste promu par le *World Economic Forum* est ce contre quoi les acteurs de l'ESS se sont toujours fermement opposés. Et pour la première fois, le Forum de Davos apparaît comme une menace.

---

<sup>90</sup> Principal indice boursier français, regroupant les 40 plus grandes entreprises cotées à la Bourse de Paris.

<sup>91</sup> Ensemble des cinq principales entreprises technologiques américaines : Google (Alphabet), Apple, Facebook (Meta), Amazon et Microsoft, connues pour leur domination mondiale dans le numérique et les services en ligne.

<sup>92</sup> *Verbatim* extraits d'une réunion de travail de la CIESS en visioconférence, le 12 décembre 2023.

Sur le terrain, je constate que les acteurs de l'ESS craignent une appropriation de l'ESS par les entreprises capitalistes, ou encore que la promotion de l'entrepreneuriat social par le *World Economic Forum* détourne l'ESS de ses valeurs et principes, pourtant fondateurs et au cœur du contre-modèle. Ainsi, malgré les différences d'approche de l'ESS qui pourraient persister, les réseaux transnationaux de l'ESS se sont à nouveau rassemblés pour défendre les valeurs et principes communs à l'ESS. Plusieurs observateurs de l'UNTFSSSE cosignent alors une lettre en décembre 2023 pour demander à préserver l'UNTFSSSE de toute influence de cette organisation. Dans ce genre de situations, c'est un véritable travail d'équilibre que doivent mener les réseaux de plaidoyer. Si leurs intentions et revendications sont entièrement politiques, ils doivent avancer des arguments dépolitisés pour qu'ils soient recevables par l'UNTFSSSE (Louis & Maertens, 2024). Par exemple, si la lettre visait à exprimer les inquiétudes et réticences du rapprochement avec le *World Economic Forum*, ce dernier n'est jamais explicitement mentionné. Cette situation illustre une tension dans les luttes entre réseaux dans des espaces confinés et dans l'espace public. Ici, un nouveau mode d'argumentation doit être développé du fait de la publicisation du débat (Gilbert & Henry, 2012).

Dans ce contexte de concurrence et de crainte de détournement des valeurs et concepts de l'ESS, certains réseaux transnationaux ont annoncé vouloir se rapprocher et proposer leur expertise aux pouvoirs publics. Ainsi, quelques jours après l'adoption de la résolution à l'AGNU en avril 2023, les réseaux ESS Forum International et GSEF, en partenariat avec ESS France, annoncent la création d'un « Centre international de développement pour l'ESS », aussi appelé le CIDESS.

---

*Ce Centre, voulu comme un véritable trait d'union nécessaire entre les gouvernements et des organisations nationales, européennes et internationales de l'ESS, portera des travaux de recherche sur le rôle des politiques d'ESS dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et mènera un travail de plaidoyer en faveur de l'ESS sur tous les continents à travers la production de données, d'analyses et de publications, la création d'un centre de ressources et une offre d'expertise à destination de l'ensemble de l'écosystème national, européen et international pour favoriser le déploiement des fondamentaux de l'ESS et explorer ses nombreuses potentialités en faveur d'une société plus juste, plus résiliente et plus durable. Afin de concrétiser cette dynamique, une*

*offre de conseil commune donnant accès à l'ingénierie et l'expertise de ces acteurs historiques sera proposée.*

---

*Extrait du communiqué de presse « Le GSEF et ESS Forum International, avec le soutien d'ESS France, annoncent le lancement de préfiguration d'un Centre International de développement pour l'économie sociale et solidaire », le 27 avril 2023.*

Cette initiative ressemble en tous points à celle de l'Espagne via ASETT, à une différence près : le CIDESS ne voit pas le jour. En effet, en interne et en parallèle des discussions sur le Centre, émerge l'idée d'un « rapprochement structurel et organisationnel » entre les deux réseaux transnationaux. Cette volonté est justifiée par la nécessité de se rassembler pour pouvoir répondre aux demandes des pouvoirs publics. Si le rapprochement semblait facile du fait de la proximité géographique des équipes salariées (en France), il n'a finalement pas lieu. Après une consultation des membres et une analyse des intérêts et risques stratégiques, les réseaux se contentent finalement d'un accord de coopération.

Enfin, dans une volonté de large diffusion et de décloisonnement de l'ESS, des réseaux transnationaux font le choix de s'investir dans plusieurs initiatives multilatérales stratégiques auxquelles rattacher et intégrer l'ESS. Par exemple, ESS Forum International, l'ACI et le RIPESS rejoignent la Coalition mondiale pour la Justice Sociale qui est lancée par l'OIT en 2023. Plusieurs membres et observateurs de l'UNTFSSSE se rapprochent du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté qui s'intéresse à l'ESS dans le cadre de son mandat. Aussi, fin octobre 2025, les réseaux internationaux WSM, WIEGO, RIPESS, ANMC et INSP!R<sup>93</sup> se sont réunis pour « partager leurs visions de l'ESS entre participants et renforcer différents concepts » (extrait du programme). Quatre sujets de discussions avaient notamment été identifiés : le travail, la protection sociale et la santé, le travail informel et le *care*. Cette initiative démontre encore une fois la volonté des réseaux transnationaux de l'ESS de s'ouvrir à d'autres mouvements et permettre une diffusion plus large de l'ESS.

---

<sup>93</sup> WSM (*We Social Movements*) est un réseau belge de solidarité internationale. WIEGO (*Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing*) est un réseau mondial pour les travailleuses de l'économie informelle. RIPESS (*Réseau Intercontinental de Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire*), déjà mentionné, est un réseau transnational de l'ESS. L'ANMC (*Association Nationale des Mutualités Chrétiennes*) est une fédération belge de mutualités, et INSP!R (*International Network for Social Protection Rights*) est un réseau international pour le droit à la protection sociale.

## 2. L'UNTFSSSE à bout de souffle malgré son institutionnalisation

Malgré sa reconnaissance institutionnelle présentée plus haut, l'UNTFSSSE traverse une période difficile depuis l'adoption de la résolution à l'AGNU. Dans un contexte onusien global de restrictions budgétaires, le Groupe de travail n'est pas épargné. L'UNTFSSSE a été sollicité pour rédiger le rapport de suivi de résolution, comme expliqué plus haut, mais « dans la limite des ressources existantes »<sup>94</sup>. La France et l'Espagne ont alors proposé des financements supplémentaires, et notamment la mise à disposition de salariés supplémentaires pour le secrétariat de l'UNTFSSSE. Par exemple, la France, via son agence Expertise France et le déploiement d'experts techniques internationaux (ETI), recrute début 2024 une « experte en ESS » qu'elle met à disposition de la CNUCED pour une période de 24 mois. Cette agente est ainsi principalement chargée de rédiger le rapport.

Depuis l'adoption de la résolution à l'AGNU, je constate une relative baisse des activités de l'AGNU. La plupart des ressources sont consacrées à la réalisation de ce rapport, et les contraintes budgétaires freinent le développement d'autres activités. Une conséquence concrète est l'arrêt du groupe de travail sur la communication. Aussi, les membres et observateurs de l'UNTFSSSE avaient pour habitude de se réunir tous les deux ans à l'occasion d'un symposium stratégique. En décembre 2025, confronté à des difficultés de financement, le symposium prévu à Murcia (Espagne) devrait finalement être organisé en format hybride. Malgré l'adoption des politiques mondiales, les conditions sont donc défavorables au développement de l'ESS à cette échelle.

Ces différentes difficultés provoquent des changements de gouvernance. L'agence de la CNUCED s'est retirée de la co-présidence, laissant seule à l'OIT la responsabilité du secrétariat du groupe de travail. Du fait de sa collaboration avec des États, l'UNTFSSSE a également suggéré l'idée de la création d'un « *Group of Friends* » qui rassemblerait des États qui s'intéressent à l'ESS. L'idée est de compléter l'approche « technique » de l'UNTFSSSE par une « visibilité politique » que permet un tel groupe. Néanmoins, cette idée reste encore à préciser, notamment concernant les modalités de gouvernance, de fonctionnement, d'articulation avec l'UNTFSSSE, et le cas échéant de financement. Ces différents éléments marquent ainsi le début d'une nouvelle ère sans ligne directrice pour l'UNTFSSSE.

Ainsi, comme j'avais déjà commencé à l'évoquer dans le chapitre 4, la période post-résolution est marquée par une dispersion des acteurs de l'espace mondial de

---

<sup>94</sup> Extrait de la résolution « La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable », A/RES/77/281, 77<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, 18 avril 2023.

l'ESS. Après avoir accompli l'objectif commun d'adoption de politiques mondiales, chacun redéfinit ses priorités et champs d'activité. Les efforts de coordination menés dans les processus d'adoption de politiques mondiales ne perdurent donc pas, sauf quand le contre-modèle de l'ESS dans son ensemble est menacé.

### **III. Des effets politiques difficiles à évaluer pour les acteurs locaux de l'ESS**

Bien que les acteurs de l'ESS agissent surtout à l'échelle locale, celle-ci demeure largement déconnectée des politiques mondiales. Si ces dernières ont émis des recommandations à destination des acteurs locaux, publics et de l'ESS, leur mise en œuvre n'est pas automatique. Au cours de ma recherche, je n'ai pas collecté suffisamment de matériaux empiriques pour établir des conclusions sur les effets des politiques mondiales sur les acteurs locaux. Je dresse donc plusieurs hypothèses exploratoires qui pourraient être vérifiées dans une recherche complémentaire sur les dynamiques d'appropriation locale.

Ma première hypothèse est que les collectivités locales déjà engagées dans le développement de l'ESS s'appuient sur les politiques mondiales pour légitimer et consolider leurs actions existantes. Ces référentiels servent ainsi à renforcer la légitimité politique et à donner une portée globale à des initiatives locales. On peut parler d'un « effet boomerang » (Keck & Sikking, 1998; Parizet, 2017) : les politiques locales alimentent la reconnaissance internationale de l'ESS, tandis que la reconnaissance internationale vient à son tour consolider les politiques locales. A titre d'illustration, à l'occasion du premier anniversaire de la résolution de l'AGNU, le GSEF a développé une série de vidéos de ses membres, collectivités et réseaux locaux de l'ESS. Dans leurs exemples de pratiques, plusieurs vidéos mettent en avant des projets locaux initiés avant l'adoption de la résolution.

Ma deuxième hypothèse est qu'en l'absence de législation locale ou nationale spécifique, les acteurs locaux de l'ESS se saisissent des politiques mondiales comme ressources de légitimation et d'action. Ces acteurs utilisent les politiques mondiales comme ressources discursives et stratégiques pour légitimer, instrumentaliser et problématiser l'intégration de l'ESS dans les politiques locales.

Ma troisième et dernière hypothèse est que les collectivités ou territoires peu sensibilisés à l'ESS demeurent largement imperméables aux politiques mondiales. L'absence de responsabilité institutionnelle claire et la faible visibilité des acteurs locaux limitent l'appropriation de ces référentiels internationaux. Dans ces contextes, les

politiques mondiales de l'ESS peinent à produire des effets d'entraînement : elles restent souvent symboliques ou méconnues, faute de relais politiques ou administratifs.

A l'échelle globale, l'adoption des politiques mondiales dédiées à l'ESS a produit plusieurs effets politiques et stratégiques, favorables et défavorables à l'ESS. Chaque acteur revoit alors ses priorités, dans la continuité de l'ESS ou en opérant un virage vers d'autres thématiques, ceci dans un contexte mondial de restrictions budgétaires.

## Conclusion

Au cours de ce chapitre, j'ai analysé les écarts entre les ambitions politiques affichées au moment de l'adoption des politiques mondiales et les transformations concrètes observées quelques années plus tard. J'ai cherché à comprendre pourquoi l'adoption de politiques mondiales dédiées à l'ESS n'a pas produit les résultats et effets positifs attendus. En m'appuyant sur la distinction entre *policy outputs* et *policy outcomes* (Gerston, 2014), j'ai mis en évidence la complexité des effets produits par ces politiques, à la fois dans leurs dimensions institutionnelles, discursives et stratégiques.

L'analyse des *policy outputs* a montré que les résultats concrets restent limités et fragmentés. Malgré les engagements de reconnaissance et d'intégration de l'ESS dans les programmes des organisations internationales et des États, la mise en œuvre se heurte à des contraintes structurelles : l'absence de responsabilité clairement identifiée, la faiblesse des moyens alloués, et la difficulté à inscrire l'ESS dans des cadres institutionnels souvent cloisonnés. Ces limites révèlent un décalage entre les ambitions globales et la réalité de l'action publique internationale.

L'étude des *policy outcomes* a, quant à elle, mis en lumière des effets plus ambivalents. Si certaines dynamiques favorables émergent, comme la diffusion du vocabulaire de l'ESS ou la légitimation accrue de ses principes dans le discours international, d'autres effets traduisent une forme de désenchantement. Les rapports de force entre acteurs se recomposent, les priorités politiques évoluent, et les acteurs de l'ESS eux-mêmes s'interrogent sur la portée réelle de ces politiques. L'adoption des politiques mondiales a ainsi produit des effets secondaires inattendus, parfois même contraires aux intentions initiales, notamment en renforçant la dépendance de l'ESS à l'agenda politique global.

A l'analyse de ces résultats, je conclus que l'ESS, malgré sa reconnaissance croissante au niveau international, demeure fortement contrainte par le contexte politique et économique mondial. Sa transversalité, souvent présentée comme une

force, devient paradoxalement un frein à son institutionnalisation, en diluant les responsabilités et en limitant la capacité d'action concrète. Les politiques mondiales dédiées à l'ESS n'ont donc pas échoué par manque de volonté, mais parce qu'elles se déploient dans un système de gouvernance internationale fragmenté, où les marges de manœuvre restent faibles et les priorités concurrentes.

D'un point de vue plus large, le cas de l'ESS s'inscrit dans la littérature sur les effets des politiques mondiales non-contraignantes, également désignées sous le terme de *soft law*. Selon la typologie proposée par Martha Finnemore et Kathryn Sikkink, les normes internationales de l'ESS ne sont qu'au stade de l'émergence (Finnemore & Sikkink, 1998). Ainsi, leur adoption relève davantage de la politique symbolique que d'une régulation effective (Abbott & Snidal, 2000). La littérature sur les politiques non-contraignantes dans le domaine de l'environnement démontre notamment que ces politiques produisent des effets normatifs et discursifs, mais rarement des transformations matérielles durables (Friedrich, 2013). L'étude de l'ESS constitue alors un prisme pertinent pour saisir les limites structurelles de la gouvernance globale contemporaine : elle révèle combien la construction d'un bien commun international se heurte à la fragmentation institutionnelle et à la pluralité des intérêts nationaux.

## Conclusion de la partie 3

La mise à l'agenda et l'adoption de politiques mondiales dédiées à l'ESS ont souvent été présentées comme une victoire par les promoteurs de l'ESS. Pourtant, l'analyse montre que cette victoire est inégale et relative, et qu'aucun acteur ne sort pleinement gagnant du processus.

J'ai d'abord montré que la négociation des politiques mondiales dédiées à l'ESS ne dépend pas seulement des acteurs de l'ESS, mais s'inscrit dans des cadres institutionnels et des procédures préexistantes qui conditionnent leurs marges de manœuvre. J'ai ensuite analysé le contenu des résolutions adoptées, en mettant en évidence la recherche de consensus comme ligne directrice des négociations. Cette logique a permis l'adoption rapide des textes, mais au prix d'une dilution des principes et d'une dépolitisation partielle du débat. Enfin, l'examen des résultats et effets post-adoption a révélé que les politiques mondiales produisent des gains symboliques et normatifs, mais restent limitées dans leurs effets matériels et concrets, laissant une partie des acteurs dans des positions plus fragiles ou dispersées. Cette progression permet d'appréhender de manière structurée les victoires relatives selon les différents registres et de déterminer qui gagne quoi dans ce processus.

Sur le plan institutionnel, l'ESS bénéficie d'une reconnaissance officielle inédite : elle est désormais inscrite dans des textes internationaux et devient un objet légitime de discussion pour les organisations internationales et les États. Cette victoire est collective et symbolique : elle valorise le travail des réseaux transnationaux et renforce la visibilité de l'ESS dans l'arène mondiale, mais elle ne se traduit pas par un transfert de pouvoir réel ni par des obligations contraignantes pour les États.

Sur le plan idéologique et discursif, les promoteurs de l'ESS parviennent à imposer des concepts et des cadres de référence communs, ce qui constitue un succès certain. La définition internationale de l'ESS, malgré sa prudence et ses formulations polysémiques, uniformise la compréhension du secteur et permet aux acteurs transnationaux de mobiliser ce langage commun dans leurs stratégies de plaidoyer. Cependant, cette victoire reste relative : les textes adoptés ne remettent pas en question le modèle économique dominant. Néanmoins, à l'exception des quelques promoteurs défendant une conception plus transformatrice de l'ESS, rares étaient ceux qui attendaient cette remise en question. La portée normative et transformative de l'ESS reste donc largement limitée par les compromis nécessaires à l'adhésion internationale.

Sur le plan stratégique et symbolique, les États apparaissent comme les principaux « gagnants » : ils conservent leur liberté d'action et leur autonomie décisionnelle tout en inscrivant l'ESS dans un cadre international qui ne menace pas leurs modèles nationaux. Les réseaux transnationaux de l'ESS connaissent quant à eux un paradoxe : l'adoption des résolutions constitue une victoire collective, mais elle épuise la raison même de leur coopération. Ayant atteint l'objectif commun, les réseaux se dispersent progressivement, chacun poursuivant ses propres priorités, ce qui affaiblit la coordination et limite la capacité de ces acteurs à capitaliser sur leur succès pour transformer concrètement l'ESS à l'échelle globale.

Enfin, sur le plan matériel, les bénéfices sont très limités. Les politiques mondiales adoptées ne prévoient ni financements directs ni ressources nouvelles, ce qui signifie que les victoires sur ce registre restent largement symboliques. Cette situation pèse particulièrement sur les agences onusiennes et l'UNTFSSSE, dont les financements n'ont pas été maintenus. Leur fonctionnement et leur capacité à accompagner concrètement la mise en œuvre de l'ESS sont ainsi fortement altérés.

En définitive, cette analyse révèle que la victoire de l'ESS à l'échelle mondiale est relative et fragmentée. Elle est importante et réelle sur le plan symbolique et normatif, mais partielle sur le plan stratégique et quasi inexistante sur le plan matériel. Cette « victoire à nuancer » illustre le paradoxe des politiques mondiales contemporaines. Celles-ci permettent de légitimer et de coordonner des initiatives transnationales sans nécessairement redistribuer les ressources ni transformer les rapports de force.

D'un point de vue plus général, ces dynamiques mettent en lumière la tension entre reconnaissance symbolique et mise en œuvre dans la gouvernance mondiale. Elles montrent comment la négociation autour de textes consensuels produit des gains différents selon les acteurs et les registres analysés, révélant que la construction d'un agenda mondial repose autant sur la capacité à mobiliser des coalitions et à composer avec les règles institutionnelles que sur la force intrinsèque d'une idée ou d'un secteur.

# CONCLUSION GÉNÉRALE

L'ambition de cette thèse était de rendre compte de la corrélation entre le développement d'un espace mondial de l'ESS et l'adoption de politiques mondiales dédiées. Sur la base d'une enquête ethnographique de quatre ans au cœur d'un réseau transnational de l'ESS, ma démarche a consisté à analyser les référentiels (Muller, 2019), les pratiques (Pouliot & Thérien, 2023), et plus particulièrement le travail politique (Smith, 2019) qui permettent aux promoteurs de l'ESS de mettre à l'agenda, négocier et adopter des politiques mondiales.

Ma thèse était structurée en trois parties : une première sur l'intérêt des acteurs hétérogènes à promouvoir l'ESS au niveau mondial, une deuxième sur les spécificités et interactions de l'espace mondial de l'ESS, et une troisième sur les processus d'adoption de politiques mondiales dédiées. Ainsi, dans cette conclusion je reviens d'abord sur mes principaux résultats sur l'espace international de l'ESS et les politiques mondiales, avant de présenter ce que je pense être les principaux apports de ma thèse. A cette fin, je distingue mes apports à une meilleure connaissance de l'économie sociale et solidaire de mes apports à une sociologie politique de la fabrique de politiques mondiales.

## Résultats sur l'espace international de l'économie sociale et solidaire et ses politiques mondiales

Au cours des premiers chapitres, j'ai montré que l'idée de promouvoir l'ESS au niveau mondial est apparue progressivement au début des années 2000, et particulièrement dans les années 2010. Cela était justifié par la nécessité d'une reconnaissance internationale de l'ESS. Cette dernière était alors exprimée et défendue par des valeurs et problématisations différentes selon les promoteurs, à savoir les États, les organisations internationales et les réseaux transnationaux.

La France était perçue et identifiée, dans les années 2010, comme un État leader dans la promotion de l'ESS mais cette image semble aujourd'hui dépassée. Malgré les efforts de certains fonctionnaires pour maintenir les activités, l'instabilité gouvernementale et les nouvelles orientations politiques éloignent la France de son statut. En parallèle, l'Espagne a réussi progressivement à s'imposer comme le nouvel État leader. Depuis le retour de la gauche au pouvoir en 2018, le pays ne cesse de développer un cadre institutionnel et politique favorable à l'ESS en parallèle de son projet stratégique pour la relance et la transformation économique (PERTE) de l'économie sociale et des

soins. Le pays, par la figure de la vice-présidente Yolanda Díaz Pérez, propose notamment un portage politique fort et stable depuis plusieurs années. Aussi, ce soutien institutionnel et politique pour l'ESS se matérialise dans la création d'activités concrètes de mise en œuvre des politiques mondiales. En partenariat avec des acteurs nationaux, l'Espagne développe et finance la plateforme ASETT. Elle initie également le réseau ibéro-américain RIFESS.

Cette recherche a également permis de déconstruire l'idée selon laquelle l'ESS jouit d'une forte reconnaissance dans les organisations internationales. L'ESS y reste très marginale et confrontée à la difficulté de changer d'échelle. Aussi, l'intérêt des agences pour l'ESS reflète avant tout un intérêt personnel de certains agents qui disposent d'une relative liberté dans l'application de leur mandat. Dans certains cas, ils ont pu mobiliser des supports hiérarchiques nécessaires à un meilleur développement. L'adoption de politiques mondiales dédiées à l'ESS offre à ces agences un mandat officiel pour travailler sur l'ESS, mais cette institutionnalisation ne suffit pas toujours à développer les pratiques.

Le Groupe de travail interagences des Nations unies pour l'ESS (UNTFSSSE) occupe une place centrale dans l'espace mondial de l'ESS. Il constitue une interface et une plateforme d'échange entre les réseaux transnationaux et agences onusiennes promoteurs de l'ESS. A l'avenir, les États y seront peut-être inclus également avec le projet de *Group of Friends*. Néanmoins, cette recherche a permis de nuancer le poids institutionnel de ce groupe de travail, notamment au regard des inégalités de participation, avec des agences absentes et des membres observateurs très impliqués. Aussi, l'investissement de certains agents dans ce groupe ne traduit pas des positionnements institutionnels, mais un intérêt personnel.

Enfin, cette recherche relativise la supposée victoire que représente l'adoption, tant attendue, de politiques mondiales dédiées à l'ESS. En pratique, aucun acteur ne sort pleinement gagnant, chacun connaissant des réussites et des échecs selon le registre analysé. Ainsi, la légitimation d'un cadre de référence de l'ESS commun à tous les États constitue une victoire d'ordre principalement collectif et symbolique, d'autant plus que les textes ne sont pas contraignants et qu'ils ne se traduisent pas systématiquement dans des effets institutionnels et matériels.

Ces premiers éléments ont ainsi permis de comprendre pourquoi l'adoption de politiques mondiales dédiées à l'ESS n'a pas renforcé l'espace mondial de l'ESS, et si ce dernier peut se développer indépendamment.

L'espace politique mondial de l'ESS peut être défini comme un espace social transnational structuré par des rapports de force et des luttes symboliques, à la manière

d'un champ au sens de Pierre Bourdieu (2015). Toutefois, à la différence d'un champ pleinement constitué, il demeure faiblement autonome, ne disposant ni d'un capital spécifique ni d'instances propres de régulation (Sapiro et al., 2018). L'utilisation de la notion d'espace renvoie aussi à une institutionnalisation partielle et des frontières instables (Mathieu, 2019), ce qui en fait un lieu de coordination souple et évolutif plus qu'un champ formellement établi.

L'espace mondial de l'ESS se caractérise par sa dispersion et sa segmentation, ses contours mouvants et difficiles à saisir. Il constitue un espace politique complexe, ce qui rend difficile à comprendre ses rapports de force. C'est pourquoi j'ai analysé cet espace mondial selon une approche relationnelle, permise par l'analyse de réseau (Lazega, 1994). Cet outil méthodologique et conceptuel a contribué à enrichir la compréhension des phénomènes politiques en mettant l'accent sur la structure relationnelle. Complétée d'une approche qualitative et ethnographique du terrain, cette méthode a permis d'expliquer les liens entre les membres du réseau (Eloire et al., 2011).

Cet espace mondial de l'ESS n'est pas autonome. Il reste marginal et dépendant de l'espace politique global, et donc des efforts de plaidoyer. Les promoteurs de l'ESS qui composent l'espace mondial de l'ESS doivent alors atteindre les acteurs périphériques de leur espace politique. Ces derniers, du fait de leur position dans la gouvernance mondiale, constituent la cible principale des efforts de plaidoyer. Les promoteurs de l'ESS produisent notamment une expertise sur l'ESS qu'ils cherchent à diffuser, pour tenter de convaincre les acteurs périphériques et d'obtenir leur soutien. La grille d'analyse proposée par Andy Smith (2019) s'est révélée particulièrement utile dans ma recherche pour étudier les différentes dimensions du travail politique mené par ces promoteurs. J'ai ainsi distingué le travail discursif et symbolique du travail relationnel dans les processus de légitimation, problématisation et instrumentation de l'ESS. Ces différents processus participent ensemble à la fabrique de politiques mondiales (*global policymaking*) sur laquelle je reviens ultérieurement dans cette conclusion.

Enfin, le constat de l'instabilité de l'espace mondial de l'ESS rejoint les travaux de Lisa Stampnitzky qui a démontré que l'instabilité d'un espace politique en voie d'autonomisation est constitutive des espaces où l'expertise, exprimée sous un discours d'objectivité, est le vecteur privilégié de rencontre d'acteurs distants (Stampnitzky, 2013), que j'appelle ici les acteurs périphériques. L'analyse des pratiques de légitimation de l'ESS a aussi permis de comprendre qu'il est difficile pour les promoteurs d'atteindre ces acteurs périphériques car cela signifie sortir de l'espace politique de l'ESS et des cercles de socialisation professionnels. Il y a là un véritable enjeu de décloisonnement de l'ESS.

En introduction, je m'interrogeais sur la capacité de l'espace mondial de l'ESS à se développer indépendamment des politiques mondiales. L'analyse menée a montré que cela est effectivement possible : cet espace se structure autour de dynamiques propres. Pourquoi l'adoption de politiques mondiales en faveur de l'ESS ne contribue-t-elle donc pas davantage à son renforcement ? La réponse réside dans la complexité des rapports de pouvoir qui traversent cet espace et dans la difficulté à articuler ses logiques internes avec le contexte politique global. Dans cet espace mondial, les promoteurs de l'ESS ne parviennent pas à se rassembler durablement dans un espace multilatéral. L'horizontalité prônée dans les relations entre les acteurs invisibilise des relations asymétriques, qui sont à la fois structurelles, liées aux ressources et aux positions occupées, et pratiques, ancrées dans des formes de proximité, de reconnaissance mutuelle ou au contraire d'exclusion partielle. Les acteurs placés en position d'intermédiaires peuvent alors renforcer leur légitimité et leur visibilité. Cela peut être un État, un réseau ou une initiative multilatérale, mais cette position d'intermédiaire n'est jamais durable. Ainsi, toutes ces contraintes conditionnent et limitent la capacité de l'ESS à s'affirmer dans l'agenda mondial.

Le processus de fabrication de politique mondiale a permis aux acteurs de l'espace mondial de se structurer dans des initiatives multilatérales, et de se rassembler autour d'un objectif commun : l'adoption de ces politiques. Dans cette quête commune, les acteurs ont donné l'illusion de former un ensemble cohérent, travaillant collectivement de manière organisée. Dans les pratiques, les activités se consacraient davantage à l'apprentissage, au bricolage et au tâtonnement dans les processus d'adoption de politiques mondiales. Pour permettre d'atteindre cet objectif commun, un dépassement des différents clivages et référentiels s'est opéré, mais pas de façon durable. Depuis l'adoption des politiques mondiales, les acteurs repartent « chacun dans leur coin », avec des priorités politiques et stratégiques différentes, limitant une cohésion durable de l'espace mondial.

Enfin, si cette recherche visait à interroger les spécificités de l'ESS, elle a davantage révélé que l'adoption de politiques mondiales dédiées s'est faite dans le respect des protocoles standards. Même si l'ESS constitue un contre-modèle économique, aucune procédure alternative ou spécifique n'a été constatée. En revanche, malgré leur absence de rôle institutionnel, les acteurs de l'ESS sont restés pro-actifs, essayant de contribuer à la rédaction des textes. L'ESS constitue alors un support intéressant pour comprendre le paradoxe de la dépolitisation qui est un processus éminemment politique (Louis & Maertens, 2024). Cette recherche rejoint en ce sens les différents travaux sur les processus de dépolitisation qui s'observent au niveau mondial (Louis, 2017; Louis & Maertens, 2024; Petiteville, 2016, 2017), avec une approche élargie

aux réseaux transnationaux. Dans ce cadre, la technicisation devient une stratégie pour l'obtention d'une politique consensuelle. Ainsi, si la politisation permet de mobiliser et structurer une vision politique forte, la dépolitisation répond à une logique de légitimation.

## **Enseignements du niveau mondial pour l'économie sociale et solidaire**

Cette thèse vise à apporter de nouveaux éclairages sur l'économie sociale et solidaire. Pour ce faire, ma recherche s'inscrit dans la continuité des travaux qui analysent l'ESS dans ses rapports au capitalisme. Comme l'ont montré Mathieu Hély et Pascale Moulévrier (2013), l'ESS entretient avec le système capitaliste une relation dialectique de différenciation et d'intégration. Sans reprendre entièrement leur posture critique sur la prétention alternative de l'ESS, je m'appuie sur cette lecture pour appréhender l'ESS comme un espace de tensions entre différentes logiques économiques et sociales. Dans cette perspective, l'ESS peut être comprise comme une économie politique qui interroge ses propres finalités (Dorival et al., 2023). En privilégiant une approche par les valeurs (Pouliot & Thérien, 2023) et les référentiels (Muller, 2019), j'ai ainsi pu analyser les motivations de chaque acteur à reconnaître, promouvoir et soutenir l'ESS. Aussi, j'ai identifié les différents référentiels (développement durable, innovation sociale, travail décent, etc.) dans lesquels, au niveau mondial, l'ESS est progressivement intégrée comme modèle économique pertinent. De plus, en proposant le concept de promoteur de l'ESS, je mets en lumière toutes les organisations qui se revendiquent comme promouvant l'ESS. Souvent ces promoteurs ne constituent pas directement des acteurs de l'ESS et sont donc peu visibles dans les travaux académiques sur l'ESS.

Face à la diversité des approches de l'ESS au niveau mondial, cette recherche a permis de souligner leurs complémentarités. Dans un souci de primauté des valeurs et du projet politique, certains promoteurs de l'ESS peuvent entrer dans des relations conflictuelles, comme RIPESS et ESS Forum International qui connaissent une politisation de polarisation (Pinson, 2019) historique. En effet, le RIPESS s'est développé dans la continuité du mouvement de Globalisation de la solidarité, prônant une économie solidaire alternative, là où ESS Forum International rassemble des acteurs coopératifs et mutualistes, davantage inscrits dans le courant de l'économie sociale. Cependant, dans la négociation d'un texte international, les enjeux sont ailleurs et ces querelles conceptuelles n'ont plus lieu d'être. En effet, les débats attendus sur l'adoption d'une « définition universelle » de l'ESS ne sont pas tenus ; une définition technique,

fondée sur les travaux de l'OIT, lui a été préférée. Néanmoins, une comparaison des différents textes internationaux permet de montrer qu'il n'est pas possible de choisir une définition unique pour l'ESS. Chaque définition et reconnaissance internationale laissent transparaitre leurs influences et contextes d'émergence, notamment le référentiel dominant de l'institution dans laquelle elles ont pris forme (développement durable, innovation sociale, travail décent, etc.). Ces définitions restent globalement très larges, offrant aux États une marge d'interprétation.

Dans la continuité des travaux d'Hélène Dufournet qui étudie la technicisation comme un outil de légitimation politique (Dufournet, 2014), j'ai démontré que la production de données est un outil central pour définir, justifier et cadrer l'ESS pour ses promoteurs. Ils tentent alors de trouver le bon équilibre entre technicisation et politisation, dans un contexte où l'ESS est considérée comme un intérêt partagé entre politiques et administrations (Littoz-Monnet, 2017). En matière de production de données sur l'ESS, le niveau mondial a beaucoup à offrir. Une norme internationale pour comparer et harmoniser les réalités de l'ESS est attendue (Roy, 2014), même si son élaboration et sa mise en œuvre seront complexes du fait des spécificités nationales. En son absence, le développement d'observatoires (comme en France ou en Belgique) et de compte-satellites (au Portugal et au Mexique par exemple) sont de bons compromis (Bouchard & Salathé-Beaulieu, 2021).

Enfin, cette recherche confirme que la transversalité de l'ESS est autant une force qu'une fragilité. En matière d'action publique, la transversalité de l'ESS entraîne une dilution des responsabilités politiques. Cela freine son portage politique et la mise en œuvre d'une action publique dédiée coordonnée. Comme au niveau local (Fraisie, 2017), les politiques mondiales de l'ESS s'appuient sur la participation des réseaux d'acteurs de l'ESS, mais les États conservent un rôle central dans leurs politiques nationales ou dans leur portage politique sur la scène internationale. En Europe, le Comité de suivi de la Déclaration du Luxembourg continue de se développer, avec notamment l'adoption d'un règlement intérieur en février 2024. Il s'imposera probablement comme un support clé pour des politiques européennes en faveur de l'ESS.

## **L'analyse des pratiques au service d'une sociologie des politiques mondiales**

En dehors des considérations propres à l'ESS et son espace mondial, cette recherche contribue également aux réflexions sur une sociologie des politiques mondiales. Je me suis particulièrement inscrite dans la continuité des travaux de Vincent Pouliot et Jean-Philippe Thérien (2023) sur la fabrique de politiques mondiales (*global*

*polycymaking*). Située au croisement de l'étude de la gouvernance mondiale et de celle des politiques publiques (*policy studies*), cette approche met l'accent sur les processus politiques en analysant à la fois les valeurs qui orientent la conception des politiques mondiales et les pratiques qui structurent leur élaboration au niveau global.

Mon cadrage théorique a été construit à l'interface entre plusieurs méthodes et approches. J'ai ainsi combiné une approche par l'espace politique mondial – conçu comme un espace social transnational structuré par des rapports de force et des luttes symboliques – avec une étude des pratiques et une analyse de réseau. Ne présentant pas l'autonomie d'un champ ni de capital spécifique au sens bourdieusien (Sapiro et al., 2018), l'espace politique mondial offre un cadre d'analyse pertinent pour saisir les rapports de force et les luttes symboliques qui le structurent. L'analyse de réseau est venue compléter la lecture institutionnelle et éclairer les rapports de force dissimulés. Enfin, l'étude des pratiques inspirée du modèle du *global polycymaking* a permis d'approfondir la réalité du travail politique, notamment en exposant une division du travail politique selon les acteurs, leur mandat, leurs ressources et les contraintes procédurales.

Plus généralement, cette recherche contribue à la littérature sur les relations entre organisations internationales, États et ONG, révélant les rapports de force structurels et liés aux pratiques.

Cette thèse interroge l'autonomie des organisations internationales. Dans la continuité de la littérature sur le sujet (Barnett & Finnemore, 2004; Loescher, 2001; Louis & Maertens, 2014; Petiteville, 2017; Reinalda, 2013), le cas de l'ESS confirme que si certains agents et services paraissent autonomes dans l'application de leur mandat et partagent parfois les valeurs de l'ESS par un biais d'auto-sélection (Anderfuhren-Biget et al., 2013), développant leur propre culture bureaucratique, les agences restent constitutivement dépendantes des États, notamment dans les financements et orientations stratégiques (Abbott & Genschel, 2015; Keohane & Nye, 1974; Reinsberg, 2017). Au quotidien, les réseaux transnationaux travaillent beaucoup avec les organisations internationales et cherchent souvent à atteindre les mêmes objectifs. Enfin ces ONG essaient d'alimenter une relation mutuelle de confiance avec les États afin de construire un socle pour les activités de plaidoyer et la circulation des informations (Perrin, 2013). J'ai aussi démontré que les techniciens fonctionnaires deviennent souvent les interlocuteurs privilégiés des réseaux transnationaux puisqu'ils assurent la responsabilité de la mise en œuvre des politiques publiques, et ce d'autant plus dans une situation d'instabilité gouvernementale à l'instar de France.

Concernant les États, cette thèse a rappelé que la participation et le soutien des États dans des politiques mondiales ne sont pas toujours cohérents avec la politique

nationale menée. Ces engagements peuvent notamment être liés à l'appartenance à des groupes régionaux ou politiques (Sidani, 2014). La littérature suggère que de telles situations peuvent résulter de tensions entre engagements internationaux et politique nationale, comme c'est le cas dans le domaine des politiques climatiques (Schaffer & Umit, 2023), ces tensions étant parfois liées à la relative autonomie dont disposent les diplomates chargés des négociations (Pouliot, 2016). Aussi, la participation des États dans des initiatives multilatérales extérieures à l'ONU ou aux institutions internationales est un moyen pour eux de déployer et d'affirmer leurs présence et support sur une thématique. Néanmoins, la conséquence directe est que ces initiatives multilatérales n'arrivent pas à perdurer dans le temps, car trop dépendantes des investissements et portages politiques.

A l'interface entre tous ces acteurs, l'étude des *side-events* s'est révélée très pertinente. Ces événements parallèles aux grandes conférences internationales, sont des espaces de travail politique stratégiques. Étudiés majoritairement dans la littérature sur les conférences sur le climat (Hjerpe & Linnér, 2010; Schroeder & Lovell, 2012), ces *side-events* sont l'occasion de rencontrer, fidéliser et fédérer les acteurs périphériques autour du projet politique. En faisant le choix dans ma recherche d'une analyse par la perspective de l'influence perçue (Hanegraaff, 2015), j'ai pu analyser l'appropriation de ces événements et leur importance accordée par les organisateurs et participants. Il s'agit notamment d'une bonne occasion pour développer son réseau professionnel et gagner en visibilité.

En ce qui concerne la fabrique de politiques mondiales, l'analyse des processus a permis de révéler qu'en matière de politique mondiale la mise à l'agenda relève moins de la force du projet de l'ESS que de la capacité des acteurs à composer avec les structures décisionnelles préexistantes. Les acteurs promoteurs doivent ainsi s'adapter aux éléments exogènes des négociations. La mise en œuvre de ces politiques non-contraignantes dépend, elle, de la volonté politique des destinataires de ces politiques et des contraintes structurelles, notamment les ressources matérielles et les financements à disposition. Le contexte global de restriction budgétaire, couplé à la réforme ONU80, contribue aussi à créer des décalages entre les ambitions initiales des politiques mondiales et les résultats sur le terrain.

La recherche de consensus est un principe qui semble aujourd'hui guider un grand nombre de politiques mondiales (Pouliot & Thérien, 2023). Elle vise à renforcer l'adhésion des États, par exemple en retenant une définition technique, mais elle affaiblit par conséquence indirecte les politiques mondiales. Les paragraphes opérationnels présentent de grandes lignes directrices auxquelles les États peuvent associer les pratiques souhaitées, le tout rédigé dans un style linguistique visant à minimiser leur

portée. Ainsi, ce qui est négocié n'est pas tant le contenu de ces politiques mondiales mais davantage la manière de l'exprimer et le degré de flexibilité laissé aux États. Enfin, la question du financement reste finalement l'enjeu majeur. Loin d'être spécifique à l'ESS, les États adoptent de plus en plus de textes sans financement dédié, comme l'illustre l'Agenda 2030 où l'un des objectifs du développement durable est de développer les financements (Roch, 2021). Cette pratique permet d'obtenir plus facilement l'accord des États membres mais elle met en péril la bonne mise en œuvre des résolutions.

## **Pistes de recherche futures**

Dans cette recherche, j'ai souvent souligné le rôle de l'expertise dans le travail politique de légitimation. Si mon analyse s'est principalement concentrée sur la production d'expertise par les réseaux transnationaux et les organisations internationales, j'ai moins exploré le rôle spécifique des réseaux transnationaux de recherche dédiés à l'ESS, tels que le CIRIEC International ou l'EMES Network. Or, ces réseaux constituent probablement des acteurs centraux dans la structuration et la diffusion des savoirs sur l'ESS. Il serait donc pertinent, dans le prolongement de cette thèse, de s'intéresser à leur influence sur l'élaboration des politiques publiques à l'échelle internationale, d'autant plus que plusieurs travaux montrent déjà au niveau national l'importance des chercheurs dans le développement de l'ESS et des politiques favorables<sup>95</sup>.

Mon analyse du processus de fabrication de politiques mondiales s'est concentrée sur les États promoteurs de l'ESS, c'est-à-dire ceux qui ont activement œuvré à l'élaboration et à l'adoption des politiques mondiales en la matière. Cette focalisation ne permet pas de saisir pleinement la réception de ces politiques par les pays qui ne se sont pas impliqués dans leur construction. Or, étudier ces États périphériques pourrait apporter un éclairage crucial sur la diffusion du concept d'ESS, notamment dans les contextes où celui-ci reste peu développé. Plusieurs questions restent ouvertes : l'adoption de ces textes pourrait-elle générer une meilleure connaissance de l'ESS dans ces pays ? Favoriser un transfert conceptuel et institutionnel ? Pour répondre à ces interrogations, et de manière plus générale, une recherche complémentaire centrée sur l'analyse de la réception et de l'appropriation des politiques mondiales de l'ESS par les différents pays serait particulièrement pertinente.

---

<sup>95</sup> Voir notamment la thèse en cours d'Hully Dias sur le rôle des données dans la légitimation politique de l'ESS.

La transversalité de l'ESS constitue un aspect central de son développement. Bien que sa reconnaissance progresse, elle reste principalement inscrite dans des référentiels sectoriels ou nationaux spécifiques, ce qui limite une approche globale et intégrée. La montée des régimes populistes et nationalistes et les restrictions budgétaires dans bon nombre de démocraties libérales fragilisent également cette reconnaissance. À cela s'ajoute un enjeu de décloisonnement : bien que les acteurs principaux de l'ESS interagissent entre eux, leurs échanges avec les acteurs périphériques restent souvent limités. Cette dynamique semble restreindre la circulation des savoirs et des bonnes pratiques et freiner l'adoption d'une vision plus systémique de l'ESS. Ces hypothèses ouvrent de nouvelles perspectives de recherche. Il serait notamment pertinent d'identifier les thématiques sur lesquelles l'ESS arrive à s'ouvrir vers d'autres acteurs économiques. La responsabilité territoriale des entreprises (Filippi, 2022) en est une illustration.

Enfin, je pense qu'approfondir l'analyse de l'influence des convictions, réseaux et engagements individuels dans la mise en œuvre et l'évolution des politiques de l'ESS, serait une piste de recherche pertinente. En effet, cette recherche aura permis de rappeler que derrière chaque dynamique collective, ce sont des personnes convaincues de la possibilité de transformer les règles du jeu qui, dans cette tension permanente entre idéal et compromis, font la force politique de l'économie sociale et solidaire.

## Bibliographie

- Abbott, K. W., & Genschel, P. (Éds.). (2015). *International organizations as orchestrators*. Cambridge Univ. Press.
- Abbott, K. W., & Snidal, D. (2000). Hard and Soft Law in International Governance. *International Organization*, 54(3), 421-456. JSTOR.
- Abescat, C., Barnier-Khawam, P., Chaplain, A., Colomba-Petteng, L., Duboscq, C., Jacquin, R., Miljkovic, E., Russo, S., Sihra, J. S., & Vergonjeanne, A. (2022). Terrains « sans contact » : L'enquête qualitative en sciences sociales pendant la pandémie. *Tracés*, 42.
- Adam, S. (2025). Legal Provisions for Social and Solidarity Economy Actors. The Case of Law 4430/2016 in Greece. *International Journal of Cooperative Law*, 2, 97-110.
- Adderley, I. (2025). *The Centrality of Member, rather than General Interest, in the Co-operative Legal Identity*. 1.
- Alarcón Conde, M. Á., Silva Valencia, A., Morais, L., Alvarez, J. F., & Mariosa, D. (2022). *Characterization of the UNTFSSSE Knowledge Hub -2019 repository about the relationship between Social and Solidarity Economy and the Sustainable Development Goals UNTFSSSE Knowledge Hub Draft Paper Series*.
- Albaret, M. (2022). Quand le terrain s'invite à domicile. *Socio-anthropologie*, 45, Article 45.
- Amitsis, G., & Marini, F. (2022). Balbuties de l'économie sociale et solidaire en Grèce et à Chypre. *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, 3, 112-127.
- Anderfuhren-Biget, S., Häfliger, U., & Hug, S. (2013). The values of staff in international organizations. In B. Reinalda (Éd.), *Routledge Handbook of International Organization* (0 éd., p. 188-201). Routledge.
- Ansaloni, M., Montalban, M., Roger, A., & Smith, A. (2020). Accumulation, capitalism et politique : Vers une approche intégrée. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 28, Article 28.
- Archambault, É., & Ramos, A. C. (2021). Vers des comptes-satellites nationaux « tiers-secteur et économie sociale » construits selon le *handbook* 2018 de l'ONU ? : *RECMA*, N° 362(4), 145-158.

- Arsenault, G. (2018). *L'économie sociale au Québec. Une perspective politique*. Presses de l'Université du Québec.
- Azam, G. (2003). Économie sociale, tiers secteur, économie solidaire, quelles frontières ? *Revue du MAUSS*, 21(1), 151-161.
- Badie, B., & Vidal, D. (Éds.). (2021). *La France, une puissance contrariée*. La Découverte.
- Baillet, H. (2021). 6. Hiérarchies militantes et pratiques de participation aux sommets annuels des institutions financières internationales : Le cas de Jubilee 2000. In D. Lagrange, M. Louis, & O. Nay (Éds.), *Le tournant social de l'international* (p. 127-141). Presses universitaires de Rennes.
- Barbier, J.-C., Ma-Dupont, V., Institut de la gestion publique et du développement économique, & France (Éds.). (2017). *Économie sociale et solidaire et État : À la recherche d'un partenariat pour l'action*. Rencontres internationales de la gestion publique, Paris. Institut de la gestion publique et du développement économique.
- Barkay, T. (2024). Chapitre 15. Sur les liens entre les normes du travail de l'OIT et la responsabilité des entreprises. In M. Dhermy-Mairal, S. Kott, I. Lespinet-Moret, & M. Louis (Éds.), *Mondialisation et justice sociale : Un siècle d'action de l'Organisation internationale du travail* (p. 219-230). Éditions de la Sorbonne.
- Barnett, M. N., & Finnemore, M. (2004). *Rules for the world : International organizations in global politics*. Cornell University Press.
- Barraket, J., & Crozier, M. (2008). The social economy in Australia : A research agenda. *Socioeco.Org*.
- Battistella, D., Smouts, M.-C., Petiteville, F., & Vennesson, P. (2012). *Dictionnaire des relations internationales : Approches, concepts, doctrines* (3e éd., 2012). Dalloz.
- Beauguitte, L. (2016). *L'analyse de réseaux en sciences sociales et en histoire*. 18.
- Bérard, Y. (2019). Une nature qui compte ? : Retour sur le « tournant environnemental » du Système de comptabilité nationale (années 1980-années 2010). *Revue française de science politique*, Vol. 69(2), 281-303.
- Bidet, E., & Eum, H. (2011). Social enterprise in South Korea : History and diversity. *Social Enterprise Journal*, 7(1), 69-85.
- Bigo, D., Garcia, A., Jeanpierre, L., Levi, R., Siméant-Germanos, J., Daho, G., & Vauchez, A. (2020). Les ficelles de l'enquête globale : Lectures, usages et débats autour de la sociologie de l'international d'Yves Dezalay ; table-ronde animée par Grégory Daho et Antoine Vauchez. *Cultures & conflits*, 119-120, 115-149.

- Binet, H. (1952). Conséquences juridiques des décisions de la Conférence internationale du Travail. *Relations industrielles*, 8(1), 25-33.
- Bouchard, M. J. (2023). *Mesurer l'économie sociale et solidaire (ESS) : Une feuille de route pour des Directives concernant les statistiques de l'ESS* (Document de séance No. 15). 21e Conférence internationale des statisticiens du travail.
- Bouchard, M. J., & Salathé-Beaulieu, G. (2021). *Producing Statistics on Social and Solidarity Economy. The State of the Art*. UNTFSSSE.
- Bourdieu, P. (2001). *Langage et pouvoir symbolique*. Seuil.
- Bourdieu, P. (2002). Les conditions sociales de la circulation internationale des idées. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 145(1), 3-8.
- Bourdieu, P. (Éd.). (2009). *Questions de sociologie* (Repr.). Ed. de Minuit.
- Bourdieu, P. (2015). *Sociologie générale* (Vol. 1). Raisons d'agir-Seuil.
- Bourrier, M., & Kimber, L. (2022a). Apprivoiser la distance : Un défi paradoxal, une expérience exigeante, un cadre revisité. *Socio-anthropologie*, 45, Article 45.
- Bourrier, M., & Kimber, L. (2022b). La question de l'essentiel au travail : Le COVID-19 a-t-il vraiment rebattu les cartes? In M. Bourrier, L. Kimber, & M. Deml, *Inventer le quotidien au temps du COVID-19 : Communiquer, soigner et organiser* (p. 424). Université de Genève.
- Buffet, C., & Ollitrault, S. (2015). ONG dans les COP : Des « outsiders » de la politique climatique ? *Pollution atmosphérique*, N°227.
- Burlone, N. (2001). *L'impact de la coordination interministérielle sur l'élaboration des politiques publiques : Une exploration des facteurs de performance* [Phd, École nationale d'administration publique].
- Burt, R. S. (Éd.). (1992). *Structural holes : The social structure of competition*. Harvard University Press.
- Caby, V., & Chailleux, S. (2020). Pour une sociologie des rapports publics. Effets symboliques et configurations d'écriture des outils d'aide à la décision: *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 26(4), 7-31.
- Caire, G., & Stoessel-Ritz, J. (2018). Le Forum international de l'économie sociale et solidaire, nouvel espace de coopération Nord-Sud. *RECMA*, N° 348(2), 29-31.

- Caire, G., & Tadjudje, W. (2019). Vers une culture juridique mondiale de l'entreprise d'ESS ? Une approche comparative internationale des législations ESS: *RECMA*, N° 353(3), 74-88.
- Camus, A. (2014). Les relations entre les organisations du tiers secteur et du secteur public : Recension des principales approches conceptuelles. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, 50, Article 50.
- Cary, P., & Laville, J.-L. (2015). L'économie solidaire : Entre transformations institutionnelles et chantiers théoriques. *Revue Française de Socio-Economie*, n° 15(1), 23-37.
- Català Estada, B., Savall Morera, T., & Chaves Ávila, R. (2024). Institutionalization of Social Economy Public Policies as a Strategy against Global Challenges : Evidence from the Spanish Experience. *Revista de Economía Mundial*, 67, 125-144.
- Chandler, D. (2006). *Empire in Denial : The Politics of State-Building*. Pluto Press.
- Chaves Ávila, R., Monzón Campos, J. L., Pérez De Uralde, J. M., & Radrigán, M. (2013). La economía social en clave internacional. Cuantificación, reconocimiento institucional y visibilidad social en Europa, Iberoamérica y Norte de África. *REVESCO. Revista de Estudios Cooperativos*, 112(0), 122-150.
- Chaves-Avila, R. (2021). *Producing Statistics on Social and Solidarity Economy. Policy Recommendations and Directions for Future Research*. UNTFSSSE.
- Chaves-Avila, R., & Gallego-Bono, J. R. (2020). Transformative Policies for the Social and Solidarity Economy : The New Generation of Public Policies Fostering the Social Economy in Order to Achieve Sustainable Development Goals. The European and Spanish Cases. *Sustainability*, 12(10), 4059.
- Clouet, H., Oudot, J., & Noûs, C. (2021). Une dématérialisation contrainte : Enquêter par temps de Covid-19: *Sociologies pratiques*, N° 43(2), 85-96.
- Cohen, S. (2022). *Le goût de l'entretien : 40 ans d'enquêtes au sommet de l'Etat*. Le bord de l'eau.
- Compagnon, D. (2015). Réalité multiscalaire et articulations multiniveaux dans la gouvernance environnementale globale. In *L'Enjeu mondial* (p. 127-135). Presses de Sciences Po.
- Compère, C., Sak, B., & Schoenmaeckers, J. (2021). *Mapping International SSE Mapping Exercises*. UNTFSSSE.

- Coraggio, J. L. (1997). Alternativas para o desenvolvimento humano em um mundo globalizado. *Revista Proposta*, 72, 30-38.
- Coraggio, J. L. (2020). *Economía social y economía popular : Conceptos básicos*.
- Coraggio, J.-L. (2015). L'économie sociale et solidaire et son institutionnalisation en Amérique latine : Cinq pays, cinq processus. *Revue Française de Socio-Economie*, n° 15(1), 233-252.
- Crozier, M., & Friedberg, E. (2014). *L'acteur et le système : Les contraintes de l'action collective*. Éd. du Seuil.
- Dacheux, E., & Goujon, D. (2011). The solidarity economy : An alternative development strategy? *International Social Science Journal*, 62(203-204), 205-215.
- Daugareilh, I., & Poorter, M. de. (2022). Introduction. L'internationalisation de l'économie sociale et solidaire. *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, 3, 6-25.
- Defourny, J., & Monzon Campos, J. L. (1992). *Economie sociale. Entre économie capitaliste et économie publique*. De Boeck.
- Defourny, J., & Nyssens, M. (2010). Conceptions of Social Enterprise and Social Entrepreneurship in Europe and the United States : Convergences and Divergences. *Journal of Social Entrepreneurship*, 1(1), 32-53.
- Dejammet, A. (2020). La France et les Nations unies : Une histoire critique. In *L'action extérieure de la France* (p. 409-427). Presses Universitaires de France.
- Delpeuch, T. (2008). *L'analyse des transferts internationaux de politiques publiques : Un état de l'art*. 69.
- Devin, G., Martin, B., & Saiget, M. (2020). Chapitre 4. De quoi parle-t-on à l'Assemblée ? : Consensus et clivages. In *L'Assemblée générale des Nations unies* (p. 83-108). Presses de Sciences Po.
- Didier, P., Le Clainche-Piel, M., & Tarantini, C. (2023). Entre inventivité méthodologique et transformations structurelles de la recherche : Retours sur des enquêtes en pandémie de covid-19. *Anthropologie et Santé*, 27.
- Dodlova, M. (2020). International Donors and Social Policy Diffusion in the Global South. In C. Schmitt, *Global Dynamics of Social Policy* (p. 189-220). Springer International Publishing.

- Dorival, C., Duverger, T., & Sibille, H. (2023). *Regards d'économistes sur l'économie sociale et solidaire*. le Bord de l'eau.
- Dufournet, H. (2014). Quand techniciser c'est faire de la politique « sans le dire » : Récit d'une « technicisation réussie » au ministère de la Défense. *Gouvernement et action publique*, VOL. 3(1), 29-49.
- Duverger, T. (2022). L'invention de l'économie sociale en France et en Europe, un compromis institutionnel instable. *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, 3, 26-39.
- Duverger, T. (avec Hamon, B.). (2016). *L'économie sociale et solidaire : Une histoire de la société civile en France et en Europe de 1968 à nos jours*. Le Bord de L'eau.
- Duverger, T., Itçaina, X., & Lafore, R. (2020). *Les trois visages de l'économie sociale et solidaire. Institutionnalisations, trajectoires, territoires*. Bord de l'Eau Editions.
- Eloire, F., Penalva Icher, É., & Lazega, E. (2011). Application de l'analyse des réseaux complets à l'échelle interorganisationnelle : Apports et limites. *Terrains & travaux*, n° 19(2), 77-98.
- Elster, J. (2005). L'usage stratégique de l'argumentation. *Négociations*, 4(2), 59.
- Filippi, M. (2022). *La responsabilité territoriale des entreprises*. le Bord de l'eau.
- Fillieule, O., Blanchard, P., Agrikoliansky, E., Bandler, M., Passy, F., & Sommier, I. (2004). L'altermondialisation en réseaux. Trajectoires militantes, multipositionnalité et formes de l'engagement : Les participants du contre-sommet du G8 d'Evian. *Politix*, 17(68), 13-48.
- Finnemore, M., & Sikkink, K. (1998). International Norm Dynamics and Political Change. *International Organization*, 52(4), 887-917.
- Foli, O., & Dulaurans, M. (2013). Tenir le cap épistémologique en thèse Cifre. Ajustements nécessaires et connaissances produites en contexte. *Études de communication*, 40, 59-76.
- Fouilleux, È., & Jobert, B. (2017). Le cheminement des controverses dans la globalisation néo-libérale : Pour une approche agonistique des politiques publiques. *Gouvernement et action publique*, VOL. 6(3), 9-36.
- Fraisse, L. (2017). Co-construire l'action publique : Apports et limites des politiques locales de l'Économie sociale et solidaire en France. *Politiques et management public*, 34(1-2), 105-120.

- Friedrich, J. (2013). *International Environmental "soft law" : The Functions and Limits of Nonbinding Instruments in International Environmental Governance and Law* (Vol. 247). Springer Berlin Heidelberg.
- Gallenga, G., & Pesle, M. (2023). *La thèse Cifre en SHS : L'art de la double contrainte*. Presses universitaires de Provence.
- Gayon, V. (2009). Un atelier d'écriture internationale : L'OCDE au travail. Éléments de sociologie de la forme « rapport ». *Sociologie du travail*, 51(3), 324-342.
- Geormas, K. D. (2018, septembre 26). *New legal environment of the Greek Social and Solidarity Economy : Impediments and opportunities for the development of the sector*. 2nd International Forum of Cooperative Law, Athens, Greece.
- Gerston, L. N. (2014). *Public Policy Making* (0 éd.). Routledge.
- Gilbert, C., & Henry, E. (2012). La définition des problèmes publics : Entre publicité et discrétion: *Revue française de sociologie*, Vol. 53(1), 35-59.
- Gould, A., Barry, M., & Wilkinson, A. (2015). Les Variétés du Capitalisme revisités : Débats actuels et avenues possibles. *Relations Industrielles / Industrial Relations*, 70(4), 603-620.
- Graz, J.-C. (2003). Qui gouverne ? Le Forum de Davos et le pouvoir informel des clubs d'élites transnationales. *A contrario*, 1(2), 67-89.
- Hanegraaff, M. (2015). Interest Groups at Transnational Negotiation Conferences : Goals, Strategies, Interactions, and Influence. *Global Governance: A Review of Multilateralism and International Organizations*, 21(4), 599-620.
- Hassenteufel, P. (2010). Les processus de mise sur agenda : Sélection et construction des problèmes publics. *Informations sociales*, n° 157(1), 50-58.
- Hassenteufel, P. (2021a). Analyser relationnellement la construction collective de l'action publique. In *Sociologie politique de l'action publique* (3e éd. revue et augmentée, p. 53-104). Armand Colin.
- Hassenteufel, P. (2021b). Introduction. In *Sociologie politique de l'action publique* (3e éd. revue et augmentée, p. 7-25). Armand Colin.
- Hellec, F. (2014). Le rapport au terrain dans une thèse CIFRE : Du désenchantement à la distanciation. *Sociologies pratiques*, n° 28(1), 101-109.
- Hély, M., & Moulévrier, P. (2013). *L'économie sociale et solidaire : De l'utopie aux pratiques*. la Dispute.

- Hemmerich, M. (2023, janvier). Groupe SOS, l'ogre qui dévore le monde associatif. *Le Monde diplomatique*, 4-5.
- Hiez, D. (2022). 2011-2021 : D'une communication de la Commission européenne à l'autre. *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, 3, 40-53.
- Hiez, D., & Lavillunière, E. (2013). *Vers une théorie de l'économie sociale et solidaire* (Larcier).
- Hjerpe, M., & Linnér, B.-O. (2010). Functions of COP side-events in climate-change governance. *Climate Policy*, 10(2), 167-180.
- Huitema, D., & Meijerink, S. (2010). Realizing water transitions : The role of policy entrepreneurs in water policy change. *Ecology and Society*, 15(2), art26.
- INEGI. (2022). *Estudio de caso de la economía social de México, 2013 y 2018*.
- Itçaina, X. (2018). Économie sociale et solidaire. In *Dictionnaire d'économie politique* (p. 198-201). Presses de Sciences Po.
- Jaeger, H.-M. (2007). « Global Civil Society » and the Political Depoliticization of Global Governance. *International Political Sociology*, 1(3), 257-277.
- Jazbec, M. (2013). The Sociology of Diplomacy : A General Outline with Some Aspects and Dilemmas. *Perspectives*, 21(1), 87-108.
- Keck, M. E., & Sikkink, K. (1998). *Activists Beyond Borders : Advocacy Networks in International Politics*. Cornell University Press.
- Keohane, R. O., & Nye, J. S. (1974). Transgovernmental Relations and International Organizations. *World Politics*, 27(1), 39-62.
- Kim, S. Y., & Russett, B. (1996). The new politics of voting alignments in the United Nations General Assembly. *International Organization*, 50(4), 629-652.
- Kingdon, J. W. (2014). *Agendas, alternatives, and public policies* (Second edition, Pearson new international edition, update ed. with an epilogue on health care). Pearson.
- Kott, S. (2011). Les organisations internationales, terrains d'étude de la globalisation. Jalons pour une approche socio-historique. *Critique internationale*, n° 52(3), 9-16.
- Krasner, S. D. (1982). Structural Causes and Regime Consequences : Regimes as Intervening Variables. *International Organization*, 36(2), 185-205.

- Lagrange, D., Louis, M., & Nay, O. (2021). *Le tournant social de l'international : Les organisations internationales face aux sociétés civiles*. Presses universitaires de Rennes.
- Lamarche, T. (2013). Une théorie générale ou une approche institutionnaliste pour l'économie sociale et solidaire ? Jean-François DRAPERI, *L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise ? Capitalisme, territoires et démocratie*. Paris, Dunod, 201. *Revue Française de Socio-Economie*, n° 11(1), 229-233.
- Larhant, M. (2016). *Les finances de l'ONU : Ou la crise permanente*. SciencesPo les presses.
- Lauguaa, M. (2024). *En orbite de la ville numérique. Sociologie politique des cabinets de conseil satellites dans l'action publique urbaine* [Thèse de doctorat en science politique]. Université de Bordeaux.
- Laville, J.-L. (2013). Economie et solidarité : Esquisse d'une problématique. In J.-L. Laville, *L'économie solidaire : Une perspective internationale* (Nouvelle éd., p. 9-76). Pluriel.
- Laville, J.-L., Pleyers Geoffrey, Cohendet Elisabetta, Coraggio José Luis, & Desclée de Brouwer. (2017). *Mouvements sociaux et économie solidaire*. Fondation Maison des sciences de l'homme.
- Lazega, E. (1994). Analyse de réseaux et sociologie des organisations. *Revue Française de Sociologie*, 35(2), 293.
- Lee, S.-Y., Yoon, K. S., & Lee, S.-H. (2022, juin 14). *Social Economy in South Korea*. 33ème Congrès International du CIRIEC, Valence, Espagne.
- Lefebvre, M. (2022). *La politique étrangère de la France* (2e éd. mise à jour). Que sais-je ?
- Lequesne, C. (2020). *Ethnographie du Quai d'Orsay : Les pratiques des diplomates français* (Nouvelle éd.). CNRS éditions.
- Lévesque, B., & Mendell, M. (2005). L'économie sociale : Diversité des définitions et des constructions théoriques. *Interventions économiques*, 32.
- Levin, M. (2003). L'action de l'OIT pour la promotion des coopératives. *Revue internationale de l'économie sociale: Recma*, 289, 10.
- Littoz-Monnet, A. (2017). *The politics of expertise in international organizations : How international bureaucracies produce and mobilize knowledge*. Routledge.

- Loescher, G. (2001). The UNHCR and World Politics : State Interests vs. Institutional Autonomy. *International Migration Review*, 35(1), 33-56.
- Louis, M. (2011). *L'Organisation Internationale du Travail et le Travail D cent : Un Agenda Social Pour le Multilat ralisme*. Editions L'Harmattan.
- Louis, M. (2013). Syndicats contre coop ratives ? L'Organisation internationale du travail et la repr sentation des acteurs de la soci t  civile: *Relations internationales*, n  154(2), 21-32.
- Louis, M. (2017). Une repr sentation d politis e ? L'Organisation internationale du travail de 1919   nos jours. *Critique internationale*, N  76(3), 61.
- Louis, M. (avec Devin, G.). (2016). *Qu'est-ce qu'une bonne repr sentation ? : L'Organisation internationale du travail de 1919   nos jours*. Dalloz.
- Louis, M., & Maertens, L. (2014). Des strat gies de changement dans les organisations internationales : Une analyse compar e du hcr et de l'oit. * tudes internationales*, 45(2), 183-206.
- Louis, M., & Maertens, L. (2021). *Why International Organizations Hate Politics; Depoliticizing the World*.
- Louis, M., & Maertens, L. (2024). *La d politisation du monde*. Les Presses de l'Universit  de Montr al.
- Louis, M., & Morival, Y. (2022). Au-del  de l'unit . Penser les conflits dans l' tude des acteurs  conomiques priv s transnationaux: *Critique internationale*, N  97(4), 9-22.
- Louis, M., & Ruwet, C. (2021). La repr sentativit  contest e : Une analyse compar e de l'Organisation internationale du travail et de l'Organisation internationale de normalisation. In D. Lagrange, M. Louis, & O. Nay, *Le tournant social de l'international : Les organisations internationales face aux soci t s civiles* (p. 99-111). Presses universitaires de Rennes.
- Marcuello, C., Bretos, I., & Errasti, A. (2023). ECOSISTEMAS INTERNACIONALES DE LA ECONOM A SOCIAL Y SOLIDARIA. *Revista Innovar*, n 14, 103-126.
- Mariosa, D. F., Mariosa, P. H., Morais, L. P., & Falsarella, O. M. (2021). Social and solidarity networks mapping and the strategic planning for the sustainability of enterprises in Brazil. *International Journal of Development Research*, 11(3), 20-27.
- Mariosa, D. F., Morais, L. P.,  lvarez, J. F., Politti, F., Conde, M.  . A., & Valencia, A. M. S. (2022). Does the social and solidarity economy contribute to the reach and

- accomplishment of the sustainable development goals A systematic literature review. *International Journal of Innovation and Sustainable Development*, 16(3/4), 538-555.
- Marsden, P. V. (1990). Network Data and Measurement. *Annual Review of Sociology*, 16(1), 435-463.
- Marsh, D., & Smith, M. (2000). Understanding Policy Networks : Towards a Dialectical Approach. *Political Studies*, 48(1), 4-21.
- Masquelin, A. (2014). *ESS et Nations Unies, un rapprochement récent* (p. 24). Pour la Solidarité.
- Mathieu, L. (2019). Champ ou espace ? : Pour un usage heuristique de la théorie champêtre. In V. Roussel & L. Mathieu, *Penser les frontières sociales : Enquêtes sur la culture, l'engagement et la politique* (p. 83-106). Presses universitaires de Lyon.
- McAdam, D., McCarthy, J. D., & Zald, M. (Éds.). (1996). *Comparative perspectives on social movements : Political opportunities, mobilizing structures, and cultural framings*. Cambridge University Press.
- Mérand, F., & Pouliot, V. (2008). Le monde de Pierre Bourdieu : Éléments pour une théorie sociale des Relations internationales. *Canadian Journal of Political Science*, 41(3), 603-625.
- Monzón Campos, J. L., & Chaves Ávila, R. (2012). *La Economía Social en la Unión Europea* [Comité Económico y Social Europeo]. EESC/CIRIEC.
- Mook, L., Whitman, J. R., Quarter, J., & Armstrong, A. (2015). *Understanding the Social Economy of the United States* (1st ed). University of Toronto Press.
- Morais, L. P. (2021). *A INTERNACIONALIZAÇÃO DA ECONOMIA SOCIAL E SOLIDÁRIA NO ÂMBITO DA ORGANIZAÇÃO DAS NAÇÕES UNIDAS: UMA BREVE RETROSPECTIVA*. 10.
- Morais, L. P., & Bacic, M. J. (2023). Resolução da OIT relativa ao trabalho decente e à economia social e solidária (ESS) : Registro de seu processo de constituição. *RBEST Revista Brasileira de Economia Social e do Trabalho*, 5, e023001.
- Morin, J.-F., & Orsini, A. (2015). Chapitre 6. Institutions internationales. In *Politique internationale de l'environnement* (p. 157-182). Presses de Sciences Po; Cairn.info.

- Mowell, B. D. (2025). The Nature and Degree of NGO Interaction with the United Nations within the ECOSOC Consultative Status Program. *Estudios Internacionales*, 210, 43-84.
- Muller, P. (2019). Référentiel. In *Dictionnaire des politiques publiques* (Vol. 5, p. 533-540). Presses de Sciences Po.
- Née, É., Oger, C., & Sitri, F. (2017). Le rapport : Opérativité d'un genre hétérogène. *Mots*, 114, 9-24.
- Nicholls, A., Simon, J., & Gabriel, M. (2015). Introduction : Dimensions of Social Innovation. In A. Nicholls, J. Simon, & M. Gabriel (Éds.), *New Frontiers in Social Innovation Research* (p. 1-26). Palgrave Macmillan UK.
- Nye, J. S., & Keohane, R. O. (1971). Transnational Relations and World Politics : An Introduction. *International Organization*, 25(3), 329-349.
- OCDE. (2024a). *Guide de politique publique sur les cadres légaux pour l'économie sociale et solidaire*. Développement économique et création d'emplois locaux (LEED).
- OCDE. (2024b). *Guide de politique publique sur les cadres légaux pour l'économie sociale et solidaire*. OECD.
- OECD. (2024). *Assessing the framework conditions for social innovation in rural areas* (OECD Local Economic and Employment Development (LEED) Working Papers No. 2024/04; OECD Local Economic and Employment Development (LEED) Working Papers, Vol. 2024/04).
- Okbani, N. (2023). Travailler « sur », « avec » et « pour » l'institutionnalisation de l'évaluation : D'une implication nécessaire à de nécessaires implications. In G. Gallenga & M. Pesle, *La thèse Cifre en SHS: l'art de la double contrainte* (p. 67-88). Presses universitaires de Provence.
- Ollion, É., & Siméant, J. (2015). Le plaidoyer : Internationales et usages locaux. *Critique internationale*, N° 67(2), 9-15.
- Organisation Internationale du Travail. (2022, mai). *Recueil de textes juridiques sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire*. Coopératives et monde du travail.
- Orsini, A., & Compagnon, D. (2013). Les acteurs non étatiques dans les négociations multilatérales: In *Négociations internationales* (p. 105-140). Presses de Sciences Po.

- Ouvrard, P., & Rio, N. (2023). Acteur et/ou chercheur ? La recherche doctorale à l'épreuve de la double appartenance professionnelle. In G. Gallenga & M. Pesle, *La thèse Cifre en SHS: l'art de la double contrainte* (p. 51-66). Presses universitaires de Provence.
- Parizet, R. (2017). Le masque des experts. Puissance des chiffres et impuissance des « pauvres ». *Cultures & conflits*, 108, 77-105.
- Pastorelli, G., Costantini, A., & Barco Serrano, S. (2022). *Social and green economies in the Mena region : Through sustainability, public policies and SDGs* (CIRIEC Working Papers No. 2022/03; CIRIEC Working Papers, Vol. 2022/03). CIRIEC.
- Pecqueur, B., & Itçaina, X. (2012). Economie sociale et solidaire et territoire : Un couple allant de soi ? *Revue internationale de l'économie sociale : recma*, 325, 48-64.
- Pellet, A. (2004). Inutile assemblée générale? *Pouvoirs*, n° 109(2), 43-60.
- Perrin, C. (2013). La nature de la relation entre gouvernement et associations : Le rôle de la confiance: *RIMHE : Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise*, n°6, 2(2), 92-105.
- Perrin-Joly, C. (2010). De la recherche salariée en France : Lien de subordination et liberté de la recherche. *SociologieS*.
- Petiteville, F. (2016). Les organisations internationales dépolitisent-elles les relations internationales ? : *Gouvernement et action publique*, VOL. 5(3), 113-129.
- Petiteville, F. (2017). La politisation résiliente des organisations internationales. *Critique internationale*, 76(3), 9-19. Cairn.info.
- Petiteville, F., & Smith, A. (2006). Analyser les politiques publiques internationales. *Revue française de science politique*, Vol. 56(3), 357-366.
- Petrella, F., & Richez-Battesti, N. (2014). Social entrepreneur, social entrepreneurship and social enterprise : Semantics and controversies: *Journal of Innovation Economics & Management*, n°14(2), 143-156.
- Phé, C. (2022). S'engager comme chercheuse-salariée : Opportunités et limites d'une recherche en Cifre dans l'action sociale. *Revue de l'organisation responsable*, 17(1), 85-94. Cairn.info.
- Phillips, A., Luo, R., & Wendland-Liu, J. (2024). Shifting the paradigm : A critical review of social innovation literature. *International Journal of Innovation Studies*, 8(1), 45-58.

- Pinson, G. (2019). Politiser et dépolitiser la métropole : Dimensions et modes de politisation de l'intercommunalité bordelaise. *Métropoles*, 25, Article 25.
- Pleyers, G. (2004). Les Forums sociaux comme modèle idéal de convergence. *Revue internationale des sciences sociales*, n° 182(4), 569-579.
- Poirier, Y. (2014). *Économie sociale solidaire et concepts apparentés Les origines et les définitions : Une perspective internationale*. 27.
- Poirier, Y. (2022). 32. De Lima à une résolution de l'ONU : Le rôle du RIPESS intercontinental. In J. Combes, B. Lasnier, & J.-L. Laville, *L'économie solidaire en mouvement* (p. 165-168). Érès.
- Pouliot, V. (2016). Chapitre 3. Le « sens de sa place » du diplomate. In *L'ordre hiérarchique international : Les luttes de rang dans la diplomatie multilatérale*. SciencesPo les presses.
- Pouliot, V., & Thérien, J.-P. (2023). *Global Policymaking: The Patchwork of Global Governance*. Cambridge University Press.
- Pouzoulet, M. (2021). *La structuration de l'espace international de l'économie sociale et solidaire. Les perspectives liées à l'initiative française Pact for Impact* [Mémoire de Master recherche]. Sciences Po Toulouse.
- Puig, S. M. I. (2000). L'Amérique latine des années 1990 : La décennie des opportunités ou celle des chimères ? *Cahiers des Amériques latines*, 35, 140-160.
- RECMA. (2005). Économie sociale et territoires. *RECMA*, N° 296(2), 118. Cairn.info.
- Reinalda, B. (Éd.). (2013). International bureaucracy : Organizational structure and behavioural implications. In *Routledge Handbook of International Organization* (0 éd., p. 188-201). Routledge.
- Reinalda, B. (2021). Postface. Les organisations intergouvernementales et les acteurs non gouvernementaux dans la théorie des relations internationales. In D. Lagrange, M. Louis, & O. Nay, *Le tournant social de l'international : Les organisations internationales face aux sociétés civiles* (p. 183-188). Presses universitaires de Rennes.
- Reinsberg, B. (2017). Trust Funds as a Lever of Influence at International Development Organizations. *Global Policy*, 8(S5), 85-95.
- Richez-Battesti, N., & Bidet, É. (2024). *L'innovation sociale : Expérimenter et transformer à partir des territoires*. les Petits matins.

- Richez-Battesti, N., Filippi, M., & Bidet, É. (2024). Dix ans après : L'ESS en tension, quel pouvoir de transformation de l'économie ? *RECMA*, N° 372-373(1), 104-119.
- Richez-Battesti, N., & Itçaina, X. (2022). Économie sociale et solidaire et responsabilité sociale des entreprises : Quelle légitimation par le territoire ? In M. Filippi, *La responsabilité territoriale des entreprises* (p. 111-148). le Bord de l'eau.
- Richez-Battesti, N., Petrella, F., & Vallade, D. (2012). L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : Quels enjeux et défis pour l'analyse ? *Innovations*, 38(2), 15-36.
- Risse, T. (2000). "Let's Argue!" : Communicative Action in World Politics. *International Organization*, 54(1), 1-39.
- Robert, C. (2021). Penser la dépolitisation : Ressources théoriques, enjeux définitionnels. In C. Robert, *Confiner la démocratie : Les dépolitisations de l'action publique*. Presses universitaires du Septentrion.
- Roch, F. (2021). Des Objectifs du Millénaire pour le développement à l'Agenda 2030. *Revue québécoise de droit international*, 95.
- Roger, A. (2020). *Le capitalisme à travers champs : Étudier les structures politiques de l'accumulation*. Le Bord de l'eau.
- Roy, M. (2014). Working Group 7 : The Contribution of Research, Education and Statistics. *Social Economy Conference: Unlocking the Potential of the Social Economy for EU Growth*.
- Ruggie, J. G. (2004). Reconstituting the Global Public Domain—Issues, Actors, and Practices. *European Journal of International Relations*, 10(4), 499-531.
- Salamon, L. M., & Anheier, H. K. (1995, août). *The nonprofit sector : A new global force*. Institute for Policy Studies The Johns Hopkins University Baltimore.
- Sapiro, G., Leperlier, T., & Brahim, M. A. (2018). Qu'est-ce qu'un champ intellectuel transnational ? *Actes de la recherche en sciences sociales*, N° 224(4), 4-11.
- Saunier, P.-Y. (2004). Circulations, connexions et espaces transnationaux. *Genèses*, 57(4), 110.
- Saussois, J.-M. (2011). *Capitalisme, un dieu sans Bible : Idées reçues sur le modèle économique dominant*. Le Cavalier bleu.
- Schaffer, L. M., & Umit, R. (2023). Public support for national vs. International climate change obligations. *Journal of European Public Policy*, 30(3), 537-573.

- Schroeder, H., & Lovell, H. (2012). The role of non-nation-state actors and side events in the international climate negotiations. *Climate Policy*, 12(1), 23-37.
- Seitz, S. (2016). Pixilated partnerships, overcoming obstacles in qualitative interviews via Skype : A research note. *Qualitative Research*, 16(2), 229-235.
- Sidani, S. (2014). *Intégration et déviance au sein du système international*. Presses de Sciences Po.
- Siméant, J. (2010). La transnationalisation de l'action collective. In É. Agrikoliansky, *Penser les mouvements sociaux* (La Découverte, p. 121-145).
- Siméant, J. (2012). Localiser le terrain de l'international. *Politix*, n° 100(4), 129-147.
- Siméant, J. (2015). *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*. CNRS éditions.
- Siméant, J., Lickert, V., & Pouponneau, F. (2015). Echelles, récifs, bureaux : Terrains du politique à l'international. In *Guide de l'enquête globale en sciences sociales* (CNRS Editions, p. 13-32).
- Singer, P. (1997). Economia solidária : Geração de renda e alternativa ao liberalismo. *Revista Proposta*, 72, 6-13.
- Smith, A. (2019). Travail politique et changement institutionnel : Une grille d'analyse. *Sociologie du travail*, 61(1), Article 1.
- Soulaige, F., Noya, A., Siney-Lange, C., Toucas-Truyen, P., Henry, H., Arnaud, A., Cabrespines, J.-L., Bidet, É., & Boned, O. (2022). Temps forts. *RECMA*, N° 366(4), 9-22.
- Soulé, B. (2007). Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. *Recherches qualitatives*, 27(1), 127-140.
- Stampnitzky, L. (2013). Experts, États et théorie des champs. Sociologie de l'expertise en matière de terrorisme: (D. Ettinger, Trad.). *Critique internationale*, N° 59(2), 89-104.
- Tarrow, S. (2005). *The New Transnational Activism*. 278.
- Thivet, D. (2015). Défense et promotion des « droits des paysans » aux Nations unies : Une appropriation oblique de l'advocacy par La Vía Campesina: *Critique internationale*, N° 67(2), 67-81.

- Thomas, A. (2021). Framing the just transition : How international trade unions engage with UN climate negotiations. *Global Environmental Change*, 8.
- Todesco, P. (2025, septembre 25). L'Economie sociale et solidaire, grande victime du budget 2025. *Le Club de Médiapart*.
- Utting, P., & Vereinte Nationen (Éds.). (2015). *Social and solidarity economy : Beyond the fringe*. Zed Books.
- Vaucher, A. (2013). Le prisme circulatoire. Retour sur un leitmotiv académique. *Critique internationale*, N° 59(2), 9.
- Villalba - Eguiluz, U., & Perez de Mendiguren, J. (2018). *La Economía Social y Solidaria como vía para el Buen Vivir. Social and Solidarity Economy as a way to Buen Vivir*.
- Waltz, K. N. (1979). *Theory of international politics* (1st ed). McGraw-Hill.
- Yi, I. (Éd.). (2023). *Encyclopedia of the Social and Solidarity Economy : A Collective Work of the United Nations Inter-Agency Task Force on SSE (UNTFSSSE)*. Edward Elgar Publishing.

# Annexes

## Annexe A – Communiqué de presse d'ESS France, du GSEF (Global Forum for Social and Solidarity Economy) et ESS Forum International, le 19 avril 2023 à Paris



Global Forum  
for Social and Solidarity  
Economy



Paris, le 19 Avril 2023

### Communiqué de presse

ESS France, le GSEF (Global Forum for Social and Solidarity Economy) et ESS Forum International se réjouissent de **l'adoption d'une résolution sur l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) par l'assemblée générale des Nations Unies.**

L'assemblée générale des Nations Unies vient d'adopter une résolution visant à la reconnaissance internationale de l'ESS, considérant que l'ESS peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) par l'innovation sociale et inclusive.

Cette résolution, qui intervient dans un contexte de reconnaissance croissante des potentialités de l'ESS dans le monde entier, encouragera les États membres à promouvoir et mettre en place des politiques publiques nationales, régionales et locales permettant de développer l'ESS, y compris via l'adoption de textes législatifs. L'ESS est reconnue dans la résolution comme un modèle d'économie soutenable qui doit être valorisé, comptabilisé dans les statistiques nationales, soutenu par des mécanismes fiscaux et d'investissements publics, et inclus dans les programmes scolaires et de recherche. Les États Membres seront également encouragés à co-construire les politiques publiques avec les entreprises et organisations de l'ESS, et à inclure durablement l'ESS dans les dynamiques de planification.

C'est un pas en avant important pour l'ESS sur la scène internationale, puisque cette résolution offrira la possibilité pour les États membres d'échanger et d'apprendre de façon ciblée ; de guider les agences des Nations Unies dans les domaines prioritaires de l'Économie Sociale et Solidaire, de documenter ses contributions au développement durable et contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et à la réalisation des ODD.

Ce texte est le fruit d'une mobilisation initiée il y a bien des années par les réseaux et coalitions internationales de l'ESS qui ont réussi à créer une « Task Force » réunissant différentes agences de l'ONU. Cette démarche, soutenue par un nombre croissant d'États dont la France, a permis d'atteindre l'adoption de cette résolution, ce dont nous nous réjouissons.

Il revient aux réseaux internationaux et nationaux de l'ESS que nous représentons de se saisir de cette opportunité historique en approfondissant leur coopération et en manifestant de manière plus appuyée auprès des acteurs nationaux leur volonté de se soutenir mutuellement. Pour être à la hauteur de cette responsabilité, il sera souhaitable de réfléchir à s'organiser différemment. Une prochaine étape du développement mondial de l'ESS est atteignable, elle se concrétisera en donnant plus d'ampleur aux principes qui font sa force à toutes les échelles : capacité d'initiative des citoyens, démocratie et coopération.

## Annexe B – Liste des documents analysés

N°	Organisation	Type de document	Date	Titre du document	Accès au document	Langue
<b>1.</b>	<b>Publications officielles d'organisations internationales</b>					
1.01	AGNU	Résolution	2023-04-27	Résolution 77/281 La promotion de l'ESS au service du développement durable	Accès libre	FR, EN, ES
1.02		Rapport	2024-05-01	Éliminer la pauvreté en regardant au-delà de la croissance	Participation	FR
1.03		Rapport	2024-09-13	Note du Secrétaire général sur la présentation du rapport	Accès libre	FR, EN
1.04		Résolution	2024-12-18	79/213. La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable	Participation	FR
1.05		Résolution	2025-07	Projet de déclaration ministérielle du débat de haut niveau de la session de 2025 ECOSOC HLPF	Participation	FR, EN
1.06	CEPAL	Rapport	1989-12	<i>Cooperativismo Latinoamericano</i>	Entretiens	ES
1.07		Rapport	2022-04	<i>Instituciones y políticas públicas para el desarrollo cooperativo en América Latina</i>	Entretiens	ES
1.08	CNUCED	Programme	2024-11-20	<i>Strengthening the sustainability of trade through the integration of SSE entities driving a just transition</i>	Participation	EN
1.09	Commission européenne	Rapport	2024-08	<i>Benchmarking the socio-economic performance of the EU Social Economy</i>	Participation	EN, FR
1.10	Conseil de l'Union Européenne	Résolution	2023-11-27	Recommandation du Conseil relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale	Accès libre	FR
1.11	FAO	Plan de travail	2020-11	<i>Estrategia de la FAO para la colaboración con el sector privado (2021-25)</i>	Entretiens	ES
1.12	FAO Bureau Amérique Latine et Caraïbes	Rapport	2022	<i>Las cooperativas en América Latina y El Caribe: Motor para la transformación de los sistemas agroalimentarios</i>	Entretiens	ES

1.13	OCDE	Publication	2024	Guide de politique publique sur les cadres légaux pour l'ESS	Accès libre	FR
1.14		Rapport	2024	<i>Insights from social and solidarity economy data: An international perspective</i>	Accès libre	EN
1.15		Résolution	2022-06-10	Recommandation du Conseil sur l'ESS et l'innovation sociale	Accès libre	FR, EN
1.16		Note d'information	2025-04	Page internet de présentation de la recommandation	Accès libre	EN
1.17	OHADA	Résolution	2010-12-15	Acte uniforme OHADA du 15 décembre 2010	Accès libre	FR
1.18	OIT	Compte-rendu de conférence	2002-06-19	<i>Provisional record of the Report of the Committee on the Promotion of Cooperatives</i>	Accès libre	EN
1.19		Résolution	2002-06-20	<i>Promotion of Cooperatives Recommendation, 2002</i>	Entretiens	EN, ES
1.20		Rapport	2022	Rapport VI Le travail décent et l'économie sociale et solidaire	Participation	FR, EN
1.21		Programme de conférence	2009-10	Conférence "La réponse de l'Afrique à la crise à travers l'économie sociale"	Archives ESS FI	FR
1.22		Note d'information	2022-05	Recueil de textes juridiques sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire	Participation	FR, EN
1.23		Ordre du jour	2022-05-23	<i>Suggested points for discussion in the general discussion concerning decent work and the SSE</i>	Participation	EN
1.24		Résolution	2022-06-10	Résolution concernant le travail décent et l'ESS	Accès libre	FR, EN, ES
1.25		Compte-rendu de conférence	2022-06-21	Rapports de la Commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'ESS	Accès libre	FR, EN
1.26		Compte-rendu	2022-09-29	Suivi de la Résolution concernant le travail décent et l'ESS	Accès libre	FR, EN
1.27		Résolution	2025-06-09	Résolution concernant le deuxième Sommet mondial pour le développement social (2025)	Participation	FR
1.28	OIT - SSE Academy	Publication	2010	<i>The Reader 2010 : Social and Solidarity Economy - Building a Common Understanding</i>	Entretiens	EN
1.29		Ordre du jour	2011-10	L'Académie sur l'ESS 2eme edition Montréal	Accès libre	FR
1.30		Publication	2014	<i>The Reader 2014 : Social and Solidarity Economy : Towards Inclusive and Sustainable Development</i>	Entretiens	EN
1.31	OIT - Unité Coopératives	Newsletter	2009	<i>Cooperatives in the promotion of Social Economy in Europe</i>	Archives ESS FI	EN
1.32		Plan de travail	2009	<i>Plan of action for the promotion of social economy enterprises and organizations in Africa</i>	Entretiens	EN

1.33		Publication	2015	<i>The Story of the ILO's Promotion of Cooperatives Recommendation 2002 (No. 193)</i>	Entretiens	EN
1.34		Note d'information	2022-03-30	<i>Presentation of the report on decent work and the SSE</i>	Participation	EN
1.35	OIT & Union Africaine	Note d'information	2024-06	Développements récents dans la promotion de l'ESS : faits marquants pour l'Afrique	Participation	FR
1.36	Parlement européen	Résolution	2023-09-08	Proposition de Directive relative aux associations transfrontalières européennes	Accès libre	FR
1.37	UN Habitat	Déclaration	2015-10-07	Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines pour Habitat III	Entretiens	FR
1.38		Déclaration	2016-03-11	<i>Mexico City Declaration on Financing Urban Development for Habitat III</i>	Entretiens	EN
1.39		Déclaration	2016-04-05	<i>Barcelona Declaration for Habitat III</i>	Entretiens	EN
1.40	UNDESA	Rapport	2006	Manuel sur les institutions sans but lucratif dans le SNC	Accès libre	FR
1.41		Rapport	2025	<i>A New Policy Consensus to Accelerate Social Progress</i>	Participation	EN
1.42	Union Africaine	Résolution	2024-08	<i>Ten-year SSE Strategy and Implementation Plan (2023-2033)</i>	Participation	EN
1.43	UNRISD	Rapport	2021-01	<i>Guidelines for Local Governments on Policies for SSE</i>	Accès libre	EN
1.44	UNTFSSSE	Note d'information	2016-02-23	<i>Information note on the UNTFSSSE</i>	Archives ESS FI	EN
1.45		Programme de conférence	2016-11	<i>Second Technical Symposium of the UNTFSSSE</i>	Archives ESS FI	EN
1.46		Programme de conférence	2016-11-04	<i>SSE as a means to implement the SDGs</i>	Archives ESS FI	EN
1.47		Position politique	2020-06	Le rôle transformateur de l'ESS dans la mise en œuvre des ODD	Entretiens	FR
1.48		Position politique	2022	Faire avancer l'agenda 2030 grâce à l'économie sociale et solidaire	Participation	FR
1.49		Programme	2024-04-18	<i>Anniversary webinar for the UNGA resolution 77/281</i>	Participation	EN
1.50		Communiqué de presse	2024-10-14	<i>High-level UNTFSSSE event to present the United Nations Secretary General's Report on Social and Solidarity Economy for sustainable development</i>	Participation	EN
1.51		Communiqué de presse	2024-11-27	<i>UNGA adopted a resolution to promote the Social and Solidarity Economy for sustainable development</i>	Participation	EN
1.52		Rapport	2025	<i>Strengthening access to finance for Social and Solidarity Economy entities to boost their contribution to sustainable development</i>	Participation	EN

1.53		Communiqué de presse	2025-02-25	<i>African Union Joins United Nations Inter-Agency Task Force on Social and Solidarity Economy (UNTFSSSE)</i>	Participation	EN
1.54		Programme de conférence	2025-07-02	<i>Side-event Intégration de l'ESS dans l'Agenda du Financement du Développement et son Suivi</i>	Participation	EN
1.55		Programme	2025-10-25	<i>Side-event présentation Unlocking the social and solidarity economy full potential for sustainable development</i>	Participation	EN

2. Documents de travail internes aux organisations internationales						
2.01	AGNU	Note d'information	2003-12	Modèle-type de résolution à l'AGNU	Participation	EN
2.02		Version draft de résolution	2019-02-18	<i>Draft resolution (74th UNGA, 18 february 2019)</i>	Entretiens	EN
2.03		Version draft de résolution	2019-05-07	<i>Draft resolution (74th UNGA, 7 may 2019)</i>	Entretiens	EN
2.04		Version draft de résolution	2023-01-30	<i>Zero draft by facilitators final</i>	Participation	EN
2.05		Version draft de résolution	2023-03	<i>Resolution 77/281, compilation of returns on 14th March 2023</i>	Entretiens	EN
2.06		Version draft de résolution	2023-03-23	<i>Draft resolution under silence procedure (77th UNGA, 23 march 2023)</i>	Entretiens	EN
2.07		Version draft de résolution	2023-03-27	Projet de résolution 77/L.60 pour adoption à l'AGNU	Participation	FR, EN
2.08		OCDE	Lettre	2022-03-11	Mail de l'OCDE sur la procédure de consultation des stakeholders	Participation
2.09	Note d'information		2022-03-21	<i>Towards an OECD Recommendation on the Social Economy and Social Innovation</i>	Participation	EN
2.10	OIT	Document de travail	2015	<i>Composition of regional groups and organisations on behalf of which government interventions are often made in ILO Meetings</i>	Participation	EN
2.11		Note d'information	2018	<i>Information note on the UNTFSSSE</i>	Entretiens	EN
2.12		Note d'information	2022-04-25	Dispositions opérationnelles relatives à la 110ème CIT	Participation	FR
2.13		Ordre du jour	2022-05	<i>Tentative plan of work of the general discussion committee</i>	Participation	EN

2.14		Liste d'amendements	2022-06	Liste des amendements soumis	Participation	FR, EN, ES
2.15		Version draft de résolution	2022-06-03	Projet de conclusions concernant le travail décent et l'ESS	Participation	FR, EN, ES
2.16		Version draft de résolution	2022-06-07	Projet de résolution concernant le travail décent et l'ESS	Participation	FR, EN, ES
2.17		Room document	2023-10	<i>Room Document 15 : Measuring the SSE : a roadmap towards guidelines concerning statistics of the SSE</i>	Participation	EN
2.18	UNCTAD	Note d'information	2018-02	Concept note about a UN resolution on SSE	Entretiens	EN
2.19		Note d'information	2019	<i>Progress report on the SSE resolution project</i>	Entretiens	EN
2.20	UNRISD	Document de travail	2022-08	<i>SSE Observers' Responses to UNRISD Questionnaire on ILC General Discussion on SSE and Decent Work Outcome</i>	Participation	EN
2.21	UNTFSSSE	Note d'information	2013	<i>Preliminary mapping of SSE related activities within the UN system</i>	Archives ESS FI	EN
2.22		Note d'information	2014-01	<i>Concept note about the UNTFSSSE</i>	Archives ESS FI	EN
2.23		Note d'information	2015	<i>Support for 2015-2016 for the UNTFSSSE</i>	Archives ESS FI	EN
2.24		Compte-rendu de réunion	2016-04-04	<i>Report of the UNTFSSSE Conference "SSE as a means to implement SDGs"</i>	Archives ESS FI	EN
2.25		Compte-rendu de réunion	2016-06-14	<i>Summary of the 14th UNTFSSSE Meeting June 2016</i>	Archives ESS FI	EN
2.26		Règlement	2021-03-03	<i>Guidelines for admission as observer of the UNTFSSSE</i>	Participation	EN
2.27		Echange de mails	2023-03-27	Mail sur le passage de la procédure de silence	Participation	EN
2.28		Echange de mails	2023-04-18	Mail sur l'adoption de la résolution	Participation	EN
2.29		Note d'information	2023-11-08	<i>The History of the UNTFSSSE in its role in promoting the UNGA Resolution</i>	Participation	EN
2.30		Document de travail	2024-03-14	<i>Table about reactivation of UNTFSSSE Members</i>	Participation	EN
2.31		Version draft de rapport	2024-04-17	<i>Proposed outline of the SG report on implementation of resolution 77/281</i>	Participation	EN
2.32		Echange de mails	2025-06-20	<i>Outcome Document of the Fourth International Conference on Financing for Development (FfD4)</i>	Participation	EN
2.33		Echange de mails	2025-06-23	<i>Key references to SSE in ILC resolutions</i>	Participation	EN

2.34		Echange de mails	2025-09-09	<i>SSE in the political declaration of the Second World Summit for Social Development</i>	Participation	EN
<b>3.</b>	<b>Publications officielles des Etats et espaces multilatéraux</b>					
3.01	ASETT	Rapport	2025	<i>Memoria Foro ASETT 1a edicion</i>	Participation	ES
3.02	Brésil	Loi	2024-12-23	Loi du Brésil N° 15.068, DU 23 DÉCEMBRE 2024	Accès libre	PO
3.03	Comité du Luxembourg	Declaration commune	2015-12-04	Déclaration du Luxembourg	Accès libre	FR
3.04		Declaration commune	2024-02-12	<i>Liège Roadmap for Social Economy in the European Union</i>	Participation	EN
3.05		Declaration commune	2024-04	<i>La Hulpe Declaration on the Future of the European Pillar of Social Rights</i>	Participation	EN
3.06	Espagne	Programme	2022-07-22	Side-event organisé par l'Espagne à New York "Role of social and solidarity economy in achieving the SDGs: potential general assembly resolution"	Participation	EN
3.07	France	Organigramme	2013	Composition du Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale (CNDSI) - Mandature 2023-24	Accès libre	FR
3.08		Feuille de route	2016	Innover Ensemble : Stratégie de promotion des nouveaux modèles de l'économie sociale et inclusive à l'international	Accès libre	FR
3.09		Loi	2014-07-31	LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, version en vigueur le 25 avril 2024	Accès libre	FR
3.10		Publication au JO	2017-09-05	Décret n° 2017-1317 du 4 septembre 2017 relatif au haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale	Accès libre	FR
3.11		Publication au JO	2017-09-07	Décret du 6 septembre 2017 portant nomination du haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale - M. ITIER (Christophe)	Accès libre	FR
3.12		Feuille de route	2019-07-02	Pacte de croissance de l'économie sociale et solidaire	Accès libre	FR
3.13		Publication au JO	2020-08-15	Décret n°2020-1046 du 14 août 2020 relatif aux attributions de la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable	Accès libre	FR

3.14		Publication au JO	2022-04-24	Arrêté du 20 avril 2022 portant nomination au Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire	Accès libre	FR
3.15		Publication au JO	2022-07-30	Décret n° 2022-1059 du 29 juillet 2022 relatif aux attributions de la secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative	Accès libre	FR
3.16		Programme	2022-12-13	Side-event organisé par la France à New York "La reconnaissance internationale de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : Un levier pour la réalisation des ODD via l'innovation sociale et inclusive"	Participation	FR
3.17		Publication au JO	2023-10-27	Décret n° 2023-987 du 26 octobre 2023 instituant un délégué ministériel à l'économie sociale et solidaire	Accès libre	FR
3.18		Publication au JO	2023-11-08	Décret du 6 novembre 2023 portant nomination du délégué ministériel à l'économie sociale et solidaire - M. BADUEL (Maxime)	Accès libre	FR
3.19		Rapport	2014-06	Innovation et développement. 10 propositions pour une nouvelle approche	Accès libre	FR
3.20		Organigramme	2024-02	Organigramme de la DG Trésor	Accès libre	FR
3.21	GPIESS	Declaracion commune	2015-09-28	Déclaration commune du GPIESS	Archives ESS FI	FR, EN
3.22	Pact for Impact	Declaracion commune	2022-03-04	Manifeste pour une alliance mondiale visant la reconnaissance internationale de l'ESS pour un développement durable et inclusif	Entretiens	FR
3.23	RIFESS	Note de concept	2025	<i>Nota concepto Encuentro Iberoamericano de ESS</i>	Participation	ES
3.24		Programme	2025-09-08	<i>Encuentro Iberoamerico Bolivia</i>	Participation	ES
3.25		Lettre	2025-10-23	<i>Request to include a specific chapter on the SSE in the upcoming update to 2008 SNA</i>	Participation	
3.26		Rapport	2025-09	<i>Ideas y conclusiones primer encuentro iberoamericano ESS</i>	Participation	ES
3.27	Sénégal	Loi	2021	Loi du Sénégal d'orientation relative à l'économie sociale et solidaire	Accès libre	FR

<b>4.</b>	<b>Documents de travail internes aux Etats</b>					
4.01	Comité du Luxembourg	Document de travail	2024-07-24	Etat des lieux des positions des EM par rapport à divers textes "économie sociale"	Participation	FR

4.02		Règlement	2024-02-12	<i>Monitoring Committee of the Luxembourg Declaration : Internal Rules of Procedure</i>	Participation	EN
4.03	France	Note d'information	2022	Processus d'adoption de la résolution ESS à l'AGNU	Entretiens	FR
4.04		Courriel formel	2016-03-25	Présentation du groupe pilote sur l'ESS - demande de démarche, différenciée en fonction des postes	Archives ESS FI	FR
4.05		Fiche de poste	2024-02-08	ETI Expert en ESS à la CNUCED - Expertise France	Accès libre	FR
4.06		Compte-rendu de réunion	2025-02-12	Compte-rendu de réunion de consultation de la société civile en vue du Sommet social mondial MEAE	Participation	FR
4.07		Feuille de route	2025-07-01	Internationalisation de l'économie sociale et solidaire (ESS) : proposition de feuille de route	Participation	FR
4.08	France / OIT	Contrat de partenariat	2025	Partenariat 2025-2029 Portant sur le cadre d'une coopération renforcée entre le ministère français chargé du Travail et l'OIT	Participation	FR
4.09	GPIESS	Projet de collaboration	2013	Note de contexte de la création du GPIESS	Archives ESS FI	FR
4.10		Note d'information	2013	Présentation du GPIESS	Archives ESS FI	FR
4.11		Note d'information	2014	Création et mise en fonctionnement du GPIESS	Archives ESS FI	FR
4.12		Liste de membres	2014	Parties prenantes du GPIESS	Archives ESS FI	FR
4.13		Compte-rendu de réunion	2014-09-22	Compte-rendu de la première réunion du GPIESS	Archives ESS FI	FR
4.14		Compte-rendu de réunion	2014-09-22	Synthèse des interventions à la première réunion du GPIESS	Archives ESS FI	FR
4.15		Règlement	2015-03-20	Mode de fonctionnement du Groupe Pilote International de l'ESS	Archives ESS FI	FR
4.16		Compte-rendu de conférence	2016	Relevé de conclusions de la réunion de travail du 16 juin 2016	Entretiens	FR
4.17		Projet de collaboration	2016	Déclaration du GPIESS pour le plan de travail du thème 1	Entretiens	FR
4.18		Projet de collaboration	2016	Déclaration du GPIESS pour le plan de travail du thème 2	Entretiens	FR
4.19		Projet de collaboration	2016	Déclaration du GPIESS pour le plan de travail du thème 3	Entretiens	FR
4.20		Ordre du jour	2016-07-20	HLPF l'ESS en tant que moyen stratégique de mise en oeuvre des ODDs	Archives ESS FI	FR

4.21		Compte-rendu du conférence	2016-09	<i>Statements of the participants at the HL event of the ILGSSE 2016</i>	Archives ESS FI	EN
4.22		Programme de conférence	2016-10-17	Programme du side-event à Habitat III	Entretiens	ES
4.23		Ordre du jour	2017-09-25	Programme side-event AGNU "ESS source de création d'emploi et de revenus"	Archives ESS FI	FR, EN, ES
4.24		Règlement	2018	<i>Vademecum of the ILGSSE</i>	Archives ESS FI	EN
4.25	RIFESS	Document de travail	2025	<i>Plan de trabajo 2025 - 2026</i>	Participation	ES

<b>5.</b>	<b>Publications des réseaux de l'ESS</b>					
5.01	ACI	Position politique	2020-07-22	<i>Cooperatives as a key constituent of the SSE</i>	Accès libre	EN
5.02		Compte-rendu de conférence	2022-06-13	Conclusions sur l'ESS comprenant les coopératives, approuvées par l'OIT	Accès libre	FR
5.03	CEGES	Position politique	2004-03	L'économie sociale, une plus-value pour l'Europe citoyenne et solidaire	Archives ESS FI	FR
5.04	CIESS	Note d'information	2021-12	Note d'information sur la CIT de 2022 par la CIESS	Participation	FR, EN, ES
5.05		Position politique	2022-05	Prise de position de la CIESS pour la 110ème CIT	Participation	FR, EN, ES
5.06	CIRIEC	Diaporama	2023-10	Mesurer l'ESS: une feuille de route pour des Directives concernant les statistiques de l'ESS	Accès libre	FR
5.07	ESS Forum International	Conclusion post-événement	2009-11	Conclusions de la 4ème édition des Rencontres du Mont-Blanc	Archives ESS FI	FR
5.08		Position politique	2007	L'Appel du Mont-Blanc	Archives ESS FI	FR
5.09		Programme de conférence	2012	Programme du side-event à Rio+20	Archives ESS FI	EN
5.10		Position politique	2015-05	<i>Mont-Blanc Meetings' proposals for the SDGs Post-2015 Intergovernmental negotiations</i>	Archives ESS FI	EN
5.11		Discours	2015-09-28	<i>Conclusion of the ILGSSE and road map</i>	Archives ESS FI	EN
5.12		Discours	2022-05-31	Discours d'ESS Forum International à l'ouverture de la CIT sur la définition de l'ESS	Participation	FR
5.13		Publication	2021-06	Guide pour la rédaction d'un droit de l'ESS	Accès libre	FR

5.14	ESS Forum International, FMDV, GSEF, INAISE, RIPESS	Déclaration	2017-10-20	Manifeste de Praia - Résumé Exécutif	Entretiens	FR
5.15		Déclaration	2017-10-20	Manifeste de Praia	Entretiens	FR
5.16		Lettre de plaidoyer	2016	Lettre des réseaux pour la Conférence Habitat III	Entretiens	FR, EN
5.17	ESS France	Rapport	2014-11-21	Loi relative à l'ESS	Accès libre	FR
5.18	ESS France, GSEF, ESS Forum International	Communiqué de presse	2023-04-19	Nos organisations se réjouissent de l'adoption d'une résolution sur l'ESS par l'AGNU	Participation	FR, EN, ES
5.19	ESS France, Social Economy Europe	Communiqué de presse	2022-02-12	ESS France et Social Economy Europe saluent le résultat du Conseil informel des ministres de l'UE	Accès libre	FR
5.20	GSEF	Compte-rendu de conférence	2024-01	Les actes du Forum de Darkar	Participation	FR
5.21		Programme de conférence	2024-11-15	<i>International Recognition of the Social and Solidarity Economy: a Key Lever for the Creation of Decent Work Based on Local Realities and Communities</i>	Participation	EN
5.22	Labo de l'ESS	Rapport	2024-11	Le nouveau paysage politique européen pour l'ESS. Vent porteur ou calme plat ?	Participation	FR
5.23	IDEAC	Programme de conférence	2024-06-20	<i>Seminario nacional : por qué es necesaria una ley de ESS en la republica dominicana?</i>	Participation	ES
5.24	RIPESS	Déclaration	1997-07-04	La Déclaration de Lima	Participation	FR
5.25		Discours	2013-09-22	<i>Daniel Tygal speech for the activity "Advancing regional recommendations on post-2015: a dialogue between civil society, governments and UN representatives"</i>	Entretiens	FR
5.26		Position politique	2015-02	<i>Global Vision for a Social Solidarity Economy: Convergences and Differences in Concepts, Definitions and Frameworks</i>	Accès libre	EN
5.27		Discours	2015-09-26	Discours de Madani Koumaré au Sommet des Nations Unies sur l'adoption de l'agenda post-2015	Entretiens	FR
5.28		Position politique	2016-01	Reconnaissance juridique et politique de l'ESS	Archives ESS FI	FR
5.29		Position politique	2019-09-23	Contribution du RIPESS au side-event Pact for Impact à l'AGNU	Archives ESS FI	FR

5.30		Rapport	2020	Comment les initiatives de l'ESS contribuent concrètement à la réalisation des ODD	Accès libre	FR
5.31		Discours	2022-05-31	Discours du RIPESS à l'ouverture de la CIT sur la définition de l'ESS	Participation	EN
5.32		Article	2023-04-18	La contribution du RIPESS au long chemin vers le succès	Accès libre	FR
5.33		Communiqué de presse	2023-04-19	L'AGNU ratifie la première résolution sur l'ESS après plus de 10 ans de travail de plaidoyer international par RIPESS et d'autres organisations	Participation	FR, EN, ES
5.34		Position politique	2023-09-30	Are social entrepreneurs SSE organisations ?	Entretiens	EN
5.35		Publication	2024-04	<i>Decoding the differences between SSE, social entrepreneurship and related initiatives</i>	Participation	EN
5.36		Rapport	2024-12	La contribution du RIPESS à la résolution 77/281	Participation	FR
5.37		Communiqué de presse	2025-06-22	<i>Social and Solidarity Economy integrated in new global Financing for Development Agenda</i>	Participation	EN
5.38		Programme de conférence	2025-06-30	<i>RIPESS at the FfD4</i>	Participation	EN
5.39	SAWB	Rapport	2024-12	Objectifs du développement durable : une impasse pour l'économie sociale ?	Participation	FR
5.40	Schwab Foundation	Rapport	2025-01	<i>Unlocking the Social Economy: Towards Equity in the Green Digital Transitions</i>	Participation	EN
5.41	Social Economy Europe	Newsletter	2025-04-30	<i>The Implications of DG GROW Abandoning the Social Economy at a Critical Juncture</i>	Participation	EN
5.42		Compte-rendu de conférence	2025-05-12	<i>Public procurement directives. Setting the scene for the SSE and service of general interest</i>	Participation	EN
5.43		Recommandations	2023-07	<i>SEE's Analysis of the council recommendation on developing social economy framework conditions</i>	Participation	EN
5.44		Rapport	2025-07	<i>SEE Contribution to the SEAP mid-term review</i>	Participation	EN
5.45	UNGLS	Position politique	1905-07-06	<i>Recommendations of Macroeconomic Issues for the OWG on SDGs</i>	Entretiens	EN
5.46		Recommandations	2014-07-03	Recommandations de l'ESS pour l'Agenda de Développement post-2015	Entretiens	FR, EN

6. Documents de travail internes aux réseaux de l'ESS						
6.01	ACI	Compte-rendu de conférence	2001	<i>Work carried out on the future ILO international norm on the promotion of cooperatives</i>	Entretiens	EN
6.02		Propositions d'amendements	2002	Groupe d'amendements 1	Entretiens	FR, EN, ES
6.03		Propositions d'amendements	2002	Groupe d'amendements 2	Entretiens	FR, EN, ES
6.04		Propositions d'amendements	2002	Groupe d'amendements 3	Entretiens	FR, EN, ES
6.05	ACI & UNRISD	Position politique	2013	En quoi les coopératives sont concernées par le cadre de développement de l'après 2015 et les ODD	Archives ESS FI	FR
6.06	CIESS	Lettre	2021-09-10	Lettre du RIPESS à la Coalition Internationale de l'ESS	Participation	EN
6.07		Réflexion interne sur le plaidoyer	2021-10-12	Compte-rendu de réunion stratégique sur la CIT 2022	Participation	FR
6.08		Document de travail	2022-05	Programme des sessions de la commission ESS et travail décent à la CIT 2022	Participation	EN
6.09		Lettre de plaidoyer	2022-06-05	Mail aux délégués avec commentaires sur les amendements	Participation	FR, EN, ES
6.10		Compte-rendu de conférence	2022-06-10	Mail avec compte-rendu du contenu de la résolution	Participation	FR, EN, ES
6.11		Lettre de plaidoyer	2022-06	Proposition de définition universelle de la CIESS	Participation	FR, EN, ES
6.12		Lettre de plaidoyer	2022-06	Mail aux délégués Propositions d'amendements de la CIESS pour la conclusions ESS	Participation	FR, EN, ES
6.13		Propositions d'amendements	2022-06	Propositions d'amendements du paragraphe 6	Participation	FR, EN, ES
6.14		Propositions d'amendements	2022-06	Propositions d'amendements du paragraphe 10	Participation	FR, EN, ES
6.15		Propositions d'amendements	2022-06	Propositions d'amendements du paragraphe 16	Participation	FR, EN, ES
6.16		Propositions d'amendements	2022-06	Amendements avec commentaires et autres propositions de la CIESS	Participation	FR, EN, ES

6.17		Propositions d'amendements	2023-03	<i>Zero draft resolution with ICSSE amendements</i>	Participation	EN
6.18	CIRIEC, DIESIS Network, EMES, EURICSE, GSEF, ICA, RIPESS, SEE, ESS FI	Lettre de plaidoyer	2023-12-07	<i>Common pledge and request letter from SSE Observers of the UNTFSSSE</i>	Participation	EN
6.19	EMES, CIRIEC, EURICSE	Lettre	2025-04-08	<i>Letter to the UNTFSSSE Chair</i>	Participation	EN
6.20	ESS Forum International	Statuts de l'association	2005	Statuts de l'association	Archives ESS FI	FR
6.21		Réflexion interne sur l'association	2010	Note sur le futur des Rencontres du Mont-Blanc	Archives ESS FI	FR
6.22		Réflexion interne sur l'association	2010	RMB une nouvelle étape	Archives ESS FI	FR
6.23		Reflexion interne sur l'association	2010	Historique des Rencontres du Mont-Blanc 2004-2009	Archives ESS FI	FR
6.24		Statuts de l'association	2012	Statuts de l'association	Archives ESS FI	FR
6.25		Reflexion interne sur l'association	2012	Principes retenus pour la transformation statutaire des RMB	Archives ESS FI	FR
6.26		Programme de conférence	2012	Programme de participation à Rio+20	Archives ESS FI	FR
6.27		Compte-rendu de conférence	2012	Side-event des RMB à Rio+20 à Rio	Archives ESS FI	FR
6.28		Réflexion interne sur le plaidoyer	2012	Construction dynamique de l'intervention des RMB au Sommet de Rio 2012, établissement d'un plan d'action stratégique et d'influence	Archives ESS FI	FR
6.29		Compte-rendu de conférence	2014-02	Side-event des RMB à NY sur le groupe de travail ouvert des ODD	Archives ESS FI	FR

6.30		Compte-rendu de conférence	2015	<i>ILGSSE Report on the side-event "SSE for a Better Financing for Sustainable Development in the post-2015 Agenda"</i>	Archives ESS FI	EN
6.31		Compte-rendu de conférence	2014-11-25	Compte-rendu de la réunion de l'UNTFSSSE à Genève	Archives ESS FI	FR
6.32		Reflexion de partenariat	2016	Proposition collaboration internationale des internationales	Archives ESS FI	FR
6.33		Position politique	2016-03-14	<i>MBM contribution for the UNTFSSSE areas of focus</i>	Archives ESS FI	EN
6.34		Note d'information	2019	<i>Evolution of observers at the UNTFSSSE 2013-2019</i>	Archives ESS FI	EN
6.35		Compte-rendu de conférence	2019-11	Compte-rendu du séminaire de l'UNTFSSSE à Trento	Archives ESS FI	FR
6.36		Note d'information	2021-12	<i>The relationships between SSE International Forum and the ILO</i>	Participation	EN
6.37	ESS Forum International & RIPESS	Reflexion de partenariat	2007	Avant-projet de convention entre RMB et RIPESS	Archives ESS FI	FR
6.38	ESS Forum International & RIPESS	Reflexion de partenariat	2016	Lettre du RIPESS à ESS Forum International sur une possible entente	Entretiens	<b>FR</b>
6.39		Lettre de plaidoyer	2023	Draft letter - A statement from SSE Observers of the UNTFSSSE	Entretiens	EN
6.40	RIPESS	Statuts de l'association	2004-01-28	Déclaration du RIPESS comme OBNL	Entretiens	FR
6.41	RIPESS	Statuts de l'association	2021-06-01	<i>Acta Fundacional de la asociacion RIPESS Intercontinental</i>	Entretiens	ES
6.42	RIPESS, WSM, WIEGO, ANMC, INSP!R	Programme de réunion	2025-10-27	<i>Learning workshop GSEF 2025 : Current challenges for the SSE</i>	Participation	EN
6.43	WEFF Global Alliance for Social Entrepreneurship	Lettre de plaidoyer	2023-08	<i>Open Letter to the UNTFSSSE : Encouraging private sector engagement with the social economy</i>	Participation	EN

## Annexe C – Liste des entretiens

La fonction occupée mentionnée est celle au titre de laquelle les enquêtés ont été interrogés. Dans 28,9% des cas (11 sur 38), la personne n'occupait plus ce poste à la date de l'entretien.

N°	Fonction occupée	Date	Langue	Modalité d'entretien
<b>Organisations internationales – 14 entretiens</b>				
1	Assistant de recherche à la <b>CEPALC</b> (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes)	8 mars 2023	Espagnol	Visioconférence
2	Directeur du Département Entreprises de l' <b>OIT</b> ((Organisation internationale du travail)	16 mars 2023	Anglais	Visioconférence
3	Directeur de l'Unité Coopératives de l' <b>OIT</b> (Organisation internationale du travail)	29 mars 2023	Français	Visioconférence
4	Responsable de projet au sein de l'Unité Coopératives de l' <b>OIT</b> (Organisation internationale du travail)	8 mars 2023	Français	Visioconférence
5	Responsable de projet au sein de l'Unité Coopératives de l' <b>OIT</b> (Organisation internationale du travail)	16 mars 2023	Anglais	Visioconférence
6	Directeur de l' <b>UNRISD</b> (Institut de recherche des Nations unies pour le développement social)	24 avril 2023	Anglais	Visioconférence
7	Responsable de recherche à l' <b>UNRISD</b> (Institut de recherche des Nations unies pour le développement social)	4 fév. 2021	Anglais	Visioconférence
8	Conseillère en politiques et Directrice Adjointe de Recherche et Données à <b>ONU Femmes</b>	13 avril 2023	Anglais	Visioconférence
9	Chargé d'affaires économiques à la <b>CNUCED</b> (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement)	13 avril 2023	Anglais	Visioconférence
10	Chargé d'affaires sociales à l' <b>UNDESA</b> (Département des affaires économiques et sociales)	24 avril 2023	Anglais	Visioconférence
11	Directeur adjoint du <b>PNUD</b> (Programme des Nations unies pour le développement)	9 mars 2023	Français	Visioconférence





12	Responsable de projet au bureau régional Amérique latine et Caraïbes de la <b>FAO</b> (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)	14 mars 2023	Espagnol	Visioconférence
13	Responsable de projet au sein de la direction générale GROW (marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME) de la <b>Commission Européenne</b>	22 fév. 2024	Français	Visioconférence
14	Secrétaire de la Commission travail et économie sociale du <b>Parlement du MERCOSUR</b> (Marché commun du Sud)	8 fév. 2024	Espagnol	Visioconférence
<b>Réseaux transnationaux d'acteurs de l'ESS – 11 entretiens</b>				
15	Membre fondateur français d' <b>ESS Forum International</b>	18 avril 2023	Français	Présentiel, à Paris
16	Membre fondateur québécois d' <b>ESS Forum International</b>	1 oct. 2023	Français	Présentiel, à Montréal
17	Président d' <b>ESS Forum International</b>	8 déc. 2023	Français	Visioconférence
18	Administratrice d' <b>ESS Forum International</b>	8 fév. 2024	Français	Visioconférence
19	Administratrice d' <b>ESS Forum International</b> et membre de <b>RIPESS Amérique Latine et Caraïbes</b>	16 nov. 2023	Français	Visioconférence
20	Membre fondateur du <b>RIPESS</b> (Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire)	1 avril 2023	Français	Visioconférence
21	Membre fondateur du <b>GSEF</b> (Forum mondial de l'économie sociale et solidaire)	7 juil. 2023	Anglais / Coréen	Présentiel, à Séoul
22	Secrétaire générale du <b>GSEF</b> (Forum mondial de l'économie sociale et solidaire)	4 déc. 2023	Français	Visioconférence
23	Directeur général de l' <b>ACI</b> (Alliance coopérative internationale)	7 fév. 2024	Français	Visioconférence
24	Directrice de <b>Social Economy Europe</b>	26 fév. 2024	Français	Visioconférence
25	Vice-président exécutif du <b>Groupe SOS</b>	21 nov. 2023	Français	Visioconférence
<b>Expériences locales et nationales de l'ESS – 5 entretiens</b>				
26	Président d' <b>ESS France</b>	5 fév. 2021	Français	Visioconférence

27	Déléguée générale adjointe d'un <b>réseau de collectivités locales en France</b>	11 fév. 2021	Français	Visioconférence
28	Secrétaire général d'un réseau de <b>collectivités locales en Corée du Sud</b>	7 juil. 2023	Anglais	Présentiel, à Séoul
29	Économiste impliquée dans le <b>mouvement de l'ESS au Québec</b>	19 oct. 2023	Français	Visioconférence
30	Directrice générale du <b>Chantier de l'économie sociale au Québec</b>	19 oct. 2023	Français	Visioconférence
<b>Gouvernements – 8 entretiens</b>				
31	Directrice générale du travail autonome, de l'économie sociale et de la RSE au <b>ministère du Travail et de l'Économie en Espagne</b>	20 fév. 2024	Espagnol	Visioconférence
32	Conseillère diplomatique auprès du <b>Haut-Commissariat à l'ESS et à l'Innovation Sociale en France</b>	12 fév. 2021	Français	Visioconférence
33	Cheffe du Pôle Innovations et Partenariats pour l'Agenda 2030 au <b>ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères en France</b>	20 fév. 2024	Français	Visioconférence
34	Responsable adjoint du Pôle ESS et Investissement à Impact à la Direction générale du Trésor du <b>ministère de l'Économie en France</b>	23 fév. 2024	Français	Visioconférence
35	Représentant spécial pour la RSE et la dimension sociale de la mondialisation au <b>ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères en France</b>	4 mars 2024	Français	Visioconférence
36	Représentant de <b>la France à la 110<sup>ème</sup> Conférence Internationale du travail</b> dans la Discussion générale sur le travail décent et l'économie sociale	5 mars 2024	Français	Visioconférence
37	Représentant de <b>la France à l'AGNU</b> (Assemblée Générale des Nations Unies) pour négociation de la résolution 77/281	12 mars 2024	Français	Visioconférence
38	Conseiller innovation, numérique, industrie et PME à <b>la Représentation Permanente de la France à l'OCDE</b> (Organisation de coopération et de développement économiques)	6 déc. 2023	Français	Visioconférence

## Annexe D – Analyse de réseau de l’espace politique mondial de l’économie sociale et solidaire de 2013 à 2025

### **Légende :**

#### ***Graphes colorés selon le type d’acteurs***

-  États
-  Lieux de participation analysés
-  Organisations Internationales
-  Réseaux transnationaux et acteurs de l’ESS

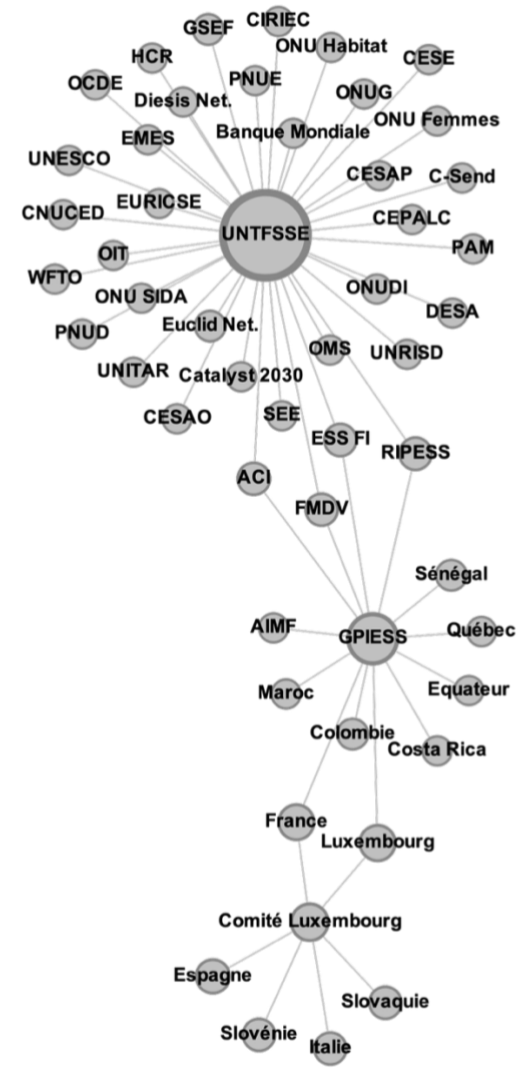
#### ***Graphes colorés selon le continent***

-  Afrique
-  Amérique du Nord
-  Amérique du Sud et Centrale
-  Asie
-  Europe
-  International

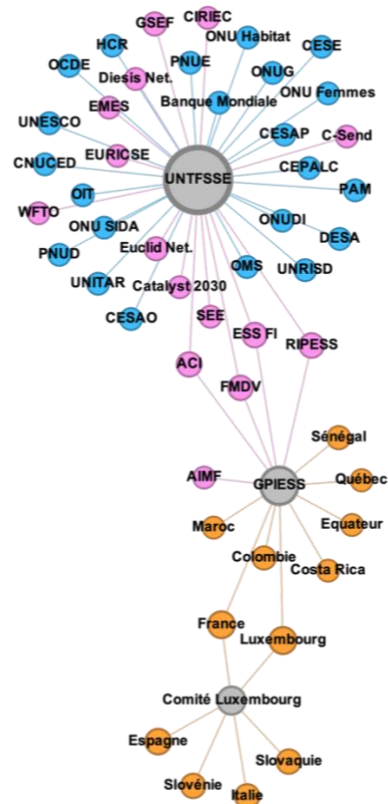




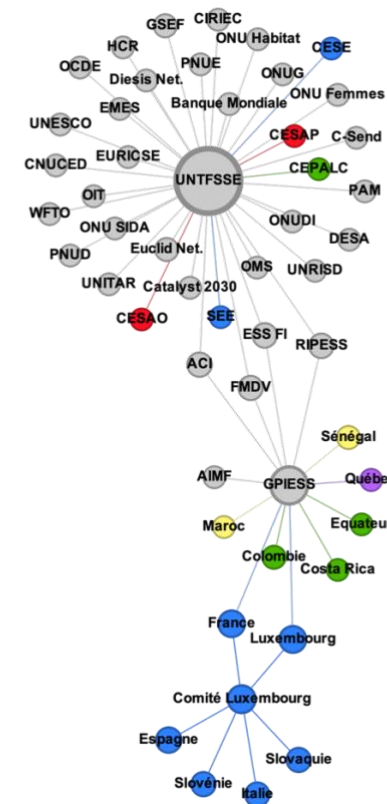
Analyse de réseau (2013-2018) avec le nom des acteurs



## Analyse de réseau (2013-2018)



Grappe coloré selon le type d'acteurs

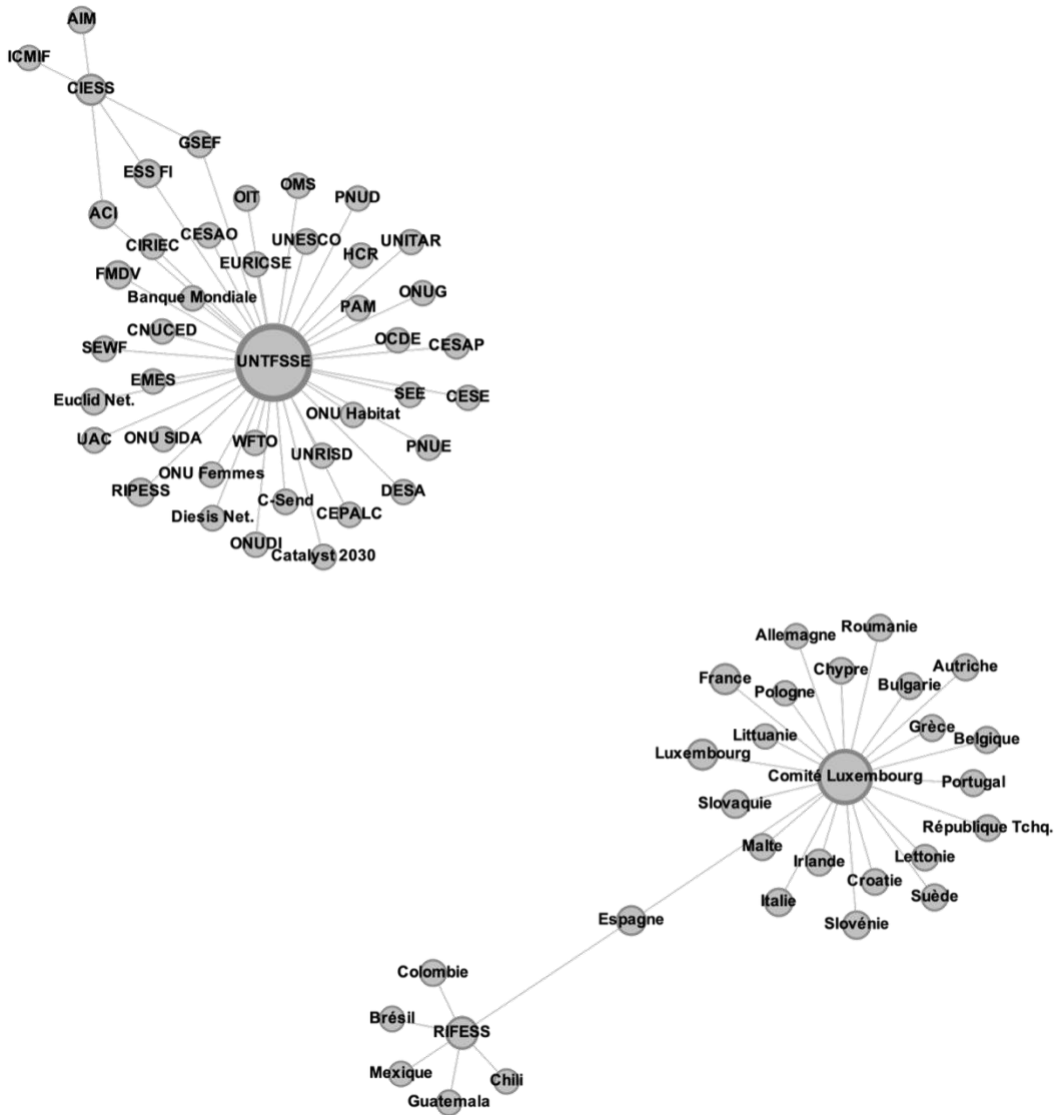


Grappe coloré selon le continent





### Analyse de réseau (2024-2025) avec le nom des acteurs





## **Annexe E – Définitions internationales de l'ESS**

### ***Résolution concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire, résolution II, 110<sup>ème</sup> session de la Conférence internationale du travail, 10 juin 2022***

Repris dans la résolution ***La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable, résolution A/RES/77/281, 77<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, 18 avril 2023***

« L'économie sociale et solidaire comprend les entreprises, les organisations et les autres entités qui mènent des activités économiques, sociales ou environnementales servant un intérêt collectif et/ou l'intérêt général, et qui reposent sur les principes de coopération volontaire et d'entraide, de gouvernance démocratique et/ou participative, d'autonomie et d'indépendance, ainsi que sur la primauté de l'humain et de la finalité sociale sur le capital en ce qui concerne la répartition et l'utilisation des excédents et/ou des bénéfices, ainsi que des actifs. Les entités de l'économie sociale et solidaire aspirent à la viabilité et à la durabilité dans une optique de long terme, ainsi qu'à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, et mènent des activités dans tous les secteurs de l'économie. Elles sont la traduction concrète d'un ensemble de valeurs qui sont indissociables de leur fonctionnement et qui participent du souci des personnes et de la planète, de l'égalité et de l'équité, de l'interdépendance, de l'autogestion, de la transparence et de la responsabilisation, ainsi que de la réalisation du travail décent et de la matérialisation de moyens de subsistance décents. L'économie sociale et solidaire inclut, selon les circonstances nationales, les coopératives, les associations, les mutuelles, les fondations, les entreprises sociales, les groupes d'entraide et les autres entités fonctionnant selon ses valeurs et principes. »

### ***Declaración de interés regional la ley que recomienda la implementación y armonización de las políticas públicas sobre economía social y solidaria como herramienta para el fomento de sus actividades productivas, MERCOSUR/PM/SO/DECL.20/2023, LXXXVII Sesión Ordinaria, Parlamento del MERCOSUR, 26 de junio 2023***

« L'économie sociale et solidaire comprend les entreprises, les organisations et les autres entités qui mènent des activités économiques, sociales ou environnementales servant un intérêt collectif et/ou l'intérêt général, et qui reposent sur les principes de coopération volontaire et d'entraide, de gouvernance démocratique et/ou participative, d'autonomie et d'indépendance, ainsi que sur la primauté de l'humain et de la finalité sociale sur le capital en ce qui concerne la répartition et l'utilisation des excédents et/ou des bénéfices, ainsi que des actifs.

Les entités de l'économie sociale et solidaire aspirent à la viabilité et à la durabilité dans une optique de long terme, ainsi qu'à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle,

et mènent des activités dans tous les secteurs de l'économie. Elles sont la traduction concrète d'un ensemble de valeurs qui sont indissociables de leur fonctionnement et qui participent du souci des personnes et de la planète, de l'égalité et de l'équité, de l'interdépendance, de l'autogestion, de la transparence et de la responsabilisation, ainsi que de la réalisation du travail décent et de la matérialisation de moyens de subsistance décents. »

***Recommandation du Conseil sur l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale, OECD/LEGAL/0472, Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 10 juin 2022***

« L'économie sociale, également nommée économie solidaire et/ou économie sociale et solidaire dans certains pays, se compose d'un ensemble d'organisations telles que les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et, plus récemment, les entreprises sociales. Dans certains cas, les initiatives communautaires, populaires et spontanées font partie de l'économie sociale en plus des organisations à but non-lucratif, ce dernier groupe étant souvent appelé économie solidaire. L'activité de ces entités est typiquement motivée par la réalisation d'objectifs sociétaux, par les valeurs de solidarité, la primauté des personnes sur le capital, et, dans la plupart des cas, par une gouvernance démocratique et participative. »

***L'économie sociale et solidaire (ESS) dans l'Union africaine, Stratégie décennale de l'ESS et plan de mise en œuvre (2023-2032), Union Africaine, 2022***

« L'ESS est un **terme englobant** qui recouvre un large éventail d'unités institutionnelles. Ce terme a été adopté par les Nations Unies (via l'UNTFSSSE) et dans les documents officiels de l'Organisation internationale du travail (OIT) à la suite de la première conférence régionale qui s'est tenue en 2009 à Johannesburg. Bien qu'il n'existe pas encore de définition universelle, les législations et décrets relatifs à l'ESS adoptés dans plusieurs pays convergent vers une conception commune fondée sur **deux piliers**, que nous avons également repris dans le présent document :

L'ESS désigne l'ensemble des activités économiques exercées par des unités institutionnelles fonctionnant selon cinq principes généraux :

- objectif social, culturel ou environnemental
- distribution limitée ou interdite des surplus
- gouvernance démocratique
- adhésion volontaire
- autonomie et indépendance.

L'ESS englobe diverses formes d'organisation. En fonction du contexte national, les unités de l'ESS peuvent inclure des coopératives, des associations, des mutuelles, des fondations, des entreprises sociales, des organisations communautaires, des groupes d'entraide et d'autres

unités fonctionnant conformément aux valeurs et aux principes de l'ESS, y compris les entités non enregistrées et celles appartenant à l'économie informelle. »

### ***Plan d'action pour l'économie sociale, Commission européenne, 9 décembre 2021***

« L'économie sociale englobe toute une série d'entités ayant des modèles d'entreprise et d'organisation différents. Ces entités opèrent dans un large éventail de secteurs économiques : l'agriculture, la sylviculture et la pêche, la construction, la réutilisation et la réparation, la gestion des déchets, le commerce de gros et de détail, l'énergie et le climat, l'information et la communication, les activités financières et d'assurance, immobilières, spécialisées, scientifiques et techniques, l'éducation, la santé humaine et l'action sociale, les arts, la culture et les médias.

Dans le contexte du présent plan d'action et des initiatives connexes de l'UE, l'économie sociale recouvre les entités ayant en commun les principes et caractéristiques essentiels suivants: la primauté des personnes ainsi que des objectifs sociaux et/ou environnementaux sur le profit; le réinvestissement de la plupart des profits et excédents dans des activités dans l'intérêt des membres ou utilisateurs (« intérêt collectif ») ou de la société au sens large (« intérêt général ») ainsi que la gouvernance démocratique et/ou participative.

Traditionnellement, la notion d'« économie sociale » inclut quatre grands types d'entités fournissant des biens et des services à leurs membres ou à la société en général : les coopératives, les mutuelles, les associations (y compris les associations caritatives) et les fondations. Il s'agit d'entités privées, indépendantes des pouvoirs publics et dotées de formes juridiques spécifiques.

De manière générale, les entreprises sociales sont considérées aujourd'hui comme faisant partie de l'économie sociale. Elles fournissent des biens et des services pour le marché, ont un fonctionnement de type entrepreneurial et souvent innovant et leur activité commerciale est motivée par des objectifs sociaux et/ou environnementaux. Elles réinvestissent le gros de leurs bénéfices pour réaliser leur objectif sociétal. Leur mode d'organisation et leur système de propriété suivent également des principes démocratiques ou participatifs, ou mettent l'accent sur le progrès social. Elles revêtent diverses formes juridiques selon le contexte national.

Certains acteurs, pays et organisations internationales utilisent également des expressions comme « entreprises de l'économie sociale », « entreprises sociales et solidaires » ou encore « tiers-secteur » pour désigner les entités de l'économie sociale. Les entreprises sociales d'insertion par le travail sont un type d'entreprise sociale existant dans toute l'Europe. Elles sont spécialisées dans l'offre de possibilités d'emploi pour les personnes défavorisées. »

**Recommandation du Conseil relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale, C/2023/1344, Conseil de l'Union européenne, 27 novembre 2023**

« « économie sociale » : ensemble d'entités de droit privé fournissant des biens et des services à leurs membres ou à la société, et regroupant des formes organisationnelles telles que les coopératives, les mutuelles, les associations (y compris les associations caritatives), les fondations ou les entreprises sociales, ainsi que d'autres formes juridiques, qui exercent leurs activités conformément aux principes et caractéristiques clés suivantes :

- i) la primauté des individus et des objectifs sociaux ou environnementaux sur le profit ;
- ii) le réinvestissement de la totalité ou de la plupart des bénéfices et excédents pour poursuivre des objectifs sociaux ou environnementaux et exercer des activités dans l'intérêt de leurs membres/utilisateurs (« intérêt collectif ») ou de la société au sens large (« intérêt général ») ; et
- iii) une gouvernance démocratique ou participative ;

« entreprise sociale » : entité de droit privé qui fournit des biens et des services au marché de manière entrepreneuriale et conformément aux principes et aux caractéristiques de l'économie sociale, dont l'activité commerciale est motivée par des objectifs sociaux ou environnementaux. Les entreprises sociales peuvent être créées sous diverses formes juridiques »

# Index

## Index des tableaux

Tableau 1 – Typologie des politiques mondiales relatives à l'économie sociale et solidaire .....	18
Tableau 2 – Liste des politiques mondiales relatives à l'économie sociale et solidaire et mentionnées dans la thèse .....	21
Tableau 3 – Liste des politiques continentales relatives à l'économie sociale et solidaire et mentionnées dans la thèse.....	25
Tableau 4 – Synthèse des caractéristiques du corpus documentaire .....	44
Tableau 5 – Synthèse des caractéristiques et contenu des entretiens menés.....	46
Tableau 6 – Synthèse de la temporalité des entretiens .....	49
Tableau 7 – Caractéristiques des réseaux transnationaux promoteurs de l'ESS .....	59
Tableau 8 – Éléments de comparaison de l'émergence d'ESS Forum International et du RIPESS .....	64
Tableau 9 – Éléments de comparaison des projets politiques d'ESS Forum International et du RIPESS.....	68
Tableau 10 – Éléments de comparaison de la gouvernance d'ESS Forum International et du RIPESS.....	75
Tableau 11 – Éléments de comparaison des ressources d'ESS Forum International et du RIPESS .....	79
Tableau 12 – Éléments de comparaison des pratiques et logiques de dépolitisation d'ESS Forum International et du RIPESS .....	83
Tableau 13 – Chronologie de l'adoption de politiques nationales cadres sur ESS dans le monde.....	91
Tableau 14 – Comparaison des cadres institutionnels et politiques des promoteurs de l'ESS.....	95
Tableau 15 – Éléments de comparaison des circuits diplomatiques pour les politiques dédiées à l'ESS.....	111

Tableau 16 – Mandats et ressources humaines des agences de l'ONU liées à l'ESS ....	129
Tableau 17 – Liste des lieux de coopération affichée .....	150
Tableau 18 – Matrice de coparticipations aux espaces de coordinations .....	151
Tableau 19 – Comparaison des normes internationales dans l'élaboration de statistiques nationales sur l'ESS .....	188
Tableau 20 – Liste non-exhaustive de side-events organisés sur l'ESS .....	196
Tableau 21 – Composantes des définitions internationales de l'ESS.....	245
Tableau 22 – Comparaison des reconnaissances de l'ESS dans les politiques mondiales dédiées .....	255
Tableau 23 – Écarts de budget pour le plan d'action ESS à l'OIT .....	271

## Index des figures

Figure 1 – Schéma des interactions multiniveaux et multiscalaires en jeu dans l'adoption de politiques mondiales.....	23
Figure 2 – Carte des politiques nationales relatives à l'ESS dans le monde .....	27
Figure 3 – Carte de mes déplacements professionnels liés au contrat Cifre .....	39
Figure 4 – Frise chronologique des ministres et ministères de rattachement de l'ESS dans les gouvernements en France de 2012 à septembre 2025. ....	103
Figure 5 – Schéma du circuit diplomatique pour la négociation de la résolution et conclusions de la 110ème CIT sur l'ESS et le travail décent du 10 juin 2022. ....	107
Figure 6 – Schéma du circuit diplomatique pour la négociation de la résolution 77/281 à l'Assemblée Générale des Nations Unies du 18 avril 2023.....	108
Figure 7 – Schéma du circuit diplomatique pour la négociation de la recommandation du Conseil de l'Union Européenne C/2023/1344 du 27 novembre 2023.....	108
Figure 8 – Schéma des organisations internationales membres de l'UNTFSSSE .....	123
Figure 9 – Schéma des membres observateurs de l'UNTFSSSE .....	124
Figure 10 – Schéma de l'effet boomerang de l'adoption d'une politique mondiale pour les agents de l'ONU .....	139
Figure 11 – Analyse de réseau (2013-2025).....	155
Figure 12 – Frise chronologique des lieux de coopérations de l'espace mondial de l'ESS .....	156
Figure 13 – Analyse de réseau (2013-2018) colorée selon le type d'acteurs .....	159
Figure 14 – Analyse de réseau (2019-2023) colorée selon le continent.....	163
Figure 15 – Graphique du nombre de d'États signataires et membres du Comité du Luxembourg.....	165
Figure 16 – Analyse de réseau (depuis 2024) colorée selon le type d'acteurs.....	167
Figure 17 – Photos des pages 1 à 3 du rapport EISMEA/2022/OP/0015 (Lot 1) de la Commission Européenne.....	179

Figure 18 – Schéma des relations bilatérales et rapports de force asymétriques de l'espace mondial de l'ESS .....	181
Figure 19 – Schémas de la procédure normative à la CIT (à gauche) et de la procédure pour une discussion générale (à droite) .....	213
Figure 20 – Poids relatif des thèmes des résolutions à l'AGNU .....	215
Figure 21 – Analyse de réseau des États co-sponsors de la résolution 77/281 .....	225
Figure 22 – Analyse de réseau des États co-sponsors de la résolution 77/281 selon le continent .....	227
Figure 23 – Analyse de réseau des États co-sponsors de la résolution 77/281 selon l'existence d'une politique nationale cadre dédiée à l'ESS.....	228
Figure 24 – Schéma de l'évolution du projet de résolution à l'AGNU.....	232
Figure 25 – Phases dans la rédaction de la résolution travail décent et ESS à la CIT ....	236